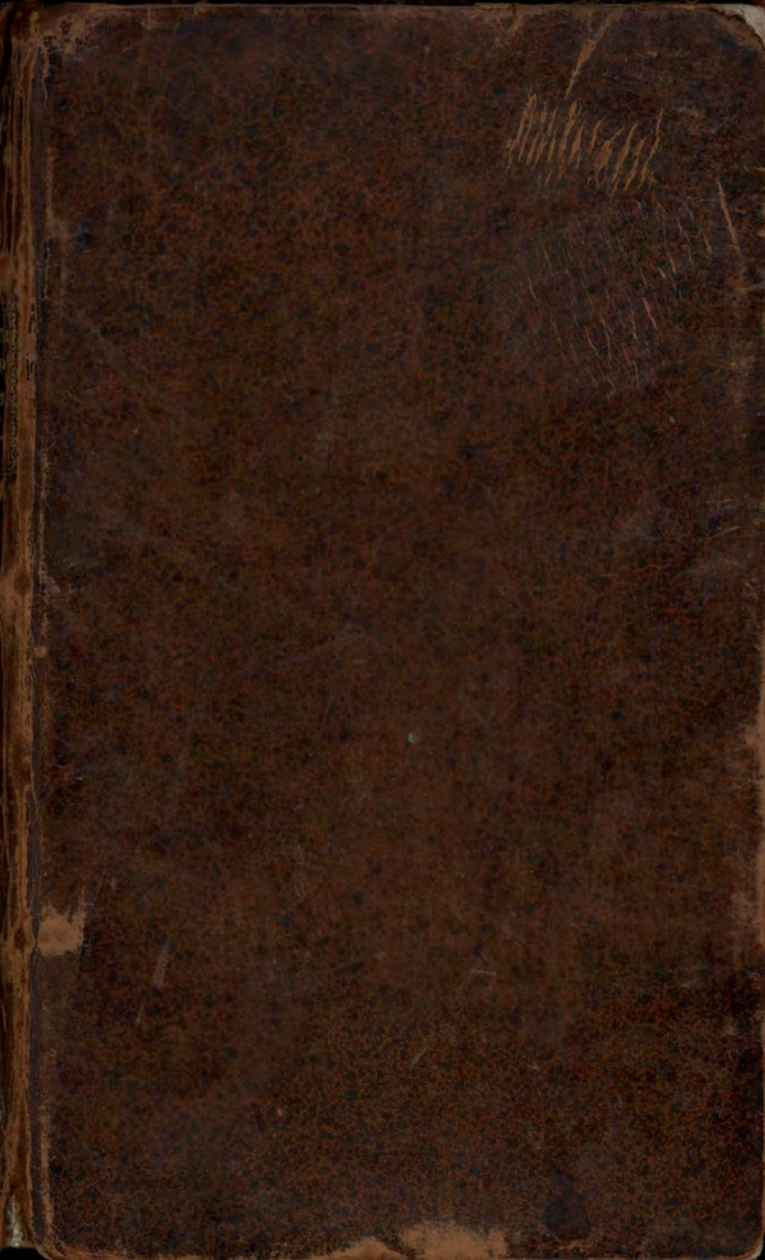




HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

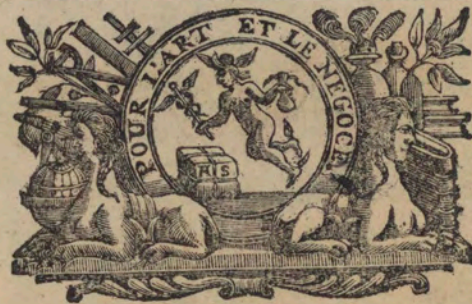
ARRIVÉES
publié - par
DANS LE GOUVERNEMENT
de DE LA *1720 d.m.*

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par Mr. l'Abbé ²DE VERTOT,
de l'Académie Royale des Inscriptions
& belles Lettres.

Seconde Edition augmentée d'une Table des Matières.

TOME PREMIER.



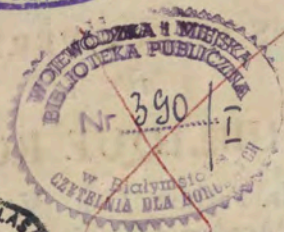
A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.

M. DCCXX.

1720



937 = 40



~~1975/1~~

A

M



A TRES HAUT
ET TRE'S PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR
ADRIEN MAURICE
DUC DE NOAILLES,

PAIR DE FRANCE,

GRAND D'ESPAGNE, CHEVALIER
de l'Ordre de la Toison d'Or, Capitaine de
la premiere Compagnie des Gardes du Corps
du Roi, Lieutenant General de ses Armées,
ci-devant Commandant en chef celle de Ca-
talogne, Gouverneur & Capitaine General
des Comtez & Vigueries de Roussillon, Con-
flent & Cerdagne, Gouverneur des Ville &
Citadelle de Perpignan, Conseiller au Con-
seil de Regence, & Gouverneur & Capitaine
des Chasses de Saint Germain en Laye.

MONSEIGNEUR;

*Parmi les grands Hommes,
dont il est fait mention dans
l'His-*

*

E P I T R E.

*L'Histoire que j'ai l'honneur de vous présenter, je crois qu'on en trouvera peu ; qui, comme le second Scipion, se soient autant distingués par leur amour pour les Sciences, que par leur valeur & leur capacité dans le métier de la guerre. Personne, dit Velleius Paterculus, n'étoit plus capable que * Scipion, non seulement pour bien juger des Ouvrages de Litterature, mais encore d'en composer d'excellens. Il avoit en tout temps auprès de lui Polybe & Panætius, deux des plus sça-*

* Scipio tam elegans liberalium studiorum, omnisque doctrinæ & auctor & admirator fuit, ut Polybium, Panætiumque præcellentes ingenio viros, domi militariæque secum habuerit. Neque enim quisquam
hoc

E P I T R E.

sçavans & des plus habiles Hommes de leur Siecle. Son loisir même étoit laborieux, & on n'a jamais sçu si bien remplir par les agrémens des belles Lettres, le vuide que laissent les affaires. Il s'appliquoit continuellement aux fonctions de la Guerre ou de la Paix ; & tantôt parmi les Armes, & tantôt parmi les Livres, il exerçoit son corps par les travaux militaires, ou son esprit par l'Etude.

J'espere, MONSIEUR, que le Public n'aura pas beaucoup de peine

* 2

à

hoc Scipione elegantius intervalla negotiorum otio dispunxit: semper inter arma ac studia versatus, aut corpus periculis, aut animum disciplinis exercuit. Vell. Patrec. l. 1.

E P I T R E.

à faire l'application du portrait d'un Ancien Capitaine à un Moderne: ils se ressemblent trop, & trop peu de gens leur ressemblent. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très humble & très obéissant Serviteur,

L. DE VERTOT.

DIS.



DISCOURS PRELIMINAIRE

Des fondemens de la République Romaine, & des principales causes de sa décadence.

L'AMOUR de la liberté a été le premier objet des Romains dans l'établissement de la République, & la cause ou le prétexte des Révolutions dont nous entreprenons d'écrire l'histoire. Ce fut cet amour de la liberté qui fit proscrire la Royauté, qui diminua l'autorité du Consulat, & qui en suspendit le titre en différentes occasions. Le peuple même, pour balancer la puissance des Consuls, voulut avoir des Protecteurs particuliers tirez de son Corps: & ces Magistrats *Plebeiens*, sous prétexte de veiller

Discours préliminaire.

à la conservation de la liberté, s'érigèrent insensiblement en Tuteurs des Loix, & en Inspecteurs du Senat & de la Noblesse.

Ces Inquisiteurs d'Etat tenoient en respect les Consuls même, & les Generaux. On verra dans la suite de cette histoire, qu'ils les obligeoient souvent, quand ils étoient sortis de Charge, de venir rendre compte devant l'Assemblée du Peuple, de leur administration, & du succès de leurs armes. Ce n'étoit pas assez que de vaincre, l'éclat des plus grandes victoires ne mettoit point à couvert de leurs recherches le General qui n'avoit pas assez ménagé la vie de ses Soldats, ou qui pendant la campagne les avoit traités avec trop de hauteur: il falloit qu'il sçût allier la dignité du Commandant, avec la modestie du Citoyen. Des qualitez trop brillantes étoient même suspectes dans un Etat, où

l'on

Discours préliminaire.

l'on regardoit l'égalité comme le fondement de la liberté publique. Les Romains prenoient ombrage des vertus qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'admirer: & ces fiers Républicains ne souffroient point qu'on les servît avec des talens supérieurs, & capables de les assujettir.

Ceux qui étoient convaincus d'avoir employé d'indignes voyes pour parvenir au Commandement, en étoient exclus pour toujours. Les Charges & les Emplois, si on en excepte la Censure, n'étoient qu'annuels. Un Consul, en sortant du Consulat, ne conservoit d'autorité que celle que lui donnoit son mérite personnel; & après avoir commandé en chef les armées de la République, on le voyoit souvent servir dans les mêmes armées sous son Successeur. Il ne pouvoit rentrer dans le Consulat qu'après un interstice de dix ans: & on évitoit

* 4 de

Discours préliminaire.

de laisser cette grande dignité trop long-temps dans la même famille, de peur de rendre insensiblement le Gouvernement hereditaire.

Mais de toutes les précautions que les Romains prirent pour maintenir leur liberté, aucune ne paroît plus digne d'admiration que cet attachement qu'ils conserverent long-temps pour la pauvreté de leurs Ancêtres. Cette pauvreté qui dans les premiers Habitans de Rome étoit un pur effet de la nécessité, devint une vertu politique sous leurs Successeurs. Les Romains la regarderent comme la gardienne la plus sûre de la liberté: ils sçurent même la rendre honorable, afin de l'opposer comme une barrière au luxe & à l'ambition. Ce détachement des richesses à l'égard des particuliers, se tourna en maxime de gouvernement. Un Romain mettoit sa gloire à conserver sa pauvreté, en même

me

Discours préliminaire.

me tems qu'il exposoit tous les jours sa vie pour enrichir le Trésor public. Chacun se croyoit assez riche des richesses de l'Etat: & les Generaux, comme les simples Soldats, n'attendoient leur subsistance que de leur petit heritage, qu'ils cultivoient de leurs mains: *Gaudebat tellus vomere la-*

Plin.

Les premiers Romains étoient tous Laboureurs, & les Laboureurs étoient tous Soldats. Leur habillement étoit grossier; la nourriture simple & frugale; le travail assidu. Ils élevoient leurs enfans dans cette vie dure, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre. Mais sous des habits rustiques on trouvoit une valeur incomparable, de l'élevation & de la grandeur dans les sentimens. La gloire étoit leur unique passion, & ils la faisoient consister à défendre

Discours preliminaire.

dre leur liberté , & à se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Des Ecrivains modernes qui ne peuvent souffrir de vertus pures dans les Anciens , prétendent qu'on fait un merite à ces premiers Romains , de leur grossièreté , & qu'ils ne méprisoient les richesses , que parcequ'ils en ignoroient le prix & les agrémens.

Mais pour répondre à cette objection , on n'a qu'à jeter les yeux sur la suite de cette histoire , & on verra que dans le cinquième & le sixième siècles de la fondation de Rome , dans le tems même que la République étoit Maîtresse de toute l'Italie , & d'une partie de la Sicile , de l'Espagne , des Gatiles , & même de l'Afrique , on tiroit encore les Generaux de la charue : *Attilii manus rustico opere attritæ , salutem publicam stabilierunt*. Quelle gloire pour un Etat d'avoir des Capitai-

V.M. l. 4.

Cic. pro
S. Roscio
Pl. l. 18.
c. 1.

Discours preliminaire.

taines capables de lui conquerir de grandes Provinces , & assez desintéressés pour conserver leur intégrité au milieu de leurs conquêtes!

Je ne parle point des Loix Macr. somptuaires qui étoient en vigueur dans le sixième siècle , & qui sans distinction pour la naissance , les biens de la fortune , ou les dignitez , regloient la dépense de tous les Citoyens. Rien n'a échappé aux sages Legislateurs qui établirent de si severes reglemens. Tout y est fixé , soit pour les vêtemens , soit pour la dépense de la table , le nombre des Convives dans les festins , & jusqu'aux frais des funérailles. Qu'on lise la loi *Oppia* , Paul.
Man. de
leg.
sumpt. on verra qu'elle defend aux Dames Romaines de porter des habits de différentes couleurs ; d'avoir dans leur parure des ornemens qui excédassent la valeur d'une demi-once d'or , & de se faire porter dans un chariot à deux chevaux plus

Discours préliminaire.

plus près de Rome, que d'un mille, à moins que ce ne fût pour assister à quelque sacrifice. La Loi *Orchia* regloit le nombre des Convives qu'on pouvoit inviter à un festin: & la Loi *Phannia* ne permettoit pas d'y dépenser plus de cent Asles, *centenos aris*: ce qui revenoit environ à cinquante sols de notre monnoye. Enfin la Loi *Cornelia* fixoit à une somme encore plus modique la dépense qu'on pouvoit faire aux funérailles: tous reglemens qui pourront paroître peu dignes de la grandeur & de la puissance, à laquelle les Romains étoient déjà parvenus; mais qui en éloignant le luxe des familles particulieres, faisoient la force & la sureté de l'Etat.

A la faveur de cette pauvreté volontaire, & d'une vie laborieuse, la République n'élevoit dans son sein que des hommes forts, robustes, pleins de valeur, & qui n'at-

Discours préliminaire.

n'attendant rien les uns des autres, conservoient dans une indépendance réciproque la liberté de la Patrie. Ce furent ces illustres Laboureurs qui en moins de trois cens ans assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puissance formidable de Cartage.

Mais après la destruction de cette Rivale de Rome, les Romains invincibles au-dehors, succomberent sous le poids de leur propre grandeur.

Ipsa nocet moles.

L'amour des richesses & le luxe entrèrent dans Rome avec les trésors des Provinces conquises, & cette pauvreté & cette tempérance qui avoient formé tant de grands Capitaines, tomberent dans le mépris.

Paupertas fugitur.

Fecunda virorum

* *

Et

Lucan. 1.

Ibid.

Discours préliminaire.

Et ce qui est de plus surprenant, c'est, dit Velleius Paterculus, que ce ne fut pas même par degrez, mais tout à coup que se fit un si grand changement, & que les Romains se précipiterent dans le luxe & dans la mollesse : *Sublatâ imperii æmulâ, non gradu, sed præcipiti cursu à virtute descitum, ad vitia transcursum.* Les voluptez prirent la place de la tempérance; l'oisiveté succeda au travail, & l'interêt particulier éteignit ce zèle & cette ardeur que leurs Ancêtres avoient fait paroître pour l'interêt public.

En effet, il semble que ce soit une autre Nation qui va paroître sur la scene; une corruption generale se répandit bien-tôt dans tous les ordres de l'Etat. La Justice se vendoit publiquement dans les Tribunaux; on consignoit sur la place pour acheter les suffrages du peuple; & les Consuls,

Vell. Pat.
l. 2.

Discours préliminaire.

fuls, après avoir acquis cette grande dignité par leurs brigues, ou à prix d'argent, n'alloient plus à la guerre que pour s'enrichir des dépouilles des Nations, & souvent pour ravager eux-mêmes les Provinces qu'ils eussent dû conserver & défendre.

De là vinrent les richesses immenses de quelques Generaux. Qui pourroit croire qu'un Citoyen Romain, que Crassus ait eu plus de sept mille talens * de bien? Je ne parle point des trésors que Lucullus rapporta de l'Asie, & Jules Cesar des Gaules. Le premier à son retour fit bâtir des Palais, & y vécut avec une magnificence & une délicatesse que les anciens Rois de Perse auroient eu bien de la peine à imiter; & Cesar plus ambitieux, outre un grand nombre d'Officiers & de Soldats qu'il enrichit par des

** 2

* 10,00000 Livres.

Discours préliminaire.

des liberalitez interessées , se servit encore de l'argent des Gaulois pour corrompre les premiers de Rome , & acheter la liberté de sa Patrie.

Il falloit que les Provinces fournissent à ces dépenses immenses. Les Generaux , sous prétexte de faire subsister leurs Troupes, s'emparoiént des revenus de la République : & l'Etat s'affoiblissoit à proportion que les particuliers devenoient puissans.

Outre les tributs ordinaires, les Commandans exigeoient tous les jours de nouvelles sommes , ou à titre de presens à leur entrée dans la Province , ou par forme d'emprunt. Souvent même on ne cherchoit plus de prétexte. C'étoit assez pour piller le peuple , & pour établir de nouveaux impôts , que de leur donner de nouveaux noms:

Cujus modo rei nomen reperiri poterat, hoc satis esse ad cogendas pecu-

Discours préliminaire.

cunias. Et ce qui étoit encore plus insupportable , c'est que pour avoir de l'argent comptant, on remettoit la levée de ces tributs extraordinaires à des Publicains , qui sous prétexte d'avoir avancé leurs deniers, doubloient les dettes des Provinces , & absorboient par des usures énormes les revenus de l'année suivante.

Toutes ces richesses fondonnoient à Rome. Des fleuves d'or , ou , pour mieux dire, le plus pur sang des peuples y couloit de toutes les provinces, & y portoit un luxe affreux. On voyoit s'élever tout à coup , & comme par enchantement des superbes Palais , dont les murailles , les voutes & les plafonds étoient dorez. Ce n'étoit pas assez que les lits & les tables fussent d'argent il falloit encore que ce riche métal fût gravé, ou qu'il fût orné de bas re-

Discours préliminaire.

liés de la main des plus excellens
Ouvriers.

Juven.
Sat. 2.

O pater urbis,
Unde nefas tantum latiis pastoribus ?

C'est de Seneque que nous ap-
prenons un changement si sur-
prenant dans les mœurs des Ro-
mains, & qui étant lui-même ri-
che de sept millions d'or, n'a
point eu de honte de nous laisser
ces excellens discours sur la pau-
vreté, que tout le monde admire
dans ses ouvrages. Par quelle re-
gle de Philosophie, s'écrioit Suil-
lius, Seneque a-t-il acquis en
quatre ans de faveur, plus de sept
millions d'or ? Il lui reprochoit
que sa principale étude étoit de
courir après les testamens, de
prendre comme dans un filet ceux
qui n'avoient point d'enfans, &
de remplir l'Italie & les Provin-
ces de ses usures : *Quâ sapientiâ,*
quibus Philosophorum præceptis,
intra quadriennium regiæ amicitia,

Tac. An.
l. 13.

ter

Discours préliminaire.

ter millies sestertium paravisset ?
Romæ testamenta & orbos velut in-
dagine ejus capi. Italiam & Pro-
vincias, immenso fenore hauriri.

Tout l'argent de l'Etat étoit en-
tre les mains de quelques Grands,
des Publicains, & de certains Af-
franchis plus riches que leurs Pa-
trons. Personne n'ignore que ce
magnifique Amphithéâtre qui
portoit le nom de Pompée, &
qui pouvoit contenir jusqu'à qua-
rante mille personnes, avoit été
bâti des deniers de Demetrius son
Affranchi: *Quem non puduit,* dit
Seneque, *locupletiores esse Pompeio.*

Dion.
Cass. l. 39.

Senec. de
tranq. a-
nim. c. 8.

Pallas autre Affranchi, & aus-
si riche que Seneque, pour a-
voir refusé une gratification de
l'Empereur Claude son Maître,
en fut loué solennellement en
plein Senat, & comparé à ces
anciens Romains, dont nous ve-
nons de parler, si célèbres par
leur desintereusement. On vou-

* * 4

lut

Discours préliminaire.

lut même conserver la memoire de son refus par une Inscription que la flatterie dicta. On trouve, dit Pline, sur le chemin de Tibur un Monument où on lit ces mots : Le Senat a decerné à Pallas les ornemens de la Preture, & cent cinquante mille grands sesterces †. Mais il a refusé l'argent, & s'est contenté des honneurs & des distinctions attachées à cette dignité. Et fixum est publico Senatusconsultum quo libertinus sestertiū ter millies possessor antiquæ parsimonix laudibus cumulabatur.

Quelle moderation pour un Affranchi, qui riche de plus de sept millions d'or, vouloit bien se contenter des ornemens de la Preture ! Mais quelle honte pour Rome de voir un Affranchi, à peine échappé des chaînes de la servitude, paroître, dit Pline, avec les faisceaux, lui qui autrefois étoit

† 3750000 livres.

Discours préliminaire.

étoit sorti de son Village les pieds nuds & blanchis de la craie dont on marquoit les Esclaves, *Unde cretatis pedibus advenisset !*

Je ferois un Livre au lieu d'une Préface, si j'entrois dans le détail du luxe des Romains, & si j'entreprendois de représenter la magnificence de leurs bâtimens, la richesse de leurs habits, les pierreries dont ils se paroient, ce nombre prodigieux d'Esclaves, d'Affranchis, & de Cliens dont ils étoient environnez en tout temps, & sur-tout la dépense & la profusion de leurs tables.

Dans le tems même de la République, ils n'étoient point contents, dit Pacatus, si au milieu de l'hyver les roses ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur presentoit ; & si dans l'été on ne l'avoit fait rafraîchir dans des vases d'or. Ils n'estimoient les festins que par le prix des mets

* * 5

qu'on

Plin. l. 95.
c. penult.

Panegy.
Theod.
Aug.

Tac. Ann.
l. 12.

Plin. l. 7.
ep. 29. l.
8. ep. 6.

Discours préliminaire.

qu'on y servoit. Il falloit au travers des perils de la mer leur aller chercher les oiseaux du Phase; & pour comble de corruption, on commença après la conquête de l'Asie à introduire dans ces festins des Chanteuses & des Baladines.

Les jeunes gens en faisoient l'objet de leurs ridicules affections. Ils se frisoient comme elles; ils affectoient même d'imiter le son de leur voix, & leur démarche lascive; ils ne surpassoient ces femmes perdues que par leur mollesse & leur lâcheté. *Capillum frangere, & ad muliebres blanditias vocem extenuare, mollitie corporis certare cum fœminis, & immundissimis se excolere munditiis nostrorum adolescentium specimen est.*

Aussi Jules Cesar qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse effeminée, ordonna à ses Soldats dans la bataille de Pharsale,

Sen. Rhet.
Controuv.
1.

Discours préliminaire.

fale, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au visage: *Miles faciem feri.* Et il arriva, ^{Fl. 1. 4.} comme ce grand homme l'avoit ^{C. 2.} prévu, que ces jeunes gens idolâtres de leur beauté, se tournèrent en fuite de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Quelle ressource pour la liberté! ou pour mieux dire, quel augure d'une servitude prochaine! Il n'en falloit point d'autre que de voir un Etat où la valeur étoit moins considérée que le luxe; où le pauvre Officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une Legion, pendant que les Grands tâchoient de couvrir leur lâcheté, & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense.

Sevior armis ^{Lucan.}
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Un luxe aussi general eut bientôt

Discours préliminaire.

tôt consumé les biens des particuliers. Pour fournir à une dépense si excessive, après avoir vendu ses maisons & ses terres, on vendit par d'indignes adoptions & par des alliances honteuses le sang illustre de ses Ancêtres : & quand on n'eut plus rien à vendre, on trafiqua de sa liberté. Le Magistrat comme le simple Citoyen, l'Officier & le Soldat porterent leur servitude où ils crurent trouver leur intérêt. Les Legions devinrent les Legions des Grands & des Chefs de parti : & pour attacher le Soldat à leur fortune, ils dissimuloient ses brigandages, & negligeoient la discipline militaire, à laquelle leurs Ancêtres devoient leurs conquêtes, & la gloire de la République.

Le luxe & la molesse étoient passez de la Ville jusques dans le Camp. On voyoit une foule de Valets & d'Esclaves, avec tout l'atirail de la volupté, suivre l'armée

Discours préliminaire.

mée comme une autre armée. César après avoir forcé le camp de Pompée dans les plaines de Pharsale, y trouva les tables dressées comme pour des festins. Les buffets, dit-il, ploioient sous le poid des vases d'or & d'argent ; les tentes étoient accommodées de gazons verts, & quelques-unes, comme celle de Lentulus, pour conserver le frais ; étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche ; & dans l'endroit où on se battoit encore, le meurtre & le carnage : *Alibi prælia & vulnera, alibi popina, simul cruor & strues corporum, juxta scorta & scortis simile.*

Après cela faut-il s'étonner si des hommes qui recherchoient les voluptez, au milieu même des périls, & qui ne s'exposoient aux périls que pour pouvoir fournir à leurs plaisirs, ayent vû ensevelir leur

De bel.
civ. l. 3.

Tac.

leur liberté dans les champs de Pharsale? Au lieu que tant que cette liberté si précieuse aux premiers Romains, avoit été sous la garde de la pauvreté & de la tempérance, l'amour de la Patrie, la valeur, le courage, & toutes les vertus civiles & militaires, en avoient été inséparables.

Claud. de
bel. Gild.

Utinam remeare liceret
Ad veteres fines & moenia pauperis Anc.

APPROBATION.

Nous soussignez, de l'Académie Royale des Inscriptions & des belles Lettres avons lu l'Histoire des Révolutions arrivées dans le Gouvernement de la République Romaine, par Mr. l'Abbé de Vertot, & nous avons crû cet Ouvrage d'autant plus digne de voir le jour, que l'Auteur a su joindre au détail exact des faits Historiques, tous les agrémens de la narration.

Fait à Paris ce 22. Février 1716.

Signé,

DE BOZE.

BURETTE.
HIS-



HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

ARRIVÉES

DANS LE GOUVERNEMENT

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

Romulus Fondateur, & premier Roy de Rome, est en même temps le Chef de la Religion, & établit différentes Loix avec le consentement de ses Sujets. Il fait faire le dénombrement de tous les Citoyens qu'il partage en trois Tribus. Chaque Tribu est ensuite divisée en dix Curies ou Compagnies. Etablissement du Senat & de l'Ordre des Chevaliers. Ce que c'étoient que les Plébéiens. Les Sabins, après une guerre fort animée, font une alliance très étroite avec les Romains, & vivent sous les mêmes Loix. Mort de Romulus. Numa lui succede. Il

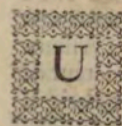
Tom. I.

A

se

se sert de la Religion pour adoucir les mœurs farouches des Habitans de la Ville de Rome. Combat des Horaces & des Curiaces sous Tullus Hostilius. Albe ruinée. Ses Habitans transferez à Rome. Ancus Marcius établit des cérémonies qui devoient précéder les déclarations de guerre. Il défait les Latins, & réunit leur territoire à celui de Rome. Tarquin l'Ancien est élu Roy par les suffrages des principaux d'entre le peuple qu'il avoit gagnés. Il met au nombre des Sénateurs cent de ses créatures. Institution du Cens sous Servius Tullius. Ce Prince est assassiné par Tarquin le Superbe qui s'empare de la Royauté sans le consentement du peuple ni du Senat. Son ambition & sa cruauté excitent un mécontentement general que l'impudicité de Sextus Tarquin son fils, & la mort de Lucrece font éclater. Révolte generale. Les Tarquins sont chassés, & la Royauté est proscrite. L'Etat Republicain succède au Monarchique. On élit deux Magistrats annuels, à qui on donne le nom de Consuls. La division qui survient bien-tôt après entre le Peuple & le Senat, oblige de créer une nouvelle Magistrature supérieure au Consulat, je veux dire la Dictature. Les brouilleries cessent pour quelque temps: mais ensuite elles se renouvellent, & vont si loin que la plus grande partie du Peuple abandonne la Ville, & se retire sur le Mont sacré. Pour le faire rentrer dans Rome, il fallut lui accorder l'abolition de toutes les dettes, & consentir à la création des Tribuns du peuple.

Un



N PRINCE d'une naissance incertaine, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & depuis devenu chef de brigands, jetta les premiers fondemens de la Capitale du monde. Il la consacra au Dieu de la guerre dont il vouloit qu'on le crût sorti; il y admit pour habitans, des gens de toutes conditions, & vint de différens endroits, Grecs, Latins, Albains & Toscans, la plupart pasteurs & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un azile qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre, & il scût de ses ennemis en faire les premiers Citoyens.

Rome dans son origine étoit moins une Ville qu'un camp de soldats, rempli de cabannes & entouré de foibles murailles, sans Loix civiles, sans Magistrats, même sans femmes & sans enfans, & qui servoit seulement d'azile à des Avanturiers, que l'impunité ou le desir de faire du butin avoient réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les Conquerans de l'Univers.

A peine cette Ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses premiers habitans se pressèrent de donner quelque forme au gouvernement. Leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'Empire, & pour y parvenir, ils établirent une espèce de Monarchie mixte, &

A 2

par-

I. Année de Rome, environ la 3301. du Monde, environ la quatrième de la sixième Olympiade, & la 753. avant la naissance de N. S. Jesus-Christ.

Tit. Liv. l. 1. D. 1. c. 2.

partagerent la souveraine puissance entre le Chef ou le Prince de la Nation, un Senat qui lui devoit servir de Conseil, & l'Assemblée du Peuple. Romulus le Fondateur de Rome en fut élu pour le premier Roi; il fut reconnu en même temps pour le Chef de la Religion, le souverain Magistrat de la Ville, & le General né de l'Etat. Il prit, outre un grand nombre de Gardes, douze Lieutenants, espèce d'Huissiers qui l'accompagnoient, quand il paroissoit en public. Chaque Lieutenant étoit armé d'une hache d'armes, environnée de faisceaux de verges, pour désigner le droit de glaive, symbole de la souveraineté. Mais sous cet appareil de la Royauté, son pouvoir ne laissoit pas d'être resserré dans des bornes fort étroites; & il n'avoit gueres d'autre autorité que celle de convoquer le Senat & les Assemblées du Peuple; de y proposer les affaires; de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résoluë par un Decret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux Tresoriers qu'on appella depuis *Questeurs*.

Les premiers soins du nouveau Prince furent d'établir différentes Loix par rapport à la Religion & au gouvernement civil, toutes également nécessaires pour entretenir la société entre les hommes; mais qui ne furent cependant publiées qu'avec le consentement de tout le Peuple Romain. On ne sçait pas bien quelle étoit la forme du culte de ces temps si éloignez. On

voit

voit seulement par l'histoire, que la Religion des premiers Romains avoit beaucoup de rapport avec leur origine. Ils celebrent la fête de la Déesse *Pales*, une des Divinités tutélaires des bergers. Pan Dieu des forêts avoit aussi ses autels; il étoit réveré dans les fêtes Lupercales ou des Louves; on lui sacrifioit un chien. Plutarque nous parle d'un Dieu *Consus* qui présidoit aux Conscils; il n'avoit pour temple qu'une grotte pratiquée sous terre. On a donné depuis un air de mystère à ce qui n'étoit peut-être alors qu'un pur effet du hazard ou de la nécessité; & on nous a débité que ce temple n'avoit été ménagé sous terre, que pour apprendre aux hommes que les délibérations des conseils devoient être secrètes.

Mais la principale Religion de ces temps grossiers consistoit dans les Augures & dans les Aruspices, c'est-à-dire dans les pronostics qu'on tiroit du vol des oiseaux ou des entrailles des bêtes. Les Prêtres & les Sacrificateurs faisoient croire au peuple qu'ils y lisoient distinctement les destinées des hommes. Cette pieuse fraude qui ne devoit son établissement qu'à l'ignorance de ces premiers siècles, devint depuis un des mystères du gouvernement, comme nous aurons lieu de le faire observer dans la suite: & on prétend que Romulus même voulut être le premier Augure de Rome, de peur qu'un autre, à la faveur de ces superstitions, ne s'emparât de la confiance de la multitude. Il défendit par une Loi expresse qu'on ne fit aucune élection, & que

A 3

per-

Dionysii
Halicar-
nassensis. 2.
p. 81.

T. Liv. c. 1.

Dion. l. 2.

Plut. in
Rom.

Plut. in
Rom.

Cicer. l. 3.
de Legi-
bus.
Idem l. 3.
de Natura
Deorum.

personne à l'avenir ne fût élevé à la Dignité royale, au Sacerdoce, ou aux Magistratures publiques, & qu'on n'entreprît aucune guerre, qu'on n'eût pris auparavant les auspices. Ce fut par le même esprit de religion & par une sage politique qu'il interdit tout culte des Divinités étrangères, comme capable d'introduire de la division entre ses nouveaux Sujets. Le Sacerdoce par la même Loi devoit être à vie; les Prêtres ne pouvoient être élus avant l'âge de cinquante ans. Romulus leur défendit de mêler des fables aux mystères de la Religion, & d'y répandre un faux merveilleux sous prétexte de les rendre plus venerables au peuple. Ils devoient être instruits des Loix & des Coutumes du pays, & ils étoient obligés d'écrire les principaux événemens qui arrivoient dans l'Etat; ainsi ils en furent les premiers Historiens & les premiers Jurisconsultes.

Il nous reste dans l'histoire quelques fragmens des Loix civiles qu'établit Romulus. La première regarde les femmes mariées; elle leur défend de se séparer de leurs maris sous quelque prétexte que ce soit, en même temps qu'elle permet aux hommes de les repudier, & même de les faire mourir, en y appelant leurs parens, si elles sont convaincues d'adultère, de poison, d'avoir fait fabriquer de fausses clefs, ou seulement d'avoir bu du vin. Romulus crut devoir établir une Loi si sévère pour prévenir l'adultère, qu'il regarda comme une seconde yvresse, & comme le premier effet

Dion. l. 2.

Gellius
c. 23.

effet de cette dangereuse liqueur. Mais rien n'approche de la dureté des Loix qu'il établit à l'égard des enfans. Il donna à leurs pères un empire absolu sur leurs biens & sur leurs vies; ils pouvoient de leur autorité privée les enfermer, les faire mourir, & même les vendre pour esclaves jusqu'à trois fois, quelque âge qu'ils eussent, & à quelque dignité qu'ils fussent parvenus. Un père étoit le premier Magistrat de ses enfans. On pouvoit se défaire de ceux qui étoient nez avec des difformités monstrueuses; mais hors de ce cas, tout meurtre étoit puni par la mort de celui qui l'avoit commis. Romulus qui n'ignoroit pas que la puissance d'un Etat consiste moins dans son étendue, que dans le nombre de ses habitans, défendit par la même Loi de tuer en guerre un ennemi qui se rendroit, ou même de le vendre. Il ne fit la guerre que pour conquérir des hommes, sûr de ne pas manquer de terres quand il auroit des troupes suffisantes pour s'en emparer.

Ce fut pour reconnoître ses forces qu'il fit faire un dénombrement de tous les Citoyens de Rome. Il ne s'y trouva que trois mille hommes de pied, & environ trois cents cavaliers. Romulus les divisa tous en trois Tribus égales, & il assigna à chacune un quartier de la Ville pour habiter. Chaque Tribu fut ensuite subdivisée en dix Curies ou Compagnies de cent hommes qui avoient chacune un Centurion pour les commander. Un Prêtre sous le nom de

Dion.
Plut.Instit. Ju-
stin. l. 1.

Dion. l. 2.

Dion. l. 2.

Curion étoit chargé du soin des sacrifices ; & deux des principaux habitans , appelez *Duumvirs* , rendoient la justice à tous les particuliers.

Romulus occupé d'un aussi grand dessein que celui de fonder un Etat , songea à assurer la subsistance de ce nouveau peuple. Rome bâtie sur un fond étranger , & qui dépendoit originairement de la ville d'Albe , n'avoit qu'un territoire fort borné : on prétend qu'il ne comprenoit au plus que cinq ou six mille d'étendue. Cependant le Prince en fit trois parts , quoi qu'inégales. La première fut consacrée au culte des Dieux ; on en réserva une autre pour le domaine du Roi & les besoins de l'Etat ; la plus considérable partie fut divisée en trente portions par rapport aux trente Curies , & chaque particulier n'en eut pas plus de deux arpens pour sa subsistance.

L'établissement du Senat succéda à ce partage. Romulus le composa de cent des principaux Citoyens : on en augmenta le nombre depuis , comme nous le dirons dans la suite. Le Roi nomma le premier Sénateur , & il ordonna qu'en son absence il auroit le gouvernement de la Ville ; chaque Tribu en élut trois , & les trente Curies en fournirent , chacune , trois autres ; ce qui composa le nombre de cent Sénateurs , qui devoient tenir lieu en même temps de Ministres pour le Roi , & de Protecteurs à l'égard du peuple , fonctions aussi nobles que difficiles à bien remplir.

Les.

Les affaires les plus importantes devoient être portées au Senat. Le Prince , comme le Chef , y présidoit à la vérité ; mais cependant tout s'y décidoit à la pluralité des voix , & il n'y avoit que son suffrage comme un Sénateur particulier. Rome , après son Roi , ne voyoit rien de si grand & de si respectable que ces Sénateurs. On les nomma *Peres* , & leurs descendans *Patriciens* , origine de la première Noblesse parmi les Romains. On donna aux Sénateurs ce nom de *Peres* par rapport à leur âge , ou à cause des soins qu'ils prenoient de leurs Concitoyens. „ Ceux qui compo-
„ soient anciennement le Conseil de la Re-
„ publique , dit Saluste , avoient le corps
„ affoibli par les années , mais leur esprit
„ étoit fortifié par la sagesse & par l'expe-
„ rience. Les Dignitez civiles & militaires ,
même celles du Sacerdoce appartenoient
aux Patriciens , à l'exclusion des Plebeïens.
Le peuple obéissoit à des Magistrats particuliers qui lui rendoient justice ; mais ces Magistrats recevoient les ordres du Senat , qui étoit regardé comme la Loi suprême & vivante de l'Etat , le Gardien & le Défenseur de la liberté.

Les Romains , après l'établissement du Senat , tirèrent de nouveau de chaque Curie dix hommes de cheval ; on les nomma Chevaliers , espece d'ordre mitoyen entre le Senat & le peuple : Romulus en composa sa garde. Ils combattoient également à pied & à cheval , selon les occasions & la disposition du terrain où ils se trouvoient. L'Etat

-A. 5

leur

V. Strabon
l. 5.

Dion. l. 2.

Id. ibid.

Liv. l. 1.
c. 8.

Conjur.
Cat.

Dion. l. 2.

leur fournissoit un cheval, & ils étoient distingués par un anneau d'or; mais dans la suite, quand leur nombre fut augmenté, cette fonction militaire fut changée en un simple titre d'honneur, & les Chevaliers ne furent pas plus attachés à la guerre que les autres Citoyens. Nous les verrons au contraire se charger sous le nom de *Publicains*, de recueillir les tributs, & tenir à ferme les revenus de la République.

Le troisième Ordre de l'Etat étoit composé des *Plebeïens*. De tous les peuples du monde, le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté, a été le Peuple Romain. Ce dernier Ordre, quoique formé pour la plupart de pasteurs & d'esclaves, voulut avoir part dans le gouvernement comme les deux premiers. C'étoit lui qui autorisoit les Loix qui avoient été digérées par le Roi & le Senat; & il donnoit lui-même dans ses assemblées les ordres qu'il vouloit exécuter. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des Magistrats, l'élection même du Souverain dépendoit de ses suffrages. Le Senat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejeter ses projets, qui sans ce temperament & le concours de ses lumières eussent été souvent trop précipitez & trop tumultueux.

Telle étoit la Constitution fondamentale de cet Etat qui n'étoit ni purement Monarchique, ni aussi entièrement Républicain. Le Roi, le Senat & le Peuple étoient, pour ainsi dire, dans une dépendance réciproque; & il résulta de cette

mu-

mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du Prince, & qui assuroit en même temps le pouvoir du Senat & la liberté du peuple.

Romulus, pour prévenir les divisions que la jalousie si naturelle aux hommes, pouvoit faire naître entre les Citoyens d'une même République, dont les uns venoient d'être élevés au rang de Sénateurs, & les autres étoient restés dans l'ordre du peuple, tâcha de les attacher les uns aux autres par des liaisons & des bienfaits réciproques. Il fut permis à ces Plebeïens de se choisir dans le Corps du Senat des *Patrons* qui étoient obligés de les assister de leurs conseils & de leur crédit; & chaque particulier sous le nom de *Client* s'attachoit de son côté aux intérêts de son Patron. Si ce Sénateur n'étoit pas riche, ses Clients contribuoient à la dot de ses filles, au paiement de ses dettes ou de sa rançon, en cas qu'il eût été fait prisonnier de guerre; & ils n'eussent osé lui refuser leurs suffrages s'il briguoit quelque Magistrature. Ces obligations réciproques furent dans la suite estimées si saintes, que ceux qui les violaient passaient pour infames, & il étoit même permis de les tuer comme des sacrilèges.

Un temperament si sage dans le Gouvernement attiroit de tous côtés de nouveaux citoyens dans Rome; Romulus en faisoit autant de soldats, & déjà cet Etat commençoit à se rendre redoutable à ses voisins. Il ne manquoit aux Romains que des femmes pour en assurer la durée; Romulus envoya

A 6

des.

Dion. l. 2.

des députez pour en demander aux Sabins, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome. Les Sabins occupoient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Teveron & les Appennins. Ils habitoient différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par de petits Princes, & d'autres par de simples Magistrats, & en forme de République. Mais quoique leur Gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul Etat de tous les peuples de cette nation. Ces peuples étoient les plus belliqueux de l'Italie, & les plus voisins de Rome. Comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejeterent la proposition des Romains : quelques-uns ajouterent la raillerie au re-

T. Liv. I. 1.
c. 9.

fus, & ils demanderent à ces Envoyez pourquoi leur Prince n'ouvroit pas un azyle en faveur des femmes fugitives & des esclaves de ce sexe, comme il avoit fait pour les hommes; que ce seroit le moyen de former des mariages, où de part & d'autre on n'auroit rien à se reprocher.

Romulus n'apprit qu'avec un vif ressentiment une réponse si piquante; il résolut de s'en vanger, & d'enlever les filles des Sabins. Il communiqua son dessein aux Principaux du Senat; & comme la plupart avoient été élevez dans le brigandage, & dans la maxime d'emporter tout par la force, ils ne donnerent que des louanges à un projet proportionné à leur caractère. Il ne fut

Dion. l. 2.

fut question que de choisir les moyens les plus propres pour le faire réussir; Romulus n'en trouva point de meilleur que de célébrer à Rome des Jeux solennels. La Religion entroit toujours dans ces Fêtes, qui étoient précédées par des sacrifices, & qui se terminoient par différentes sortes de courses & par des combats de Lutteurs.

Les Sabins, les plus voisins de Rome ne manquerent pas d'y accourir au jour destiné à cette solennité, comme Romulus l'avoit bien prévu. On y vit un grand nombre de Ceniniens, de Crustuminiens & d'Antemnates avec leurs femmes & leurs enfans : tous ces peuples étoient compris sous le nom general de Sabins, & faisoient partie de cette communauté. Les uns & les autres furent reçus par les Romains avec de grandes démonstrations de joye; chaque citoyen se chargea de son hôte, & après les avoir bien regalez, on les conduisit, & on les plaça commodement dans l'endroit où se faisoient les Jeux. Mais pendant que ces étrangers étoient attachez à voir le spectacle, les Romains par ordre de Romulus se jetterent l'épée à la main dans cette assemblée; ils enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome les peres & meres qui reclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le temps à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis des époux legitimes. Cependant, l'enlèvement de

ces Sabines causa une guerre qui dura plusieurs années. Les Ceniniens furent les premiers qui firent éclater leur ressentiment. Ils entrèrent en armes sur les terres des Romains. Romulus marcha aussitôt contre eux, les défit, tua leur Roi, ou leur Chef appelé Acron, prit leur ville, & en emmena tous les habitans qu'il obligea de le suivre à Rome, où il leur donna les mêmes droits & les mêmes privilèges qu'aux autres citoyens. Ce Prince rentra dans Rome chargé des armes & des dépouilles de son ennemi dont il s'étoit fait une espèce de trophée, & il les consacra à Jupiter Feretrien comme un monument de la victoire, origine de la cérémonie du triomphe chez les Romains. Les Antemnates & les Crustuminiens n'eurent pas un sort plus favorable que les Ceniniens. Ils furent vaincus; Antemnes & Crustumium furent prises. Romulus ne les voulut point détruire; mais comme le pays étoit gras & abondant, il y établit deux colonies qui lui servoient de ce côté-là comme de gardes avancées contre les incursions de ses autres ennemis. D'autres Sabins plus puissans, & qui prirent les armes les derniers sous la conduite de Tatiüs leur Roi, surprirent par trahison la ville de Rome, & Penetrerent jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre, sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque ces Sabines qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfans, se jetterent au mi-

L'an 4 de
Rome.

milieu des combatans, & par leurs prières & leurs larmes suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement, les deux peuples firent la paix, & pour s'unir encore plus étroitement, ces Sabins qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades, vinrent s'établir à Rome. Ainsi ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour les citoyens & les défenseurs. Il est vrai qu'il en couta d'abord à Romulus une partie de sa souveraineté: il fut obligé d'y associer Tatiüs le Roi des Sabins; & cent des plus nobles de cette nation furent admis en même temps dans le Senat. Mais Tatiüs ayant été tué depuis par des ennemis particuliers, on ne lui donna point de successeur; Romulus rentra dans tous ses droits, & réunit en sa personne toute l'autorité royale.

Les Sénateurs Sabins, & tous ceux qui les avoient suivis, devinrent insensiblement Romains; Rome commença à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit déjà jusqu'à quarante-sept mille habitans tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins. Mais cette humeur féroce & entreprenante les rendoit moins dociles pour les ordres du Prince; d'un autre côté l'autorité souveraine qui ne cherche souvent qu'à s'étendre, devint suspecte & odieuse dans le Fondateur même de l'Etat.

7^e de Rome
747 avant
J. C.

A. 1217
31. 1217

31. 1217
31. 1217

Ro-

Romulus victorieux de cette partie des Sabins, voulut regner trop imperieusement sur ses sujets & sur un peuple nouveau qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des Loix dont il étoit convenu dans l'établissement de l'Etat. Ce Prince au contraire rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le Senat & l'Assemblée du Peuple. Il fit la guerre à ceux de Camerin, de Fidene, & à ceux de Veïe, petites villes comprises entre les cinquante-trois peuples, que Plin^e dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables qu'à peine avoient-ils un nom dans le temps même qu'ils subsistoient. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, dont il ruina quelques-unes, établit des colonies dans les autres, & tout cela de sa seule autorité. Le Senat fut offensé qu'il eût disposé sans sa participation du butin & des terres conquises sur les ennemis, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât dans une pure Monarchie. Il se défit d'un Prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept de regne, disparut, sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avoit fait périr. Le Senat qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un Dieu de celui qu'il n'avoit pu souffrir pour Souverain.

L'autorité royale, par la mort de Romulus,

mulus, se trouva confondue dans celle du Senat. Les Sénateurs convinrent de la partager, & chacun sous le nom d'entre-Roi gouvernoit à son tour pendant cinq jours, & jouissoit de tous les honneurs de la souveraineté. Cette nouvelle forme de gouvernement dura un an entier, & le Senat ne songeoit point à se donner un nouveau Souverain. Mais le peuple qui s'aperçut que cet inter-regne ne servoit qu'à multiplier ses maîtres, demanda hautement qu'on y mît fin; il fallut que le Senat relâchât à la fin une autorité qui lui échappoit. Il fit proposer au peuple, s'il vouloit qu'on procédât à l'élection d'un nouveau Roi, ou qu'on choisît seulement de Magistrats annuels qui gouvernassent l'Etat. Le peuple par estime & par déférence pour le Senat, lui remit le choix de ces deux sortes de gouvernemens. Plusieurs Sénateurs qui goûtoient le plaisir de ne voir dans Rome aucune dignité au-dessus de la leur, inclinèrent pour l'Etat Républicain; mais les principaux de ce corps qui aspiraient secrètement à la Couronne, firent décider à la pluralité des voix qu'on ne changeroit rien dans la forme du gouvernement. Il fut résolu qu'on procederoit à l'élection d'un Roi; & le Sénateur qui fit le dernier durant cet inter-regne la fonction d'entre-Roi, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui dit: „Elisez un „ Roi, Romains, le Senat y consent; & „ si vous faites choix d'un Prince digne de „ succéder à Romulus, le Senat le confir-

An 38 de
Rome.
Flav. Vo-
piscus in
Tacito
Imp.

Virg. Æ-

neid. l. 6.

Virg. Æ-

An 37 de
Rome.



„ mera dans cette suprême dignité. On tint pour cette importante élection une assemblée générale du peuple Romain. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de remarquer ici qu'on comprenoit sous ce nom *d'Assemblée du Peuple*, non-seulement les Plebeïens, mais encore les Sénateurs, les Chevaliers, & généralement tous les citoyens Romains qui avoient droit de suffrage, de quelque rang & de quelque condition qu'ils fussent. C'étoient comme les Etats généraux de la nation, & on avoit appelé ces assemblées, assemblées du peuple, parce que les voix s'y comptant par tête, les Plebeïens seuls plus nombreux que les deux autres Ordres de l'Etat, décidoient ordinairement de toutes les délibérations, qui dans ces premiers temps n'avoient cependant d'effet qu'autant qu'elles étoient ensuite approuvées par le Sénat : telle étoit alors la forme qui s'observoit dans les élections, celle du successeur de Romulus fut fort contestée. Le Sénat étoit composé d'anciens Sénateurs & des nouveaux qu'on y avoit aggregez sous le regne de Tatius, cela forma deux partis. Les anciens demandoient un Romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de Roi depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d'accord que les anciens Sénateurs nomméroient le Roi de Rome, mais qu'ils seroient obligez de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un Sabin de la ville de Cures, mais

Ande Rome 39.



qui demeurait ordinairement à la campagne. Il s'appelloit *Numa Pompilius*, homme de bien, sage, modéré, équitable, mais peu guerrier, & qui ne pouvant se donner de la considération par son courage, chercha à se distinguer par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son regne à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la Religion, & à inspirer aux Romains une grande crainte des Dieux. Il bâtit de nouveaux temples, il institua des fêtes; & comme les réponses des Oracles & les prédictions des Augures & des Aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui prédisoient ce qui devoit arriver d'heureux ou de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'ils annonçoient; la veneration pour ces êtres supérieurs d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés. Rome se remplit insensiblement de superstitions; la politique les adopta & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'Etat sans consulter ces fausses divinités; & Numa pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une Nymphé appelée *Egerie* qui lui avoit révélé, disoit-il, la manière dont les dieux vouloient être servis. Sa mort, après un regne de 43 ans, laissa la Couronne à *Tullus*

Tit. Liv.
Dion. Hal.
Plutar.

Ande Rome 41.

lus Hostilius, que les Romains élurent pour troisième Roi de Rome. C'étoit un Prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui sur le plan de Romulus ne songea à conserver son Etat que par de nouvelles conquêtes.

Si la conduite pacifique de Numa avoit été utile aux Romains pour adoucir ce qu'il y avoit de feroce & de sauvage dans leurs mœurs, le caractère fier & entreprenant de Tullus ne fut pas moins nécessaire dans un Etat fondé par la force & la violence, & environné de voisins jaloux de son établissement. Le peuple de la ville d'Albe faisoit paroître le plus d'animosité, quoique la plupart des Romains en tiraient leur origine, & que la ville d'Albe fût considérée comme la métropole de tout le Latium. Differens sujets de plaintes réciproques & ordinaires entre des Etats voisins allumèrent la guerre, ou, pour mieux dire, l'ambition seule, & un esprit de conquête, leur firent prendre les armes. Les Romains & les Albains se mirent en campagne. Comme ils étoient voisins, les deux armées ne furent pas long-temps sans s'approcher: on ne dissimuloit plus qu'on alloit combattre pour l'empire & la liberté. Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, le General d'Albe, soit qu'il redoutât le succès du combat, ou qu'il voulût seulement éviter l'effusion du sang, proposa au Roi de Rome de remettre la destinée de l'un & l'autre peuple à trois combatans de chaque côté, à condition que l'Empire seroit le prix du parti victo-

An de Ro-
me 82.

victorieux. La proposition fut acceptée; les Romains & les Albains nommerent chacun trois champions; on voit bien que je veux parler des Horaces & des Curiaces. Je n'entrerai point dans le détail de ce combat, tout le monde sçait que les trois Curiaces & deux Horaces périrent dans ce fameux duel, & que Rome triompha par le courage & l'adresse du dernier des Horaces. Le Romain rentrant dans la ville victorieux & chargé des armes & des dépouilles de ses ennemis, rencontra sa sœur qui devoit épouser un des Curiaces. Celle-ci voyant son frere revêtu de la cotte d'armes de son amant qu'elle avoit faite elle-même, ne put retenir sa douleur; elle répandit un torrent de larmes; elle s'arracha les cheveux, & dans les transports de son affliction, elle fit les plus violentes imprécations contre son frere & même contre sa patrie, qu'elle regardoit comme la cause du combat & de la mort de celui qu'elle devoit épouser.

Horace fier de sa victoire, & irrité de la douleur que sa sœur faisoit éclater mal-à-propos au milieu de la joye publique, dans le transport de sa colere lui passa son épée au travers du corps: „ Va, lui dit-il, trouve ton amant, & porte-lui cette passion insensée qui te fait préférer un ennemi mort à la gloire de ta patrie. Tout le monde détestoit une action si inhumaine & si cruelle. On arrêta aussi-tôt le meurtrier, il fut traduit devant les Duumvirs Juges naturels de ces sortes de crimes: Horace fut condamné à perdre la vie, & le jour même

Dion. Ha-
lic. l. 3.
Tit. Liv.
Dec. l. l. 1.
c. 25.

An de Ro-
me 87.

Cic. pro
Mione

Thuc. l. 2.

Ande Ro-
me 87.

de

de son triomphe auroit été celui de son supplice, si par le conseil de Tullus Hostilius il n'eût appelé de ce jugement devant l'Assemblée du Peuple. Il y comparut avec le même courage & la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans son combat contre les Curiaces. Le peuple crut qu'en faveur d'un si grand service il pouvoit oublier un peu la rigueur de la Loi: Horace fut renvoyé absous, plutôt, dit Tite-Live, par admiration pour son courage, que par la justice de sa cause. Nous n'avons rapporté cet événement que pour faire voir par le conseil que donna le Roi de Rome à Horace d'en appeler au Peuple, que l'autorité de cette Assemblée étoit supérieure à celle du Prince, & que ce n'étoit que dans le concours des suffrages du Roi & des différens ordres de l'Etat, que se trouvoit la véritable souveraineté de cette nation.

L'affaire d'Horace étant terminée, le Roi de Rome songea à faire reconnoître son autorité dans la ville d'Albe, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux. Ce Prince en suivant l'esprit & les maximes de Romulus, ruina cette ville dont il transféra les habitans à Rome: ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le Senat: tels furent les Tulliens, les Serviliens, les Quintiens, les Geganiens, les Curiaces, & les Cleliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignitez de l'Etat, & rendirent de très grands services à la République,

Cic. pro
Milone.

Dion. l. 3.

An de Ro-
me 27.

blique, comme nous le verrons dans la suite. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce Prince après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente deuxième année de son regne; qu'Ancus Martius petit fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius par l'Assemblée du Peuple, & que le Senat confirma ensuite cette nouvelle élection.

Comme ce Prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la Religion. Il institua des ceremonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ces pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontieres ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience que le Trône exige encore d'autres vertus que la piété. Cependant pour soutenir toujours son caractère, avant que de prendre les armes, il envoya aux ennemis un Heraut que les Romains appelloient *Fecialien*: ce Heraut portoit une javeline ferrée, comme la preuve de sa commission. Etant arrivée sur la frontieres, il cria à haute voix: Ecoutez Jupiter, & vous Junon,,, écoutez Quirinus, écoutez Dieux du ciel, de la terre & des enfers, je vous prens à témoin que le peu-
,, ple

An de
Rome 113

An de
Rome 114

Dion. l. 3.

Tit. 1. Dec.
1. 1. 1. c. 24.
Cic. l. 2.
de leg.
Aul. Gel.
l. 16. c. 4.

„ ple Latin est injuste ; & comme ce peu-
 „ ple a outragé le peuple Romain , le peu-
 „ ple Romain & moi du consentement du
 „ Senat lui declarons la guerre.

On voit par cette formule que nous a
 conservée Tite-Live , qu'il n'est fait aucune
 mention du Roi , & que tout se fait au nom
 & par l'autorité du peuple , c'est-à-dire de
 tout le corps de la nation.

Cette guerre fut aussi heureuse qu'elle
 étoit juste. Ancus batit les ennemis , ruina
 leurs villes , en transporta les habitans à
 Rome , & réunit leur territoire à celui de
 cette capitale.

Tarquin premier ou l'ancien , quoiqu'é-
 tranger , parvint à la Couronne après la
 mort d'Ancus , & il l'acheta par des secours
 gratuits qu'il avoit donnez auparavant aux
 principaux du peuple. Ce fut pour conser-
 ver leur affection & récompenser ses crea-
 tures , qu'il en fit entrer cent dans le Senat ;
 mais pour ne pas confondre les differens or-
 dres de l'Etat , il les fit Patriciens , au rap-
 port de Denys d'Halicarnasse , avant que de
 les élever à la dignité de Senateurs qui se
 trouverent jusqu'au nombre de trois cens ,
 où ils demeurèrent fixez pendant plusieurs
 siècles. On sera peut-être étonné que dans
 un Etat gouverné par un Roi , & assisté du
 Senat , les Loix , les Ordonnances & le
 Résultat des toutes les Délibérations se fis-
 sent toujours au nom du Peuple , sans faire
 mention du Prince qui regnoit : mais on
 doit se souvenir que ce Peuple genereux s'é-
 toit réservé la meilleure part dans le gou-
 verne-

An de
 Rome 138.
 Dion. Hal.
 l. 3.

Dion. Hal.
 l. 3. p. 190.
 Aur. de
 viris
 illustribus.

vernement. Il ne se prenoit aucune résolu-
 tion , soit pour la guerre ou pour la paix ,
 que dans ses Assemblées : on les appelloit
 en ce temps-là assemblées par *Curies* ; parce
 qu'elles ne devoient être composées que des
 seuls habitans de Rome divisez en trente
 Curies. C'est-là qu'on créoit les Rois ,
 qu'on éliroit les Magistrats & les Prêtres ,
 qu'on faisoit des Loix , & qu'on admini-
 stroit la Justice. C'étoit le Roi qui de con-
 cert avec le Senat convoquoit ces assem-
 blées , & décidoit , par un *Senatus-Consulte* ,
 du jour qu'on devoit les tenir , & des ma-
 tieres qu'on y devoit traiter. Il falloit un
 second *Senatus-Consulte* pour confirmer
 ce qui y avoit été arrêté ; le Prince ou le
 premier Magistrat présidoit à ces assemblées ,
 qui étoient toujours précédées par des aus-
 pices & par des sacrifices , dont les Patri-
 ciens étoient les Ministres ordinaires.

Mais cependant comme tout se decidoit
 dans ces assemblées à la pluralité des voix ,
 & que les suffrages se comptoient par tête ,
 les Plebeiens l'emportoient toujours sur le
 Senat & les Patriciens , en sorte qu'ils for-
 moient ordinairement le resultat des delibe-
 rations par préférence au Senat & aux No-
 bles.

Servius Tullius , sixième Roi de Rome ,
 Prince tout Républicain malgré sa dignité ;
 mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le
 gouvernement dépendit souvent de la plus
 vile populace , résolut de faire passer toute
 l'autorité dans le Corps de la Noblesse & des
 Patriciens , où il eseroit trouver des vûes

Tom. I.

B

plus

An de
 Rome
 175.
 Dion.
 Hal. l. 3.
 T. Liv.
 Dec. 1. l.
 l. c. 43.

plus justes, & moins d'entêtement. L'entreprise n'étoit pas sans de grandes difficultés; ce Prince avoit à faire au peuple de toute la terre le plus fier & le plus jaloux de ses droits; & pour l'obliger à en relâcher une partie, il falloit le sçavoir tromper par l'appas d'un bien plus considérable. Les Romains payoient en ce temps-là par tête certains impôts au profit du trésor public; & comme dans leur origine la fortune des particuliers étoit à peu près égale, on les avoit assujettis au même tribut, qu'ils continuèrent de payer avec la même égalité, quoique par la succession des temps il se trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns & des autres.

Servius, pour éblouir le peuple, & pour connoître les forces de son Etat, représenta dans une assemblée, que le nombre des habitans de Rome & leurs richesses étant considérablement augmentez par cette foule d'étrangers qui s'étoient établis dans la Ville, il ne lui paroïsoit pas juste qu'un pauvre Citoyen contribuât autant qu'un plus riche aux charges de l'Etat; qu'il falloit régler ces contributions suivant les facultez des particuliers; mais que pour en avoir une connoissance exacte, il falloit obliger tous les Citoyens sous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidele, & qui pût servir de règle aux Commissaires que l'Assemblée du Peuple nommeroit pour faire cette repartition.

Le peuple qui ne voyoit dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut

reçut avec de grands applaudissemens, & toute l'Assemblée d'un mutuel consentement donna au Roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paroïtroit le plus convenable au bien public. Ce Prince, pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la Ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre Tribus, appellées les tribus de la Ville. Il rangea sous vingt-six autres tribus les Citoyens qui demeuroient à la Campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le Cens, qui n'étoit autre chose qu'un rolle & un dénombrement de tous les Citoyens Romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultez, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome & aux environs plus de quatre-vingt mille Citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre en six classes, & il composa chaque classe de différentes Centuries de gens de pied. Il mit dans la première classe quatre-vingt Centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des Sénateurs, des Patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses; & tous ne devoient pas avoir moins que cent mines ou dix mille dragmes de bien: ce qui pouvoit revenir en ces temps-là à un peu plus de mille écus de notre monnoye; ce que nous n'osons pas cependant affirmer bien positivement à cause de la différence qui se trouve dans les opinions des Sçavans sur la va-

leur & la variation des monnoyes. On ne sçait pas plus précisément si chaque Centurie de cette premiere classe étoit composée de cent hommes effectifs : il y a lieu de croire au contraire que Servius, dans la vûe de multiplier les suffrages des Patriciens, avoit augmenté le nombre de leurs Centuries ; & il cachoit ce dessein secret, sous le prétexte plausible que les Patriciens étant plus riches que les Plebeïens, une Centurie composée d'un petit nombre de ce premier ordre, devoit autant contribuer aux charges de l'Etat qu'une Centurie complete de Plebeïens.

Ces quatre-vingt Compagnies de la premiere classe furent partagées en deux ordres. Le premier composé des plus âgez, & qui étoient au dessus de 45 ans, étoit destiné pour la garde & la défense de la Ville ; & les quarante autres Compagnies formées des plus jeunes depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-cinq, devoient marcher en campagne, & aller à la guerre. Ils avoient tous pareilles armes offensives & défensives : les offensives étoient le javelot, la pique ou la halebard, & l'épée ; & ils avoient pour armes défensives le casque, la cuirasse & les cuissarts d'airain.

On rangea encore sous cette premiere classe toute la Cavalerie, dont on fit douze Centuries composées des plus riches & des principaux de la Ville, & six autres Compagnies de ceux qui n'étoient pas d'un rang si élevé. On y ajouta deux autres Centuries d'artisans : qui suivoient le camp sans être

armez ;

armez ; & leur emploi consistoit à conduire, & à dresser les machines de guerre.

La seconde classe n'étoit composée que de vingt Centuries, & de ceux qui possédoient au moins la valeur de soixante & quinze mines de Bien, c'est-à-dire un peu plus de deux mille livres de notre monnoye. Ils se servoient à peu près des mêmes armes que les Citoyens de la premiere classe, & ils n'étoient distinguez que par l'écu qu'ils portoient au lieu de bouclier.

Il n'y avoit pareillement que vingt Centuries dans la troisieme classe ; & il falloit avoir au moins cinquante mines de bien pour y entrer, c'est-à-dire un peu plus de cinq cens écus de notre monnoye.

La quatrieme classe étoit composée du même nombre de Centuries que les deux précédentes ; & ceux qui étoient rangez dans cette classe, devoient avoir au moins vingt cinq mines de bien, c'est-à-dire, environ sept cens cinquante livres de notre monnoye.

Il y avoit trente Centuries dans la cinquieme classe ; & on avoit placé dans ces Centuries tous ceux qui avoient au moins douze mines & demie de bien, c'est-à-dire un peu plus de trois cens livres de notre monnoye. Ils ne se servoient que de frondes pour armes, & ordinairement ils combattoient hors des rangs, & sur les aîles de l'armée.

La sixieme classe n'avoit qu'une Centurie, & même c'étoit moins une Centurie qu'un amas confus des plus pauvres Citoyens.

Ant. Gell.
l. 16. c.
10.

toyeas. On les appelloit *Proletaires*, comme n'étant utiles à la République que par les enfans qu'ils engendroient, ou *Exemptis*, à cause qu'ils étoient dispensés d'aller à la guerre.

On avoit compris sous la seconde classe deux Centuries de charpentiers & d'ouvriers de machines militaires, & il y en avoit deux autres de trompettes attachées à la quatrième classe. Toutes ces classes se partageoient comme la première entre les vieillards qui restoient pour la défense de la Ville, & les jeunes gens dont on formoit les Légions qui devoient marcher en campagne. Elles composoient en tout cent quatre-vingt-treize Centuries, commandées chacune par un Centurion distingué par son expérience & par sa valeur.

Servius ayant établi cette distinction entre les Citoyens d'une même République, ordonna qu'on assembleroit le peuple par Centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des Magistrats, de faire des Loix, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la République, ou contre les privilèges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la Ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au Souverain, ou au premier Magistrat à convoquer ces assemblées comme celles des Curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au Prince & aux Patriciens qui étoient revêtus des principales charges du Sacerdoce. On convint outre cela qu'on recueil-

leroit

leroit les suffrages par Centuries, au lieu qu'ils se comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix huit Centuries de la première classe donneroient leurs voix les premières. Servius par ce règlement transféra adroitement dans ce Corps composé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & sans priver ouvertement les Plebeïens du droit de suffrage, il seut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la Nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize Centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première classe, s'il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à-dire une de plus que la moitié des cens quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue; & alors la première classe composée, comme nous avons dit, des grands de Rome, formoit seule les decrets publics; & s'il manquoit quelque voix, & que quelques Centuries de la première classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conformes, il étoit inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix par Centuries: au lieu que quand on les prenoit par Curies, comme les suffrages se comptoient par tête, le moindre Plebeïen avoit autant de crédit que le plus considérable des Sénateurs. Depuis ce temps-là les assemblées par Curies ne se firent plus que pour élire les *Flamines*,

B 4.

c'est-

Dion.
l. 3.

c'est-à-dire les Prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand Curion, & de quelques Magistrats subalternes dont on aura lieu de parler dans la suite. Nous ne sommes entrez dans un détail si exact de ce nouveau plan de gouvernement, que parce que, sans cette connoissance, il seroit difficile d'entendre ce que nous rapporterons dans la suite des différens qui s'élevèrent entre le Senat & le Peuple Romain au sujet du gouvernement.

La Royauté, après cet établissement, parut à Servius comme une pièce hors d'œuvre, & inutile dans un Etat presque Républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, & pour rendre la liberté entière aux Romains, il avoit résolu d'abdiquer généreusement la Couronne, & de réduire le gouvernement en pure République sous la régence de deux Magistrats annuels qui seroient élus dans une assemblée générale du Peuple Romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet par l'ambition de Tarquin le Superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit assassiner son Roi & son beau-pere. Il prit en même

tems possession du Trône sans nulle forme d'élection, & sans consulter ni le Senat, ni le Peuple, & comme si cette suprême Dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût dû qu'à son courage & à sa valeur.

Une action si inhumaine le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son

ambi-

ambition & sa cruauté : parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à son beau-pere, & la liberté à sa Patrie; & comme il n'étoit monté sur le Trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Il ne laissa pas de se conduire d'abord dans sa tyrannie avec beaucoup d'habileté; il s'assura de l'Armée qu'il regardoit comme le plus ferme soutien de sa puissance; fier & cruel dans Rome, à l'égard des grands qui pouvoient s'opposer à ses desseins; mais doux, humain, & même familier à l'armée avec les Soldats. Il les récompensoit magnifiquement; plus d'une fois il leur abandonna des Villes ennemies au pillage. Il sembloit qu'il ne fit la guerre que pour les enrichir, soit qu'il en craignît les forces réunies, ou qu'il voulût les attacher plus étroitement à sa personne & à ses intérêts. Il embellit la Ville de différens édifices publics; & comme il faisoit travailler aux fondemens d'un temple, on trouva bien avant en terre la tête d'un homme encore en chair, & qui s'étoit conservée sans corruption; ce qui fit donner le nom de Capitole à ce temple: & les Devins & les Augures, qui tiroient avantage des moindres événemens, prirent occasion de publier que Rome seroit un jour la Maîtresse du Monde & la Capitale de l'Univers.

Tarquin présidoit à ces différens travaux; mais toujours accompagné d'une troupe de gardes, qui lui servoient en même tems de satellites & d'espions. Ces esclaves

B. 5

ves

Dion. l. 4.

Id. ibi-
dem.

Ande Ro-
me 218.

Ande Ro-
me 219.

ves du Tyran répandus dans les differens quartiers de la Ville, observoient avec soin s'il ne se formoit point secrettement quelque conspiration contre lui. Le moindre soupçon étoit puni de la mort, ou du moins de l'exil. Plusieurs Sénateurs des premiers de Rome perirent par des ordres secrets sans d'autre crime, que celui d'avoir osé déplorer le malheur de leur Patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius qui avoit épousé une Tarquinie. Il le fit perir, & se défit même du fils aîné de cet illustre Romain, parce que l'un & l'autre, quoique ses alliez, ne se déclaroient pas assez ouvertement pour son usurpation. Lucius Junius un autre fils de Marcus eût couru la même fortune, si, pour échapper à la cruauté du tyran, il n'eût feint d'être hébété, & d'avoir perdu l'esprit; ce qui lui fit donner par mépris le nom de *Brutus*, qu'il rendit depuis si illustre, comme nous le dirons dans la suite. Les autres Sénateurs incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons: le tyran n'en consultoit aucun; le Senat n'étoit plus convoqué; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur les ruines des loix & de la liberté. Les differens Ordres de l'Etat également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucrece firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le Roi, & même contre la Royauté.

Pere-

Personne n'ignore un événement si tragique, nous dirons seulement pour l'éclaircissement de ce qui doit suivre, que cette vertueuse Romaine ne pouvant se résoudre à survivre à la violence qu'on lui venoit de faire, fit appeler son pere, son mari, ses parens & les principaux amis de sa maison, auxquels elle en demanda la vengeance. Elle s'enfonça en même temps un poignard dans le cœur, & tomba morte aux pieds de son pere & de son mari. Tous ceux qui se trouverent presens à ce funeste spectacle, jetterent de grands cris: mais pendant qu'ils s'abandonnoient à leur douleur, Lucius Junius, plus connu par le nom de Brutus qu'on lui avoit donné à cause de cet air stupide qu'il affectoit, laissant, pour ainsi dire, tomber le masque, & se montrant à découvert: „Oui, dit-il, en prenant le

„ poignard dont Lucrece s'étoit frappée, je

„ jure de venger hautement l'injure qui lui

„ a été faite; & je vous prens à témoins,

„ Dieux tous-puissans, que j'exposerai ma

„ vie, & que je repandrai jusqu'à la der-

„ niere goutte de mon sang pour exterminer les Tarquins, & pour empêcher

„ qu'aucun de cette Maison, ni même que

„ qui que ce soit, regne jamais dans Rome.

Il fit passer ensuite ce poignard entre les mains de Collatin, de Lucretius, de Valerius, & de tous les assistans, dont il exigea le même serment. Ce serment fut le signal d'un soulèvement general: tout le monde regardoit comme un prodige ce changement si prompt qui s'étoit fait en ap-

B 6

pa-

Tit. Liv.
Dec. 1. l.
l. c. 56.
Ovid. 1.
Fastor.

parence dans l'esprit de Brutus. Le peuple l'envisageoit comme un miracle, & une preuve sensible que le ciel s'intéressoit à la vengeance de Lucrece. La pitié pour le sort de cette infortunée Romaine, & la haine des tyrans firent prendre les armes au peuple; l'armée touchée des mêmes sentimens se révolta; & par un decret public les Tarquins furent bannis de Rome. Le Senat pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ces Princes avoient fait de la puissance souveraine, fit proscrire la Royauté même. On dévoua aux Dieux des enfers, & on condamna aux plus cruels supplices ceux qui entreprendroient de rétablir la Monarchie. L'Etat Republicain succéda au Monarchique; le Senat & la Noblesse profiterent des débris de la Royauté; ils s'en approprièrent tous les droits; Rome devint en partie un Etat Aristocratique, c'est-à-dire que la Noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Aulieu d'un Prince perpétuel, on élit pour gouverner l'Etat deux Magistrats annuels tirez du Corps du Senat, auxquels on donna le titre modeste de *Consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les Souverains de la République, que ses Conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire.

Brutus, l'auteur de la liberté, fut élu pour premier Consul, & on lui donna pour Col-

lege Collatin mari de Lucrece, dans la vûe qu'il seroit plus intéressé que tout autre à la vengeance de l'outrage qu'elle avoit reçu.

Mais cette République naissante pensa être détruite dès son origine. Il se forma dans Rome un parti en faveur de Tarquin: quelques jeunes gens des premiers de la Ville, élevés à la Cour, & nourris dans la licence & les plaisirs, entreprirent de rétablir ce Prince. La forme austère d'un Gouvernement Republicain, sous lequel les loix seules toujours inexorables ont droit de regner, leur fit plus de peur que le tyran même: accoutumés aux distinctions flatteuses de la Cour, ils ne pouvoient souffrir cette égalité humiliante qui les confondoit dans la multitude. Ce parti grossissoit tous les jours; & ce qui est de plus surprenant, les enfans même de Brutus, & les Aquiliens, neveux de Collatin, se trouvèrent à la tête des mécontents. Mais avant que la conspiration éclatât, ils furent tous découverts, & on prévint leurs mauvais desseins. Brutus pere & Juge des criminels, vit bien qu'il ne pouvoit sauver ses enfans sans autoriser de nouvelles conjurations, & que c'étoit ouvrir lui-même les portes de Rome à Tarquin. Ainsi préférant sa Patrie à sa famille, & sans écouter la voix de la nature, il fit couper en sa presence la tête à ses deux fils, comme à des traitres. Le peuple admira la triste fermeté avec laquelle il avoit présidé lui-même à leur supplice. Son autorité en devint encore plus grande; & après la mort des deux fils du Consul, il n'y

eut plus aucun Romain qui osât seulement penser au retour de Tarquin. Collatin Collègue de Brutus par une conduite opposée à la sienne, & pour avoir voulu sauver ses neveux, se rendit suspect & fut déposé du Consulat. Le peuple jaloux, & comme furieux de sa liberté, le bannit de Rome, seulement parce-qu'il étoit de la famille Royale; il n'osa se fier à la haine déclarée que ce Romain faisoit paroître contre Tarquin. Il craignit justement qu'étant parent du Prince, il n'en eût l'esprit de domination, & qu'il ne fût plus ennemi du Roi que de la Royauté. Marcus Valerius fut mis en sa place, & Tarquin n'espérant plus rien du parti qu'il avoit dans Rome, entreprit d'y rentrer à force ouverte. Les Romains s'y opposèrent toujours avec une constance invincible; on en vint aux armes, & dans la première bataille qui fut donnée auprès de la Ville contre les Tarquins, Brutus & Aronce fils aîné de Tarquin, s'entre-tuerent à coups de lance; ainsi les deux premiers Consuls de la République n'acheverent pas leur année de Consulat. Valerius resta seul dans cette suprême dignité, le peuple en prit sujet de le soupçonner de vouloir regner seul. Une maison qu'il faisoit bâtir sur une éminence, augmenta ce soupçon; ses envieux & ses ennemis publioient que c'étoit une Citadelle qu'il faisoit construire pour en faire le siège de sa tyrannie. Mais ce grand homme dissipa la malignité de ces discours, & les fit tomber par sa moderation & la sagesse de sa conduite. Il fit abatre lui-même

Cic. l. 3.
Offic.

Tit. L.
Dec. l. 1.
2. c. 2.
Dion. l. 5.

Id. Ibid.

me cette maison, l'objet de la jalousie de ses concitoyens, & le Consul des Romains fut obligé de loger dans une maison d'emprunt. Avant que de se donner un Collègue, & pendant qu'il avoit seul toute l'autorité, il changea par une seule Loi faite en faveur du peuple, toute la forme du Gouvernement; & au lieu que sous les Rois les Plebiscites ou ordonnances du peuple, n'avoient force de Loi qu'autant qu'elles étoient autorisées par un Senatus-Consulte, Valerius publia une Loi toute contraire, qui permettoit de porter devant les Assemblées du Peuple l'appel, soit du jugement des Consuls, soit des ordonnances du Senat; par cette nouvelle Loi il augmenta les droits du peuple; & la puissance Consulaire se trouva affoiblie dès son origine.

Il ordonna en même temps qu'on séparât les haches des faisceaux que les Licteurs portoient devant le premier Consul, comme pour faire entendre que ce Magistrat n'avoit point le droit de glaive, symbole de la souveraine puissance: & dans une Assemblée du Peuple, la multitude aperçut avec plaisir qu'il avoit fait baisser les faisceaux de ses Licteurs, comme un hommage tacite qu'il rendoit à la souveraineté du Peuple Romain; & pour éloigner le soupçon qu'il fût capable d'affecter la tyrannie, il fit publier une autre Loi qui permettoit de tuer sans aucune formalité précédente, celui qui aspireroit à se rendre maître de la liberté de ses concitoyens. Il étoit porté par cette Loi, que l'Assassin seroit déclaré abscous de ce meurtre, pour-

Plut. in
Poplic.

pourvu qu'il apportât des preuves des mauvais desseins de celui qu'il auroit tué. Ce fut par le même principe de modération qu'il ne voulut point être chargé du dépôt de l'argent public qui se levoit pour fournir aux frais de la guerre; on le porta dans le temple de Saturne, & le Peuple par son conseil élut deux Sénateurs qu'on appella depuis Questeurs, qui furent chargés des deniers publics. Il déclara ensuite Lucretius pere de Lucrece, son Collegue au Consulat; & il lui ceda même, à cause qu'il étoit plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux de verges, & toutes les marques de la souveraine puissance.

Une conduite si pleine de modération, & des Loix si favorables au peuple firent donner à ce Patricien le nom de *Publicola*, ou de Populaire; & ce fut moins pour meriter ce titre, que pour attacher plus étroitement le peuple à la défense de la liberté publique, qu'il relâcha de son autorité par ces différens réglemens.

Le Senat animé du même esprit, & qui comprenoit de quelle conséquence il lui étoit, d'intéresser le peuple à la conservation de la République, eut grand soin de sa subsistance pendant la guerre & le siege de Rome. Il envoya en différens endroits de la Campagne, & jusqu'à Cumes, chercher du bled, qu'on distribua au peuple à vil prix, de peur que s'il manquoit de pain, il ne fût tenté d'en acheter aux dépens de la liberté commune, & qu'il n'ouvrit les portes de Rome à Tarquin.

Le Senat voulut même que le peuple ne payât

payât aucun impôt pendant la guerre. Ces sages Sénateurs se taxèrent eux-mêmes plus haut que les autres, & il sortit de cette illustre Compagnie cette maxime si genereuse & si pleine d'équité, „Que le peuple payoit un assez grand tribut à la République en élevant des enfans qui pussent un jour la défendre.

Mais une si juste condescendance pour les besoins du peuple, ne dura qu'autant que durèrent le siege de Rome & la crainte des armes de Tarquin. A peine la fortune de la République parut-elle affermie par la levée de ce siege, qu'on vit éclater l'ambition des Patriciens: & le Senat fit bien-tôt sentir qu'en substituant deux Consuls tirez de son corps en la place du Prince, le peuple n'avoit fait que changer de Maîtres, & que c'étoit toujours la même autorité, quoique sous des noms différens.

La Royauté étoit à la vérité abolie, mais l'esprit de la Royauté n'étoit pas éteint; il étoit passé parmi les Patriciens. Le Senat délivré de la puissance Royale, qui le tenoit en respect, voulut réunir dans son Corps toute l'autorité du Gouvernement. Il possédoit dans les dignitez civiles & militaires attachées à cet Ordre, la puissance, & même les richesses qui en font une suite: & le premier objet de la politique fut de tenir toujours le peuple dans l'abaissement & dans l'indigence.

Ce peuple, dont les suffrages étoient recherchés si ambitieusement dans les élections & dans les assemblées publiques, tomboit dans le mépris hors des *Comices*. La multitude

Publius
Veturius
Minutius
Marcus
Ulpian.
digest. l. 1.
tit. 13.
Tacit.
l. 11.

An de Rome
245.

de en corps étoit ménagée avec de grands égards; mais le Plebeïen particulier étoit peu considéré; aucun n'étoit admis dans l'alliance des Patriciens. La pauvreté réduisit bientôt le peuple à des emprunts qu'il jetterent dans une dépendance servile des riches; ensuite vint l'usure, remède encore plus cruel que le mal; enfin la naissance, les dignitez & les richesses mirent une trop grande inégalité parmi les citoyens d'une même République.

Les vûes de ces deux Ordres devinrent bien-tôt opposées: les Patriciens pleins de valeur, accoutumés au commandement, vouloient toujours faire la guerre, & ils ne cherchoient qu'à étendre la puissance de la République au dehors; mais le peuple vouloit Rome libre au dedans, & il se plaignoit que pendant qu'il exposoit sa vie pour subjuguier les peuples voisins, il tomboit souvent lui-même, au retour de la campagne, dans les fers de ses propres concitoyens, par l'ambition & l'avarice des Grands: c'est ce qu'il faut développer, comme le fondement des révolutions dont nous allons parler.

De toutes les manières de subsister que les besoins de la nature ont fait inventer aux hommes, les Romains ne pratiquoient que le labourage & la guerre; ils vivoient de leurs moissons, ou de la récolte qu'ils faisoient l'épée à la main sur les terres de leurs ennemis. Tous les Arts mécaniques qui n'avoient point pour objet ces deux professions, étoient ignorés à Rome, ou abandonnés aux esclaves & aux étrangers. Générale-

ment

ment parlant, tous les Romains depuis les Sénateurs jusqu'aux moindres Plebeïens, étoient laboureurs, & tous les laboureurs étoient soldats: & nous verrons dans la suite de cette Histoire, qu'on alloit prendre à la charuë de grands Capitaines pour commander les Armées. Tous les Romains, même les premiers de la République, accoutumoient leurs enfans à de semblables travaux, & ils les élevoient dans une vie dure & laborieuse, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre.

Cette discipline domestique avoit son origine dans la pauvreté des premiers Romains: on fit ensuite une vertu d'un pur effet de la nécessité, & des hommes courageux regardèrent cette pauvreté égale entre tous les citoyens, comme un moyen de conserver leur liberté plus entière. Chaque Citoyen n'eut d'abord pour vivre que deux arpens de terre, comme nous l'avons dit; Rome étendit depuis peu à peu son territoire par les conquêtes qu'elle fit sur ses voisins. On vendoit ordinairement une moitié de ces terres conquises pour indemniser l'Etat des frais de la guerre, & l'autre moitié se réunissoit au domaine public que l'on donnoit ensuite, ou gratuitement, ou sous un cens modique, & à rente aux plus pauvres citoyens pour les aider à subsister: tel étoit l'ancien usage de Rome sous ses Rois, c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans. Mais depuis l'extinction de la Royauté, les Nobles & les Patriciens qui se regardoient comme les seuls

Sou-

Dionys. l.
2. Plut. in
Rom.

Souverains de la République, s'approprièrent sous differens prétextes la meilleure partie de ces terres conquises qui étoient dans leur voisinage, & à leur bienfaisance; & ils étendoient insensiblement leur domaine aux dépens de celui du public: ou bien sous des noms empruntez, ils se faisoient adjudger à vil prix les différentes portions qui étoient destinées pour la subsistance des plus pauvres citoyens. Ils les confondoient ensuite dans leurs propres terres, & quelques années de possession, avec un grand credit, couvroient ces usurpations. L'Etat y perdoit une partie de son domaine, & le soldat après avoir répandu son sang pour étendre les Frontieres de la République, se trouvoit privé de la portion de terre qui lui devoit servir en même temps de solde & de récompense.

L'avidité de certains Patriciens ne se borneroit pas à ces sortes d'usurpations. Mais quand la récolte manquoit dans des années stériles, ou par les irruptions des ennemis, ils sçavoient par des secours interessez, se faire un droit sur le champ de leurs voisins. Le Soldat alors sans paye, & sans aucune ressource, étoit contraint pour subsister d'avoir recours aux plus riches. On ne lui donnoit point d'argent qu'à de grosses usures, & ces usures étoient même en ce temps-là arbitraires, si nous en croyons Tacite. Il falloit que le débiteur engageât son petit héritage, & souvent même ce cruel secours lui coutoit la liberté. Les Loix de ces temps-là permettoient au créancier, faute de paiement, d'ar-

Tacit.
Ann. l. 6.
ad an.
716.

d'arrêter son débiteur, & de le retirer dans sa maison, où il étoit traité comme un esclave. On exigeoit souvent le principal & les intérêts à coups de fouet & à force de tourmens; on lui enlevoit sa terre par des usures accumulées; & sous prétexte de l'observation des Loix, & d'une justice exacte, le peuple éprouvoit tous les jours une injustice extrême.

Un gouvernement si dur dans une République naissante, excita bien-tôt un murmure général. Les Plebeïens qui étoient chargés de dettes, & qui craignoient d'être arrêtez par leurs créanciers, s'adressoient à leurs Patrons, & aux Sénateurs les plus desintéressez. Ils leur représentoient leur misère, la peine qu'ils avoient à élever leurs enfans, & leur disoient qu'après avoir combattu contre les Tarquins pour la défense de la liberté publique, ils se trouvoient exposez à devenir les esclaves de leurs propres concitoyens.

Des menaces secrètes succédèrent à ces plaintes; & les Plebeïens ne voyant point d'adoucissement à leurs peines, éclatèrent à la fin sous le Consulat de T. Largius & de Q. Cloélius.

Rome, comme nous l'avons dit, étoit environnée de quantité de petits peuples, inquiets & jaloux de son agrandissement. Les Latins, les Eques, les Sabins, les Volscques, les Herniques & les Veiens tantôt separez, & souvent réunis, lui faisoient une guerre presque continuelle. Ce fut peut-être à l'animosité de ces voisins, que les Romains

Ande
Rome
255.

fu-

furent redevables de cette valeur & de cette discipline militaire, qui dans la suite les rendirent les maîtres de l'Univers.

An de Rome 257.

Tarquin vivoit encore, il avoit ménagé secrettement une ligue puissante contre les Romains: trente villes du pays Latin s'intéressent à son rétablissement. Les Herniques & les Volsques favoriserent cette entreprise: il n'y eut que les peuples d'Etrurie qui voulurent voir l'affaire plus engagée avant que de se déclarer; & ils restèrent neutres dans la vûe de prendre parti suivant les événemens.

Les Consuls & le Senat ne virent pas sans inquiétude une conspiration si generale contre la Republique; on songea aussi-tôt à se mettre en défense. Comme Rome n'avoit point d'autres soldats que ses citoyens, il fallut faire prendre les armes au peuple; mais les plus pauvres, & ceux sur-tout qui étoient chargez de dettes, déclarerent que c'étoit à ceux qui jouissoient des dignitez & des biens de la République à la défendre; que pour eux, ils étoient las d'exposer tous les jours leurs vies pour des maîtres si avarés & si cruels. Ils refuserent de donner leurs noms, suivant l'usage, pour se faire enrôler dans les Legions; les plus emportez disoient même, qu'ils n'étoient pas plus attachez à leur patrie, où on ne leur laissoit pas un ponce de terre en propriété, qu'à tout autre climat, quelque étranger qu'il fût; que du moins ils n'y trouveroient point de creanciers; que ce n'étoit qu'en sortant de Rome qu'ils s'affranchiroient de leur tyrannie,

rannie, & ils menacerent hautement d'abandonner la Ville, si par un Senatus-Consulte on n'abolissoit toutes les dettes. D.H. l. 5.

Le Senat inquiet d'une desobéissance peu différente d'une révolte déclarée, s'assembla aussi-tôt: on ouvrit differens avis. Les Senateurs les plus moderez opinerent en faveur du soulagement du peuple. M. Valerius frere de Publicola, & qui à son exemple affectoit d'être populaire, représenta que la plupart des pauvres Plebeiens n'avoient été contraints de contracter des dettes que par les malheurs de la guerre; que si dans la conjoncture où une partie de l'Italie, s'étoit déclarée en faveur de Tarquin, on n'adoucissoit pas les peines du peuple, il étoit à craindre que le desespoir ne le jettât dans le parti du tyran, & que le Senat pour vouloir porter trop loin son autorité, ne la perdit entierement par le rétablissement de la Royauté.

Plusieurs Senateurs, & ceux sur-tout qui n'avoient point de debiteurs, se rangerent de son sentiment; mais il fut rejeté avec indignation par les plus riches. Appius Claudius s'y opposa aussi, mais par des vûes différentes. Ce Sénateur austere dans ses mœurs, & severe observateur des Loix, soutenoit qu'on n'y pouvoit feire aucun changement sans peril pour la République. Quoique sensible à la misere des particuliers qu'il assistoit tous les jours de son bien, il ne laissa pas cependant de declarer en plein Senat qu'on ne pouvoit pas avec justice refuser le secours des Loix aux creanciers qui

Id. ibid.

qui voudroient poursuivre avec rigueur les débiteurs.

Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail de cette affaire, peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire connoître particulièrement un Patricien, qui eut tant de part, aussi bien que ses descendans, aux différentes révolutions qui agiterent depuis la République.

An de Rome 250.

Appius Clausus ou Claudius, étoit Sabin de naissance, & des principaux de la Ville de Régille. Des dissensions civiles, dans lesquelles son parti se trouva le plus foible, l'obligerent d'en sortir. Il se retira à Rome qui ouvroit un asile à tous les étrangers. Il fut suivi de sa famille & de ses partisans, que Velleius Paterculus fait monter jusqu'au nombre de cinq mille.

On leur accorda le droit de Bourgeoisie, avec des terres pour habiter, situées sur la rivière de Téveron: telle fut l'origine de la Tribu Claudienne. Appius qui en étoit le chef, fut reçu dans le Senat, & il s'y fit bientôt distinguer par la sagesse de ses conseils, & sur-tout par sa fermeté. Il s'opposa hautement à l'avis de Valerius, comme nous venons de le dire, & il représenta en plein Senat que la Justice étant le plus ferme soutien des Etats, on ne pouvoit abolir les dettes des particuliers sans ruiner la foi publique, le seul lien de la société parmi les hommes. Que le Peuple même, en faveur de qui on sollicitoit un Arrêt si injuste, en souffriroit le premier; que dans de nouveaux besoins, les plus riches fermeroient leurs bourses; que le mécontentement des Grands n'étoit

pas

pas moins à craindre que le murmure du peuple, & qu'ils ne souffriroient peut-être pas qu'on annullât des Contrats, qui étoient le fruit de leur épargne & de leur tempérance. Il ajouta que personne n'ignoroit que Rome dans son origine n'avoit pas assigné une plus grande quantité de terres aux Nobles & aux Patriciens, qu'aux Plebeïens. Que ceux-ci venoient encore de partager les Biens des Tarquins; qu'ils avoient fait souvent un butin considérable à la guerre, & que s'ils avoient consumé ces Biens dans la débauche, il n'étoit pas juste qu'on les en dédommageât aux dépens de ceux qui avoient vécu avec plus de sagesse & d'économie; qu'après tout il falloit considérer que les mutins & ceux qui faisoient le plus de bruit, n'étoient que des Plebeïens des dernières classes, & qu'on ne plaçoit ordinairement dans les batailles que sur les aîles ou à la queue des Legions; qu'ils n'étoient la plupart armés que de frondes; qu'il n'y avoit ni grands services à espérer, ni beaucoup à craindre de pareils Soldats; que la République ne perdroit pas beaucoup en perdant des gens qui ne servoient que de nombre; & qu'il n'y avoit qu'à mépriser la sédition pour la dissiper, & pour voir ces mutins recourir avec soumission à la clemence du Senat.

Quelques Sénateurs qui vouloient trouver un milieu entre deux avis si opposés, proposerent que les créanciers ne pussent au moins exercer de contrainte sur la personne de leurs débiteurs. D'autres vouloient qu'on ne remît les dettes qu'à ceux qui étoient notoirement dans l'impuissance de les acquitter;

Tom. I.

C

quitter ; & il y en eut qui pour satisfaire en même temps à la foi publique , & à l'intérêt des créanciers , proposèrent de les payer des deniers publics. Le Senat ne prit aucun de ces partis : il résolut de ne point donner atteinte à des Actes aussi solennels que des Contrats ; mais afin d'adoucir le peuple , & pour l'engager à prendre plus volontiers les armes , il rendit un *Senatus-Consulte* , qui accordoit une surséance pour toute sorte de dettes jusqu'à la fin de la guerre.

Cette condescendance du Senat étoit un effet de l'approche de l'ennemi qui s'avançoit du côté de Rome. Mais plusieurs d'entre les Plebéiens devenus plus fiers par la même raison , déclarèrent ou qu'ils obtiendroient une abolition absolue de toutes les dettes , ou qu'ils laisseroient aux riches & aux Grands le soin de la guerre , & la défense d'une Ville à laquelle ils ne s'intéressoient plus , & qu'ils étoient même prêts d'abandonner. La fermeté qu'ils faisoient paroître , leur attira des compagnons. Le nombre des mécontents grossissoit tous les jours ; & plusieurs même d'entre le peuple qui n'avoient ni dettes ni créanciers , ne laissoient pas de se plaindre de la rigueur du Senat , soit par compassion pour ceux de leur ordre , ou par cette aversion secrète que tous les hommes ont naturellement pour toute domination.

Quoique les plus sages & les plus riches des Plebéiens , & sur-tout les *Cliens* des Nobles , n'eussent pas de part à la sédition ; cependant la séparation dont menaçoient les

les

les mécontents , & le refus qu'ils faisoient obstinément de prendre les armes , étoient d'un dangereux exemple , sur-tout dans une conjoncture où la plupart des Latins commandez par les fils & le gendre de Tarquin étoient aux portes de Rome. Le Senat pouvoit à la vérité faire faire le procès aux plus mutins , & aux chefs de la sédition ; mais la Loi *Valeria* , qui autorisoit les appels devant l'Assemblée du Peuple , ouvroit un asile à ces séditeux , qui ne pouvoient manquer d'être absous par les complices de leur rébellion.

Le Senat pour éluder l'effet de ce privilège si préjudiciable à son autorité , résolut de créer un Magistrat suprême également au dessus du Senat même , & de l'Assemblée du Peuple , & auquel on déferât une autorité absolue. Pour obtenir le consentement du Peuple , on lui représenta dans une assemblée publique , que dans la nécessité de terminer ces dissensions domestiques , & de repousser en même tems les ennemis , il falloit donner à la République un seul Chef , au dessus même des Consuls , qui fût l'arbitre des Loix , & comme le Pere de la Patrie , & , de peur qu'il ne s'en rendît le Tyran , & qu'il n'abusât de cette autorité suprême , qu'il ne falloit la lui confier que pour l'espace de six mois.

Le Peuple ravi de voir créer un nouveau Magistrat au dessus des Consuls & du Senat , consentit à son élection : on convint que le premier Consul seroit en droit de le nommer , & on lui accorda ce privilège comme

An de Rome 259.

An avant J. Ch. 498.

Tit. Liv. Dec. 1. l. 2. D. H. l. 5.

pour le dédommager de l'autorité qu'il perdoit par sa création. Clelius nomma aussitôt T. Largius son Colleague: ce fut le premier Romain, qui sous le titre de *Dictateur*, parvint à cette suprême Dignité, qu'on pouvoit regarder dans une République comme une Monarchie absolue, quoique passagère. En effet, dès qu'il étoit nommé, lui seul avoit pouvoir de vie & de mort sur tous les Citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, & sans qu'il y eût aucune voye d'appel. L'autorité & les fonctions des autres Magistrats cessoient, ou lui étoient subordonnées: il nommoit le General de la Cavalerie, qui étoit à ses ordres, & qui lui servoit comme de Capitaine de ses Gardes. Il avoit des Lieutenants armez de haches comme les Rois; il pouvoit lever des troupes ou les congédier selon qu'il le jugeoit à propos; il décidoit de la Guerre & de la Paix, sans être obligé de prendre l'avis ni du Senat ni du Peuple; & après que son autorité étoit expirée, il ne rendoit compte à personne de tout ce qu'il avoit fait pendant son administration.

T. Largius étant revêtu de cette grande dignité, nomma sans la participation du Senat & du Peuple, Spurius Cassius Viscellinus pour General de la Cavalerie; & quoiqu'il fût le plus modéré du Senat, il affecta de faire toutes choses avec hauteur pour se faire craindre du Peuple, & pour le faire rentrer plutôt dans son devoir. La fermeté de ce Magistrat jeta une grande crainte dans les esprits; on vit bien que sous un Magistrat si absolu, & qui ne manqueroit pas de

de faire un exemple du premier rebelle, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la soumission.

Le Dictateur assis dans une haute chaire, & comme dans un Trône, qu'il avoit fait mettre dans la place publique; & environné de ses Lieutenants armez de leurs haches, fit appeler tous les Citoyens les uns après les autres. Les Plebeïens sans oser remuer, se présentèrent docilement pour être enrôlez; & chacun rempli de crainte se rangea sous ses enseignes. La guerre se fit ensuite avec succès; l'ennemi fut repoussé & défait proche le lac Régille: deux fils de Tarquin, son gendre, & cinquante mille Latins périrent dans cette bataille. Ce fut ainsi que l'habile Dictateur scût, par une conduite également ferme & modérée, tourner contre l'étranger l'animosité qui étoit entre les Citoyens.

Mais la Paix & la fin de la Dictature firent bien-tôt renaître ces dissensions domestiques, que la Guerre n'avoit que suspendues. Les creanciers recommencerent à poursuivre leurs debiteurs, & ceux-ci renouvelèrent leurs murmures & leurs plaintes. Cette grande affaire excita de nouveaux troubles, & le Senat voulant en prévenir les suites, fit tomber le Consulat à Appius Claudius, dont il connoissoit la fermeté. Mais de peur qu'il ne la portât trop loin, on lui donna pour Colleague Servilius, personnage d'un caractère doux & humain, & agreable aux pauvres & à la multitude.

Ces deux Magistrats ne manquèrent pas de se trouver d'avis opposés. Servilius par bonté & par compassion pour les malheureux, inclinoit à la suppression des dettes, ou du moins il vouloit qu'on diminuât du principal, ces intérêts usuraires & accumulez qui l'excedoient considérablement. Il exhortoit le Senat à en faire un Règlement qui soulageât le Peuple, & qui assurât pour toujours la tranquillité de l'Etat.

Mais Appius severe observateur des Loix, soutenoit avec sa fermeté ordinaire, qu'il y avoit une injustice manifeste à vouloir soulager les debiteurs aux dépens de la fortune de leurs créanciers, que ce projet alloit même à la ruine de la subordination nécessaire dans un Etat bien policé; que la condescendance que Servilius vouloit qu'on eût pour les besoins du Peuple, ne seroit regardée par les mutins que comme une foiblesse déguisée, & seroit naître de nouvelles prétentions, qu'au contraire rien ne marqueroit mieux la puissance de la République, que la juste severité dont on useroit envers ceux qui par leurs cabales & leur desobéissance avoient violé la Majesté du Senat.

Le Peuple instruit de ce qui s'étoit passé dans le Senat, & informé des dispositions différentes des deux Consuls, donne autant de louanges à Servilius, qu'il répand d'imprécations contre Appius. Les plus mutins s'atroupent de nouveau; on tient des assemblées secrètes de nuit, & dans des lieux écartez: tout est en mouvement, lors que la calamité d'un particulier fait éclater

ter le mécontentement public, & excite une sédition generale.

Un Plebeïen chargé de fers vint se jeter dans la place publique comme dans un asile. Ses habits étoient déchirez; il étoit pâle & défiguré; une grande barbe, & des cheveux negligez & en desordre rendoient son visage affreux. On ne laissa pas de le reconnoître; & quelques personnes se souvinrent d'avoir été à la guerre avec lui, & de l'avoir vu combattre avec beaucoup de valeur. Il montrait lui-même les cicatrices des blessures qu'il avoit reçues en différentes occasions; il nommoit les Consuls, les Tribuns & les Centurions sous lesquels il avoit servi, & adressant la parole à une multitude de gens qui l'environnoient, & qui lui demandoient avec empressement la cause de l'état déplorable où il étoit réduit, il leur dit, que pendant qu'il portoit les armes dans la dernière guerre qu'on avoit faite contre les Sabins, non seulement il n'avoit pu cultiver son petit heritage, mais que les ennemis même dans une course après avoir pillé sa maison, y avoient mis le feu. Que les besoins de la vie, & les tributs qu'on l'avoit obligé de payer malgré cette disgrâce, l'avoient forcé de faire des dettes; que les intérêts s'étant insensiblement accumulez, il s'étoit vu réduit à la triste nécessité de ceder son heritage pour en acquitter une partie. Mais que le créancier impitoyable n'étant pas encore entièrement payé, l'avoit fait traîner en prison avec deux de ses enfans; que pour l'obliger à acce-

T. Liv. I.
2. Dec. 1.

Dion.
Ha. li. 6.

lerer le payement de ce qui restoit dû, il l'avoit livré à ses esclaves, qui par son ordre lui avoient déchiré le corps: en même temps il se découvrit & montra son dos encore tout sanglant des coups de fouet qu'il avoit reçus.

Le Peuple déjà en mouvement, & touché d'un traitement si barbare, poussa mille cris d'indignation contre les Patriciens. Ce bruit se répandit en un instant dans toute la Ville, & on accourut de tous côtez dans la place. Ceux qu'un pareil sort retenoit dans les chaînes de leurs creanciers, échapent; il se trouve bien-tôt des chefs & des partisans de la sedition. On ne reconnoît plus l'autorité des Magistrats; & les Consuls qui étoient accourus pour arrêter ce desordre par leur présence, entourez du peuple en fureur, ne trouvent plus ni respect ni obéissance dans le Citoyen.

Appius odieux à la multitude, alloit être insulté, s'il n'eût échapé à la faveur du tumulte. Servilius, quoique plus agreable au peuple, se vit réduit à quitter sa Robe Consulaire, & sans aucune marque de sa dignité il se jette dans la foule, caresse, embrasse les plus mutins, & les conjure, les larmes aux yeux, d'appaiser ce desordre. Il s'engage d'assembler incessamment le Senat, & il leur promet d'y prendre les intérêts du peuple avec autant de zele & d'affection que pourroit faire un Plebeïen; & pour preuves de sa promesse, il fait publier par un Heraut, défense d'arrêter pour dettes aucun Citoyen, jusqu'à ce que le Senat y eût pourvû par un nouveau Reglement. Le

Le Peuple sur sa parole se separa, le Senat s'assembla aussi-tôt. Servilius exposa la disposition des esprits, & la necessité, dans une pareille conjoncture de relâcher, quelque chose de la severité des Loix. Appius au contraire toujours invariable dans ses premiers sentimens, s'y opposa constamment. La diversité d'avis fit naître de l'aigreur entre eux: Appius qui ne pouvoit s'empêcher de joindre à l'utilité de ses conseils l'austerité de son caractère & la dureté de ses manieres, traite publiquement son Colleague de fateur & d'esclave du peuple. Servilius de son côté lui reproche sa fierté, son orgueil, & l'animosité qu'il faisoit paroître contre les Plebeïens. Le Senat se partage entre ces deux grands hommes; chacun prend parti suivant sa disposition ou ses intérêts. La difference des avis & l'opposition des sentimens excitent de grands cris dans l'Assemblée. Pendant ce tumulte, arrivent à toute bride des Cavaliers qui rapportent qu'une armée de Volsques marchoit droit à Rome.

Cette nouvelle fut reçue bien differemment par le Senat & par le Peuple. Les Senateurs, leurs Cliens, & les plus riches d'entre le peuple prirent les armes. Mais ceux qui étoient chargez de dettes, montrant leurs chaînes, demandoient avec un souris amer si de pareils ornemens meritoient qu'ils exposassent leurs vies pour les conserver: & tous ces Plebeïens refuserent opiniâtrément de donner leurs noms pour se faire enrôler,

D. H. I. 6.

La Ville étoit dans cette agitation qui précède ordinairement les plus grandes révolutions ; les Consuls divisez ; le Peuple défobéissant à ses Magistrats, & les Volsques aux portes de Rome. Le Sénat qui craignoit presque également le Citoyen & l'ennemi, engagea Appius à se charger de la défense de la Ville, dans la vûe que le Peuple suivroit plus volontiers son Collegue en campagne. Servilius étant destiné pour s'opposer aux ennemis, conjure le Peuple de ne le pas abandonner dans cette expedition ; & pour l'obliger à prendre les armes, il fait publier une nouvelle défense de retenir en prison aucun Citoyen Romain qui voudroit le suivre en campagne, ni d'arrêter ses enfans ou de saisir son bien : & par le même Edit il s'engage au nom du Sénat de donner au Peuple à son retour toute satisfaction au sujet des dettes.

Cette Déclaration n'eut pas été plutôt publiée, que le Peuple courut en foule se faire enrôler, les uns par affection pour le Consul qu'ils sçavoient leur être favorable, & les autres pour ne pas rester dans Rome sous le gouvernement severe & imperieux d'Appius. Mais de tous les Plebeïens il n'y en eut point qui se fissent enrôler plus volontairement, ni qui montrassent plus de courage contre l'ennemi, que ceux même qui avoient eu le plus de part au dernier tumulte. Les Volsques furent défaits, & le Consul pour récompenser le Soldat de la valeur qu'il avoit fait paroître, lui abandonna le pillage du camp ennemi dont il s'étoit rendu

rendu maître, sans en rien réserver, suivant l'usage, pour le Trésor public.

Le Peuple à son retour le reçut avec de grands applaudissemens, & il attendoit avec confiance l'effet de ses promesses. Servilius n'oublia rien pour dégager sa parole, & pour porter le Sénat à accorder une abolition generale des dettes. Mais Appius qui regardoit tout changement dans les Loix comme dangereux, s'opposa hautement aux intentions de son Collegue. Il autorisa de nouveau les créanciers qui traînoient leurs débiteurs en prison ; & les applaudissemens qu'il en recevoit des riches, & les imprécations des pauvres, concouroient également à entretenir la dureté de ce Magistrat.

Ceux qu'on arrêtoit, en appelloient à Servilius ; ils lui représentoient les promesses qu'il avoit faites au Peuple avant la campagne, & les services qu'ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant son Tribunal, ou qu'en qualité de Consul & de premier Magistrat il prît la défense de ses Concitoyens, ou que comme General il n'abandonnât pas les intérêts de ses Soldats. Mais Servilius d'un caractère doux & timide, n'osa se déclarer ouvertement contre le Corps entier des Patriciens ; & en voulant ménager les deux partis, il les offensa tous deux, en sorte qu'il ne put éviter la haine de l'un, & le mépris de l'autre.

Le Peuple se voyant abandonné de Servilius, & persecuté par son Collegue, s'assemble tumultuairement, confere, & prend la résolution de ne devoir son salut qu'à

lui-même, & d'opposer la force à la tyrannie. Les débiteurs poursuivis jusques dans la place par leurs créanciers, y trouvent un asile assuré dans la foule; la multitude en fureur frappe, écarte & repousse ces impitoyables créanciers qui implorent en vain le secours des Loix. Une nouvelle irruption des Volques, des Sabins & des Eques, hausse encore le courage du peuple, qui refuse ouvertement de marcher contre l'ennemi.

An de Rome
259.

A. Virginus & T. Vetusius qui avoient succédé dans le Consulat à Appius & à Servilius, tenterent par un coup d'autorité de dissiper ce tumulte. Ils en firent arrêter les chefs, mais le peuple toujours furieux les arracha des mains des Licteurs, & les Consuls éprouvèrent, dans cette occasion, combien la Majesté sans la force est peu considérée. Une désobéissance si déclarée, & peu différente d'une révolte, alarma le Sénat, qui s'assembla extraordinairement. T. Largius, que nous avons vu Dictateur, opinale premier. Cet ancien Magistrat si respectable par sa sagesse & par sa fermeté, dit qu'il voyoit avec beaucoup de douleur Rome comme partagée en deux nations, former comme deux Villes différentes. Que la première n'étoit remplie que de richesses & d'orgueil, & la seconde de misère & de rébellion. Que dans l'une & dans l'autre on ne voyoit ni justice, ni honneur, ni même de bienfaisance, & que la fierté des Grands n'étoit pas moins odieuse, que la désobéissance du petit peuple. Qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'il prévoyoit que l'ex-

l'extrême pauvreté du peuple entretenoit toujours la dissension, & qu'il ne croyoit pas qu'on pût rétablir l'union & la concorde entre ces deux Ordres, que par une abolition générale des dettes.

D'autres Sénateurs étoient d'avis qu'on restreignît cette grâce en faveur de ceux qui dans les dernières guerres avoient servi utilement la République; & ils représentoient que c'étoit une justice qui leur étoit due, & que la parole de Servilius y étoit même engagée.

Appius, quand ce fut son rang à opiner, s'opposa également à ces deux avis: Tant de mutineries, dit-il, ,, ne procèdent pas de la misère du peuple, c'est ,, bien plutôt l'effet d'une licence effrenée, qu'il plaît à des séditieux d'appeler du nom de liberté. Tout ce désordre n'a pris naissance que de l'abus ,, que le peuple fait de la Loi *Valeria*; ,, on viole impunément la Majesté des Consuls, parceque les mutins ont la faculté d'appeler de la condamnation du crime devant les complices même de ce crime; & quel ordre peut-on jamais espérer d'établir dans un Etat, où les Ordonnances des Magistrats sont soumises à la révision & au jugement d'une populace, qui n'a pour règle que son caprice & sa fureur? Seigneurs, ajouta Appius, il faut créer un Dictateur, dont les jugemens soient sans appel; & ne craignez pas après cela, qu'il y ait des

„ Plebeïens assez insolens pour repousser
 „ les Licteurs d'un Magistrat qui sera maître de disposer souverainement de leurs biens & de leurs vies.

Les jeunes Senateurs jaloux de l'honneur du Senat, & ceux sur-tout qui étoient interez dans l'abolition des dettes, se declarerent pour l'avis d'Appius; ils vouloient même lui déferer cette grande Dignité: ils disoient qu'il n'y avoit qu'un homme aussi ferme & aussi intrépide, qui fût capable de faire rentrer le peuple dans son devoir. Mais les anciens Senateurs & les plus moderez, trouverent que cette souveraine Puissance étoit assez formidable d'elle-même, sans en revêtir encore un homme naturellement dur & odieux à la multitude. L'un des Consuls par leur avis nomma pour Dictateur Manius Valerius fils de Volesius. C'étoit un Consulaire âgé de plus de soixante & dix ans, & d'une Maison dont le peuple n'avoit à craindre ni orgueil ni injustice.

Le Dictateur, Plebeïen d'inclination, nomma pour General de la Cavalerie Quintus Servilius frere de celui qui avoit été Consul, & qui trouvoit comme lui qu'il y avoit de la justice dans les plaintes du peuple: il convoqua ensuite une Assemblée generale dans la place des Comices. Il y parut avec une contenance grave & modeste tout ensemble; & adressant la parole au peuple, il lui dit; Qu'il ne devoit pas craindre que sa liberté ni la Loi *Valeria*, qui en étoit le plus ferme appui, fussent en danger

ger sous un Dictateur de la famille de Valerius Publicola. Qu'il n'étoit point monté sur son Tribunal pour les séduire par de fausses promesses; qu'il falloit à la verité marcher aux ennemis, qui s'avançoient du côté de Rome, mais qu'il s'engageoit en son nom, & de la part du Senat, de leur donner au retour de la campagne une entiere satisfaction sur leurs plaintes; „ & en attendant, „ dit-il, par la puissance souveraine dont „ je suis revêtu, je declare libres vos personnes, vos terres & vos biens. Je suspends l'effet de toute obligation dont on pourroit se servir pour vous inquiéter: „ venez nous aider à vous conquérir de „ nouvelles terres sur nos ennemis.

Ce discours remplit le peuple d'esperance & de consolation. Tout le monde prit les armes avec joye, & on leva dix Legions complectes: on en donna trois à chaque Consul, le Dictateur s'en réserva quatre. Les Romains marcherent aux ennemis par differens endroits; les Volsques & les Sabins furent défaits; les Eques demanderent la Paix, & ne l'obtinrent que par la perte d'une partie de leur territoire que le Dictateur partagea entre les plus pauvres Citoyens de Rome.

Le Senat qui craignoit que les soldats de retour ne demandassent au Dictateur l'exécution de ses promesses, lui fit dire & aux deux Consuls, de retenir toujours le soldat sous les enseignes, sous prétexte que la guerre n'étoit pas terminée. Les deux Consuls obéirent; mais le Dictateur dont l'au-

An de Rome 259.
 Tir. Liv.
 Dec. 1.
 l. 2.
 D. H. l. 6,

Id. ibid.

Id. ibid.

l'autorité étoit indépendante du Senat, licentia son armée. Il declara ses soldats absous du serment qu'ils avoient prêté en s'enrôlant; & pour donner une nouvelle preuve de son affection pour le peuple, il tira de cet Ordre quatre cens des plus considerables qu'il fit entrer dans celui des Chevaliers. Il fut ensuite au Senat, & il demanda qu'on eût par un Senatus-Consulte à décharger sa parole, & à abolir toutes les dettes. Les plus anciens Senateurs & les plus gens de bien, si on en excepte Appius, étoient de cet avis. Mais la cabale des riches l'emporta, & ils étoient soutenus par les jeunes Senateurs qui croyoient qu'on diminueoit de l'autorité du Senat tout ce qu'on proposoit en faveur du soulagement du peuple. Il y en eut même plusieurs qui se prévalant de l'extrême bonté du Dictateur, lui reprocherent qu'il recherchoit avec bassesse les applaudissemens d'une vile populace. Sa proposition fut rejetée avec de grands cris; & on lui fit sentir que s'il n'eût pas été au-dessus des Loix par sa dignité, le Senat lui auroit fait rendre compte du congé qu'il avoit donné à ses soldats, contre l'avis du Senat, & dans une conjoncture où les ennemis de la République étoient encore en armes.

D.H. l. 6.

„ Je vois bien, leur dit ce venerable
 „ Vieillard, que je ne vous suis pas agreable: on me reproche d'être trop populaire; fassent les Dieux que tous les défenseurs du Peuple Romain, qui s'élèveront
 „ dans la suite, me ressemblent, & soient
 „ aussi

„ aussi moderez que je le suis. Mais n'attendez pas que je trompe des Citoyens, qui sur ma parole ont pris les armes, & qui, au prix de leur sang, viennent de triompher de vos ennemis. Une guerre étrangere & nos dissensions domestiques ont été cause que la République m'a honoré de la Dictature. Nous avons la paix au dehors, & on m'empêche de l'établir au dedans; ainsi mon ministere devenant inutile, j'ai résolu d'abdiquer cette grande dignité. J'aime mieux voir la sédition, comme personne privée, qu'avec le titre de Dictateur. En finissant ces mots, il sortit brusquement du Senat, & convoqua une Assemblée du Peuple.

Quand l'Assemblée fut formée, il y parut avec toutes les marques de sa dignité; il rendit graces d'abord au Peuple de la promptitude avec laquelle, sur ses ordres, il avoit pris les armes; & il donna en même temps de grandes louanges à la valeur & au courage qu'il avoit fait paroître contre les ennemis de la République. „ Vous avez, dit-il, en bons citoyens satisfait à votre devoir. Ce seroit à moi à m'acquitter à mon tour de la parole que je vous ai donnée; mais une brigade plus puissante que l'autorité même d'un Dictateur, empêche aujourd'hui l'effet de mes sinceres intentions. On me traite publiquement d'ennemi du Senat; on censure ma conduite; on me fait un crime de vous avoir abandonné les dépouilles de nos ennemis, & sur-tout de vous avoir ab-

„ sous.

D. H. 1. 6.

„ sous du serment militaire. Je sçai de
 „ quelle maniere dans la force de mon âge
 „ j'aurois repoussé de pareilles injures ;
 „ mais on méprise un vieillard plus que
 „ septuagenaire : & comme je ne puis ni me
 „ vanger, ni vous rendre justice, j'abdi-
 „ que volontiers une dignité qui vous est
 „ inutile. Si cependant quelqu'un de mes
 „ concitoyens veut encore se plaindre de
 „ l'inexécution de ma parole, je lui aban-
 „ donne de bon cœur le peu de vie qui me
 „ reste, il peut me l'ôter sans que je m'en
 „ plaigne, ni que je m'y oppose.

Le Peuple n'écouta ce discours qu'avec des sentimens de respect & de veneration : tout le monde lui rendit la justice qui lui étoit dûe, & il fut reconduit par la multitude jusques en sa maison, avec autant de louanges que s'il eût prononcé l'abolition des dettes. Le Peuple tourne toute son indignation contre le Senat qui l'avoit tant de fois trompé. On ne garde plus alors aucunes mesures ; les Plebeïens s'assemblent publiquement, & les avis les plus violens sont les plus agreables à la multitude. Les deux Consuls qui tenoient encore les soldats engagez par leur serment, sous prétexte d'un avis qu'ils s'étoient fait donner que les ennemis armoient de nouveau, se mirent en campagne de concert avec le Senat. Le Peuple qui sentit l'artifice, ne sortit de Rome qu'avec fureur ; les plus emportez proposerent même avant que d'aller plus loin, de poignarder les Consuls, afin de se dégager tout d'un coup du serment

qui

qui les tenoit attachez sous leurs ordres. Mais les plus sages, & ceux qui avoient la crainte des Dieux, leur ayant représenté qu'il n'y avoit point de serment dont on pût se dégager par un crime, ces soldats prirent un autre patri. Ils résolurent d'abandonner leur Patrie, & de se faire hors de Rome un nouvel établissement. Ils levent aussi-tôt leurs enseignes, changent leurs Officiers, & par les Conseils & sous la conduite d'un Plebeïen appelé Sicinius Bellutus, ils se retirent, & vont camper sur le Mont Velie situé à trois mille de Rome, & appelé depuis le *Mont Sacré*.

Une desertion si generale, & qui paroïssoit être le commencement d'une Guerre civile, causa beaucoup d'inquiétude au Senat. On mit d'abord des Gardes aux portes de la Ville, tant pour sa sûreté, que pour empêcher le reste des Plebeïens de se joindre aux mécontents. Mais ceux qui étoient chargez de dettes, les plus mutins & les plus séditioneux, s'échaperent malgré cette précaution, & Rome vit à ses portes une Armée redoutable composée d'une partie de ses citoyens prêts à tourner ses armes contre ceux qui étoient restez dans la Ville.

Les Patriciens se partagerent aussi-tôt : les uns à la tête de leurs Clients & des Plebeïens qui n'avoient point voulu prendre de part à la sédition, occupent les postes les plus avancés ; d'autres se fortifient à l'entrée de la Ville ; les vieillards se chargent de la défense des murailles, & tous montrent également du courage & de la fermeté.

Le

An de
Rome
259.

D. H. 1. 6.

D. H. 1. 6.

Le Senat, après ces précautions, députa aux mécontents, pour leur offrir une amnistie, & les exhorte à revenir dans la Ville ou sous leurs Enseignes. Mais cette démarche faite trop tôt, & dans la première chaleur de la sédition, ne servit qu'à faire éclater l'insolence du soldat. Les députés furent renvoyés avec mépris; & on leur donna pour toute réponse; Que les Patriciens éprouveroiént bien-tôt à quels ennemis ils avoient à faire.

Le retour de ces envoyés augmenta le trouble dans la Ville. Les deux Consuls dont la Magistrature expiroit, indiquèrent l'assemblée pour l'élection de leurs successeurs; personne dans une conjoncture si fâcheuse ne se présenta pour demander cette Dignité; plusieurs même la refusèrent. Enfin on obligea Posthumius Cominius, & Spurius Cassius Viscellinus personnages Consulaires, de l'accepter, & le Senat fit tomber sur eux les suffrages; parce qu'ils étoient également agréables aux Nobles & aux Plebeïens, & que Cassius sur-tout s'étoit toujours ménagé avec beaucoup d'art entre les deux partis.

Les premiers soins des nouveaux Consuls furent de convoquer le Senat pour délibérer sur les moyens les plus prompts & les plus faciles de rétablir la paix & l'union entre les différens Ordres de l'Etat.

Menenius Agrippa personnage Consulaire, illustre par l'intégrité de ses mœurs, auquel on demanda le premier son avis, opinna qu'il falloit renvoyer de nouveaux

députés aux mécontents, avec un plein pouvoir de finir une affaire aussi fâcheuse, aux conditions que ces Commissaires jugeroient les plus utiles à la République. Quelques Sénateurs trouvoient que c'étoit commettre la dignité du Senat, que de dépêcher de nouveau à des rebelles qui avoient reçu si indignement ses premiers envoyés. Mais Menenius représenta qu'il n'étoit pas temps de s'arrêter à une vaine formalité; que le salut de la République, & une nécessité indispensable, à laquelle les Dieux même cedoient, obligeoient le Senat de rechercher le peuple. Que Rome, la terreur de ses voisins, étoit comme assiégée par ses propres citoyens; qu'à la vérité ils n'avoient encore fait aucun acte d'hostilité, mais que c'étoit par cette même raison qu'il falloit empêcher le commencement d'une guerre qui ne pouvoit être que funeste à l'Etat, quel qu'en fût le succès.

Il ajouta que les Sabins, les Volques, les Eques & les Herniques, tous ennemis irréconciliables du nom Romain, se feroient déjà joints aux rebelles, s'ils n'avoient peut-être pas jugé plus à propos de laisser les Romains s'affoiblir, & se détruire par leurs propres divisions. Qu'il ne falloit pas espérer de grands secours de leurs allies; que les peuples de la Campanie & de la Toscane n'avoient qu'une foi douteuse, & toujours soumise aux événemens; qu'on n'étoit guères plus assuré des Latins, nation jalouse de la supériorité de Rome, & toujours avide de la nouveauté. Que les Patriciens

se trompoient, s'ils se flatoient de pouvoir résister avec leurs Cliens & leurs esclaves à tant d'ennemis domestiques & étrangers, qui s'uniroient pour détruire une puissance qui leur étoit odieuse.

D. H. I. 6. M. Valerius, dont nous venons de parler, & qui avoit l'esprit aigri contre le Senat, ajouta à l'avis de Menenius, qu'on devoit tout craindre des desseins des mécontents, dont la plupart avoient déjà abandonné le soin de leurs héritages & la culture des terres, comme des gens qui renonçoient à leur Patrie, & qui songeoient à s'établir ailleurs. Que Rome alloit être deserte, & que le Senat pour être trop inflexible, en détruisoit la force par la retraite forcée de la plupart des habitans. Que si on avoit voulu suivre ses conseils pendant sa Dictature, on auroit pu par l'abolition des dettes, conserver l'union & la paix entre les différens Ordres de l'Etat; mais qu'il ne falloit pas se flater que le Peuple tant de fois trompé par les vaines promesses du Senat, se contentât à présent de cette abolition. Qu'il craignoit bien que les mauvais traitemens qu'il avoit essuyés, ne l'engageassent à demander encore des sûretés pour la conservation de ses droits & de sa liberté. Qu'on ne pouvoit disconvenir que la plupart des Plebéiens se voyoient dépouiller de leurs héritages; qu'on enchaînoit les malheureux comme des criminels, & qu'ils se plaignoient peut-être avec justice, que les Nobles & les Patriciens, au préjudice de la constitution originaire de l'Etat, ne travailloient qu'à se

se rendre seuls maîtres du Gouvernement. Que la création d'un Dictateur, invention moderne du Senat, rendoit inutile la Loi *Valeria*, le refuge du Peuple, & l'asile de la liberté. Que cette puissance absolue confiée à un seul homme, en feroit quelque jour le Tyran de sa Patrie; que ces nouveautez & ces changemens avoient leur source dans les maximes imperieuses d'Appius Claudius, & de ses semblables, qui ne paroissoient occuper que du dessein d'établir la domination des Nobles sur les ruines de la liberté publique, & de réduire des Citoyens libres à la vile condition de sujets & d'esclaves du Senat.

Appius se leva quand ce fut son tour à D. H. I. 6. parler, & adressant la parole à M. Valerius, „ Si vous vous étiez renfermé, lui dit il, „ à dire simplement votre avis, sans m'attaquer si injustement, vous ne vous seriez pas exposé à entendre aujourd'hui des veritez peu agréables. Mais avant que de les exposer à la vûe de cette Compagnie, il est juste de répondre à vos calomnies. Dites-moi, Valerius, quels sont les Romains que j'ai poursuivis en Justice, pour les obliger de me payer ce qu'ils me devoient? Nommez les Citoyens que j'ai retenus dans les chaînes; allez jusqu'au Mont Velie, & cherchez parmi cette foule de mécontents s'il y en a un seul qui se plaigne qu'il n'a quitté la Ville que par la crainte que je ne le fîsse arrêter. Tout le monde sçait au contraire que j'ai traité mes débiteurs „ com-

„ comme mes Cliens & mes amis ; que
 „ sans égard à d'anciennes dettes , je les
 „ ai secourus gratuitement dans leurs be-
 „ soins , & qu'autant qu'il a été en moi, les
 „ Citoyens ont toujours été libres. Ce n'est
 „ pas que je prétende proposer ma conduite
 „ pour regle de celle des autres ; je soutien-
 „ drai toujours l'autorité des Loix en fa-
 „ veur de ceux qui y auront recours. Je suis
 „ même persuadé qu'à l'égard de certains
 „ debiteurs , & de ces gens qui passent leur
 „ vie dans la mollesse & les débauches, il y
 „ a autant de justice à s'en faire payer , qu'il
 „ est honnête & genereux de remettre les
 „ dettes à des Citoyens paisibles & labo-
 „ rieux , mais qui par malheur sont tom-
 „ bés dans une extrême indigence : telle a
 „ été ma conduite , & telles sont ces maxi-
 „ mes imperieuses qu'on me reproche.
 „ Mais je me suis , dit-on , déclaré le Par-
 „ tisan des Grands , & c'est par mes conseils
 „ qu'ils se sont emparés du Gouvernement.
 „ Ce crime, Messieurs, ajoûta Appius, en
 „ se tournant vers les principaux du Senat,
 „ m'est commun avec vous. Le Gouverne-
 „ ment vous appartient , & vous êtes trop
 „ sages pour l'abandonner à une populace
 „ effrenée , à cette bête feroce , qui n'é-
 „ coute que ses flatteurs , mais aussi dont
 „ les esclaves deviennent souvent les ty-
 „ rans : & c'est, Messieurs, ce que nous
 „ avons à craindre de M. Valerius , qui
 „ n'ayant de considération dans la Répu-
 „ blique que par les Dignitez dont nous l'a-
 „ vons honoré , s'en sert aujourd'hui pour
 „ „ ruiner

„ ruiner nos Loix , pour changer la forme
 „ de notre Gouvernement, & pour se frayer
 „ par ses bassesses un chemin à la tyrannie.
 „ Vous l'avez entendu , & vous avez pu ap-
 „ percevoir , qu'étant mieux instruit que
 „ nous des desseins pernicieux des rebelles ,
 „ il vous prépare à de nouvelles prétentions ;
 „ & sous prétexte de demander des garants
 „ de la liberté du peuple , il ne cherche qu'à
 „ opprimer celle du Senat.
 „ Mais venons au principal sujet qui
 „ nous a rassemblés aujourd'hui. Je dis donc
 „ que c'est ébranler les fondemens d'un Etat
 „ que d'en changer les Loix , & qu'on ne
 „ peut donner atteinte aux Contrats des
 „ particuliers , sans blesser la foi publi-
 „ que , & sans ruiner ce Contrat original
 „ qui a formé les premières sociétés entre
 „ les hommes. Accordez-vous aujourd'hui
 „ à des séditeux qui sont à la veille
 „ de tourner leurs armes contre leur pa-
 „ trie , ce que vous avez sagement refusé
 „ plusieurs fois à des Citoyens soumis ,
 „ & à des soldats qui combattoient sous
 „ vos Enseignes ? Songez que vous ne
 „ pouvez vous relâcher sur l'article des
 „ dettes , que vous n'ouvriez en même
 „ tems la porte à de nouvelles prétentions.
 „ Bien-tôt les chefs de la sédition , de con-
 „ cert avec M. Valerius , vous demande-
 „ ront qu'ils se puissent allier dans nos fa-
 „ milles. Ils voudront ensuite être ad-
 „ mis aux premières Dignitez de l'Etat.
 „ Fassent les Dieux Tutélaires de Ro-
 „ me , que son Gouvernement ne tombe
 „ Tom. I. D „ pas

„ pas à la fin entre les mains d'une vile po-
 „ pulace, qui vous punisse de votre foibles-
 „ se, & qui vous bannisse vous-même de
 „ votre patrie ! On veut vous faire peur
 „ des armes des rebelles, mais n'avez-
 „ vous pas pour ôtages leurs femmes &
 „ leurs enfans ? Viendront-ils attaquer à
 „ force ouverte une Ville qui renferme ce
 „ qu'ils ont de plus cher ? Mais je veux
 „ qu'ils n'ayent pas plus d'égards pour les
 „ liaisons du sang que pour les Loix du
 „ Gouvernement : ont-ils des Generaux,
 „ des vivres & l'argent nécessaire pour se
 „ soutenir dans une pareille entreprise ? Que
 „ deviendront-ils pendant l'hiver qui est
 „ proche, sans pain, sans retraite & sans
 „ pouvoir s'écarter, qu'ils ne tombent en-
 „ tre nos mains ? S'ils se réfugient chez nos
 „ voisins, n'y trouveront-ils pas, comme à
 „ Rome, le gouvernement entre les mains
 „ des Grands ? Des rebelles & des trans-
 „ fuges en peuvent-ils espérer d'autre con-
 „ dition, que celle de malheureux esclaves ?
 „ Mais peut-être qu'on craint qu'ils ne joi-
 „ gnent leurs armes, & qu'ils ne viennent
 „ assiéger Rome déstituée d'habitans ne-
 „ cessaires pour sa défense, comme si
 „ les forces de la République consistoient
 „ dans les seuls rebelles. Mais n'avez-
 „ vous pas parmi les Patriciens une jeu-
 „ nesse florissante & pleine de courage ? Nos
 „ Cliens, qui forment la plus saine partie de
 „ la République, ne font-ils pas atta-
 „ cher comme nous à ses intérêts ? Ar-
 „ mons même, s'il le faut, nos esclaves :
 „ fai-

„ faisons en un peuple nouveau & un peu-
 „ ple soumis. Ils ont appris à notre service
 „ & par nos exemples à faire la guerre. Avec
 „ quel courage ne combattront-ils pas, si
 „ la liberté est le prix de leur valeur ? Mais
 „ si tous ces secours ne vous paroissent pas
 „ encore suffisans, rappelez vos Colo-
 „ nies. Vous sçavez par le dernier dénom-
 „ brement du Cens, que la République
 „ nourrit dans son sein cent trente mille
 „ chefs de famille, à peine en trouvera-t-
 „ on la septième partie parmi les mécon-
 „ tens. Enfin plutôt que de recevoir la loi
 „ de ces rebelles, accordez aux Latins le
 „ droit de Citoyens de Rome, qu'ils vous
 „ demandent depuis si long-temps. Vous
 „ les verrez accourir aussi-tôt à votre se-
 „ cours, & vous ne manquerez ni de sol-
 „ dats ni de citoyens. Pour réduire mon
 „ sentiment en peu de paroles, je suis per-
 „ suadé qu'il ne faut point envoyer de dépu-
 „ tez aux rebelles, ni rien faire qui marque
 „ de la frayeur ou de l'empressement. Que
 „ s'ils rentrent d'eux-mêmes dans leur de-
 „ voir, on doit les traiter avec modération ;
 „ mais il faut les poursuivre les armes
 „ à la main, s'ils persistent dans leur re-
 „ volte.

Un avis si plein de fermeté fut suivi, quoï-
 que par des vûes différentes, par la faction
 des riches, & par tous les jeunes Sena-
 teurs. Les deux Consuls au contraire Ple-
 beïens d'inclination, & qui vouloient
 gagner l'affection de la multitude, & les
 Vieillards naturellement timides, soute-
 noient

noient que la Guerre civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un Etat. Ils étoient appuyez par ceux du Senat qui ne confideroient que l'interêt de la liberté publique, & qui craignoient qu'il ne s'élevât du corps même du Senat quelque homme ambitieux & entreprenant, qui à la faveur de ces divisions, se rendît seul maître du Gouvernement. Mais à peine furent-ils écoulez, on n'entendoit de tous côtez que des cris & des menaces. Les plus jeunes Sénateurs fiers de leur naissance, & jaloux des prérogatives de leur dignité, s'emportèrent jusqu'à faire sentir aux Consuls qu'ils leur étoient suspects. Ils leur remontre-
rent qu'ils représentoient la personne des Rois, qu'ils en avoient l'autorité & celle du Senat à soutenir contre les entreprises du peuple; & les plus violens protesterent que si on y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient les armes pour conserver dans leur Ordre, une puissance qu'ils avoient reçûe de leurs ancêtres.

Les deux Consuls qui vouloient favoriser le peuple, après avoir conféré en secret, résolurent de laisser calmer les esprits, & de remettre la décision de cette grande affaire à la première assemblée. Ils travaillèrent pendant cet intervalle à gagner ceux qui leur avoient été le plus opposés; & pour intimider sur-tout les jeunes Sénateurs, ils les menacerent de les priver du droit de suffrage. Comme on n'avoit point encore déterminé à Rome quel âge étoit nécessaire pour pouvoir donner sa voix dans le Senat,

nat, les deux Consuls firent avertir les plus jeunes Sénateurs de se comporter à l'avenir avec plus de modestie dans une Assemblée si respectable, sinon qu'ils sçauoient bien les en exclure en fixant l'âge que devoit avoir un Sénateur. Les jeunes Sénateurs entendirent bien ce langage, & comme ils craignoient plus de perdre leur dignité que leur honneur, ces Romains qu'on croyoit si fermes & si courageux, plièrent sous la menace des Consuls, & les firent assurer qu'ils les trouveroient toujours disposés à suivre leurs sentimens. Ces deux Magistrats employèrent ensuite un autre artifice contre la cabale des riches, qui s'opposoient toujours opiniâtrément à l'abolition des dettes. Ils leur firent dire que si dans la prochaine assemblée du Senat ils ne prenoient des résolutions plus conformes au bien commun de tous les citoyens, ils porteroient cette affaire devant le Peuple; qu'on ne pouvoit sans injustice lui en refuser la connoissance, suivant ce qui s'étoit pratiqué même pendant le gouvernement des Rois; & que si une fois l'Assemblée du Peuple en étoit saisie, il étoit à craindre qu'il ne portât plus loin son autorité, & qu'il ne se fît justice des vexations qu'il prétendoit avoir souffertes de la part des Patriciens.

Les Sénateurs qui avoient embrassé l'avis d'Appius avec le plus de chaleur, virent bien par le tour que les Consuls donnoient à cette affaire, qu'elle leur alloit échapper, s'ils persistoient dans leurs pre-

miers sentimens. La crainte de tomber entre les mains du peuple les ébranla ; les larmes & les cris des femmes & des enfans qui embrassoient leurs genoux, & qui leur redemandoient leurs peres & leurs maris, acheverent de les gagner : & le Senat s'étant rassemblée, la plus grande partie se déclara pour la réunion. Appius toujours inébranlable dans ses sentimens, & incapable d'en changer que par la force de la raison, resta presque seul de son avis avec quelques-uns de ses parens qui par honneur n'osèrent l'abandonner.

Les Consuls triomphoient d'avoir réduit le Senat, presque malgré lui, à suivre leur avis : Appius persuadé que toute négociation avec les rebelles, alloit à la diminution de l'autorité du Senat, adressant la parole aux deux Consuls : „ Quoique vous
„ paroissiez résolu, leur dit-il, de traiter
„ avec le peuple aux conditions qu'il lui
„ plaira de vous prescrire, & que même
„ ceux qui étoient du sentiment contraire
„ en ayant changé par foiblesse ou par intérêt ; pour moi je déclare encore une fois
„ qu'à la vérité on ne peut avoir trop d'égard à la misère d'un peuple soumis & fidèle ; mais je soutiens que toute négociation est dangereuse tant qu'il aura les armes à la main.

Comme le Senat avoit pris son parti, ce discours ne fut écouté qu'avec peine, & on le regarda comme celui d'un homme zélé à la vérité pour la gloire du Senat ; mais trop prévenu de son habileté, & incapable

capable, soit par vanité, soit par la dureté de son humeur, de changer jamais de sentiment.

Le Senat sans s'y arrêter, nomma dix Commissaires pour traiter avec les mécontents, & il les choisit parmi ceux de son Corps qui s'étoient toujours déclarés en faveur du peuple. T. Largius, Menenius Agrippa, & M. Valerius, étoient à la tête de cette députation, tous trois Consulaires, & dont deux avoient gouverné la République, & commandé ses Armées en qualité de Dictateurs : ils s'acheminèrent avec leur Collegues vers le camp. Cette grande nouvelle y étoit déjà passée : les soldats sortirent en foule pour recevoir ces anciens Capitaines, sous lesquels ils avoient été tant de fois à la guerre. La honte & la colere étoient confonduës sur le visage de ces rebelles, & on voyoit encore au travers du mécontentement public un reste de cet ancien respect que produit la dignité du Commandement, sur-tout quand elle est soutenue par un grand mérite.

La présence seule de ces grands hommes eût été capable de faire rentrer les rebelles dans leur devoir, si des esprits dangereux n'eussent pris soin d'entretenir le feu de la division.

Sicinius Bellutus s'étoit emparé, comme nous l'avons dit, de la confiance de ces soldats : c'étoit un Plebeïen ambitieux, mais habile, grand artisan de discordes, & qui vouloit trouver son élévation dans les troubles de l'Etat. Il étoit soutenu dans

ses vûes par un autre Plebeïen appelé Lucius Junius, comme l'ancien Libérateur de Rome, quoique d'une famille bien différente; il affectoit même le surnom de Brutus, par une vanité ridicule de se comparer à cet illustre Patricien. Ce Plebeïen conseilla à Sicinius de traverser d'abord la négociation des députés, & de faire naître de nouveaux obstacles à la réunion & à la paix, afin de pénétrer quel avantage ils en pourroient tirer, & à quel prix on voudroit l'acheter. „ Le Senat a peur, lui dit-il; „ nous sommes les maîtres si nous sçavons „ nous prévaloir des conjonctures: laissez „ parler ces graves Magistrats; je me charge de leur répondre au nom de nos camarades, & je me flatte que ma réponse leur sera également utile & agréable.

Ces deux Chefs du parti Plebeïen, étant convenus des différens rôles qu'ils devoient jouer, Sicinius introduisit les députés dans le camp. Tous les soldats les environnèrent, & après qu'ils eurent pris leur place dans un endroit d'où ils pouvoient être entendus par la multitude, on leur dit d'exposer leur commission. M. Valerius prenant la parole, dit qu'il leur apportoit une heureuse nouvelle; que le Senat vouloit bien oublier leur faute; qu'il les avoit même chargés de leur accorder toutes les grâces qui se trouveroient conformes au bien commun de la patrie; que rien ne les empêchoit de rentrer dans la Ville, d'aller revoir leurs Dieux domestiques, & de rece-

D.H.I.6.

recevoir les embrassemens de leurs femmes, & de leurs enfans qui soupiroient après leur retour.

Sicinius lui répondit qu'avant que le peuple fît cette démarche, il étoit juste qu'il exposât lui-même ses griefs & ses prétentions, & qu'il vît ce qu'il devoit espérer de ces promesses si magnifiques du Senat; & il exhorta en même temps ceux des soldats qui voudroient défendre la liberté publique, de se présenter. Mais un profond silence regnoit dans l'Assemblée; chacun se regardoit, & ces soldats ne se sentant point le talent de la parole, n'osoient se charger de soutenir la cause commune. Pour lors ce Plebeïen, qui avoit pris le nom de Brutus, se leva comme il en étoit convenu secrètement avec Sicinius, & adressant la parole aux soldats: „ Il semble, mes compagnons, „ leur dit-il, à voir ce morne silence, que „ vous soyez encore obsédés par cette „ crainte servile dans laquelle les Patriciens & vos créanciers vous ont retenus „ si long-temps. Chacun cherche dans les „ yeux des autres s'il y démêlera plus de résolution qu'il ne s'en trouve lui-même, „ & aucun de vous n'est assez hardi pour „ oser dire en public ce qui fait le sujet ordinaire de vos entretiens particuliers. „ Ignorez-vous que vous êtes libres? Ce „ camp; ces armes, ne vous assurent-ils pas „ que vous n'avez plus de tyrans? & si vous „ en pouviez encore douter, la démarche que vient de faire le Senat, ne suffiroit-elle pas pour vous en convain-

D.H.I.6.

D 5.

„ cre?

„ cre? Ces hommes si imperieux & si super-
 „ bes viennent nous rechercher : ils ne se
 „ servent plus ni de commandemens seve-
 „ res, ni de menaces cruelles ; ils nous in-
 „ vitent comme leurs concitoyens à ren-
 „ trer dans notre commune patrie, & nos
 „ Souverains ont la bonté de venir jusques
 „ dans notre camp nous offrir une amnistie
 „ generale. D'où vient donc ce silence obs-
 „ tiné après des graces si singulieres? Si
 „ vous doutez de la sincerité de leurs pro-
 „ messes ; si vous craignez que sous l'appas
 „ de quelques discours flatteurs on ne cache
 „ vos anciennes chaînes, que ne parlez-
 „ vous? & si vous n'osez ouvrir la bouche,
 „ écoutez du moins un Romain assez cou-
 „ rageux pour ne rien craindre, que de ne
 „ pas dire la verité.

„ Pour lors se tournant vers Valerius :
 „ Vous nous invitez, lui dit-il, à rentrer
 „ dans Rome ; mais vous ne dites point à
 „ quelles conditions. Des Plebeïens pau-
 „ vres, mais libres, peuvent-ils se réunir
 „ à des Nobles si riches & si ambitieux? &
 „ quand même nous serions convenus de
 „ ces conditions, quelle sûreté donneront-
 „ ils de leurs paroles, ces fiers Patriciens,
 „ qui se font un merite dans leur Corps
 „ d'avoir trompé le peuple? On ne nous
 „ parle que de pardon & d'amnistie, comme
 „ si nous étions vos sujets, & des sujets
 „ rebelles : c'est ce qu'il faut approfondir.
 „ Il est question de sçavoir qui a tort du
 „ Peuple ou du Senat? lequel de ces deux
 „ Ordres a violé le premier cette société

com-

„ commune qui doit être entre les citoyens
 „ d'une même République.

„ Pour en juger sans préoccupation,
 „ souffrez que je rapporte simplement un
 „ certain nombre de faits dont je ne veux
 „ pour témoins que vous-même & vos
 „ Collegues.

„ Notre Etat a été fondé par des Rois,
 „ & jamais le peuple Romain n'a été plus
 „ libre ni plus heureux que sous leur Gou-
 „ vernement. Tarquin même le dernier
 „ de ces Princes, Tarquin si odieux au
 „ Senat & à la Noblesse, nous étoit aussi
 „ favorable qu'il vous étoit contraire. Il
 „ aimoit les soldats, il faisoit cas de la
 „ valeur, il vouloit qu'elle fût toujours
 „ recompensée : & on sçait qu'ayant trouvé
 „ des richesses immenses dans Suesse ca-
 „ pitale des Sabins, dont il s'étoit rendu
 „ maître, il aimoit mieux abandonner le
 „ butin à son armée que de se l'approprier ;
 „ en sorte qu'outre les esclaves, les che-
 „ vaux, les grains & les meubles, il en
 „ revint encore à chaque soldat cinq mines
 „ d'argent.

„ Cependant pour vanger vos propres
 „ injures, nous avons chassé ce Prince de
 „ Rome ; nous avons pris les armes contre
 „ un Souverain qui ne se défendoit que par
 „ les prieres qu'il nous faisoit de nous se-
 „ parer de vos intérêts, & de rentrer sous
 „ sa domination. Nous avons depuis tail-
 „ lé en pieces les armées des Veïens &
 „ de Tarquinie, qui vouloient le rétablir
 „ sur le Trône. La puissance formidable de

D 6

„ Por-

" Porfenna, la famine qu'il a fallu endurer
 " pendant un long siege, des assauts, des
 " combats continuels, rien enfin a-t-il pû
 " ébranler la foi que nous vous avons don-
 " née ? Trente villes des Latins s'unissent
 " pour rétablir les Tarquins; qu'auriez-vous
 " fait alors si nous vous avions abandonné ?
 " & si nous nous étions joints à vos enne-
 " mis ? Quelles récompenses n'aurions-
 " nous pas obtenu de Tarquin, pendant
 " que le Senat & les Nobles auroient été les
 " victimes de son ressentiment ? Qui est-ce
 " qui a dissipé cette ligue si redoutable ? à qui
 " êtes-vous redevable de la défaite des La-
 " tins, n'est-ce pas à ce même peuple, l'au-
 " teur d'une puissance que vous avez depuis
 " tournée contre lui ? Car quelle recom-
 " pense avons-nous tirée du secours si uti-
 " le de nos armes ? la condition du Peu-
 " ple Romain en est-elle devenue plus heu-
 " reuse ? l'avez-vous associé à vos Char-
 " ges & à vos Dignitez ? Nos pauvres ci-
 " toyens ont-ils seulement trouvé quelque
 " soulagement dans leur misere ? N'a-t-on
 " pas vu au contraire nos plus braves sol-
 " dats accablés sous le poids des usures,
 " gémir dans les fers d'impitoyables crean-
 " ciers ? Que sont devenues tant de vai-
 " nes promesses d'abolir à la paix toutes
 " les dettes que la dureté des Grands leur
 " avoit fait contracter ? À peine la guer-
 " re a-t-elle été finie, que vous avez éga-
 " lement oublié nos services & vos ser-
 " mens. Que venez-vous donc faire ici ?
 " Pourquoi vouloir encore seduire ce peu-
 " ple

" ple par l'enchantement de vos paroles ?
 " y a-t-il des sermens assez solennels pour
 " fixer votre foi ? Que gagnerez-vous a-
 " près tout dans une réunion formée par
 " artifice, entretenue avec une défiance
 " réciproque, & qui ne se terminera à la
 " fin que par une Guerre civile ? Evitons
 " de part & d'autre de si grands malheurs ;
 " profitons du bonheur de notre sépara-
 " tion ; souffrés que nous nous éloignons
 " d'un pays où l'on nous enchaîne com-
 " me des esclaves, & où devenus fermiers
 " de nos propres heritages, nous sommes
 " réduits à les cultiver pour le profit de
 " nos tyrans. Nous trouverons notre pa-
 " trie partout où il nous sera permis de vi-
 " vre en liberté ; & tant que nous aurons
 " les armes à la main, nous sçaurons bien
 " nous ouvrir une route à des climats plus
 " fortunés.

Un discours si hardi renouvella dans
 l'Assemblée le fâcheux souvenir de tant de
 maux dont le peuple se plaignoit ; chacun
 s'empressoit de citer des exemples de la du-
 reté des Patriciens. Les uns avoient per-
 du leurs biens, d'autres se plaignoient d'a-
 voir gémi long-temps dans les prisons de
 leur creanciers, plusieurs monstroient en-
 core les vestiges des coups qu'ils avoient
 reçus, & il n'y en avoit aucun qui dans
 l'intérêt general ne trouvât encore une in-
 jure particuliere à vanger.

T. Largius Chef de la députation, crut
 devoir répondre à tant de plaintes, & il
 le fit avec cette exacte équité, & la droi-
 ture

Idem ibi
 dem p.
 403.

ture qui lui étoit si naturelle. Il dit qu'on n'avoit pû empêcher des gens qui avoient prêté leur bien de bonne foi, d'en exiger le payement ; & qu'il étoit sans exemple dans tout Etat bien policé, que le Magistrat refusât le secours des Loix à ceux qui le reclamoient, tant que ces Loix & la Coutume servoient de regle dans le Gouvernement. Que cependant le Senat vouloit bien entrer en connoissance des besoins du peuple, & y remédier par de nouveaux reglemens ; mais aussi qu'il étoit de sa justice de distinguer ceux qui par une sage conduite meritoient les secours de la République, de certaines gens qui n'étoient tombez dans la pauvreté que par la paresse & l'imperance ; que des séditieux qui ne paroissoient occuper que du soin d'entretenir la division entre le Senat & le Peuple, ne meritoient pas plus de grace, & que la République gagneroit beaucoup en perdant de tels Citoyens.

T. Largius alloit continuer un discours plus sincere que convenable à la conjuncture présente, lorsque Sicinius irrité de ce qu'il venoit de dire au sujet des chefs de la sédition, l'interrompit brusquement, & adressant la parole à l'Assemblée : „ Vous voyez, mes Compagnons, leur dit il, par „ le discours superbe de ce Patricien, ce „ que vous devez esperer de sa negociation, „ & quel traitement on vous prépare à Rome, si le Senat peut une fois vous retenir „ sous sa puissance ; & se tournant tout „ d'un coup vers les députés : Proposez „
nette-

„ nettement, leur dit-il, les conditions „ qu'on offre pour notre retour, ou sortez „ à l'instant de ce camp, où l'on n'est pas „ disposé à vous souffrir plus long-temps.

Menenius qui vit bien que de pareilles explications n'étoient propres qu'à aigrir les esprits, prit la parole, & s'adressant à son tour à toute l'Assemblée, il représenta qu'ils n'étoient pas venus dans le camp seulement pour justifier la conduite du Senat ; que ces sages Magistrats attentifs au bien public, avoient recherché avec soin les malheureuses causes de leurs divisions ; qu'ils avoient reconnu que l'extrême indigence des Plebeïens & la dureté de leurs créanciers en étoient la véritable origine, & que pour y remédier tout d'un coup, ils avoient déterminé par un consentement unanime, & par l'autorité souveraine dont ils étoient revêtus, de casser toutes les obligations, & de déclarer les pauvres citoyens quittes de toute dette : & qu'à l'égard de celles qu'on pourroit contracter dans la suite, il y seroit pourvu par un Reglement nouveau, & qui seroit concerté entre le Peuple & le Senat : qu'on en feroit ensuite un Senatus-Consulte qui auroit force de Loi, & que tout ce qu'ils étoient de Commissaires dans l'Assemblée, offroient au peuple leurs propres vies, & qu'ils se devoient eux & leurs enfans aux Dieux infernaux s'ils manquoient à leur parole.

Cet habile Magistrat voyant les esprits adoucis par sa promesse, & cherchant à diminuer la jalousie, qui étoit entre les pau-

Tit. Liv.
Dec. 1. l.
2. c. 32.

vres & les riches, leur représenta combien il étoit nécessaire que dans un Etat il y eût une partie des citoyens plus riche que l'autre : & on prétend que pour faire goûter cette maxime à ce peuple encore féroce & grossier, il eut recours à cet Apologue si connu d'une conspiration de tous les membres du corps humain contre l'estomac, sous prétexte que sans travailler il jouissoit lui seul du travail de tous les autres. Après en avoir fait l'application au Peuple & au Senat, il leur représenta que cet auguste Corps, comme l'estomac, répandoit dans les differens membres qui lui étoient unis la même nourriture qu'il recevoit, mais bien mieux préparée, & que c'étoit de lui seul qu'ils tiroient leur vie & leurs forces. " Ne sont-ce pas les Patri-
ciens, ajoûta-t-il, qui les premiers se sont
" déclarez pour la liberté ? A qui êtes-vous
" redevables de l'établissement de la Ré-
" publique ? Dans les plus grands perils,
" de quel côté tournez-vous les yeux, &
" d'où sont sortis ces conseils genereux qui
" ont sauvé l'Etat ? Rien n'est plus cher à
" cette sage Compagnie que votre conser-
" vation & votre union. Le Senat vous aime
" tous avec l'affection raisonnable d'un
" pere, mais sans s'abaisser aux caresses infideles
" d'un flatteur. Vous demandez l'abolition
" des dettes, il vous l'accorde ; mais il ne vous
" l'accorde que parce qu'il la croit juste & utile
" au bien de la patrie. Revenez donc avec
" confiance dans le sein de cette mere commune,
" qui nous a
" tous

" tous nourris dans des sentimens également
" genereux & libres. Recevez nos embrassemens
" pour prémices de la paix ; rentrons tous ensemble
" dans Rome ; allons de concert y porter les
" premieres nouvelles de notre réunion, & fassent
" les Dieux protecteurs de cet Empire, qu'elle
" soit célébrée dans la suite par de nouvelles
" victoires contre nos ennemis.

Le peuple ne put entendre un discours si touchant sans répandre des larmes ; tous ces Plebeiens, comme de concert, s'adressant à Menenius, s'écrierent qu'ils étoient contents, & qu'il les ramenât dans Rome. Mais ce faux Brutus qui venoit de parler si vivement contre le Senat, arrêta cette faillie. Il dit au peuple, qu'à la verité il devoit être satisfait pour le présent par l'abolition des dettes ; mais qu'il ne pouvoit dissimuler que l'avenir lui faisoit peur, & qu'il craignoit que le Senat ne se vengeât un jour de la justice qu'il avoit été forcé de leur rendre, à moins, ajoûta-t-il, qu'on ne trouve les moyens d'assurer l'Etat & la liberté du peuple contre les entreprises d'un Corps si ambitieux.

" Quelle sûreté pouvez-vous exiger, répartit Menenius, autre que celle que vous donnent nos Loix & la constitution de la République ? Accordez-nous, lui répondit Brutus, deux Officiers qui ne puissent être tirez que de l'Ordre des Plebeiens. Nous ne demandons point qu'ils soient distinguez par les marques honorables de la Magistrature, ni qu'ils en aient
" la

„ la robe bordée de pourpre , ni la chaise
 „ curule , ni les Licteurs. Nous laissons
 „ volontiers toute cette pompe à des Patri-
 „ ciens , fiers de leur naissance ou de leurs
 „ dignitez , il nous suffit que nous puissions
 „ élire tous les ans deux Plebeiens qui
 „ soient seulement autorisez pour empê-
 „ cher les injustices qu'on pourroit faire
 „ au peuple , & qui défendent ses intérêts
 „ publics & particuliers. Si vous êtes venus
 „ ici avec une volonté sincere de nous don-
 „ ner la paix , vous ne pouvez rejeter une
 „ proposition si équitable.

Le peuple , qui est toujours de l'avis du
 dernier qui parle , applaudit aussi-tôt au dis-
 cours de Brutus. Les députés furent extrê-
 mement surpris d'une pareille demande ; ils
 s'éloignèrent un peu de l'Assemblée pour
 conférer ensemble , & après y être retour-
 nez , Menenius leur dit qu'ils demandoient
 une chose bien extraordinaire , qui même
 dans la suite pourroit être la source de nou-
 velles dissensions , & qui passoit absolument
 leurs instructions & leurs pouvoirs , que
 cependant M. Valerius & lui en alloient
 faire leur rapport au Senat , & qu'ils ne se-
 roient pas long temps sans en rapporter la
 réponse.

Ces deux Commissaires se rendirent en
 diligence à Rome ; on convoqua aussi-tôt
 l'Assemblée du Senat , où ils exposèrent les
 nouvelles prétentions du peuple. M. Vale-
 rius s'en rendit le protecteur , il représenta
 qu'il ne falloit pas espérer de pouvoir gou-
 verner un peuple guerrier , soldat & citoyen
 tout.

tout ensemble , comme on pourroit faire
 de paisibles Bourgeois qui n'auroient jamais
 quitté leurs foyers domestiques. Que la
 guerre & l'exercice continuel des armes in-
 spiroient une forte de courage peu compa-
 tible avec cette servile dépendance qu'on
 vouloit exiger de ces braves soldats : qu'il y
 avoit même de la justice à traiter avec de
 grands égards un peuple genereux , qui , aux
 dépens de son sang , avoit éteint la tyrannie ;
 qu'il étoit d'avis de leur accorder les Offi-
 ciers particuliers qu'ils demandoient ; & que
 peut-être de pareils Inspecteurs ne seroient
 pas inutiles dans un Etat libre , pour veiller
 sur ceux qui parmi les Grands seroient
 tentés de porter leur autorité trop loin.

Appius ne put entendre ce discours sans
 fremir d'indignation. Il prit les Dieux &
 les hommes à témoin de tous les maux que
 causeroit à la République une pareille inno-
 vation dans le Gouvernement : & comme
 si son zele & sa colere lui eussent tenu lieu
 d'inspiration , il prédit au Senat que par un
 excès de facilité il alloit laisser établir un
 Tribunal qui s'éleveroit insensiblement
 contre son autorité , & qui la détruiroit à la
 fin. Mais ce genereux Sénateur fut peu
 écouté , & on ne regarda ses remontrances
 que comme le discours d'un homme attaché
 avec opiniâtreté à son sentiment , & chagrin
 de ce qu'on ne le suivoit pas. Le parti con-
 traire prévalut ; la plupart des Sénateurs
 las de ces divisions , vouloient la paix
 à quelque prix que ce fût ; ainsi pres-
 que d'un commun accord on consentit à
 la

la création de ces nouveaux Magistrats, qui furent appellez *Tribuns du Peuple*.

Il en fut fait un *Senatus-Consulte* qui renfermoit en même temps l'abolition des dettes ; les envoyez du Senat le porterent au camp, comme le Sceau de la Paix. Il sembloit que le peuple n'eût plus rien qui le retint hors de Rome ; mais les chefs de la sédition ne souffrirent point qu'on se séparât avant qu'on eût procédé à l'élection des nouveaux Magistrats du peuple. L'Assemblée se tint dans le camp même. Les Commissaires y présiderent de la part du Senat ; on prit les auspices ; les voix & les suffrages furent recueillis par Curies, & on élut deux Tribuns, qui en même temps, ou peu après, en associerent trois autres, Brutus & Sicinius furent les premiers Romains qui parvinrent à cette dignité ; mais comme ils craignoient le ressentiment du Senat, & qu'ils n'ignoroient pas que la politique ne permet gueres de pardonner à des chefs de sédition, ils eurent l'habileté d'intéresser la nation entière dans leur conservation. Le peuple avant que de quitter le camp, déclara par leur conseil la personne de ses Tribuns sacrée ; il en fut fait une Loi, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie de faire aucune violence à un Tribun, & tous les Romains furent obligez de jurer par les sermens les plus solennels l'observation de cette Loi : le peuple ensuite sacrifia aux Dieux sur la montagne même qu'on appella depuis le *Mont Sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses Tribuns & des députez du Senat.

L I.

D. H. 1. 6.

LIVRE II.

Les Tribuns du Peuple qui n'avoient été créez que pour empêcher l'oppression des Plebeïens, tâchent de détruire l'autorité du Senat. Origine des Ediles Plebeïens. De quelle manière les Tribuns vinrent à bout de se faire donner le droit de convoquer les Assemblées du Peuple. Coriolan se declare hautement contre les entreprises des Tribuns. Caractere de ce Patricien. Les Tribuns veulent l'obliger à rendre compte de sa conduite devant l'Assemblée du Peuple, Coriolan refuse de reconnoître l'autorité de ce Tribunal. Le Senat intervient d'abord en sa faveur, mais à la fin il l'abandonne, & donne un Arrêt qui renvoye la décision de ce différend à l'Assemblée du Peuple. Coriolan est condamné à un exil perpétuel. Il se retire chez les Volscques, à qui il vient à bout de faire prendre les armes contre les Romains. Il entre sur leurs terres à la tête d'une nombreuse armée. Tout plie devant lui ; Rome même avoit toute à craindre, lorsqu'elle se vit délivrée du danger par la sagesse & la prudence de deux Romaines, entre autres, dont l'une étoit la femme, & l'autre la mere de Coriolan.

ROME par l'établissement du Tribunat, changea une seconde fois la forme de son Gouvernement. Il étoit passé, comme nous venons de le voir, de l'Etat Monarchique à une espece d'Aristocratie, où

Tom. I.

D II

tou-

toute l'autorité étoit entre les mains du Senat & des Grands. Mais par la création des Tribuns, on vit s'élever insensiblement, & comme par degrez, une nouvelle Démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara de la meilleure partie du Gouvernement.

Il sembloit d'abord que le Senat n'eût rien à craindre des Tribuns, qui n'avoient d'autre pouvoir que celui de s'intéresser à la défense de tous les Plebeïens. Ces nouveaux Magistrats n'avoient même dans leur origine ni la qualité de Sénateurs, ni Tribunal particulier, ni juridiction sur leurs concitoyens, ni le pouvoir de convoquer les Assemblées du peuple. Habillez comme de simples particuliers, & escortez d'un seul domestique appelé *Viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du Senat, & ils n'y étoient admis que lorsque les Consuls les faisoient appeler pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple. Toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux Ordonnances du Senat par ce mot Latin *veto*; qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple, & cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eût toujours dans la Ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux Tribuns de s'en éloigner un jour entier, si ce n'étoit

n'étoit dans les *Feries Latines*. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouverte jour & nuit pour recevoir les plaintes des citoyens qui auroient recours à leur protection. De semblables Magistrats sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux; mais ils ne se continrent pas long-temps dans un état si plein de moderation. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé où ils ne portassent leurs vûes ambitieuses. Nous les verrons bien-tôt entrer en concurrence avec les premiers Magistrats de la République; & sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils n'eurent pour objet que de ruiner insensiblement l'autorité du Senat.

Une des premières démarches de ces Tribuns fut de demander permission au Senat de choisir deux Plebeïens, qui sous le titre d'*Ediles*, les pussent secourir dans la multitude des affaires dont ils se disoient accablés dans une aussi grande Ville que Rome, & sur-tout au commencement d'une nouvelle Magistrature.

Le Senat toujours divisé, & qui avoit perdu de vûe le point fixe de son gouvernement, se laissa entraîner au gré de ces ambitieux; on leur accorda encore cette nouvelle demande. Telle fut l'origine des *Ediles Plebeïens*, creatures & Ministres des premiers Tribuns, & qui n'étoient d'abord que leurs agens, mais qui s'attribuèrent dans

dans la suite l'inspection sur les édifices publics ; le soin des Temples, des Bains, des Aqueducs, & la connoissance d'un grand nombre d'affaires qui étoient auparavant du ressort des Consuls : nouvelle brèche que les Tribuns firent à l'autorité du Senat.

Cependant les Senateurs les plus populaires se flatoient, en relâchant quelque chose de leurs droits, d'avoir au moins rétabli le calme dans la République. Rome en effet paroissoit tranquille, & il sembloit que la réunion du peuple avec les Patriciens fût sincère & durable. Mais le feu de la division caché au fond des cœurs, ne tarda gueres à se rallumer ; une famine qui survint l'année suivante, sous le Consulat de T. Geganius, & de P. Minucius, servit de prétexte aux Tribuns pour se déchaîner de nouveau contre les Grands & le Senat. Sp. Icilius étoit cette année le premier des Tribuns, & Brutus & Sicinius pour demeurer toujours à la tête des affaires, étoient passés du Tribunat à la Charge d'Ediles. Ces séditieux dont le credit ne subsistoit que par la mesintelligence qu'ils entretenoient entre les deux Ordres de la République, publioient avec malignité que les Patriciens ayant leurs greniers remplis de grains, avoient procuré la disette publique, pour se dédommager par le prix excessif qu'ils les vendroient, de l'abolition des dettes ; que c'étoit une nouvelle sorte d'usure inventée par ces tyrans pour avoir à vil prix le peu de terres qui restoient aux pauvres Plebeïens.

Ce-

Cependant ces Tribuns ne pouvoient ignorer que c'étoit le peuple même, & sa desertion sur le Mont Sacré, dans la saison qu'on sème les bleds, qui avoient causé cette disette, parceque dans ce desordre general, où la plupart des mécontents s'engouioient à s'établir ailleurs, les terres étoient demeurées incultes & sans être ensemencées. Mais ces artisans de discorde ne cherchoient que des prétextes ; ils sçavoient bien que les moins vrai-semblables étoient toujours des raisons solides pour une populace qui manquoit de pain, & ils ne décrioient le gouvernement que pour s'en rendre les maîtres, ou du moins pour le changer suivant leurs intérêts.

Le Senat n'opposoit à ces invectives que des soins constans & genereux, & une application continuelle à pourvoir aux necessitez du peuple. Il faisoit acheter du bled de tous côtez ; & parceque les peuples voisins de Rome & jaloux de son agrandissement, refusoient d'en fournir, on fut obligé d'en envoyer chercher jusqu'en Sicile. P. Valerius fils du fameux *Publicola*, & L. Geganius frere du Consul furent chargés de cette commission.

Cependant comme les Tribuns continuoient à répandre des bruits desavantageux à la conduite du Senat, pour tâcher de soulever le peuple, les Consuls convoquerent une Assemblée du peuple pour le détromper, & pour lui faire voir par les soins qu'on avoit pris de sa subsistance, l'injustice & la malignité de ses Tribuns. Ceux-ci leur

Tom. I.

E

dis-

D.H.I.6.

Orosius I.
2.c. 5.
An de Rome 261.

D.H.I.7.

D.H.I.7.
P.417.

disputerent la parole ; & comme dans cette concurrence les uns & les autres parloient en même temps , aucun n'étoit entendu. On représenta en vain aux Tribuns qu'ils n'avoient aucun pouvoir de traiter directement avec le peuple , & que leurs fonctions se bornoient au seul droit d'opposition , quand même on auroit fait au peuple quelque proposition contraire à ses intérêts ; ceux-ci renvoyoient les Consuls à l'Assemblée du Senat comme au seul endroit où ils pouvoient présider. Mais ils soutenoient avec opiniâtreté, qu'il leur appartenait par préférence aux autres Magistrats, de prendre la parole dans les Assemblées du peuple.

Id. p. 420.

Ces prétentions réciproques augmentèrent le tumulte , la dispute s'échauffoit insensiblement , & les plus emportez de chaque parti étoient prêts d'en venir aux mains , lorsque Brutus qui n'étoit cette année qu'Edile, comme nous l'avons dit, crut à la faveur de ce desordre pouvoir étendre l'autorité des Tribuns , & s'adressant aux deux Consuls , il leur promit d'apaiser la sédition, s'ils vouloient bien lui permettre de parler en public.

Les Consuls qui trouvoient dans cette permission que leur demandoit un Plebeïen en présence de ses Tribuns, une nouvelle preuve du droit qu'ils avoient de présider à toute assemblée du peuple Romain, consentirent qu'il pût dire librement son avis , ne doutant pas que , comme il sçavoit que sous le nom d'assemblée du peuple ,

on

on comprenoit également les Senateurs & les Chevaliers aussi bien que les Plebeïens, il ne portât les Tribuns à se désister de leurs prétentions. Mais Brutus avoit une vûe bien différente, & au lieu d'adresser la parole au peuple ou aux Tribuns, il se tourna vers le Consul Geganius qui avoit été un des Commissaires que le Senat avoit envoyés sur le Mont Sacré : " Vous savez-vous, lui dit-il, que dans le temps que nous travaillions de concert à la réunion des deux Ordres de la République, aucun Patricien n'interrompit ceux qui étoient chargés des intérêts du peuple, & qu'on en convint même exprès, afin que chaque parti pût exposer ses raisons avec plus d'ordre & de tranquillité ? J'en souviens fort bien, répondit Geganius. Pourquoi donc, continua Brutus, interrompez-vous aujourd'hui nos Tribuns, dont la personne est sacrée, & revêtue d'une Magistrature publique ? Nous les interrompons avec justice, répartit Geganius, parce qu'ayant convoqué nous-mêmes l'Assemblée, suivant le privilège de notre dignité, la parole nous appartient. Le Consul ajouta avec trop de précipitation, & sans prévoir les conséquences d'un pareil discours, *que si les Tribuns avoient convoqué l'Assemblée*, bien loin de les interrompre, il ne voudroit pas même les venir écouter, quoi qu'en qualité de simple citoyen Romain, il eût droit d'assister à toutes les assemblées du peuple.

Brutus n'eut pas plutôt entendu ces dernières

E 2

nieres

nieres paroles , qu'il s'écria transporté de
joye : „ Vous avez vaincu , Plebeïens : Tri-
buns , cedez la place aux Consuls ; qu'ils
haranguent aujourd'hui tant qu'il leur
plaira , demain je vous ferai voir quelle
est la dignité & la puissance de vos Char-
ges ; faites seulement que par vos ordres
& sous votre convocation le peuple se
rende ici de bonne heure : si j'abuse de
sa confiance & de la vôtre , je suis prêt
d'expié des promesses temeraïres par la
perte de ma vie.

On fut obligé de congédier l'Assemblée,
à cause de la nuit qui survint durant ces
disputes ; le peuple se separa dans l'impa-
tience de voir le lendemain l'effet des pro-
messes de Brutus : & les Patriciens se reti-
rerent de leur côté , méprisant les discours
d'un particulier , incapable , à ce qu'ils pré-
tendoient , de donner plus d'étendue à la
fonction de Tribun , que la voye de sim-
ple opposition qui lui avoit été attribuée
sur le Mont Sacré.

Mais Brutus plus habile que ne le croyoit
le Senat , fut trouver le Tribun Icilius , il
passa une partie de la nuit à conférer avec
lui & avec ses Collegues , & il leur fit part
de ses desseins. „ Il n'est question pour
réussir , leur dit-il , que de faire voir au
peuple , que le Tribunat lui devient inu-
tile , si les Tribuns n'ont pas le pouvoir
de convoquer les assemblées pour lui
représenter ce qui est de son intérêt ; le
peuple ne nous refusera jamais de passer
une Loi qui ne peut que lui être avanta-
geu-

„ geuse ; toute la difficulté consiste à pré-
venir le Senat & les Patriciens qui pou-
roient s'y opposer : pour cela il faut te-
nir l'assemblée le plus matin qu'on pou-
ra , & se saisir de bonne heure de tous les
postes qui environnent la Tribune aux
Harangues. Ces Collegues ayant approu-
vé son projet , envoyèrent dans les différens
quartiers de la ville solliciter les principaux
Plebeïens de se rendre dans la place à la poin-
te du jour avec le plus de monde qu'il leur
seroit possible. Les Tribuns de leur côté
s'y trouverent avant le jour , & , par le con-
seil de Brutus , ils s'emparerent d'abord du
Temple de Vulcain où se plaçoient ordi-
nairement ceux qui vouloient haranguer.
Une foule innombrable de peuple eut bien-
tôt rempli la place. Icilius prit la parole ,
& pour renouveler l'aigreur & l'animosité
dans les esprits , il commença par rappeler
tout ce que le peuple avoit souffert de l'a-
varice & de l'inhumanité des Grands avant
l'établissement du Tribunat. Il représenta
ensuite que la misere publique n'auroit
point eu de fin , s'il ne se fût trouvé deux
Citoyens assez courageux pour s'opposer à
la tyrannie des Patriciens. Qu'après l'abo-
lition des dettes , ces mêmes Patriciens se-
servoient de la famine pour réduire de nou-
veau le peuple dans la servitude , & qu'ils
prétendoient interdire aux Tribuns l'usa-
ge de la parole dans les assemblées , de
peur qu'ils n'éclairassent le peuple sur ses
veritables intérêts. Que cette tyrannie vi-
sible rendoit le Tribunat inutile ; & qu'il

falloit ou que le peuple renonçât lui-même à cette Magistrature, ou que par une nouvelle Loi, il autorisât ses Magistrats à convoquer des assemblées pour y traiter de ses droits; & qu'il fût défendu alors sous de graves peines, de les interrompre & de les troubler dans l'exercice de leurs Charges.

Ce discours fut reçu à l'ordinaire avec de grands applaudissemens. Le peuple s'écria aussi-tôt qu'il proposa la Loi lui-même. Il l'avoit dressée pendant la nuit, & la tenoit toute prête, de peur que si on eût été obligé d'en remettre la publication à la prochaine assemblée, le Senat & les Patriciens ne s'y fussent trouvez pour s'y opposer: ainsi il la lut tout haut, & elle étoit conçue en ces termes.

An de Rome 262.

Id. p. 431.
432.

” Que personne ne soit assez hardi pour
” interrompre un Tribun qui parle dans
” l'Assemblée du Peuple Romain. Si quel-
” qu'un viole cette Loi, qu'il donne caution
” sur le champ de payer l'amende à laquelle
” il sera condamné: s'il le refuse, qu'il
” soit mis à mort & ses biens confisquez.

Le peuple autorisa cette Loi par ses suffrages. Les Consuls ayant voulu la rejeter, en disant que ce n'étoit qu'une Loi surprise par artifice, & dans une assemblée furtive faite sans auspices & sans convocation légitime, les Tribuns déclarerent hautement qu'ils n'auroient pas plus d'égards pour les Senatus-Consultes que le Senat en auroit pour ce Plebiscite. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes, où tout se passa en

en reproches de part & d'autre, mais sans jamais en venir aux voyes de fait. Enfin le Senat, comme un bon Pere, ceda à l'opiniâtreté des Plebéiens, qu'il regardoit toujours comme ses enfans. La Loi fut reçue par un consentement general des deux Ordres; le peuple content d'avoir augmenté la puissance de ses Tribuns, supportoit la famine avec patience; & dans sa misere il conservoit encore assez d'équité pour respecter ces grands hommes, qui lui résistoient avec tant de courage & de fermeté.

La Ville demeura quelque temps tranquille; mais l'abondance produisit ce que la famine n'avoit pu faire; & une flotte chargée de grains, & qui arriva aux côtes de Rome, fournit une nouvelle occasion aux Tribuns d'étendre leur pouvoir, & de ralumer la sédition.

P. Valerius & L. Geganius que le Senat avoit envoyez en Sicile, comme nous l'avons dit, en revinrent avec un grand nombre de Vaisseaux chargez de bled sous le Consulat de M. Minucius & de A. Sempromnius. Gelon tyran de Sicile en avoit fait présent de la meilleure partie, & les envoyez du Senat avoient acheté le surplus des deniers publics: il étoit alors question du prix qu'on y mettroit, les Tribuns furent mandez dans le Senat pour en dire leur avis. Les Sénateurs qui n'avoient pour objet que de rétablir une parfaite intelligence entre le peuple & le Senat, opinerent à ce qu'on distribuât gratuitement aux plus pauvres

An de Rome 262.

le bled qui venoit de la liberalité de Gelon, & qu'on vendît à vil prix celui qui auroit été acheté des deniers publics. Mais quand ce fut à Coriolan à dire son avis, ce Sénateur à qui l'institution du Tribunat étoit odieuse, soutint que cette condescendance du Sénat pour les besoins du peuple, ne serviroit qu'à nourrir son insolence; qu'on ne le retiendrait jamais dans le devoir que par la misère, & que le temps étoit enfin venu de vanger la Majesté du Sénat violée par des séditieux, dont les Chefs, par un nouveau crime, avoient extorqué des dignitez comme la récompense de leur rébellion. Ce fut ainsi que s'expliqua ce Sénateur en présence même des Tribuns.

Mais avant que de rapporter les suites de cette affaire, je ne crois pas que nous puissions nous dispenser de faire connoître un peu plus particulièrement un homme qui va jouer un si grand rôle dans cet endroit de l'Histoire, & dont la fortune eut plus d'éclat que de bonheur.

Caius Marcius Coriolanus descendoit par une fille de Numa Pompilius second Roi de Rome. On lui avoit donné le surnom de Coriolan pour avoir emporté l'épée à la main Corioles une des principales villes des Volscques. Ayant perdu son pere dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé avec un grand soin par sa mere appelée Veturie, femme d'une austere vertu, & qui n'avoit rien oublié pour inspirer ses sentimens à son fils.

Coriolan étoit sage, frugal, desintéressé,

Plut. in
Coriol.

ressé, d'une probité exacte, attaché inviolablement à l'observation des Loix. Avec ces vertus paisibles jamais on n'avoit vu une si haute valeur, & tant de capacité pour le métier de la Guerre; il sembloit qu'il fût né General; mais il étoit dur & impérieux dans le commandement; severe aux autres comme à lui-même; ami genereux; implacable ennemi; trop fier pour un Républicain. Content de la droiture de ses intentions, il alloit au bien sans ménagement & sans ces insinuations si nécessaires dans un Etat, dont l'égalité & la moderation faisoient le fondement. Il avoit demandé le Consulat l'année précédente, & la plupart des Sénateurs persuadés qu'un si grand Capitaine rendroit des services importants à l'Etat, s'il étoit revêtu de cette Dignité, l'avoient brigüé en sa faveur. Ce fut un titre d'exclusion à l'égard du peuple que cette recommandation des Grands. Les Tribuns qui redoutoient ce courage élevé, & cette grande fermeté de Coriolan, avoient fait envisager aux Plebeïens les sollicitations du Sénat comme une conspiration secrète contre leur Ordre, c'est ce qui fit que le peuple lui refusa ses suffrages. Ce refus lui fut très-sensible, & jeta dans son esprit de vifs ressentimens qu'il fit éclater dans cette occasion. „ Si le peuple prétend, disoit-
„ il en plein Senat, avoir part à nos libe-
„ ralitez, s'il demande des vivres à vil
„ prix, qu'il rende au Senat ses anciens
„ droits, & qu'il efface jusqu'aux traces des
„ dernieres séditions. Pourquoi verrai-je

E. 5.

„ dans

Tit. Liv.
Dec. 1.

" dans la place & à la tête du peuple, des
 " Magistrats inconnus à nos peres, former
 " dans l'enceinte de la même Ville comme
 " deux Républiques différentes ? Souffrirai-je un Sicinius, un Brutus regner impérieusement dans Rome, moi qui n'ai pu y souffrir des Rois ? Serai-je réduit à ne regarder qu'avec crainte des Tribuns qui ne doivent leur puissance qu'à notre propre foiblesse ? Ne souffrons pas plus longtemps une telle indignité, & rendons à nos Consuls cette autorité légitime qu'ils doivent avoir sur tout ce qui porte le nom Romain. Si Sicinius en est mécontent, qu'il se retire une seconde fois avec ces rebelles, qui nourrissent son insolence & qui soutiennent sa tyrannie. Le chemin du Mont Sacré leur est encore ouvert, il ne nous faut que des sujets soumis & paisibles, & il vaudroit encore mieux s'en passer que de partager avec une vile populace le Gouvernement & les Dignitez de l'Etat.

D.H.I. 7.

Les Senateurs les plus âgez, ceux surtout qui avoient ménagé la réunion, trouvoient plus de hauteur que de prudence dans un discours si véhément. Les jeunes Senateurs au contraire qui n'en prévoyoient pas les suites, lui donnoient de grandes louanges. Admirateurs de la vertu de Coriolan, ils se récrièrent qu'il étoit le seul qui eût le courage d'un véritable Romain : chacun se reprochoit comme une lâcheté inexcusable, le consentement qu'il avoit donné à l'érection du Tribunat : on parloit.

loit tout haut de l'abolir ; & le plus grand nombre de voix alloit à rétablir le Gouvernement de la République sur ces anciens fondemens.

Les Tribuns que les Consuls avoient fait entrer dans le Senat, comme nous l'avons dit, voyant cette espece de conjuration contre leur Ordre, en sortirent pleins de fureur, invoquant publiquement les Dieux vangeurs du parjure, & les prenant à témoin des sermens solennels par lesquels le Senat avoit autorisé l'établissement du Tribunat. Ils assemblèrent le peuple tumultuairement, & ils crioient du haut de la Tribune que les Patriciens avoient formé une conspiration pour les faire perir avec leurs femmes & leurs enfans, à moins que les Plebeïens ne remissent leurs Tribuns enchaînez en la puissance de Coriolan ; que c'étoit un nouveau tyran qui s'élevoit dans la République, & qui vouloit leur mort ou leur servitude.

Id. ibid.

Le peuple prend feu aussi-tôt, il pousse mille cris confus remplis d'indignation & de menaces. Rome à peine tranquille, voit renaître une sédition plus dangereuse que la première. Il n'est plus question de se retirer sur le Mont Sacré, le peuple qui a, pour ainsi dire, essayé ses forces, prétend disputer aux Patriciens l'Empire de Rome au milieu de Rome même : on ne parle pas moins que d'aller sur le champ arracher Coriolan du Senat pour l'immoler à la haine publique. Mais les Tribuns qui le vouloient perdre plus sûrement, sous pré-

texte d'observer les formes de la Justice, l'envoyent sommer de venir rendre compte de sa conduite devant l'Assemblée du Peuple, dans la vûe, s'il obéissoit, d'être les maîtres & les arbitres de la vie de leur ennemi, ou de le rendre plus odieux au peuple, s'il refusoit de reconnoître son autorité.

Coriolan naturellement fier & hautain, ayant renvoyé l'Appariteur avec mépris, comme les Tribuns l'avoient bien prévu, ceux-ci se firent suivre aussi-tôt par une troupe des plus mutins d'entre les Plebeïens, & ils furent l'attendre à la sortie du Senat pour l'arrêter. Ils le rencontrèrent accompagné à son ordinaire d'une foule de ses Clients, & d'un grand nombre de jeunes Sénateurs attachés à sa personne, & qui se faisoient honneur de suivre son avis dans le Senat, & ses exemples à la guerre. Les Tribuns ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils ordonnerent à Brutus & à Icilius qui faisoient cette année la fonction d'Édiles, de le conduire en prison. Mais il n'étoit pas aisé d'exécuter une pareille commission, & l'entreprise étoit aussi hardie qu'extraordinaire. Coriolan & ses amis se mettent en défense. On repousse les Édiles à coup de poing: c'étoient les seules armes d'usage en ce temps-là, dans une ville où l'on ne prenoit l'épée que quand on en sortoit pour marcher aux ennemis. Les Tribuns irrités de cette résistance, appellent le peuple à leur secours; les Patriciens de leur côté accourent pour défendre un des plus.

Idem.
Dion.
ibid, l. 7.

plus illustres personnages de leur Corps. Le tumulte s'augmente, on en vient aux injures & aux reproches. Les Tribuns se plaignent qu'un simple particulier ose violer une Magistrature sacrée. Les Sénateurs leur demandent à leur tour par quelle autorité ils osent faire arrêter un Sénateur & un Patricien d'un Ordre supérieur au peuple, & s'ils prétendent s'ériger en Tribuns du Senat comme ils le sont du peuple. Pendant ces disputes, arrivent les Consuls qui écartent la foule; & autant par prières que par autorité, ils obligent le peuple à se retirer.

Mais les Tribuns n'en demeurèrent pas là; ils convoquerent l'Assemblée pour le lendemain. Les Consuls & le Senat qui virent le peuple courir dès la pointe du jour à la place, s'y rendirent de leur côté en diligence pour prévenir les mauvais desseins de ces Magistrats séditieux, & pour les empêcher de faire prendre au peuple, qu'ils gouvernoient, quelque résolution précipitée, & contraire à la dignité du Senat & au salut de Coriolan. Leur présence n'empêcha point ces Tribuns de se déchaîner à leur ordinaire contre tout l'Ordre des Patriciens. Tournant ensuite l'accusation contre Coriolan, ils rapportèrent le discours qu'il avoit tenu dans le Senat au sujet de la distribution des grains.

On lui fit un nouveau crime de ce grand nombre d'amis que sa vertu attachoit à sa suite, & que les Tribuns appelloient les satellites du tyran. „ C'est par son ordre,

E. 7.

22. di-

"disoient-ils, en adressant la parole au peu-
 "ple, que vos Ediles ont été maltraités. Il
 "ne cherchoit par ces premiers coups qu'à
 "engager la querelle; & si nous n'avions
 "pas eu plus de moderation que lui, peut-
 "être qu'une Guerre civile auroit armé vos
 "citoyens les uns contre les autres. Après
 "s'être épuisés en investives pour rendre Co-
 "riolan plus odieux à la multitude, ils ajou-
 "rent que s'il y avoit quelque Patricien qui
 "voulût entreprendre sa défense, il pouvoit
 "monter dans la Tribune & parler au peuple.

Minucius premier Consul se presenta,
 & après s'être plaint en general, & avec
 beaucoup de moderation, de ceux qui fai-
 fisoient le moindre prétexte pour exciter
 de nouveaux troubles dans la République,
 il remontra au peuple, que bien loin qu'on
 pût accuser le Senat & les Patriciens d'a-
 voir procuré la famine, tout le monde sça-
 voit que ce malheur n'étoit arrivé que par
 la desertion du peuple, & par la faute de
 ceux qui avoient negligé l'année préce-
 dente de cultiver & de semer leurs terres.
 Qu'il ne lui seroit pas plus difficile de dé-
 truire les autres calomnies dont on les
 entretenoit dans les harangues séditieuses,
 comme si le Senat eût formé le projet
 d'abolir le Tribunat, & de faire perir tout
 le peuple par la famine. Que pour faire tom-
 ber tout d'un coup des discours si faux &
 si injurieux, il leur déclaroit que le Senat,
 en qui résidoit l'autorité legitime de la Ré-
 publique, confirmoit de nouveau la puissan-
 ce des Tribuns avec tous les droits qui y a-
 voient

D.H.1.7.

voient été attachez sur le Mont Sacré: qu'à
 l'égard de la distribution des grains, il laissoit
 le peuple maître & arbitre d'y mettre lui-
 même tel prix qu'il jugeroit à propos.

Le Consul après un préambule si propre à
 adoucir les esprits, & à se concilier la bien-
 veillance du peuple, ajouta, comme par un
 doux reproche, qu'il ne pouvoit s'empêcher
 de les blâmer de la précipitation avec la-
 quelle ils se laissoient entraîner aux pre-
 miers bruits que répandoient quelques mu-
 tins. Qu'il étoit bien surprenant qu'ils vou-
 lussent faire un crime au Senat des différens
 avis qui se propoisoient, avant même qu'il
 eût rien statué. "Souvenez-vous, leur dit-
 "il, que pendant votre retraite sur le Mont
 "Sacré, vos vœux, vos requêtes & vos prie-
 "res se bornoient à obtenir l'abolition des
 "dettes. A peine vous eut-on accordé une
 "si grande grace, que vous vous fîtes com-
 "me un nouveau droit de la facilité du Sé-
 "nat, pour demander la création de deux
 "Magistrats de votre Corps, dont toute l'au-
 "torité, de votre propre aveu, devoit être
 "renfermée à empêcher qu'un Plebeien ne
 "pût être opprimé par un Patricien: nouvel-
 "le grace qui nous attira vos remerciemens,
 "& qui parut remplir tous vos souhaits. On
 "ne vous vit point dans ces temps fâcheux,
 "lors même que la sedition étoit la plus
 "échauffée, demander qu'on diminuât l'au-
 "torité du Senat, ou qu'on changeât la for-
 "me de notre gouvernement. De quel droit
 "donc vos Tribuns prétendent-ils aujour-
 "d'hui porter leurs vûes & leur censure sur
 "ce qui se passe dans nos Conseils? Quand
 s'est-

" s'est-on avisé de faire un crime à un Sena-
 " teur pour avoir dit librement son avis dans
 " le Senat ? Quelles Loix peuvent vous au-
 " toriser à poursuivre avec tant d'animosité
 " son exil ou sa mort ? Mais je suppose que
 " par un renversement inouï de tout ordre,
 " le Corps entier du Senat fût justiciable de
 " vos Tribuns. Supposons encore, si on le
 " veut, qu'il soit échappé à Coriolan quelque
 " chose de trop dur en disant son avis, n'est-
 " il pas de votre équité d'oublier quelques
 " paroles vaines & qui se sont perdues en
 " l'air, en faveur de ses services réels, dont
 " vous avez vous-même recueilli tout le
 " fruit ? Conservez la vie à un excellent ci-
 " toyen, conservez à la patrie un grand Ca-
 " pitaine ; & si vous ne le voulez pas absoudre
 " comme innocent, donnez - le du moins
 " comme criminel à tout le Senat qui vous
 " en prie par ma bouche. Ce sera là le lien
 " qui en nous réunissant, servira au Senat
 " comme d'un nouveau motif pour l'enga-
 " ger à vous continuer ses bienfaits. Au lieu
 " que si vous persistiez à vouloir perdre ce
 " Sénateur, peut-être que l'opposition que
 " vous y trouveriez de la part des Patri-
 " ciens, produiroit des maux qui vous fe-
 " roient repentir d'avoir poussé trop loin
 " votre ressentiment.

Ce discours fit impression sur la multi-
 tude, & tourna les esprits du côté de la paix
 & de l'union. Sicinius en fut consterné :
 mais dissimulant ses mauvais desseins, il
 donna de grandes louanges à Minucius & à
 tous les Sénateurs, d'avoir bien voulu s'a-
 baïsser.

baïsser jusqu'à rendre compte au peuple de
 leur conduite, & de n'avoir pas même dé-
 daigné d'interposer leurs prières & leurs of-
 fices en faveur de Coriolan. Se tournant
 ensuite vers ce Sénateur : „ Et vous excel-
 „ lent citoyen, lui dit-il d'un ton ironique,
 „ ne soutiendrez-vous pas aujourd'hui de-
 „ vant le peuple ces avis si utiles à la Répu-
 „ blique, que vous avez proposés si har-
 „ diment dans le Senat ? Ou plutôt pour-
 „ quoi n'avez-vous pas recours à la cle-
 „ mence du Peuple Romain ? Apparem-
 „ ment que Coriolan croit indigne de son
 „ courage de s'abaïsser jusqu'à demander
 „ pardon à ceux qu'il a voulu perdre. L'ar-
 „ tificieux Tribun lui parloit ainsi, parcequ'il
 „ étoit persuadé qu'un homme du caractère de
 „ Coriolan, incapable de plier & de changer
 „ d'avis, aigriroit de nouveau le peuple par la
 „ fierté de ses réponses. Il ne fut pas trompé
 „ dans ses espérances ; car bien loin que Co-
 „ riolan s'avouât coupable, ou qu'il tâchât
 „ d'adoucir le peuple comme avoit fait Minu-
 „ cius, il ruina au contraire l'effet du discours
 „ de ce Consul par une fermeté à contre-
 „ temps, & par la dureté de ses expressions. Il
 „ se déchaîna avec plus de force qu'il n'avoit
 „ encore fait, contre les entreprises des Tri-
 „ buns ; & il déclara qu'il n'y avoit qu'un Sena-
 „ tus - Consulte qui pût obliger un Patricien
 „ & un Sénateur à rendre compte devant
 „ l'Assemblée du Peuple d'un avis qu'il au-
 „ roit ouvert dans le Senat : mais que si quel-
 „ qu'un se tenoit offensé de ce qu'il avoit dit,
 „ il pouvoit le citer devant les Consuls &

les Sénateurs qu'il reconnoissoit pour ses Juges naturels, & devant lesquels il seroit toujours prêt de rendre compte de sa conduite.

Les jeunes Sénateurs charmez de l'impunité qu'il faisoit paroître, & ravis qu'il se trouvât quelqu'un, qui osât dire tout haut ce qu'ils pensoient tous, s'écrierent qu'il n'avoit rien avancé qui ne fût conforme aux Loix: mais le peuple, qui se croyoit méprisé, résolut de lui faire sentir son pouvoir. On lui fit son procès sur le champ, comme à un rebelle, & à un citoyen qui refusoit de reconnoître l'autorité du Peuple Romain. Sicinius après avoir conféré en secret avec ses Collegues, sans daigner même recueillir les suffrages de l'Assemblée, prononça contre lui une sentence de mort; & il ordonna qu'on le précipitât du haut de la Roche Trapeïenne: supplice dont on punissoit les ennemis de la patrie.

Les Ediles, Ministres ordinaires de toutes les violences des Tribuns, s'avancèrent pour se saisir de sa personne; mais le Senat & tout ce qu'il y avoit de Patriciens dans l'Assemblée, accoururent à son secours. Ils le mirent au milieu d'eux; & s'étant faits des armes des premiers objets que l'indignation & la colere leur présentoient, ils paroissoient résolu d'opposer la force à la violence.

*D. H. l. 7.
Plut. in
Cor.* Le peuple qui craint toujours quand on ne le craint point, refusa son secours aux Ediles, & demeura comme en suspens, soit qu'il n'osât attaquer un gros où il voyoit ses

ses Magistrats & ses Capitaines, soit qu'il trouvât que ses Tribuns eussent poussé l'animosité trop loin, en condamnant un citoyen à mort pour de simples paroles. Sicinius qui craignoit que Coriolan ne lui échappât, fit approcher Brutus son conseil & son oracle, aussi seditieux que lui, mais moins emporté, & qui avoit des vûes plus étendues. Il lui demanda secrettement son avis sur l'irrésolution du peuple qui déconcertoit tous ses desseins.

Brutus lui dit qu'il ne devoit pas se flatter de pouvoir faire perir Coriolan, tant qu'il seroit environné de toute la Noblesse qui lui servoit de gardes; qu'on murmuroit même dans l'Assemblée de ce qu'il vouloit être en même temps Juge & Partie; que le peuple qui passé en un instant de la colere la plus violente à des sentimens de compassion, avoit trouvé trop de rigueur dans la condamnation de mort; que dans la disposition où il voyoit les esprits, il ne réussiroit pas assurément par les voyes de fait, mais que sous le prétexte toujours specieux de ne vouloir rien faire que dans les formes, il devoit exiger du Senat que Coriolan pût être jugé par l'Assemblée du Peuple, & surtout qu'il falloit obtenir à quelque prix que ce fût que l'Assemblée seroit convoquée par Tribus où les voix se comptoient par tête, de peur que si on donnoit les suffrages par Centuries, les Patriciens & les riches qui seuls en composoient le plus grand nombre, ne sauvassent Coriolan.

Sici-

Sicinius s'étant déterminé à suivre cet avis, fit signe au peuple qu'il vouloit parler: & après qu'on lui eut donné audience:
 „ Vous voyez, Romains, leur dit-il, qu'il ne
 „ tient pas aux Patriciens qu'on ne répande
 „ aujourd'hui beaucoup de sang, & qu'ils
 „ sont prêts d'en venir aux mains pour souf-
 „ traire à la Justice l'ennemi déclaré du
 „ Peuple Romain. Mais nous leur devons
 „ de meilleurs exemples, nous ne ferons
 „ rien avec précipitation. Quoique le cri-
 „ minel soit assez convaincu par son propre
 „ aveu, nous voulons bien lui donner en-
 „ core du temps pour préparer ses défenses.
 „ Nous t'ajournons, dit-il en s'adressant à
 „ Coriolan, à comparoître devant le peuple
 „ dans vingt-sept jours. A l'égard de la dis-
 „ tribution des grains, si le Senat n'en prend
 „ pas le soin qu'il doit, les Tribuns y don-
 „ neront ordre eux-mêmes; & là dessus il
 „ congédia l'assemblée.

Le Senat pendant cet intervalle, pour se rendre le peuple favorable, fixa la vente des grains au plus bas prix qu'ils eussent été même avant la famine, & les Consuls entrèrent en conference avec les Tribuns sur l'affaire de Coriolan, dans la vûe de les adoucir, & de réduire ces Magistrats populaires à se conformer aux anciennes regles du Gouvernement. Minucius qui portoit la parole, leur représenta que depuis la fondation de Rome on avoit toujours rendu ce respect au Senat, de ne renvoyer aucune affaire au jugement du peuple que par un Senatus-Consulte; que les Rois même avoient eu cette défe-

rence.

rence pour un Corps si auguste. Qu'il les exhortoit à se conformer aux usages de leurs ancêtres. Mais que s'ils avoient des griefs considerables à proposer contre Coriolan, ils s'adressassent au Senat qui leur feroit justice, & qui sur la nature du crime & la solidité des preuves, le renverroit par un Senatus-Consulte au jugement du peuple qui pour lors seulement seroit en droit de faire le procès à un citoyen.

Sicinius s'oposa avec son insolence ordinaire à cette proposition, & il déclara qu'il ne souffriroit jamais que l'on décidât par un Senatus-Consulte de l'autorité du Peuple Romain. Ses Collegues aussi mal intentionnez, mais plus habiles dans la conduite de leurs desseins, virent bien qu'ils se rendroient odieux même aux Plebeïens, s'ils s'éloignoient si ouvertement des formes ordinaires de la Justice; ainsi ils obligerent Sicinius à se désister de son opposition sous prétexte de condescendance pour les Consuls. Mais cette complaisance apparente leur coutoit d'autant moins, qu'ils étoient bien résolus, si le Senatus-Consulte ne leur étoit pas favorable, de se fonder sur la Loi *Valeria* pour en appeller devant l'Assemblée du Peuple, & par là cette affaire devoit toujours revenir à leur Tribunal, & il n'étoit au plus question que de sçavoir si elle y seroit portée en premiere ou en seconde instance.

Ainsi ces Tribuns convinrent sans peine que le Senat décideroit à son ordinaire, si le peuple devoit prendre connoissance

de

de cette accusation ; & ils demanderent seulement qu'ils pussent être entendus dans le Senat sur les grés, qu'ils prétendoient proposer contre l'Accusé.

Les Consuls & les Tribuns étant convenus de cette forme préliminaire, on introduisit le lendemain ces Magistrats du peuple dans le Senat. Decius un de ces Tribuns, quoique le plus jeune, portoit la parole, & on lui avoit déferé cet honneur, à cause de son éloquence & de la facilité de s'énoncer en public ; qualité indispensable dans tout gouvernement populaire, & sur-tout à Rome, où le talent de la parole n'étoit pas moins nécessaire pour s'avancer, que le courage & la valeur : Ce Tribun s'adressant à tout le Senat : " Vous sçavez, Peres con-
" scripts, leur dit-il, qu'ayant chassé les Rois
" par notre secours, vous établîtes dans la
" République la forme du gouvernement
" qui s'y observe, & dont nous ne nous plai-
" gnons pas. Mais vous n'ignorez pas aussi
" que dans tous les differens que de pau-
" vres Plebeïens eurent dans la suite avec
" des Nobles & des Patriciens, ces Plebeïens
" perdoient toujours leur procès, parce-
" que leurs Parties étoient leurs Juges, &
" que tous les Tribunaux n'étoient remplis
" que de Patriciens. Cet abus obligea P.
" Valerius Publicola, ce sage Consul &
" cet excellent Citoyen, d'établir la Loi
" qui permettoit d'appeller devant le peu-
" ple des Ordonnances du Senat & du ju-
" gement des Consuls.

" Telle est la Loi appelée *Valeria*, qu'on

" a toujours regardée comme la baze & le
" fondement de la liberté publique. C'est à
" cette Loi que nous avons recours aujour-
" d'hui, si vous nous refusez la justice que
" nous demandons contre un homme noirci
" du plus grand crime qu'on puisse commet-
" tre dans une République. Ce n'est point un
" seul Plebeïen qui se plaint, c'est le Corps
" entier du Peuple Romain qui demande la
" condamnation d'un tyran qui a voulu faire
" mourir de faim ses concitoyens, qui a vio-
" lé notre Magistrature, & repoussé la for-
" ce à la main nos Officiers & les Ediles de la
" République. C'est Coriolan que nous ac-
" cusons d'avoir proposé l'abolition du Tri-
" bunat, cette Magistrature consacrée par
" les sermens les plus solennels. Qu'est-il
" besoin après cela de Senatus-Consulte
" pour juger un pareil crime ? Ne sçait-on
" pas que ces decrets particuliers du Senat
" n'ont lieu que dans des affaires imprévûes
" & extraordinaires, & sur lesquelles les
" Loix n'ont encore rien statué ? Mais dans
" l'espece dont il s'agit, où la Loi est si for-
" melle, où elle dévouë si expressément aux
" Dieux infernaux ceux qui la violeront ;
" n'est-ce pas se rendre complice du crime
" que d'en vouloir douter ? Ne craignez-
" vous point que par ces retardemens affec-
" tez de prononcer contre le criminel, sous
" prétexte de la nécessité imaginaire d'un
" Senatus-Consulte, le peuple ne se per-
" suade que Coriolan n'a été que l'inter-
" prete de vos sentimens ?

" Je sçai que plusieurs parmi vous se plaignant

„ nent que ce n'a été que par violence
 „ qu'on a arraché votre consentement pour
 „ l'abolition des dettes, & l'établissement
 „ du Tribunal. Je veux même que dans ce
 „ haut degré de puissance où vous vous
 „ étiez élevez depuis l'expulsion des Rois,
 „ il ne vous ait été ni utile ni même hon-
 „ norable d'en relâcher une partie en faveur
 „ du peuple; mais vous l'avez fait, & tout
 „ le Senat s'y est engagé par les sermens les
 „ plus solennels. Après l'établissement de
 „ ces Loix sacrées, & qui rendent la per-
 „ sonne de nos Tribuns inviolables, irez-
 „ vous au gré du premier ambitieux revo-
 „ quer ce qui fait la sûreté & le repos de l'E-
 „ tat? Vous ne le ferez pas assurément, &
 „ j'en répons tant que je verrai dans cette
 „ assemblée les venerables Magistrats qui
 „ ont eu tant de part à la réunion qui s'est
 „ faite sur le Mont Sacré: devoit-on seu-
 „ lement souffrir qu'on mît un si grand
 „ crime en délibération? Coriolan est le
 „ premier qui par des avis séditieux a tâché
 „ de rompre ces liens sacrez, qui à la fa-
 „ veur de nos Loix unissent les differens
 „ Ordres de l'Etat. C'est lui seul qui veut
 „ détruire la puissance Tribunitienne, l'asi-
 „ le du peuple, le rempart de la liberté, &
 „ le gage de notre réunion. Pour arracher
 „ le consentement du peuple, il veut faire
 „ réussir un crime par un plus grand cri-
 „ me. Il ose dans un lieu saint & au milieu
 „ du Senat proposer de laisser mourir le
 „ peuple de faim. Ne songeoit-il point
 „ cet homme cruel & insensé tout ensem-
 „ ble,

„ ble, que ce peuple qu'il vouloit faire
 „ mourir avec tant d'inhumanité, plus nom-
 „ breux & plus puissant qu'il ne fouhaite,
 „ réduit au desespoir, se feroit jetté dans
 „ les maisons des plus riches, qu'il auroit
 „ enfoncé ces greniers & ces caves qui re-
 „ cellent tant de biens, & qu'il auroit ou
 „ succombé sous la puissance des Patri-
 „ ciens, ou qu'eux-mêmes auroient été
 „ exterminés par une populace en furie,
 „ qui n'auroit pris alors la Loi que de la ne-
 „ cessité & de son ressentiment?
 „ Car afin que vous ne l'ignoriez pas,
 „ nous ne nous serions pas laissés consu-
 „ mer par une famine fomentée par nos
 „ ennemis. Mais après avoir pris à témoin
 „ les Dieux vangeurs de l'injustice, nous
 „ aurions rempli Rome de sang & de car-
 „ nage. Tel eût été le funeste succès des
 „ conseils de ce perfide citoyen, si des Sena-
 „ teurs plus affectionnés à la patrie n'en a-
 „ voient empêché l'exécution. C'est à vous,
 „ Peres conscripts, que nous adressons nos
 „ justes plaintes. C'est votre secours & la
 „ sagesse de vos Ordonnances que nous re-
 „ clamons pour reduire cet ennemi public
 „ à venir devant tout le Peuple Romain
 „ assemblé par tribus, rendre compte de ses
 „ pernicious conseils. C'est là, Coriolan,
 „ que tu dois soutenir tes premiers senti-
 „ mens si tu l'oses; ou les excuser sur la pré-
 „ cipitation de ta langue. Quitte si tu m'en
 „ crois, tes maximes hautaines & tyranni-
 „ ques. Fais-toi plus petit, rends-toi sembla-
 „ ble à nous, prends même des habits de deuil
 „ si conformes à l'état présent de ta for-
 „ tune

„ tune. Implore la pitié de tes concitoyens,
 „ & peut-être que tu en obtiendras la grace
 „ & le pardon de tes fautes.

Ce Tribun ayant cessé de parler, les Consuls demandèrent l'avis de l'Assemblée: ils commencerent par les Consulaires & par les Sénateurs les plus anciens. Car en ce temps-là, dit Denis d'Halicarnasse, les jeunes Sénateurs n'étoient pas assez présomptueux pour se croire capables d'ouvrir un avis. Cette jeunesse modeste & retenue, sans oser parler, déclaroit seulement son sentiment par quelque signe, & en passant du côté qui lui paroissoit le plus juste. Ce fut de cette manière si respectueuse d'opiner qu'ils furent appelez Sénateurs *Pedaires*, parce qu'on ne connoissoit leur avis que le parti où ils alloient se ranger: aussi disoit-on communément qu'un avis *Pedaire* ressembloit à une tête sans langue.

Tous les Sénateurs par differens motifs attendoient les uns avec impatience, d'autres avec inquiétude, quel seroit le sentiment d'Appius Claudius. Quand ce fut son tour pour opiner: „ Vous sçavez, Peres
 „ conscripts, leur dit-il, que pendant longtemps je me suis souvent opposé tout seul
 „ à la trop grande facilité avec laquelle vous
 „ accordiez au peuple toutes ses demandes.
 „ Je ne sçai si je ne me suis pas même rendu
 „ importun par les funestes présages que je
 „ faisois de la réunion que l'on vous proposoit avec ces deserteurs de la République.
 „ L'évenement n'a que trop justifié mes
 „ justes soupçons. On tourne contre vous

„ au-

„ aujourd'hui cette partie de la Magistrature que vous avez relâchée à des seditieux.
 „ Le peuple vous punit par vos propres bien-faits; il se sert de vos graces pour
 „ ruiner votre autorité. C'est en vain que vous vous cachez à vous-même le péril
 „ où se trouve le Senat; vous ne pouvez
 „ ignorer qu'on veut changer l'ancienne
 „ forme de notre Gouvernement. Les Tribuns pour faire réussir leurs desseins secrets, vont comme par degrés à la tyrannie. D'abord on n'a demandé que l'abolition des dettes, & ce peuple aujourd'hui si fier, & qui veut s'ériger en Juge
 „ souverain des Sénateurs, crut alors avoir
 „ besoin d'une amnistie pour la manière
 „ peu soumise dont il avoit demandé cette
 „ première grace.

„ Votre facilité a fait naître de nouvelles
 „ prétentions: le peuple a voulu avoir ses
 „ Magistrats particuliers. Vous sçavez avec
 „ quelle force je m'opposai à ces nouveautés; mais malgré mon opposition on se
 „ relâcha encore sur cette demande. On
 „ accorda des Tribuns au peuple, c'est à
 „ dire des Chefs perpetuels de sédition. Le
 „ peuple enivré de fureur, voulut même
 „ qu'on consacrat d'une manière particulière
 „ cette nouvelle Magistrature, ce
 „ qu'on n'avoit pas fait pour le Consulat
 „ la première Dignité de la République. Le
 „ Senat consentit à tout, moins par bonté
 „ que par foiblesse; on déclara la personne
 „ des Tribuns sacrée & inviolable; on en
 „ fit une Loi. Le peuple exigea qu'elle fût

„ autorisée par les sermens les plus solen-
 „ nels, & ce jour-là, Messieurs, vous jurâtes
 „ sur les autels, votre propre perte & celle
 „ de vos enfans. Qu'ont produit tant de
 „ grâces ? Votre facilité n'a servi qu'à vous
 „ attirer le mépris du peuple, & à aug-
 „ menter l'orgueil & l'insolence de ses
 „ Tribuns. Ils se sont faits eux-mêmes des
 „ droits nouveaux ; & ces Magistrats mo-
 „ dernes, qui devroient vivre comme de
 „ simples particuliers, convoquent aujour-
 „ d'hui les Assemblées du Peuple, & à no-
 „ tre insçu, font recevoir des Loix par les
 „ suffrages d'une vile populace.

„ C'est cependant à ce Tribunal si odieux
 „ qu'on cite aujourd'hui un Sénateur, un
 „ citoyen de votre Ordre, Coriolan ce
 „ grand Capitaine, & cet homme de bien
 „ en même temps, encore plus illustre par
 „ son attachement aux intérêts du Senat
 „ que par sa valeur. On ose faire un crime
 „ à un Sénateur d'avoir dit son avis en
 „ plein Senat, avec cette liberté si digne
 „ d'un Romain, & si vous-même ne lui
 „ aviez pas servi de bouclier & de rempart,
 „ on auroit assassiné à vos yeux un de vos
 „ plus illustres citoyens. La Majesté du
 „ Senat alloit être violée par ce meurtre,
 „ on perdrait à votre égard le respect dû à
 „ votre dignité, & vous perdiez vous-mê-
 „ me la liberté & l'Empire.

„ La fermeté & le courage que vous fi-
 „ tes paroître dans cette occasion, a com-
 „ me réveillé ces furieux de leur ivres-
 „ se. Il semble qu'ils soient honteux au-

„ aujourd'hui d'un crime qu'ils n'ont pu
 „ achever ; ils se délistent des voyes de
 „ fait qui ne leur ont pas réussi ; & ils ont
 „ recours en apparence à la Justice & aux
 „ regles de droit.

„ Mais quelle est cette Justice, Dieux im-
 „ mortels, que ces hommes de sang veulent
 „ introduire ! Ils tâchent avec des manieres
 „ soumises de surprendre un *Senatus-Con-*
 „ *sulte* qui les mette en état de pouvoir traî-
 „ ner au supplice le meilleur de vos ci-
 „ toyens. On vous cite la Loi *Valeria* com-
 „ me la regle de votre conduite ; mais ne
 „ sçait-on pas que cette Loi, qui autorise les
 „ appels devant l'Assemblée du Peuple, ne
 „ regarde que les pauvres Plebeïens, qui des-
 „ tituez de protection, pourroient être op-
 „ primez par le credit d'une cabale puissan-
 „ te ? Le texte de la Loi y est formel : il est
 „ expressement porté qu'il sera permis à un
 „ citoyen condamné par les Consuls, d'en
 „ appeller devant le peuple. *Publicola* par
 „ cette Loi ouvroit seulement un asile aux
 „ malheureux, qui pouvoient se plaindre
 „ d'avoir été condamnez par des Juges pré-
 „ venus. L'objet de la Loi n'étoit que de fai-
 „ re revoir leur procès ; & quand vous avez
 „ consenti depuis à l'établissement des Tri-
 „ buns, ni vous ni même le peuple n'avez
 „ prétendu, en créant ces nouveaux Magis-
 „ trats, que de donner à cette Loi des protec-
 „ teurs, & aux pauvres des Avocats, qui les
 „ empêchassent d'être opprimez par les
 „ Grands. Qu'a de commun une pareille Loi
 „ avec l'affaire d'un Sénateur d'un Ordre su-

„ perieur au peuple. & qui n'est comptable
 „ qu'au Senat de sa conduite? Pour faire
 „ voir que la Loi *Valeria* ne regarde que
 „ de simples Plebeïens. depuis dix-neuf
 „ ans qu'elle est établie, que *Decius* me
 „ montre un seul Patricien qui en vertu de
 „ cette Loi ait été traduit en jugement de-
 „ vant le peuple, & notre dispute sera ter-
 „ minée. Quelle justice y auroit-il donc
 „ après tout, de livrer un Sénateur à la fu-
 „ reur des Tribuns, & que le peuple fût
 „ juge dans sa propre cause, comme si ce
 „ peuple dans ses assemblées tumultueuses,
 „ & conduit par des Magistrats seditieux,
 „ étoit sans préjugé, sans haine & sans
 „ passion? Ainsi, Messieurs, je vous con-
 „ seille avant que de rien statuer, de songer
 „ sérieusement que dans cette occasion vos
 „ intérêts sont inseparables de ceux de *Co-*
 „ *riolan*. Du reste, je ne suis point d'avis
 „ qu'on revoke les grâces que vous avez
 „ faites au peuple, de quelque maniere qu'il
 „ les ait obtenues; mais je ne puis m'em-
 „ pêcher de vous exhorter à refuser coura-
 „ geusement dans la suite tout ce qu'on
 „ prétendra obtenir de vous contre votre
 „ propre autorité, & contre la forme de
 „ notre Gouvernement.

On voit par ces discours si opposez de
Decius & d'*Appius* que l'affaire de *Corio-*
lan ne seroit que de prétexte à de plus
 grands intérêts. Le véritable sujet de la
 dispute & de l'animosité des deux partis, rou-
 loit sur ce que les Nobles & les Patriciens
 prétendoient que par l'expulsion des Rois

ils.

ils avoient succédé à leur autorité, & que le
 Gouvernement devoit être purement Aristocratie;
 au lieu que les Tribuns tâ-
 choient par de nouvelles Loix de le tourner
 en Démocratie, & d'attirer toute l'autorité
 dans l'Assemblée du Peuple qu'ils gouver-
 noient à leur gré. Ainsi l'ambition, l'inté-
 rêt & la jalousie animoient ces differens par-
 tis, & faisoient craindre aux plus sages une
 nouvelle séparation, ou une Guerre ci-
 vile.

C'est ce que *M. Valerius* ce Consulaire
 qui avoit eu tant de part à la réunion sur le
 Mont Sacré, représenta au Senat en des
 termes également forts & touchans. C'étoit
 un véritable Républicain, & qui souffroit
 impatiemment que les Nobles & ceux de
 son Ordre affectassent une distinction & un
 empire toujours odieux dans un Etat li-
 bre. Comme il avoit une éloquence douce
 & insinuante, il dit d'abord beaucoup de
 choses en general à la louange de la paix,
 & sur la nécessité d'entretenir l'union dans
 la République. De là il passa à l'affaire de
Coriolan, & il fut d'avis qu'on en ren-
 voyât la connoissance à l'Assemblée du
 Peuple. Il soutint que le Senat en cedant
 quelque chose de son autorité, en assûre-
 roit la durée; qu'elle seroit plus ferme si
 elle étoit moindre, & que rien n'étoit plus
 propre à defarmer le ressentiment du peuple
 contre cet illustre Accusé, que de lui en
 abandonner le jugement: que la multitude
 charmée de cette déférence, s'abstiendrait
 de prononcer contre un homme qu'elle

F 4.

15a-

seavoit être si cher au Senat : que pour achever de l'admirer, il étoit d'avis que tous les Sénateurs se répandissent dans l'Assemblée, & que par des manières plus douces & plus populaires ils tâchassent chacun de son côté de gagner les Plebeïens qui étoient de leur connoissance.

Valerius se tournant ensuite vers Coriolan, le conjura dans les termes les plus touchans de donner la paix à la République :
 „ Allez Coriolan, lui dit-il, vous présenter vous-même genereusement au jugement du peuple; c'est la seule manière de vous justifier, qui soit digne de vous; c'est le moyen le plus propre à imposer silence à ceux qui vous accusent d'affecter la tyrannie. Le peuple charmé de voir ce grand courage plier enfin sous la puissance de ses Tribuns, ne se résoudra jamais à prononcer contre Coriolan; au lieu que si vous persistez à mépriser ce Tribunal, si vous déclinez sa Justice, & si vous vous obstinez à n'être jugé que par les Consuls, vous commettrez le Senat avec le peuple, & vous allumerez une cruelle sédition. Vous seul en ferez le flambeau fatal; & qui sçait jusqu'où se portera l'incendie? Représentez-vous l'image affreuse d'une Guerre civile; les Loix sans force; les Magistrats sans pouvoir; la fureur & la violence regner dans les deux partis; le fer & le feu briller de toutes parts, & vos citoyens s'égorger les uns les autres; la femme vous demander son mari, le père ses enfans, tous vous charger d'im-
 „ pré-

„ précations; enfin représentez-vous Rome, à qui les Dieux avoient promis de si grandes destinées, succomber sous les fureurs des deux partis, & s'enfvelir sous ses propres ruines.

Valerius qui aimoit sincèrement sa patrie, attendri par l'idée de ces grands malheurs, ne put retenir des larmes, qui lui échappoient malgré lui, & ces larmes d'un Consulaire vénérable par son âge & par ses dignitez, encore plus éloquentes que son discours, touchèrent la plupart des Sénateurs, & disposèrent les esprits à la paix.

Pour lors Valerius se voyant maître de l'Assemblée, éleva sa voix, & comme s'il eût repris de nouvelles forces, ou qu'il eût été un autre homme, il se montra à découvert, & il leur parla avec cette autorité que lui donnoient son âge & une longue expérience dans les affaires : „ On veut nous faire peur, s'écria-t-il, pour la liberté publique, si nous donnons tant de pouvoir au peuple, & si on lui remet le jugement de ceux de notre Ordre qui seront accusés par les Tribuns. Je suis persuadé au contraire que rien n'est plus propre pour la maintenir. La République est composée de deux Ordres, de Patriciens & de Plebeïens; il est question de décider auquel de ces deux Ordres il est plus sûr de confier la garde & le dépôt sacré de notre liberté. Je soutiens qu'elle sera plus en sûreté entre les mains du peuple, qui ne demande que de n'être pas opprimé, que dans cel-

„ les des Nobles qui tous ont une violen-
 „ te passion de dominer. Ces Patriciens
 „ revêtus des premières Magistratures, dis-
 „ tinguez par leur naissance, leurs richesses
 „ & leurs dignitez, seront toujours assez
 „ puissans pour retenir le peuple dans son
 „ devoir : & le peuple autorisé par les Loix,
 „ attentif aux démarches des Grands, natu-
 „ rellement ennemi & jaloux de toute éle-
 „ vation, fera craindre la sévérité de ses ju-
 „ gemens à ceux des Patriciens qui seroient
 „ tentés d'aspirer à la tyrannie. Vous avez,
 „ Pères conscripts, aboli la Royauté, parce-
 „ que l'autorité d'un seul devenoit trop ab-
 „ solue. Non contents de partager le pouvoir
 „ souverain entre deux Magistrats annuels,
 „ vous leur avez encore donné un conseil
 „ de trois cens Sénateurs qui servent d'ins-
 „ pecteurs de leur conduite, & de modéra-
 „ teurs de leur autorité. Mais ce même Sé-
 „ nat si formidable aux Rois & aux Consuls,
 „ ne trouve rien dans la République qui ba-
 „ lance son autorité. Je sçai bien que jus-
 „ qu'ici nous n'avons, grâces aux Dieux,
 „ qu'à nous louer de sa modération. Mais
 „ je n'ignore pas aussi que peut-être en som-
 „ mes-nous redevables à la crainte du de-
 „ hors, & à ces guerres continuelles qu'il
 „ nous a fallu soutenir; mais qui nous ré-
 „ pondra que dans la suite nos successeurs
 „ devenus plus fiers & plus puissans par une
 „ longue paix, n'atenteront point à la li-
 „ berté de leur patrie, & qu'il ne se formera
 „ point dans le Sénat même quelque faction
 „ puissante, dont le chef se fasse le tyran de
 „ son

„ son païs, s'il ne se trouve en même temps
 „ hors du Sénat une autre puissance, qui, à
 „ la faveur des accusations qu'on pourra
 „ porter dans l'Assemblée du peuple, soit
 „ en état de s'opposer aux entreprises ambi-
 „ tieuses des Grands?
 „ On me demandera peut-être si on n'a
 „ pas le même inconvénient à craindre de la
 „ part du peuple, & si on pourra empêcher
 „ qu'il ne s'élève quelque jour parmi les
 „ Plebéïens quelque chef de parti qui abuse
 „ de son pouvoir sur les esprits de la multi-
 „ tude, & qui sous le prétexte ordinaire de
 „ défendre les intérêts du peuple, n'opprime
 „ à la fin sa liberté & celle du Sénat.
 „ Mais vous n'ignorez pas qu'au moindre
 „ péril où vous paroîtroit le République de
 „ ce côté-là, nos Consuls sont en droit de
 „ nommer un Dictateur qu'ils ne tireront
 „ jamais que de votre Corps; que ce Ma-
 „ gistrat souverain & maître absolu de la vie
 „ de ses concitoyens, est seul capable par
 „ son autorité de dissiper une faction popu-
 „ laire : & la sagesse de nos Loix ne lui a
 „ même laissé cette puissance redoutable
 „ que pour six mois, de peur qu'il n'en abu-
 „ sât, & que pour établir sa propre tyrannie,
 „ il n'employât une autorité qui ne lui étoit
 „ confiée que pour détruire celle des autres.
 „ C'est ainsi, ajouta Valerius, que par une
 „ inspection reciproque le Sénat veillera
 „ sur la conduite des Consuls, le peuple
 „ sur celle du Sénat, & le Dictateur, quand
 „ l'état des affaires demandera qu'on ait
 „ recours à cette Dignité, servira de
 „ F 6 „ frein

frein à l'ambition des uns & des autres. Plus il y aura d'yeux ouverts sur la conduite de chaque particulier, plus notre liberté sera assurée, & plus la constitution de notre Gouvernement sera parfaite.

D'autres Sénateurs qui étoient du même avis, ajoutèrent que rien n'étoit plus propre à maintenir la liberté que de laisser à tout Citoyen Romain compris sous le cens, le pouvoir d'intenter action devant l'Assemblée du Peuple contre ceux qui auroient violé les Loix; que ce droit d'accusation non seulement tiendrait les Grands en respect, mais serviroit encore à exhiler, pour ainsi dire, les murmures du peuple, qui sans ce secours pourroient se tourner en sédition. Ainsi on résolut à la pluralité des voix de renvoyer cette affaire au jugement du peuple. On prit d'autant plus volontiers ce parti, que la requisition que faisoient au préalable les Tribuns, d'un Sénatus-Consulte pour pouvoir faire le procès à l'accusé, serviroit à l'avenir d'un nouveau titre de la puissance & de l'autorité du Sénat. Quoique la Compagnie sçût qu'elle alloit sacrifier un innocent à la passion de ses ennemis, l'intérêt public l'emporta sur le particulier, & on dressa aussitôt le Sénatus-Consulte. Mais avant qu'il fût signé, Coriolan qui vit bien que le Sénat l'abandonnoit, demanda la liberté de parler, & l'ayant obtenue: „ Vous sçavez, Peres conscripts, „ dit-il en adressant la parole aux Sénateurs, quelle a été jusqu'ici ma conduite. „

„ te. Vous sçavez que cette haine opiniâtre „ du peuple, & les persécutions si injustes „ que j'en souffre, ne viennent que de cet „ attachement inviolable que j'ai toujours „ fait paroître pour les intérêts de cette „ Compagnie. Je ne parle point de la récompense que j'en reçois aujourd'hui „ l'événement justifiera la foiblesse, & peut- „ être la malignité des conseils qu'on vous „ donne à mon sujet. Mais puisqu'enfin „ l'avis de Valerius a prévalu, que je sçache au moins quel est mon crime, & à „ quelles conditions on me livre à la fureur „ de mes ennemis.

Coriolan s'expliquoit ainsi pour tâcher de pénétrer si les Tribuns feroient rouler leur accusation sur le discours qu'il avoit tenu en plein Sénat. C'étoit à la vérité l'unique cause du déchaînement des Tribuns contre ce Sénateur, à qui ils ne pouvoient pardonner la proposition qu'il avoit faite d'abolir le Tribunat; mais comme ils craignoient de se rendre trop odieux au Sénat, s'ils prétendoient faire un crime à chaque Sénateur des avis qu'il ouvriroit dans les délibérations publiques, ils déclarèrent après en avoir conféré ensemble, qu'ils renfermèrent toute leur accusation dans le seul crime de tyrannie.

„ Si cela est ainsi, repartit Coriolan, „ & que je n'aye à me défendre que d'une „ calomnie si mal fondée, je m'abandonne librement au jugement du peuple, „ & je n'empêche point que le Sénatus-Consulte n'en soit signé. Le Sénat ne fut

fut pas fâché que l'affaire eût pris ce tour ; & qu'on fût convenu de ne point parler de ce qui s'étoit passé dans la dernière assemblée, ce qui auroit intéressé l'honneur & l'autorité de la Compagnie. Ainsi du consentement de toutes les Parties, l'Arrêt fut signé, & il y fut statué que l'Accusé auroit vingt-sept jours pour préparer ses défenses. On remit cet Arrêt entre les mains des Tribuns, & de peur que contre leur parole ils ne prétendissent toujours faire un crime à Coriolan dans l'Assemblée du Peuple, de ce qu'il avoit avancé au sujet du Tribunat, & du prix qu'il falloit mettre aux grains ; on rendit un nouveau Senatus-Consulte qui le déchargeoit de toute action qui pourroit être intentée contre lui à ce sujet : précaution que le Senat prit, pour ne pas voir discuter devant le peuple, jusqu'à quel point les Sénateurs pouvoient porter la liberté de leurs avis. Les Tribuns, après avoir fait la lecture du Decret du Senat dans la première Assemblée du Peuple, exhorterent tous les citoyens de la République, tant ceux qui demeuroient dans Rome, que les habitans de la campagne, de se trouver dans la place au jour marqué pour y donner leurs suffrages. La plupart des Plebeïens attendoient ce terme avec impatience dans le dessein de signaler leur haine contre Coriolan, & ils paroïssent animés contre ce Sénateur, comme si sa perte eût été le salut de la République.

Enfin on vit paroître le jour fatal où l'on devoit décider de cette grande affaire : une foule

foule innombrable de peuple remplit de grand matin toute la place. Les Tribuns qui avoient leurs vûes, le separerent par Tribus avant l'arrivée des Sénateurs ; au lieu que depuis le regne de Servius Tullius on avoit toujours recueilli les voix par Centuries. Cette seule difference decidoit de la plupart des délibérations, & faisoit pancher la balance ou en faveur du peuple, ou en faveur des Patriciens. Les Consuls étant arrivés dans l'Assemblée, vouloient maintenir l'ancien usage, ne doutant point de sauver Coriolan si on comptoit les voix par Centuries dont les Patriciens composoient le plus grand nombre. Mais les Tribuns aussi habiles & plus opiniâtres, représentèrent que dans une affaire où il s'agissoit des droits du peuple & de la liberté publique, il étoit juste que tous les citoyens, sans égard au rang & aux richesses, pussent donner chacun leurs suffrages en particulier, & ils déclarerent hautement qu'ils ne consentiroient jamais qu'on recueillît les voix autrement que par tête & par Tribus. On poussa fort loin la dispute sur ce sujet : à la fin le Senat, qui ne vouloit pas faire sa cause de celle de Coriolan, & qui craignoit qu'on n'attaquât directement son autorité, ceda à son ordinaire à l'opiniâtreté des Magistrats du peuple.

Cependant Minucius le premier Consul, pour couvrir en quelque manière ce qu'il y avoit de foible, & même de honteux dans cette conduite du Senat, monta à la Tribune aux Harangues. Il ouvrit son dis-

discours par les avantages que produisoit l'union & la paix, & par les malheurs qui suivoient de la discorde. Il passa de ces lieux communs à l'affection que le Senat avoit pour le peuple, & aux bienfaits dont il l'avoit comblé en differens temps. Il déclara qu'il ne demandoit pour toute reconnaissance que la grace de Coriolan, & il exhorta les Plebeïens à faire moins d'attention à quelques paroles échappées dans la chaleur du discours, qu'aux services importants que ce genereux citoyen avoit rendus à la République : „ Contentez-vous, „ Romains, ajouta-t il, de la soumission „ de ce grand homme; & qu'il ne soit pas „ dit qu'un citoyen si illustre passé par les „ formes de la Justice comme un criminel. Sicinius lui répondit que si une pareille indulgence avoit lieu dans le gouvernement des Etats, il n'y en auroit point qui fussent en sûreté. Que tous ceux qui auroient rendu de grands services, pourroient entreprendre impunément les choses les plus injustes. Que dans les Monarchies les Rois pouvoient faire grace; mais que dans les Républiques, les Loix seules regnoient, & que ces Loix sourdes aux sollicitations, punissoient le crime avec la même exactitude qu'elles récompensent la vertu.

„ Puisque malgré nos prieres, lui repar-
 „ tit Minucius, vous vous opiniâtres à fai-
 „ re juger Coriolan par les suffrages de
 „ l'Assemblée, je demande que suivant que
 „ vous en êtes convenu dans le Senat, vous
 „ renfermiez toute votre accusation dans
 „ le

„ le seul chef du crime de tyrannie, & que
 „ vous en fournissiez les preuves & les té-
 „ moins. Car, ajouta ce Consul, à l'égard
 „ des discours qu'il a tenus en opinant dans
 „ nos Assemblées, outre que vous n'avez
 „ pas droit d'en connoître, le Senat l'en a
 „ déchargé. Pour justifier ce qu'il avançoit,
 il lut tout haut le Senatus-Consulte qui en faisoit mention : il descendit ensuite de la Tribune, & ce fut tout le secours que cet illustre Accusé tira de la timide politique du Senat.

Sicinius prit la parole, & représenta au peuple qu'il y avoit long-temps que Coriolan descendu des Rois de Rome, cherchoit à se faire le tyran de sa patrie. Que sa naissance, son courage, ce grand nombre de partisans, qu'on pouvoit appeler ses premiers sujets, ne devoient le rendre que trop suspect. Qu'on ne pouvoit trop craindre que cette valeur tant vantée par les Patriciens ne devînt pernicieuse à ses concitoyens. Qu'il étoit même déjà trop criminel dès qu'il s'étoit rendu suspect & redoutable. Qu'en matière de gouvernement, le seul soupçon d'affecter la tyrannie étoit un crime qui meritoit la mort ou du moins l'exil. Sicinius ne voulut pas s'expliquer plus ouvertement avant qu'il eût entendu Coriolan dans ses défenses, afin de tourner dans une repliche tout le fort de l'accusation contre les endroits moins défendus; artifice dont il étoit convenu avec Decius qui devoit parler à son tour dans cette affaire.

Coriolan se présenta ensuite dans l'Assemblée.

semble avec un courage digne d'une meilleure fortune, & il n'opposa aux soupçons que le Tribun avoit voulu répandre avec tant de malignité sur sa conduite, que le simple récit de ses services. Il commença par ses premières campagnes; il rapporta toutes les occasions où il s'étoit trouvé, les blessures qu'il avoit reçues, les récompenses militaires dont ses Généraux l'avoient honoré, & enfin les différens grades de la milice par où il avoit passé. Il exposa à la vue de tout le peuple un grand nombre de différentes Couronnes qu'il avoit reçues, soit pour être monté le premier sur la breche dans un assaut, soit pour avoir forcé le premier le camp ennemi, soit enfin pour avoir, en différens combats, sauvé la vie à un grand nombre de citoyens. Il les appella tout haut chacun par leurs noms, & il les cita comme témoins de ce qu'il avançoit. Ces hommes la plupart Plebeïens se leverent aussi tôt, & rendirent un témoignage public des obligations qu'ils lui avoient. „ Nous l'avons vu plusieurs fois, „ s'écrioient-ils, percer lui seul les bataillons ennemis les plus ferrez, pour sauver un citoyen accablé par la foule des ennemis. C'est par lui seul que nous vivons, & que nous nous trouvons aujourd'hui dans notre patrie, & dans le sein de nos familles. On lui fait un crime de notre reconnoissance; on accuse ce grand homme & cet excellent citoyen de mauvais desseins, parceque ceux à qui il a sauvé la vie, s'attachent à sa suite comme

„ me

„ me les Cliens. Pouvons-nous en user „ autrement sans ingratitude? Nous est-il „ permis d'avoir des intérêts separez des „ siens? Si vous ne demandez qu'une amende, nous offrons tous nos biens: si „ vous l'exilez, nous nous bannissons avec „ lui: & si la fureur opiniâtre de ses ennemis en veut à sa vie, qu'on prenne plutôt les nôtres. C'est son bien par le plus „ juste de tous les titres: nous ne ferons „ que lui rendre ce que chacun de nous tient „ de sa valeur, & nous conserverons un „ excellent citoyen à la République.

Ces genereux Plebeïens & prononçant ces paroles versaient des larmes en abondance; tendoient les mains vers l'assemblée en forme de supplians, & tâchoient de fléchir la multitude. Pour lors Coriolan déchirant sa robe, montra son estomac couvert des cicatrices d'un grand nombre de blessures qu'il avoit reçues: „ C'est pour „ sauver ces gens de bien, dit-il, c'est „ pour arracher ces bons citoyens à nos ennemis que j'ai mille fois exposé ma vie. „ Que les Tribuns allient s'ils le peuvent „ de pareilles actions avec les desseins perfides dont ils veulent me rendre suspect. „ Est-il vrai-semblable qu'un ennemi du „ peuple se fût exposé à tant de perils dans „ la guerre pour le salut de ce même peuple qu'on dit qu'il veut faire perir dans „ la paix?

Ce discours soutenu d'un air noble, & de cette confiance que donnent l'innocence & la verité, fit honte au peuple de son

ani-

mosité. Les plus honnêtes gens de cet Ordre s'écrierent qu'il falloit renvoyer absous un si bon citoyen. Mais le Tribun Decius allarmé de ce changement, prenant la parole comme il en étoit convenu avec Sici-nius son Colleague: " Quoique le Senat ne
 " nous permette pas, dit-il, de prouver les
 " mauvais desseins de cet ennemi du peuple
 " par les discours odieux qu'il a tenus en
 " plein Senat, d'autres preuves aussi essen-
 " tielles ne nous manqueront pas. Je rap-
 " porterai des actions où cet esprit de tyran-
 " nie & son orgueil ne se montrent pas
 " moins à découvert. Vous sçavez que par
 " nos Loix les dépouilles des ennemis ap-
 " partiennent au Peuple Romain; que ni
 " les soldats ni leur General même ne peu-
 " vent en disposer; mais que tout doit être
 " vendu, & le prix qui en provient porté
 " par un Questeur dans le Trésor public.
 " Tel est l'usage & la forme de notre Gou-
 " vernement. Cependant au préjudice de
 " ces Loix aussi anciennes que Rome mê-
 " me, Coriolan ayant fait un butin conside-
 " rable sur les terres des Antiates, de son au-
 " torité privée, il le distribua entre ses amis,
 " & ce tyran leur donna le bien du peuple,
 " comme les premiers gages de leur conjura-
 " tion. Il faut donc ou qu'il nie un fait cer-
 " tain & averé, & qu'il dise qu'il n'a point
 " disposé de ce butin, ou qu'il soutienne
 " qu'il l'a pu faire sans violer les Loix. Ainsi
 " sans s'arrêter à ces vaines exclamations de
 " ses partisans, ni à toutes ces cicatrices
 " qu'il montre avec plus d'ostentation que
 " de

" de verité, je le somme de répondre à cet
 " unique chef que je propose contre lui.

Il est vrai que Coriolan avoit fait cette distribution du butin, ou plutôt qu'il avoit souffert que ses soldats en prissent chacun leur part. Mais bien loin qu'il en eût disposé seulement en faveur de ses amis & de ses creatures, comme on le lui objectoit, il est constant que ses soldats qui faisoient partie de ce même peuple, qui le poursuivoit avec tant d'animosité, avoient tiré toute l'utilité de ce pillage. Pour éclaircir ce fait, il faut sçavoir que les Antiates se prévalant de la famine dont Rome étoit affligée, & de la discorde qui étoit entre le peuple & le Senat, étoient venus faire des courses jusques aux portes de la ville, sans qu'on eût pu engager le peuple à en sortir pour repousser les ennemis. Coriolan ne put souffrir cette insulte: il demanda aux Consuls la permission de prendre les armes: il se mit à la tête de ses amis, & pour engager les soldats Plebeïens à le suivre dans cette expedition, il leur promit de les ramener chargez de butin. Les soldats qui connoissoient sa valeur & son experience dans la guerre, & quid'ailleurs se trouvoient pressés par la faim, coururent se ranger sous ses enseignes. Coriolan suivi des plus braves Plebeïens, sortit de Rome, surprit les ennemis répandus dans la campagne, les batit en différentes occasions, les repoussa jusques sur leurs terres, & les força à la fin de se renfermer dans Antium. Il usa même de représailles, & pendant qu'il tenoit les

les portes de cette ville comme scellées par la crainte de ses armes & par la terreur de son nom, ses soldats à leur tour en fouagerent le territoire, couperent les grains & firent la récolte l'épée à la main. Ce General ne consentit qu'ils retinsent ce grain, que pour les aider à faire subsister leurs femmes & leurs enfans, & qu'afin d'exciter par leur exemple les autres Plebeïens à aller genereusement chercher des vivres jusques sur les terres de leurs ennemis.

Mais ceux du peuple qui n'avoient point eu de part à cette expédition, ne virent qu'avec une jalousie secrète les soldats de Coriolan rentrer dans Rome chargez de bled. Decius qui avoit démêlé ces sentimens, résolut d'en profiter, & il ne douta point que ces Plebeïens jaloux du bonheur de leurs voisins, ne consentissent à faire un crime à Coriolan, d'une action genereuse, dont ils n'avoient point profité.

Ce Tribun vif & pressant demandoit insolamment à Coriolan, s'il étoit le Roi de Rome, & par quelle autorité il avoit disposé du bien de la République. Coriolan surpris d'une accusation contre laquelle il n'avoit point préparé de défenses, se contenta d'exposer simplement le fait de la manière dont nous venons de le rapporter. Il représentoit qu'une partie du peuple avoit profité des dépouilles des ennemis, & il appelloit à haute voix les Centurions & les principaux Plebeïens, qui l'avoient suivi dans cette course, pour rendre témoignage à la verité. Mais ceux qui n'avoient point eu

eu de part au pillage du bled des Antiates, étant en plus grand nombre que les soldats de Coriolan, faisoient tant de bruit, que ces Chefs de bandes ne se purent faire entendre. Les Tribuns voyant que le petit peuple reprenoit sa premiere animosité, profiterent de cette disposition pour faire recueillir les suffrages; & Coriolan fut enfin condamné à un exil perpetuel.

La plupart des Nobles & des Patriciens se crurent comme exilés avec ce grand homme, qui avoit toujours été le défenseur & le soutien de leur Ordre. D'abord la consternation fut generale, & bien-tôt la colere & l'indignation succederent à ce premier sentiment. Les uns reprochoient à Valerius qu'il avoit seduit le Senat par son discours artificieux; d'autres se reprochoient à eux-même leur excès de complaisance pour le peuple; tous se repentoient de n'avoir pas plutôt souffert les dernieres extrémitez, que d'abandonner un citoyen si illustre à l'insolence d'une populace mutinée.

Le seul Coriolan insensible en apparence à sa disgrâce, sortit de l'Assemblée avec la même tranquillité que s'il eût été absous. Il fut d'abord à sa maison où il trouva sa mere appelée Veturie, & Volomnie sa femme toutes en larmes, & dans les premiers transports de leur affliction. Il les exhorta en peu de paroles à soutenir ce coup de la fortune avec fermeté; & après leur avoir recommandé ses enfans encore jeunes, il sortit sur le champ de sa maison & de Rome.

D. H. l. 7.
Plut. in
Cor.
Liv. Dec.
1. 1. 2.

An de Rome
262.

me, seul & sans vouloir être accompagné par aucun de ses amis, ni suivi par ses domestiques & ses esclaves. Quelques Patriciens & quelques jeunes Sénateurs l'accompagnerent seulement jusqu'aux portes de la Ville; mais sans qu'il leur dit une seule parole, & sans qu'il lui échapât aucune plainte, il se sépara d'eux sans leur faire ni remerciement pour le passé, ni prières pour l'avenir.

Jamais le peuple n'avoit fait paroître tant de joye, même après avoir vaincu les plus grands ennemis de Rome, qu'il en fit éclater, pour l'avantage qu'il venoit de remporter sur le Sénat & sur le Corps de la Noblesse. La forme du gouvernement venoit d'être absolument changée par la condamnation & l'exil de Coriolan, & ce peuple qui dépendoit auparavant des Patriciens, se trouvoit leur juge, & en droit de décider du sort de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Etat.

En effet l'autorité souveraine venoit de passer du Sénat dans l'Assemblée du Peuple, ou pour mieux dire entre les mains de ses Tribuns, qui sous prétexte de défendre les intérêts des particuliers, se rendoient les arbitres du gouvernement. Les Consuls, ces Chefs suprêmes de la République, leur étoient seuls redoutables. Ce fut pour en affoiblir le pouvoir & la considération qu'ils tâcherent de ne faire tomber cette Dignité qu'à des Patriciens dévoués à leurs intérêts, ou si peu estimez qu'ils n'en eussent rien à craindre.

Et

Et pour préparer la multitude à donner ses suffrages selon leurs vûes, ils insinuoient avec beaucoup d'art dans toutes les Assemblées, que les plus grands Capitaines n'étoient pas les plus propres au gouvernement d'une République. Que ces courages si fiers, accoutumez dans les armées à un pouvoir absolu, raportoient avec la victoire un esprit de hauteur toujours à craindre dans un Etat libre. Que dans l'assujettissement fatal, où se trouvoit le peuple, de ne pouvoir tirer ses Consuls que du Corps des Patriciens, il étoit très-important de ne choisir au moins que des esprits moderez, capables des affaires, mais sans trop d'élevation, & sans supériorité.

Le peuple qui n'agissoit plus que par l'impression qu'il recevoit de ses Magistrats, refusa ses suffrages aux plus grands hommes de la République dans les Comices qui se tinrent sous le Consulat de Q. Sulpitius, & de Sp. Lartius, pour l'élection de leurs successeurs. Le Sénat & les Patriciens dispoient ordinairement de cette souveraine Dignité, parceque l'on ne pouvoit être élu que dans une Assemblée par Centuries, où la Noblesse avoit le plus grand nombre de voix. Mais dans cette occasion le peuple l'emporta sur les Patriciens, par l'habileté de ses Tribuns, qui sçurent en gagner quelques-uns, & intimider les autres. C. Julius & P. Pinarius Rufus furent proclamés Consuls: ils étoient peu guerriers, sans considération dans le Sénat, & ne feroient jamais parve-

Tom. I.

G

nus

163.

D. H. I. S.

An de Rome 264.

nus à cette Dignité s'ils en avoient été dignes.

On peut dire à ce sujet que le Senat & le peuple toujours opposez de sentimens, alloient l'un & l'autre contre leurs veritables intérêts, & sembloient vouloir allier deux choses incompatibles. Tous les Romains tant Patriciens que Plebeïens, aspireroient à la conquête de l'Italie; le commandement des Armées étoit réservé aux seuls Patriciens, qui étoient en possession des Dignitez de l'Etat, ils n'avoient pour soldats que les Plebeïens, en qui ils eussent bien voulu trouver cette soumission timide, & cette dépendance servile, qu'à peine eussent-ils pû exiger de vils artisans, & d'une populace élevée & nourie dans l'obscurité. Le peuple au contraire puissant, nombreux & plein de cette férocité que donne l'exercice continuel des armes, ne cherchoit pour diminuer l'autorité du gouvernement, que des Consuls & des Generaux indulgens, foibles, pleins d'égards pour la multitude, & qui eussent plutôt avec leurs soldats les manieres modestes de l'égalité, que cet air élevé & ce caractère d'empire que donne le commandement des Armées. Il falloit, pour faire cesser la mesintelligence, qui étoit entre ces deux Ordres de la République, ou que les uns & les autres résolussent de concert de se renfermer paisiblement dans les bornes étroites de leur petit Etat, sans entreprendre de faire de conquêtes, ou que les Patriciens, s'ils vouloient subjuguier leurs voisins, donnassent plus

plus de part dans le gouvernement à un peuple guerrier, bourgeois & citoyen pendant l'hyver, mais soldat pendant tout l'été: & le peuple à son tour ne devoit choisir pour le commander que les plus habiles Generaux de la République.

Je dois cette réflexion aux événemens qui suivent, & on va voir que le peuple ne fut pas long-temps sans se repentir d'avoir remis le gouvernement de l'Etat, & le commandement des Armées à deux hommes qui en étoient inégalement incapables.

Coriolan, errant au sortir de Rome, cherchoit moins un asile & une retraite que le moyen & les occasions de se vanger. Ce courage si élevé, ce Romain si ferme en apparence, livré enfin à lui-même, ne peut se défendre contre les mouvemens secrets de son ressentiment; & dans les desseins qu'il formoit pour la perte de ses ennemis, il n'eut point de honte d'y comprendre la ruine même de sa patrie. Il passa les premiers jours de son exil dans une maison de campagne. Son esprit agité d'une passion violente, formoit successivement differens projets. Enfin après avoir jetté les yeux sur differens peuples, voisins & ennemis de Rome, Sabins, Eques, Toscans, Volsques & Herniques, il n'en trouva point qui lui parussent plus animez contre les Romains, & en même temps qui fussent plus en état d'entreprendre la guerre, que les Volsques, peuples de l'ancien Latium.

D. H. I. 147

C'étoit une République, & comme une Communauté formée de plusieurs petites villes qui s'étoient unies par une ligue, & qui se gouvernoient par une assemblée des députés de chaque canton. Cette nation voisine de Rome, & jalouse de son agrandissement, s'y étoit toujours opposée avec beaucoup de courage; mais la guerre ne lui avoit pas été heureuse. Les Romains leur avoient enlevé plusieurs bourgades, & une partie de leur territoire; de sorte que dans la dernière guerre les Volques après avoir été batus en différentes rencontres, avoient enfin été réduits à demander une trêve pour deux ans, dans la vue de rétablir leurs forces à la faveur de cette suspension d'armes. L'animosité n'en étoit pas moins vive dans leurs cœurs; ils cherchoient dans toute l'Italie à susciter de nouveaux ennemis aux Romains, & c'étoit sur leur ressentiment que Coriolan fondeoit l'espérance de leur faire reprendre les armes. Mais il étoit moins propre qu'un autre pour leur inspirer ce grand dessein; lui seul leur avoit fait plus de mal que tous les Romains; il avoit plus d'une fois taillé en pièces leurs troupes, ravagé leur territoire, pris & pillé leurs villes: le nom de Coriolan étoit aussi odieux que formidable dans toute la Communauté des Volques.

D'ailleurs cette petite République étoit gouvernée alors par Tullus Aufidius Général de cette nation, jaloux de la gloire de Coriolan, qui l'avoit batu dans toutes les occasions où ils s'étoient trouvés opposés :

ou-

outrage qu'on voudroit se pouvoir cacher à soi-même, mais qu'on ne pardonne jamais. Il n'y avoit pas d'apparence de s'aller livrer entre les mains d'un ennemi, qui pour couvrir la honte de sa défaite, pouvoit persuader à ses citoyens de se défaire de lui. Toutes ces raisons se présentèrent à l'esprit de Coriolan; mais le desir immodéré de la vengeance l'emporta dans un cœur qui n'étoit gueres accessible à la crainte, & il résolut de s'adresser directement à Tullus même.

Il sortit de sa retraite après s'être déguisé; & au commencement de la nuit il entra dans Antium principale ville de la Communauté des Volques. Il fut droit à la maison de Tullus, le visage couvert: il s'affit sans dire un seul mot auprès du foyer domestique, lieu sacré dans toutes les maisons de l'ancien Paganisme. Une conduite si extraordinaire, & certain air d'autorité qui n'abandonne jamais les grands hommes, surent les domestiques, ils coururent en avertir leur maître. Tullus vint, & lui demanda qui il étoit, & ce qu'il exigeoit de lui.

Coriolan se découvrant alors: „ Si tu
„ ne me reconnois pas encore, lui dit-il, je
„ suis Caius Marcus, mon surnom est
„ Coriolan, seule récompense qui me reste
„ de tous mes services. Je suis banni de Ro-
„ me par la haine du peuple & la faiblesse
„ des Grands, je dois me vanger, il ne tien-
„ dra qu'à toi d'employer mon épée contre
„ mes ennemis & ceux de ton pays. Si ta Ré-
„ publique ne veut pas se servir de moi, je

G 3

„ t'a-

Tit. Liv.
l. 2.
Plutar. in
Coriol.
D.H. init.
l. 8.
Val. M. l.
5. c. 2. & 3.

" t'abandonne ma vie, fais perir un ancien
 " ennemi qui pouroit peut-être un jour
 " causer de nouvelles pertes à ta patrie.

Tullus étonné de la grandeur de son courage lui tendit la main : " Ne crains rien,
 " lui dit-il, Marcius, ta confiance est le gage de ta sûreté. En te donnant à nous, tu nous rends plus que tu ne nous a ôté.
 " Nous sçaurons aussi mieux reconnoître tes services que n'ont fait tes citoyens. Il est bien juste qu'un si grand Capitaine n'attende que de grandes choses des Volques.
 " Il le conduisit ensuite dans son appartement, où ils conférerent en secret des moyens de renouveler la guerre.

Nous avons dit qu'il y avoit alors une Trêve entre les Volques & les Romains, il étoit question de déterminer les premiers à la rompre. Mais l'entreprise n'étoit pas sans difficulté, à cause des pertes & des disgrâces récentes que les Volques avoient essuyées dans la dernière guerre. Tullus de concert avec Coriolan, chercha un prétexte pour faire renaître leur ancienne animosité. Les Romains se dispoient à faire représenter des jeux publics qui faisoient partie de la Religion ; les peuples voisins de Rome y accoururent de tous côtes, & il s'y trouva sur-tout un grand nombre de Volques. Ils étoient répandus dans différens quartiers de la ville, il y en eut même plusieurs qui n'ayant pu trouver d'hôtes pour les recevoir, couchèrent sous des tentes dans les places publiques. Ce grand nombre d'étrangers causa de l'inquiétude

aux

aux Consuls, & pour l'augmenter Tullus leur fit donner un faux avis que les Volques devoient mettre le feu en différens endroits de Rome. Les Consuls en firent leur rapport au Senat, & comme on n'ignoroit pas leur animosité, les Magistrats firent publier une Ordonnance dans toute la ville, qui enjoignoit à tous les Volques d'en sortir avant la nuit, & on leur prescrivit même la porte par où ils devoient se retirer. Cet ordre fut exécuté avec rigueur, & tous ceux de cette nation furent chassés de Rome à l'instant ; ils portèrent chacun dans leurs cantons la honte de ce traitement & le désir de la vengeance. On tint tumultuairement une Assemblée des Etats ; Tullus ne manqua pas de fomentier l'animosité publique :
 " Est-il possible, disoit-il, qu'on vous ait
 " chassés d'une Fête publique, & pour
 " ainsi dire d'une Assemblée des Dieux &
 " des hommes, comme des profanes & des
 " méchans ? Pouvez-vous, après un traitement si indigne, vous cacher à vous-même la haine opiniâtre que vous portent les
 " Romains ? Attendez-vous que malgré la
 " Trêve qui nous a fait quitter les armes,
 " ils viennent vous surprendre, & ravager
 " de nouveau votre territoire ?

Le grand nombre opinoit à les prévenir, & à aller sur le champ, les armes à la main, demander raison aux Romains de l'insulte qu'ils avoient reçue. Mais Tullus, qui conduisoit cette affaire, leur conseilla avant que d'éclater, d'appeler Coriolan dans leur Assemblée. " Ce Capitaine, leur

G 4.

dit.

„ dit-il, dont nous avons tant de fois éprou-
 „ vé la valeur, à présent plus ennemi des
 „ Romains que les Volsques, semble avoir
 „ été conduit ici par les Dieux pour rétablir
 „ nos affaires, & il ne nous donnera point
 „ de conseils dont il ne partage les perils de
 „ l'exécution. Le Romain fut appelé & in-
 „ troduit dans l'Assemblée, il y parut avec une
 „ contenance triste & ferme en même temps;
 „ tout le monde avoit les yeux tournés sur un
 „ homme qui leur avoit été plus redoutable
 „ que tous les Romains ensemble, & on l'é-
 „ couta avec ce respect que s'attire toujours le
 „ mérite persécuté.

„ Personne de vous n'ignore, leur dit-il,
 „ que j'ai été condamné à un exil perpétuel,
 „ par la malice ou par la foiblesse de ceux
 „ qui en sont les auteurs ou les complices.
 „ Si j'en avois cherché qu'un asile, je pou-
 „ vois me retirer ou chez les Latins nos al-
 „ liés, ou dans quelque Colonie Romaine.
 „ Mais une vie si obscure m'eût été insup-
 „ portable, & j'ai toujours cru qu'il valoit
 „ mieux y renoncer, que de se voir réduit à
 „ ne pouvoir ni servir ses amis, ni se venger
 „ de ses ennemis. Telle est ma disposition,
 „ je cherche à mériter par mon épée l'asile
 „ que je vous demande; joignons nos ressen-
 „ timens communs. Vous n'ignorez pas que
 „ ces citoyens ingrats qui m'ont banni si in-
 „ justement, sont vos plus cruels ennemis;
 „ Rome cette ville superbe vous menace de
 „ ses fers. Il est de votre intérêt d'affaiblir
 „ des voisins si redoutables: je vois avec
 „ plaisir que vous vous disposez à renouvel-

„ les

„ ler la guerre, & j'avoue que c'est l'unique
 „ moyen d'arrêter les progrès de cette am-
 „ bitieuse nation. Mais pour rendre cette
 „ guerre heureuse, il faut qu'elle soit juste
 „ devant les Dieux, ou du moins qu'elle le
 „ paroisse devant les hommes; il faut que le
 „ motif ou le prétexte qui vous fera repren-
 „ dre les armes intéresse vos voisins, & vous
 „ procure de nouveaux alliés. Feignez que
 „ vous aspirez à convertir la Tréve qui est
 „ entre les deux nations en une Paix soli-
 „ ce; que les Ambassadeurs que vous en-
 „ verrez à Rome ne demandent pour toute
 „ condition que la restitution des terres
 „ qui vous ont été enlevées, ou par le
 „ malheur de la guerre, ou dans des trait-
 „ tez forcez. Vous n'ignorez pas que le
 „ territoire de Rome dans l'origine de cette
 „ Ville, n'avoit au plus que cinq ou six mil-
 „ les d'étendue. Ce petit canton est devenu
 „ insensiblement un grand pays par les con-
 „ quêtes, ou pour mieux dire, par les
 „ usurpations des Romains: Volsques, Sa-
 „ bins, Eques, Albains, Toscans, Latins,
 „ il n'y a point de peuples dans leur voisi-
 „ nage, dont ils n'aient envahi des villes &
 „ une partie du territoire. Ce seront autant
 „ d'alliés qui se joindront à vous dans une
 „ affaire qui vous est commune, & qui vous
 „ intéresse tous également.

„ Si les Romains intimidés par la crain-
 „ te de vos armes, se disposent à vous
 „ rendre les villes, les bourgs & les ter-
 „ res qu'ils vous ont enlevées; pour lors, à
 „ votre exemple, les autres peuples d'Italie

G 5

„ re-

redemanderont chacun les fonds dont on les a dépouillez : ce qui reduira tout d'un coup cette fiere nation à la même foiblesse où elle étoit dans son origine. Ou si elle entreprend, comme je n'en doute pas, de retenir ses usurpations par la force des armes, alors vous aurez dans une guerre si juste & les Dieux & les hommes favorables. Vos allies s'uniront plus étroitement avec vous ; il se formera une ligue redoutable & capable de détruire, ou du moins d'humilier une République si superbe. Je ne vous parle point du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées : soldat, ou Capitaine, dans quelque rang que vous me placiez, je sacrifierai volontiers ma vie pour vous venger de nos ennemis communs.

Ce discours fut écouté avec plaisir, comme tous ceux qui intéressent & qui flatent nos passions. On résolut la guerre, la Communauté des Volsques en confia la conduite à Tullus & à Coriolan ; & pour attacher le Romain plus étroitement à la nation des Volsques, on lui défera la qualité de Sénateur. On dépêcha en même tems suivant son avis, des Ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivez, qu'ils représentèrent au Sénat que leurs Supérieurs, à l'exemple des Latins, aspiraient à la qualité d'alliez du Peuple Romain ; mais pour rendre cette union inaltérable, " Nous demandons, dirent ces Ambassadeurs, que la République nous restitue les villes & les terres que nous avons perdues par le malheur de la guerre. Ce sera

" le gage assuré d'une paix solide & durable : autrement nous ne pourrions pas nous dispenser de les reprendre par la force des armes.

Ces Ambassadeurs s'étant retirez, le Sénat n'employa pas beaucoup de temps à délibérer. On ne sçavoit à Rome ce que c'étoit que de plier sous des menaces ; & c'étoit une maxime fondamentale du gouvernement de ne céder pas même à des ennemis victorieux ; ainsi on fit bien-tôt rentrer les Ambassadeurs. Le premier Consul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne feroit jamais rendre aux Romains ce qu'ils avoient conquis par leur valeur, & que si les Volsques prenoient les premiers les armes, les Romains ne les quitteroient que les derniers ; on les congédia ensuite. Le retour de ces Ambassadeurs fut suivi de la Déclaration de la Guerre. Tullus & Coriolan qui avoient prévu la réponse du Sénat, tenoient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus avec un corps de réserve resta dans le pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan à la tête de la principale Armée, se jeta sur les terres des Romains & de leurs allies avant que les Consuls eussent pris aucune mesure pour lui résister. Il chassa d'abord de Circée une Colonie de Romains qui s'y étoit établie. Satricum, Longule, Postulie & Corioles furent emportées l'épée à la main. Corbion, Ditellie, Trebie, ouvrirent leurs portes à un General qu'il étoit dangereux d'ar-

An de Rome 265.

rêter, & les habitans de Bolle pour avoir voulu faire quelque résistance, furent passez au fil de l'épée. Les soldats de Coriolan répandus dans la campagne, portoient le fer & le feu de tous côtez. Mais dans ce pillage & cet incendie general ils avoient des ordres secrets d'en exempter les maisons & les terres des Patriciens. Coriolan affectoit une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet Ordre, soit, comme il est plus vrai-semblable, pour rendre le Senat suspect au peuple, & augmenter les dissensions qui étoient entre les uns & les autres.

Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Le peuple ne manqua pas d'accuser publiquement le Senat d'être d'intelligence avec Coriolan, & de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la puissance Tribunitienne. Les Patriciens de leur côté reprochoient au peuple qu'il avoit forcé un si grand Capitaine à se jeter par desespoir parmi les ennemis. Les soupçons, la défiance, la haine regnoient dans l'un & l'autre parti: & dans ce desordre on songeoit moins à repousser les Volques qu'à décrier & à perdre l'ennemi domestique. Les deux Consuls cachez derrière les murailles de Rome, ne faisoient des levées que lentement. Spurius Nautius, & Sextus Furius qui leur succederent, ne firent pas paroître plus de courage & de résolution. On voyoit bien qu'ils craignoient de se commettre avec un si grand Capitaine. Le peuple même & ses Tribuns si fiers dans la place publique, ne se pres-

Ande Ro-
me 265.

pressoient point de donner leurs noms pour se faire enrôler; personne ne vouloit sortir de Rome, soit qu'ils ne fussent pas prévenus en faveur de leurs Generaux, soit qu'ils apprehendassent de tomber entre les mains d'un ennemi victorieux & irrité.

Coriolan ne trouvant point d'armée en campagne qui s'opposât à ses desseins, avancetoutjours, emporte Lavinium, & vient enfin camper aux rasses Cluiliennes à cinq milles de Rome.

Au bruit de ces heureux succès, la plupart des Volques accourent dans l'Armée de Coriolan. Les soldats même de Tullus, dans l'espérance de la prise & du pillage de Rome, abandonnent leur General, & publient qu'ils n'en reconnoissent point d'autre que le Romain: ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta sur Tullus, & qui laissa de vifs sentimens dans le cœur du Volque. Toute l'Italie avoit les yeux tournez sur les Romains & les Volques, qui par le seul changement de Generaux en éprouvoient un si grand dans leur fortune: tant il est vrai que les forces d'un Etat consistent moins dans le nombre & le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande. La consternation étoit generale dans Rome. Le peuple, qui du haut de ses murailles voyoit les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris. On dit tout haut dans la place qu'il faut casser l'Arrêt de condamnation qui avoit été porté contre Coriolan, & le

rappeller de son exil : enfin ce même peuple qui venoit de le bannir avec tant de fureur, demande son retour & son rappel avec la même violence.

La plupart des Patriciens s'y opposerent, soit pour éloigner le soupçon qu'ils eussent conservé la moindre intelligence avec lui, ou seulement par cet esprit de générosité si ordinaire parmi les Romains, de ne marquer jamais plus d'éloignement de la paix que dans les mauvais succès. Il sortit alors du Senat cette réponse si fiere & si hautaine, mais qui fut mal soutenue dans la suite, que les Romains n'accorderoient jamais rien à un rebelle, tant qu'il auroit les armes à la main.

Coriolan instruit & irrité de cette réponse, leve son camp, marche droit à Rome & investit la place, comme pour en former le siege. Un dessein si hardi jette les Patriciens & le peuple dans une consternation égale; tous manquent de cœur & de résolution; la haine cede à la peur. Pour lors le Senat & le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des députés à Coriolan, & on choisit même pour cette négociation cinq Consulaires, & ceux du Senat qui avoient fait paroître le plus d'attachement pour ses intérêts.

Les Volques firent passer ces députés au milieu de deux rangs de soldats qui étoient sous les armes, & Coriolan environné de ses principaux Officiers les reçut assis.

M. Minucius,
Posthumus, C.
Minus,
Sp. Lar-
gius, P.
Pinarius,
Q. Sulpi-
cius.

assis dans son Tribunal, avec la fierté d'un ennemi qui vouloit donner la Loi.

Les Romains l'exhorterent en des termes touchans & modestes à donner la paix à l'une & à l'autre nation : & ils le conjurerent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnoient aux Volques, qu'il en oubliât les intérêts de sa patrie. Mais ils n'en rapportèrent que cette rigoureuse réponse, qu'on pourroit traiter de la paix en rendant aux Volques le pays qu'on leur avoit enlevé, en donnant à ces peuples le même droit de bourgeoisie que les Latins avoient obtenu, & en rappelant les Colonies Romaines des villes dont ils s'étoient emparez injustement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardoit les intérêts publics, prit des manieres plus gracieuses avec les envoyés. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvoient justement attendre d'un ancien ami. Mais ces généreux Romains ne lui demanderent pour toute grace que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome, pendant que le Senat & le peuple se détermineroient, soit pour la guerre, soit pour la paix. Coriolan à leur considération, accorda trente jours de trêve pour le seul territoire de Rome : il congédia ensuite ces députés avec lesquels il étoit convenu que le Senat lui renverroit une réponse décisive dans les trente jours. Il employa ce temps à prendre encore différentes villes des Latins, & après cette expédition il

parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée.

On lui envoya aussi - tôt de nouveaux députez qui le conjurerent de n'exiger rien qui ne fût convenable à la dignité du nom Romain ; mais Coriolan naturellement dur & inflexible, sans colere apparente, & aussi sans pitié, leur répondit sechement que les Romains n'avoient point d'autre parti à prendre que la guerre ou la restitution ; qu'il ne leur donnoit plus que trois jours pour se déterminer, & qu'après ce terme il ne leur seroit pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces envoyez augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes, les uns se postent sur les remparts ; d'autres font la garde aux portes de peur d'être trahis par les partisans secrets de Coriolan ; quelques-uns se fortifient même jusques dans leurs maisons, comme si l'ennemi eût déjà été maître de la ville. Dans cette confusion il n'y avoit ni discipline ni commandement. Les Consuls qui ne sçavoient que craindre, sembloient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité, on n'entendoit plus parler des Tribuns. Dans cette terreur generale les particuliers ne prenoient l'ordre, pour ainsi dire, que de leur timidité : ce n'étoient plus ces Romains si fiers & si intrépides ; il sembloit que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des Volsques. Le Senat s'assemble, ce ne sont que conseils sur conseils, on ne forme aucun dessein di-

gne.

gue du nom Romain ; tout se termine à envoyer de nouveaux députez à l'ennemi, & pour le fléchir on y employe les Ministres de la Religion.

Les Prêtres, les Sacrificateurs, les Augures & les Gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de ceremonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave & modeste, propre à en imposer à la multitude. Celui qui portoit la parole, conjure Coriolan par le respect dû aux Dieux, & par tout ce que la Religion a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie ; mais ils le trouverent également dur & inexorable. Il leur répondit que ce qu'ils demandoient dépendoit uniquement des Romains, & qu'ils auroient la paix dès qu'ils se mettroient en état de restituer les pays qu'ils avoient usurpez sur leurs voisins. Il ajouta qu'il n'ignoroit pas que les premiers Rois de Rome pour exciter l'ambition des Romains, & justifier leurs brigandages, avoient eu l'adresse de répandre dans le public, que les Dieux destinoient l'Empire du Monde à la Ville de Rome. Que le Senat avoit pris grand soin d'entretenir une opinion que la Religion rendoit respectable, & que le peuple, prévenu & entêté de ces visions, trouvoit justes & saintes toutes les guerres qui alloient à l'agrandissement de leur patrie. Mais que les voisins de Rome ne se croyoient pas obligez de se soumettre sur des revelations si suspectes & si interessées. Que la conjoncture

prés

présente en justifioit assez la fausseté ; qu'il ne pouvoit leur dissimuler qu'il étoit sûr d'emporter la place en peu de temps. Que les Romains pour ne pas rendre des terres injustement acquises , s'exposeroient à perdre leurs propres Etats ; & que pour lui il protestoit devant les Dieux qu'il étoit innocent de tout le sang qu'on n'alloit répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs usurpations. Ayant ensuite donné quelques marques de respect & de vénération extérieure qu'il croyoit devoir à la sainteté de leur caractère , il les renvoya sur le champ , & sans vouloir rien relâcher de ses premières propositions.

Quand on les vit revenir à Rome sans avoir pu rien obtenir , on crut la République à la veille de sa ruine. Les Temples n'étoient remplis que de vieillards , de femmes , d'enfans , qui tous les larmes aux yeux & prosternés aux pieds des Autels , demandoient aux Dieux la conservation de leur patrie. Telle étoit la triste situation de la Ville , lorsqu'une Romaine appelée Valérie , sœur de Valerius Publicola , comme émue par une inspiration divine , sortit du Capitole , accompagnée d'un grand nombre de femmes de sa condition auxquelles elle avoit communiqué son dessein , & fut droit à la maison de Veturie mère de Coriolan. Elles la trouverent avec Volomnie femme de ce Romain , qui déploroient leurs propres malheurs & ceux de Rome.

Valérie les aborda avec un air de tristesse con-

convenable à l'état présent de la République : " Ce sont des Romaines , leur
" dit-elle , qui ont recours à deux Romaines pour le salut de leur patrie commune. Ne souffrez pas , femmes illustres ,
" que Rome devienne la proie des Volsques , & que nos ennemis triomphent
" de notre liberté. Venez avec nous jusques dans le camp de Coriolan lui demander la paix pour ses concitoyens :
" toute notre espérance est dans ce respect si connu , & dans cette tendre affection
" qu'il a toujours eue pour une mère & pour une femme si vertueuses. Priez ,
" pressez , conjurez. Un si homme de bien ne pourra résister à vos larmes.
" Nous vous suivrons toutes avec nos enfans : nous nous jetterons à ses pieds ,
" & qui sçait si les Dieux touchés de notre juste douleur , ne conserveront point une
" Ville dont il semble que les hommes abandonnent la défense ?

Les larmes que Valérie répandoit en abondance interrompirent un discours si touchant , auquel Veturie répondit avec une tristesse égale : " Vous avez recours ,
" Valérie ; à une foible ressource en vous adressant à deux femmes abîmées dans
" la douleur. Depuis ce malheureux jour où le peuple furieux bannit si injustement Coriolan , nous vîmes disparaître
" ce respect filial & cette tendre affection qu'il avoit eue jusqu'alors pour sa mère ,
" & pour une femme très-chère. Au sortir de l'Assemblée où il venoit d'être con-

" damné ,

„ damné, il nous aborda d'un air farouche;
 „ & après être demeuré quelque temps dans
 „ un morne silence : C'en est fait, nous
 „ dit-il, Coriolan est condamné : des ci-
 „ toyens ingrats viennent de me bannir pour
 „ toujours du sein de ma patrie. Soutenez
 „ ce coup de la fortune avec un courage
 „ digne de deux Romaines. Je vous recom-
 „ mande mes enfans : adieu je pars, & j'a-
 „ bandonne sans peine une Ville où l'on
 „ ne peut souffrir les gens de bien : il s'écha-
 „ pe en disant ces mots. Nous nous mîmes
 „ en état de le suivre, je tenois son fils aîné
 „ par la main, & Volomnie qui fendoit en
 „ larmes portoit le plus jeune dans ses bras.
 „ Pour lors se tournant : N'allez pas plus
 „ loin, nous dit-il, & finissez des plaintes
 „ inutiles. Vous n'avez plus de fils, ma me-
 „ re ; & vous Volomnie, la meilleure de
 „ toutes les femmes, votre mari est perdu
 „ pour vous. Fassent les Dieux que vous
 „ en trouviez bien-tôt un autre digne de vo-
 „ tre vertu, & plus heureux que Coriolan !
 „ Sa femme à un discours si dur & si inhu-
 „ main tombe évanouie, & pendant que je
 „ cours à son secours il nous quitte brusque-
 „ ment avec la dureté d'un barbare, sans
 „ daigner recevoir nos derniers embrasse-
 „ mens, & sans nous donner, dans une si
 „ grande affliction, la plus légère marque
 „ de compassion pour nos malheurs. Il sort
 „ de Rome, seul, sans domestiques, sans
 „ argent, & sans nous dire seulement de
 „ quel côté il tournoit ses pas. Depuis qu'il
 „ nous a abandonnées il ne s'est point infor-
 „ mé

„ mé de sa famille, & ne nous a point donné
 „ de ses nouvelles; en forte qu'il semble que
 „ dans la haine générale qu'il fait paroître
 „ contre sa patrie, sa mere & sa femme
 „ soient ses plus grands ennemis.
 „ Quel succès pouvez-vous donc esperer
 „ de nos prières auprès d'un homme si im-
 „ placable ? Deux femmes pourront-elles
 „ fléchir ce cœur si dur, que les Ministres
 „ même de la Religion n'ont pu adoucir ? Et
 „ après tout, que lui dirai-je ? Que puis-je
 „ honnêtement exiger de lui ? Qu'il pardon-
 „ ne à des citoyens ingrats, qui l'ont traité
 „ comme un homme noirci des plus grands
 „ crimes ? Qu'il ait pitié d'une populace fu-
 „ rieuse qui n'en a point eu de son innocen-
 „ ce ? Et qu'il trahisse une nation, qui non
 „ seulement lui a ouvert un asile, mais même
 „ qu'il a préféré à ses plus illustres citoyens
 „ dans le commandement des armées ? De
 „ quel front oserai-je lui proposer d'aban-
 „ donner de si genereux protecteurs pour se
 „ livrer de nouveau à ses plus cruels enne-
 „ mis ? Une mere & une femme Romaines
 „ peuvent-elles exiger avec bienveillance d'un
 „ fils & d'un mari des choses qui le desho-
 „ noreroient devant les Dieux & devant les
 „ hommes ? Triste situation où il ne nous
 „ est pas même permis de haïr le plus redou-
 „ table ennemi de notre patrie ! Abandon-
 „ nez-nous donc à nos malheureuses desti-
 „ nées ; laissez-nous ensevelies dans notre
 „ juste douleur.
 „ Valerie & les autres femmes qui l'ac-
 „ compagnoient ne lui répondirent que par
 „ leurs

leurs larmes. Les unes embrassent ses genoux, d'autres supplient Volomnie de joindre ses prières aux leurs, toutes conjurent Véturie de ne pas refuser ce dernier secours à sa patrie. La mere de Coriolan vaincue par des prières si pressantes, leur promet de se charger de cette nouvelle députation, si le Senat y consentoit. Valerie en donna avis aux Consuls qui en firent la proposition en plein Senat. On agita long-temps cette affaire : les uns s'y opposoient dans la crainte que Coriolan ne retînt toutes ces femmes qui étoient des premieres maisons de Rome, & qu'il ne s'en servît ensuite pour s'en faire ouvrir les portes sans tirer l'épée. Quelques-uns propoient même de s'assurer de sa mere, de sa femme & de ses enfans, comme d'autant d'otages qui pourroient le porter à quelque ménagement : mais le plus grand nombre approuva cette députation, en disant que les Dieux qui avoient inspiré ce pieux dessein à Valerie le feroient réussir : & qu'on n'avoit rien à craindre d'un homme du caractère de Coriolan, fier à la vérité, dur & inflexible, mais incapable de violer le droit des gens.

Cet avis l'emporta, & le lendemain tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les femmes Romaines, se rendit chez Véturie. On les fit monter aussi-tôt dans des chariots, que les Consuls leur avoient fait préparer, & elles prirent sans escorte le chemin du camp ennemi.

Coriolan ayant aperçu cette longue file
de

de coches & de chariots, les envoya reconnoître. On lui rapporta peu de temps après que c'étoit sa mere, sa femme, & un grand nombre d'autres femmes qui venoient droit au camp. Il fut d'abord surpris que des femmes Romaines élevées dans cette austere retraite qui leur faisoit tant d'honneur, eussent pu se résoudre à venir sans escorte dans une armée ennemie, parmi des soldats où regne ordinairement tant de licence. Il jugea bien par cette députation d'une espece si nouvelle, quelles pouvoient être les vûes des Romains : il comprit que c'étoit la dernière ressource que le Senat employoit pour le fléchir. Il résolut de les recevoir avec le même respect qu'il avoit rendu aux Ministres de la Religion, c'est-à-dire d'avoir pour des femmes si respectables, tous les égards qui leur étoient dûs, & de ne leur accorder au fond aucune de leurs demandes. Mais il comptoit sur une dureté dont il ne fut point capable ; & il n'eut pas plutôt reconnu sa mere & sa femme à la tête de cette troupe de Romaines, que saisi & ému par la vûe de personnes si cheres, il courut avec précipitation les embrasser. Les uns & les autres n'exprimerent d'abord la joye qu'ils avoient de se revoir que par leurs larmes ; mais après qu'on eût donné quelque temps à ces premiers mouvemens de la nature, Véturie voulant entrer en matiere, Coriolan pour ne se pas rendre suspect aux Volques, fit appeller les principaux Officiers de son Armée, afin qu'ils fussent té-

témoins de ce qui se passeroit dans cette negociation. Ils ne furent pas plutôt arrivés, que Véturie prenant la parole, pour engager son fils à avoir plus d'égards à la priere qu'elle venoit faire, lui dit que toutes ces femmes Romaines, qu'il connoissoit, & qui étoient des premieres familles de la République, n'avoient rien oublié depuis son absence pour la consoler & Volomnie sa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, & craignant les suites funestes du siege de Rome, elles venoient lui demander de nouveau la paix. Qu'elle le conjuroit au nom des Dieux de la procurer à sa patrie, & de tourner ailleurs l'effort de ses armes.

Coriolan lui répondit qu'il offenserait ces mêmes Dieux qu'il avoit pris à témoin de la foi qu'il avoit donnée aux Volsques, s'il lui accordoit une demande si injuste. Qu'il étoit incapable de trahir les intérêts de ceux qui après lui avoit donné un rang honorable dans leur Senat, venoient encore de lui confier le commandement de leur Armée. Qu'il avoit trouvé dans Antium plus d'honneurs & de biens qu'il n'en avoit perdu à Rome par l'ingratitude de ses concitoyens; & qu'il ne manqueroit rien à sa félicité si elle vouloit bien la partager avec lui, s'associer à sa fortune, & venir jouir parmi les Volsques des honneurs qu'on rendroit à la mere de leur General.

Les Officiers Volsques, qui assistoient à cette conference, témoignèrent par leurs applaudissemens combien une pareille réponse

ponse leur étoit agreable; mais Véturie sans entrer dans une comparaison de Rome avec Antium, qui les auroit peut-être offensés, se contenta de dire à son fils qu'elle n'exigeroit jamais rien de lui qui pût interesser son honneur, mais qu'il pouvoit sans manquer à ce qu'il devoit aux Volsques ménager une paix qui fût également avantageuse aux deux nations. „ Et pouvez-vous, „ mon fils; ajoûta-t-elle en élevant sa voix, „ refuser une proposition si équitable, à „ moins que vous ne vouliez préférer une „ vangeance cruelle & opiniâtre aux prieres „ & aux larmes de votre mere? Songez que „ votre réponse va décider de ma gloire & „ même de ma vie. Si je remporte à Rome „ l'esperance d'une paix prochaine; si j'y „ rentre avec les assurances de votre reconciliation, avec quels transports de joye ne „ ferai-je pas reçue par nos concitoyens? „ Le peu de jours que les Dieux me destinent encore à passer sur la terre, seront environnés de gloire & d'honneurs. Mon „ bonheur ne finira pas même avec cette vie „ mortelle; & s'il est vrai qu'il y ait différents lieux pour nos ames après la mort, „ je n'ai rien à craindre de ces endroits obscurs & tenebreux où sont releguez les „ méchans: les Champs Elisés, ce séjour délicieux destiné pour les gens de bien, ne „ suffiront pas même pour ma recompense. „ Après avoir sauvé Rome cette ville si chere à Jupiter, j'ose esperer une place dans cette region pure & sublime de „ l'air qu'on dit être habitée par les enfans „ Tom. I. H „ des

„ des Dieux. Mais je m'abandonne trop à
 „ des idées si flatteuses. Que deviendrai-je si
 „ tu persiste dans cette haine implacable
 „ dont nous n'avons que trop senti les ef-
 „ fets? Nos Colonies chassées par tes armes,
 „ de la plupart des villes qui reconnois-
 „ soient l'Empire de Rome; tes soldats
 „ furieux répandus dans la campagne, &
 „ portans le fer & le feu de tous côtez, ne
 „ devoient-ils pas avoir assouvi ta van-
 „ geance? As-tu bien eu le courage de ve-
 „ nir piller cette terre qui t'a vu naître, &
 „ qui t'a nourri si long-temps? De si loin
 „ que tu as pu appercevoir Rome, ne t'est-
 „ il point venu dans l'esprit, que tes Dieux,
 „ ta maison, ta mere, ta femme & tes en-
 „ fans étoient renfermez dans ses murailles?
 „ Crois-tu que, couverte de la honte d'un
 „ refus injurieux, j'attende paisiblement que
 „ tes armées aient décidé de notre destinée?
 „ Une femme Romaine sçait mourir quand
 „ il le faut, & si je ne te puis fléchir, ap-
 „ prends que j'ai résolu de me donner la
 „ mort en ta présence. Tu n'iras à Rome
 „ qu'en passant sur le corps de celle qui t'a
 „ donné la vie; & si un spectacle aussi fu-
 „ neste n'est pas capable d'arrêter ta fureur,
 „ songe au moins qu'en voulant mettre
 „ Rome aux fers, ta femme & tes enfans
 „ ne peuvent éviter une prompte mort, ou
 „ une longue servitude.

Coriolan agité de différentes passions
 paroissoit interdit: la haine & le desir de
 la vengeance balançoient dans son cœur
 l'impression qu'y faisoit malgré lui un

dis-

discours si touchant. Véturie qui le voyoit
 ébranlé, mais qui craignoit que la colere
 ne l'emportât sur la pitié: „ Pourquoi ne
 „ me réponds-tu point, mon fils, lui
 „ dit-elle? Méconnois-tu ta mere? As-
 „ tu oublié les soins que j'ai pris de ton
 „ enfance? Et toi qui ne fais la guerre
 „ que pour te vanger de l'ingratitude de
 „ tes concitoyens, peus-tu sans te noir-
 „ cir du même crime que tu veux punir,
 „ refuser la première grace que je t'aye ja-
 „ mais demandée? Si j'exigeois que tu tra-
 „ hisse les Volfques qui t'ont reçu si gene-
 „ reusement, tu aurois un juste sujet de re-
 „ jeter une pareille proposition. Mais Vé-
 „ turie est incapable de proposer rien de lâ-
 „ che à son fils: & ta gloire m'est encore
 „ plus chère que ma propre vie. Je demande
 „ seulement que tu éloignes tes troupes des
 „ murailles de Rome: accorde-nous une
 „ Trêve d'un an, pendant lequel on puisse
 „ travailler à établir une Paix solide. Jet'en
 „ conjure, mon fils, par Jupiter, tou-
 „ bon & tout puissant qui préside au Capi-
 „ tole, par les Manes de ton pere, & de tes
 „ ancêtres. Si mes prières & mes larmes ne
 „ sont pas capables de te fléchir, vois ta me-
 „ re à tes pieds qui te demande le salut de sa
 „ patrie: & en disant ces mots, & fondant
 „ en larmes, elle lui embrasse les genoux;
 „ la femme & ses enfans en font autant, &
 „ toutes les femmes Romaines qui les accom-
 „ pagnent demandent grace par leurs larmes
 „ & par leurs cris.

Coriolan transporté & comme hors de
 lui

lui de voir Véturie à ses pieds, s'écrie : „ Ah ! ma mere, que faites-vous ? & lui serrant tendrement la main en la relevant : „ Rome est sauvée, lui dit-il, mais votre fils est perdu ; prévoyant bien que les Volsques ne lui pardonneroient pas la déference qu'il alloit avoir pour ses prieres. Il la prit ensuite en particulier avec sa femme, & il convint avec elles qu'il tâcherait de faire consentir les principaux Officiers de son Armée à lever le blocus. Qu'il emploierait tout son credit & tous ses soins pour obtenir la paix de la Communauté des Volsques, & que s'il n'y pouvoit réussir, & que les succès précédens les rendissent trop opiniâtres, il se démettroit du commandement, pour se retirer dans quelque ville neutre ; que ses amis pourroient alors negocier son rappel & son retour à Rome. Il se separa ensuite de sa mere & de sa femme après les avoir tendrement embrassées, & ne songea plus qu'à procurer une paix honorable à sa patrie.

Il assembla le lendemain le Conseil de Guerre ; il y représenta la difficulté de former le siege d'une place où il y avoit une Armée redoutable pour garnison, & autant de soldats qu'il s'y trouvoit d'habitans ; & il conclut à se retirer. Personne ne contredit son avis, quoiqu'après ce qui s'étoit passé on ne pût pas ignorer les motifs de sa retraite. L'Armée se mit en marche, & les Volsques plus touchés de ce respect filial qu'il avoit fait paroître

pour

pour sa mere, que de leurs propres intérêts, se retirerent chacun dans leurs cantons.

Mais Tullus ce General qui l'avoit reçu d'abord avec tant d'humanité, jaloux du credit qu'il avoit acquis parmi les soldats, saisit cette occasion pour le perdre, & il ne vit pas plutôt le retour dans la ville d'Antrium qu'il publia hautement que ce banni avoit trahi les intérêts des Volsques. On le cite devant le Conseil general de la Nation, & comme il se disposoit à rendre raison de sa conduite dans une Assemblée publique, Tullus qui ne redoutoit pas moins son éloquence que sa valeur, excita un tumulte, à la faveur duquel ses partisans se jetterent sur lui & le poignarderent : sort funeste & presque inevitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie.

D.H.L. 42.

Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la verité pour un Républicain, mais qui par ses grandes qualitez & ses services meritoit un meilleur traitement des Volsques & des Romains. Quand on apprit sa mort à Rome, le peuple n'en témoigna ni joye ni douleur ; & peut-être qu'il ne fut pas fâché que les Volsques l'eussent tiré de l'embaras de rappeler un Patricien qu'il ne craignoit plus, & qu'il haïssoit encore.

LIVRE III.

Sp. Cassius Viscellinus Patricien, conçoit l'esperance de se faire reconnoître Roi de Rome, à la faveur des divisions qui regnent dans la Ville. Pour mettre le peuple dans ses intérêts, il propose dans le Senat de faire faire le dénombrement des Terres conquises, afin de les partager également entre tous les citoyens. C'est ce qu'on a appelé la Loi Agraire. Virginius Collegue de Cassius dans le Consulat, & C. Rabuleius Tribun du peuple, contribuent également à empêcher l'exécution de la proposition du Consul. Arrêt du Senat qui autorise Q. Fabius & C. Cornelius Consuls désignez à nommer des Commissaires pour le partage des Terres. Cassius condamné à mort. Menenius fils d'Agrippa, & Sp. Servilius sont mis en Justice par les Tribuns, pour s'être opposés pendant leur Consulat à la nomination de ces Commissaires. Le premier est condamné à une amende, & s'enferme dans sa maison où il se laisse mourir de faim. Le second dissipe le danger par sa fermeté. Volero. Loi qu'il propose pour les Assemblées par Tribus. Cette Loi passe malgré Appius. Les Tribuns, de concert avec les Consuls, demandent l'exécution de l'Arrêt du Senat pour le partage des Terres conquises. Appius empêche l'effet de cette demande. La mort de ce Consulaire donne

de la République Romaine. Liv. III. 175
moyen aux Tribuns de poursuivre cette affaire, mais sans succès.

CETTE haine du peuple pour tout ce qui portoit le nom de Patriciens, ne venoit que de la jalousie du gouvernement. Mais comme il n'en avoit encore coûté au Senat que l'établissement des Tribuns & l'exil d'un particulier, les Républicains zélés n'étoient pas fâchez de cette opposition d'intérêt, qui en balançant également le credit des Grands & l'autorité du peuple, ne servoit qu'à maintenir la liberté publique. Telle étoit la disposition des esprits, lorsqu'un Patricien ambitieux crut qu'en poussant plus loin la division, & en se mettant à la tête d'un des partis, il pourroit les détruire tous deux, & jeter sur leurs ruines les fondemens de sa propre élévation.

Ce Patricien s'appelloit Sp. Cassius Viscellinus; il avoit commandé les Armées, obtenu l'honneur du triomphe, & étoit actuellement Consul pour la troisième fois. Mais c'étoit un homme naturellement vain & plein d'ostentation, qui exagéroit ses services, méprisoit ceux des autres, & rappelloit à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d'ambition, il osa aspirer à la Royauté si solennellement proscrire par les Loix; & dans le dessein secret qu'il avoit formé depuis long-temps de la rétablir en sa personne, il ne balançoit point sur le parti qu'il avoit à prendre. Il résolut de gagner d'abord l'affection du peuple.

H. 4. qui

qui se livre toujours aveuglément à ceux qui le savent tromper sous le prétexte specieux de favoriser ses intérêts.

10 Sa partialité éclata ouvertement pendant son second Consulat, dans le temps qu'il s'agissoit de l'établissement des Tribuns. On pouvoit à la vérité attribuer ses ménagemens politiques au desir de voir le peuple réuni avec le Sénat; mais la conduite équivoque qu'il venoit de tenir actuellement tant à l'égard des Herniques, que du Peuple Romain, persuada entièrement le Sénat qu'il avoit d'autres vûes & d'autres intérêts que ceux de la République.

Les Herniques ou Herniciens étoient de ces petits peuples voisins de Rome, que nous avons dit qui habitoient une partie du *Latium*. Depuis la mort de Coriolan, ils s'étoient ligués avec les Volques contre les Romains. Aquilius qui étoit alors Consul avec T. Sicinius, les avoit défaits. Cassius qui lui succéda dans le Consulat & dans la conduite de cette guerre, les réduisit par la seule terreur de ses armes à demander la paix: ils s'adresserent au Sénat qui renvoya l'affaire au Consul. Cassius sans lui communiquer les articles du Traité, accorda la paix aux Herniques, & leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna par le même Traité le titre si recherché d'alliés & de concitoyens de Rome; en sorte qu'il traita des vaincus aussi favorablement que s'ils avoient été victorieux. Pour se faire des partisans au dedans, & au dehors

AndeRo-
me 266.
267 ou
268.
D. H. L. S.
Tit. Liv.
Dec. 1.
L. 2.

de

de l'Etat, il destina aux Latins la moitié de ce qui restoit des terres des Herniques, & partagea le surplus entre de pauvres Plebeïens de Rome. Il tenta même de retirer des mains de quelques particuliers des terres qu'il disoit appartenir au public, & qu'il vouloit encore distribuer à de pauvres citoyens. Il demanda ensuite les honneurs du triomphe avec autant de confiance que s'il eût remporté une glorieuse victoire; & il obtint par son crédit un honneur qu'on n'accordoit jamais qu'à des Generaux qui avoient remporté une victoire importante, & qui avoient laissé au moins cinq mille des ennemis sur la place.

Le lendemain de son triomphe, il rendit compte, suivant l'usage, dans une Assemblée du Peuple, de ce qu'il avoit exécuté de glorieux & d'utile à la République pendant la campagne. Comme ses exploits ne lui fournissoient rien d'assez brillant, il se jeta sur ses services précédens. Il repré-

Id. D. H.
ibid.

H 5

Ce

Ce discours fut écouté avec plaisir par le peuple toujours avide de nouveauté. Le Senat au contraire qui redoutoit l'esprit ambitieux de Cassius, n'étoit pas sans inquiétude. Tout le monde dans Rome, par différens motifs, attendoit avec impatience l'éclaircissement de ces promesses si magnifiques. Le Consul convoqua le Senat, & après avoir dit beaucoup de choses à la louange du peuple, il représenta que Rome lui étoit redevable non seulement de sa liberté, mais encore de l'empire qu'elle avoit acquis sur une partie de ses voisins. Il ajouta qu'il lui paroissoit très-injuste qu'un peuple si courageux, & qui exposoit tous les jours sa vie pour étendre les bornes de la République, languît dans une honteuse pauvreté, pendant que le Senat, les Patriciens & tout le Corps de la Noblesse jouissoient seuls du fruit de ses conquêtes. Qu'il étoit d'avis, pour rapprocher de pauvres citoyens de la condition des riches, & pour leur donner le moyen de subsister, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avoit enlevées aux ennemis, & dont les Patriciens s'étoient emparés; qu'il falloit en faire un nouveau partage sans aucun égard pour ceux qui, sous différens prétextes, se les étoient appropriées, & que ce partage mettroit les pauvres Plebeïens en état de pouvoir nourrir des enfans utiles à l'Etat. Il ajouta qu'il n'y avoit même qu'un partage si équitable qui pût rétablir l'union & l'égalité qui devoit être entre les citoyens d'une même

Répu-

République: ce fut alors, dit Tite-Live, que la Loi Agraire fut proposée pour la première fois.

Il seroit difficile d'exprimer la surprise, l'indignation & la colère du Senat à l'ouverture d'une pareille proposition. Mais pour bien comprendre à quel point elle étoit ruineuse à l'égard des Grands, & tout l'appas qu'elle devoit avoir pour le peuple, je ne puis, ce me semble, me dispenser de rappeler en partie ce que j'ai déjà dit au sujet de ces terres publiques. Quand les Romains avoient eu quelque avantage considérable sur leurs voisins, ils ne leur accordoient jamais la paix qu'ils ne leur enlevassent une partie de leur territoire qui étoit aussi-tôt incorporé dans celui de Rome. C'étoit l'objet le plus ordinaire de la guerre & le principal fruit qu'on envisageoit dans la victoire. On sçait, & je l'ai déjà dit, qu'une partie de ces terres de conquêtes se vendoit pour indemniser l'Etat des frais de la guerre; on en distribuoit gratuitement une autre portion à de pauvres Plebeïens nouvellement établis à Rome, qui se trouvoient sans aucun fond de bien en propre; quelquefois on en donnoit quelques cantons à cens, & par forme d'inféodation, & les détenteurs en payoient les redevances en argent, en fruits ou en grains, qui se vendoient au profit du Trésor public. Enfin comme la principale richesse des Romains en ces temps-là consistoit en bestiaux & en nourriture, on laissoit en communes, & pour servir de pâ-

H 6

tura-

turages, ce qui restoit de ces terres conquises.

Cette disposition bannissoit la pauvreté de la République, & attachoit ces citoyens à sa défense. Mais des Patriciens avides enleverent ces différens secours au petit peuple : des terres d'une vaste étendue, & qui devoient fournir à la subsistance de tout l'Etat, devinrent insensiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on en vendoit quelque partie pour indemniser l'Etat des frais de la guerre, les Sénateurs seuls riches en ce temps-là, maîtres & arbitres des adjudications, se les faisoient adjuger à très-vil prix ; en sorte que le Trésor public n'en tiroit presque aucun profit. C'étoit par la même autorité qu'ils prenoient sous leurs noms, ou sous des noms empruntez, les terres qu'on devoit donner à cens aux pauvres Plebeïens pour leur aider à élever leurs enfans. Souvent par des prêts intéressés & des usures accumulées, ils s'étoient fait céder les petits héritages, que le peuple avoit reçus de ses ancêtres. Enfin les riches en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, y avoient absorbé & confondu la plupart des Communes ; en sorte que ni l'Etat en general, ni les Plebeïens en particulier, ne tiroient presque plus aucun avantage de ces terres étrangères. Les Patriciens qui s'en étoient emparez les avoient enfermées de murailles : on avoit élevé dessus des bâtimens ; des troupes d'esclaves faits des prisonniers de guerre, les cultivoient pour le compte des Grands.

Grands de Rome, & déjà une longue prescription couvroit ces usurpations. Les Sénateurs & les Patriciens n'avoient gueres d'autres biens que ces terres du public, qui étoient passées successivement en différentes familles par succession, par partage, ou par ventes.

Quelqu'apparence d'équité qu'eût la proposition de Cassius, on ne pouvoit en faire une Loi, sans ruiner tout d'un coup le Senat & la principale Noblesse, & sans exciter une infinité de procès en garantie parmi toutes les familles de Rome : aussi la plupart des Sénateurs s'élevèrent contre lui avec beaucoup d'animosité. Sans respecter sa dignité, ils lui reprochèrent publiquement son orgueil, son ambition, & l'envie qu'il avoit d'exciter des troubles dans la République. Ils disoient hautement que Cassius agissoit moins comme Consul, que comme un Tribun feditieux.

Cassius n'avoit porté d'abord cette affaire dans le Senat que pour suivre l'usage, qui ne permettoit pas de proposer rien au peuple dont le Senat n'eût été auparavant instruit. Mais comme il s'étoit bien attendu à l'opposition qu'il avoit rencontrée, il s'adressa ensuite au peuple, & dans une Assemblée publique, il lui dit qu'il venoit pour dégager sa parole, & qu'il ne tiendrait qu'au peuple de se tirer tout d'un coup de la misère dans laquelle l'avoit réduit l'avarice des Patriciens. Qu'il n'y avoit pour cela qu'à partager par portions égales entre tous les citoyens les terres de conquêtes ;

qu'il venoit de leur donner l'exemple de ce qu'ils devoient faire, par la distribution du territoire des Herniques entre cette nation, les Latins & de pauvres Plebeïens Romains. Que c'étoit au peuple à achever un si grand ouvrage, en ratifiant cette disposition qui pouvoit lui servir de règle pour le passé, & de préjugé pour l'avenir, & que par une Loi si équitable, il banniroit pour toujours la pauvreté, la jalousie & la discorde.

Le peuple reçut d'abord cette proposition avec de grands applaudissemens; mais la plupart des Tribuns qui ne pouvoient voir, sans jalousie, qu'un Patricien & un Consul entreprît, à leur préjudice, de s'attirer la confiance de la multitude, gardoient un profond silence qui empêchoit leurs partisans & les Chefs des Tribus de se déclarer ouvertement pour la Loi. Ce n'est pas que les uns & les autres n'en reconnussent tout l'avantage pour le parti du peuple, comme on le verra dans la suite, mais ils ne vouloient pas que le peuple en eût obligation à un Patricien, ni qu'un Consul fût reconnu pour auteur de la Loi. Ainsi sans l'approuver ni la combattre ouvertement, ils attendoient une autre conjoncture où ils pussent avoir aux yeux du peuple le mérite de l'avoir fait recevoir.

Virginius, Collegue de Cassius pour le Consulat, ne l'attaqua pas directement, il feignit au contraire d'en reconnoître la justice en general; mais pour en éluder la publication, il blâmoit hautement l'usage qu'en

qu'en venoit de faire Cassius, sous prétexte que par ce partage qu'il avoit fait des terres des Herniques entre ce peuple, les Latins & les Romains, il avoit réduit à une égalité honteuse les victorieux & les vaincus. Il laissoit échaper en même temps des soupçons contre son Collegue, comme si par cette disposition si extraordinaire, & faite en faveur d'anciens ennemis, il eût cherché à s'en faire des creatures, au préjudice même de l'Etat. „ Pourquoi, s'écrioit-il, „ rendre aux Herniques la troisième partie „ d'un territoire si légitimement conquis? „ Quelle peut être sa vûe en donnant aux „ Latins la meilleure partie de ce qui reste, „ si ce n'est de se frayer un chemin à la tyrannie? Rome doit craindre que ces peuples toujours jaloux de sa grandeur, malgré leur nouvelle alliance, ne mettent un jour à leur tête Cassius, comme un autre Coriolan, & n'entreprennent sous sa conduite de se rendre maîtres du gouvernement.

Cette comparaison avec Coriolan, qui rappelloit au peuple le souvenir d'un Patricien dont la memoire lui étoit si odieuse, refroidit cette première ardeur pour la reception de cette Loi. Les Tribuns même laisserent entrevoir que l'auteur leur en étoit suspect. Cassius s'apercevant que son parti s'affoiblissoit, fit venir secrètement à Rome un grand nombre de Latins & d'Herniques auxquels il fit dire qu'en qualité de Citoyens Romains, ils avoient intérêt de se trouver aux premières Assemblées pour

Tit-Liv.
l. 2.

pour y défendre leurs droits, & faire ratifier le partage des terres qu'il avoit fait en leur faveur.

On vit arriver aussi-tôt à Rome un grand nombre de ces peuples. Il étoit indifférent à Cassius qu'on reçût la Loi, & il ne l'avoit proposée que dans le dessein d'exciter une sédition, & de se pouvoir mettre à la tête d'un parti qui le rendît maître du Gouvernement. La froideur qu'avoient témoignée les Tribuns déconcertoit ses vûes. Pour engager le peuple à se joindre à lui, il ne marchoit plus dans la ville qu'escorté d'une foule de Latins & de Herniques. Virginus voulant affoiblir ce parti, fit publier une Ordonnance qui prescrivoit à tous les alliez qui n'étoient pas actuellement domiciliés dans Rome d'en sortir incessamment. Cassius s'opposa à cet Edit, & un Herant par son ordre en publia un autre tout contraire qui leur permettoit d'y rester. Cette opposition excita de nouveaux troubles dans la ville: les deux Magistrats vouloient être également obéis: leurs Licteurs étoient tous les jours aux prises, & cette concurrence entre deux partis qui se fortifioient continuellement, alloit dégénérer en une Guerre civile; lorsqu'un des Tribuns du peuple appelé C. Rabuleius, entreprit de rétablir le calme dans la République, & en Tribun habile, d'en tirer tout l'avantage en faveur du peuple.

Il remontra dans une Assemblée publique, qu'il étoit aisé de concilier les avis des deux Consuls; que l'un & l'autre con-

ve-

venoient de la justice du partage: que Cassius étendoit cette libéralité jusqu'aux alliez, & que Virginus sembloit vouloir la restreindre aux seuls citoyens. Qu'il lui paroïssoit juste, comme à Virginus, qu'on commençât par rendre justice au peuple Romain, qui au prix de son sang avoit acquis ces terres à la République; & que pour celles dont on se rendroit maître ensuite à forces communes, on auroit égard dans le partage au secours qu'on auroit tiré des Latins & des Herniques. Qu'à l'égard du partage general qu'avoit proposé Cassius, le Senat & le peuple y auroient les égards qui convenoient au bien commun de la République.

Sous les apparences d'un avis équitable & modéré, le Tribun cachoit le dessein de pousser plus vivement l'affaire du partage quand il l'auroit tirée des mains de Cassius. Il fut cause que l'Assemblée se sépara sans qu'il y eût rien de statué au sujet du partage general de toutes les terres de conquêtes. Cassius honteux du mauvais succès de ces desseins, se cacha dans sa maison, dont il ne sortit plus sous prétexte de maladie.

Cependant le Senat qui prévint bien que l'affaire du partage des terres n'étoit que différée, s'assembla extraordinairement pour prévenir de bonne heure tout ce que les Tribuns pourroient entreprendre à ce sujet. On ouvrit différens avis: celui d'Appius, ce défenseur intrépide des Loix, fut que pour empêcher les justes plaintes du

peu-

peuple, le Senat devoit nommer dix Commissaires qui seroient chargez le faire une recherche exacte de ces terres qui originai-
rement appartenoient au public. Qu'il en falloit vendre une partie au profit du Tré-
sor, en distribuer une autre aux plus pau-
vres citoyens qui n'avoient aucun fond
de terre, rétablir les communes, & pla-
cer par tout des bornes, dont le défaut
avoit causé l'abus qui s'étoit introduit.
Qu'à l'égard du reste de ces terres, il ne les
falloit louer que pour cinq ans, en porter
le loyer à sa juste valeur, & en employer
le produit à fournir du bled & la solde aux
Plebeiens qui alloient en campagne. Que
ce Reglement les empêcheroit de songer da-
vantage au partage des terres; & que cer-
tainement ils préféreroient à un morceau
de terre, qu'ils seroient obligez de cultiver,
du grain, de l'argent, & une subsistance
assurée pendant toute la campagne; &
qu'il ne sçavoit point de moyen plus sût
pour réformer d'anciens abus, que de ré-
tablir les choses dans l'esprit de leur pre-
miere institution.

On donna de grands éloges à Appius,
mais ils n'étoient gueres sinceres. La plû-
part des Senateurs dont ces terres faisoient
tout le bien, ne pouvoient entendre par-
ler de recherche. Cependant pour éblouir
le peuple, l'avis d'Appius forma le Sena-
tus-Consulte. Mais pour en éloigner l'exé-
cution, cet Arrêt portoit expressément,
qu'attendu que le Consulat de Cassius & de
Virginus étoit prêt d'expirer, on attendroit
que

que Q. Fabius & Ser. Cornelius désignez
Consuls entrassent en Charge, & qu'ils se-
roient autorisez pour nommer les Decem-
virs qui devoient regler l'affaire du partage
des terres. Et même les principaux du Se-
nat résolurent entre eux de mettre alors
Cassius en Justice, & de lui faire faire son
procès pour intimider tous ceux qui à l'a-
venir seroient tentez de remuer cette af-
faire.

Quelques Auteurs ont prétendu que si-
tôt que les deux nouveaux Consuls eurent
pris possession de leur Dignité, ce fut le
pere même de Cassius qui le dénonça au
Senat, comme ayant voulu se rendre le ty-
ran de sa patrie, & que ce severe Romain,
comme un autre Brutus, en ayant fait voir
les preuves en plein Senat, avoit ramené
son fils en sa maison, où il l'avoit fait mou-
rir en présence de toute sa famille. Mais
Denis d'Halicarnasse nous apprend que ce
furent Fabius Cesar frere du premier Con-
sul, & Luc. Valerius petit-fils de Publico-
la, tous deux Questeurs, qui se rendirent
parties dans cette affaire, & qui ayant convo-
qué l'Assemblée du Peuple suivant le pou-
voir attaché à leurs Charges, accusèrent
Cassius d'avoir introduit des forces étrange-
res dans la ville pour opprimer la liberté de
ses concitoyens.

Cassius parut dans l'Assemblée vêtu de
dueil, & dans un habit conforme à sa for-
tune. Il représenta au peuple que c'étoit
lui-même que le Senat attaquoit en sa per-
sonne, & qu'il n'étoit odieux aux Pa-
triciens

An de Ro-
me 268.

D. H. l. 3.
Val. M.
l. 5. c. 2.

ciens, que parce-qu'il avoit proposé de les obliger à partager avec le peuple toutes les terres dont ils s'étoient emparez. Pour intéresser la multitude dans sa défense, il ajouta qu'on devoit rendre aux pauvres Plebeïens l'argent dont ils avoient payé le bled que le Roi de Sicile avoit envoyé gratuitement à Rome. Mais ce peuple genereux, qui dans sa misère trouvoit la servitude encore plus insupportable que la pauvreté, rejeta toute proposition de la part d'un homme si suspect. Il se vit en même temps abandonné du peuple, & poursuivi par le Senat, & il fut condamné par les suffrages de tous ses concitoyens. L'exemple récent de Coriolan qui avoit rendu son exil si redoutable, fut cause qu'on condamna Cassius à mort. Ce Consulaire qui avoit été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la Roche Tarpeïenne; & les Patriciens eurent la satisfaction de faire périr par les mains même des Plebeïens un partisan déclaré des intérêts du peuple.

Un coup si hardi étourdit la multitude. On fut quelque temps sans entendre parler de la recherche des terres publiques; l'exécution du *Senatus-Consulte*, & la nomination des *Decemvirs* demeurèrent suspendues. Cette grande affaire devint comme un de ces mystères du gouvernement où personne n'oseroit toucher: le peuple intimidé garda un profond silence pendant quelque temps; mais ses besoins firent renaître insensiblement ses plaintes. Le petit peuple.

ple commença à regretter Cassius; il se reprochoit sa mort, & par une reconnoissance tardive, peu différente de l'ingratitude, il donnoit les louanges inutiles à la mémoire d'un homme que lui-même avoit fait périr.

Le Senat craignant qu'il ne se trouvât un autre Cassius dans le Consulat, prit des précautions pour ne remettre cette suprême Dignité qu'à des Patriciens dont il fût bien assuré, & il étoit maître en quelque manière de cette espèce d'élection qui ne se faisoit que par l'Assemblée des Centuries où les Patriciens avoient le plus grand nombre de suffrages. C'est ainsi que Lucius Emilius & Ceson Fabius, M. Fabius & Lucius Valerius parvinrent successivement au Consulat. Dans le dessein que le Senat avoit formé de laisser tomber le *Senatus-Consulte*, il ne crut point pouvoir mieux confier ce secret qu'à Fabius Ceson & à Lucius Valerius, les accusateurs de Cassius, & qui l'avoient précipité eux-mêmes, pour ainsi dire, du haut de la Roche Tarpeïenne. Le peuple sentit bien l'artifice: il s'aperçut qu'on ne mettoit dans le Consulat que des Patriciens qu'on étoit bien assuré qui ne nommeroient jamais les *Decemvirs* qui devoient procéder au partage des terres. Dans ces circonstances, la guerre presque continuelle contre les Volques s'étant rallumée, & les deux Consuls M. Fabius & L. Valerius qui étoient en exercice, ayant demandé quelques recrues pour rendre les Legions complètes, un Tribun appelé

An de Rome 269,
270.

C.

C. Menius s'y opposa, & protesta publiquement qu'il ne souffriroit point qu'aucun Plebéien donnât son nom pour se faire enrôler, que les Consuls auparavant n'eussent apporté le *Senatus-Consulte* en pleine Assemblée du Peuple, & qu'ils n'eussent nommé les Commissaires qui le devoient mettre à exécution. Les Consuls pour se tirer de cet embarras, & pour lever l'opposition du Tribun, firent porter leur Tribunal hors de Rome, à une distance qui n'étoit plus de la juridiction des Tribuns, dont le pouvoir & les fonctions étoient renfermées dans les murailles de la ville. Les Consuls s'y étant rendus, envoyèrent citer les Plebéiens qui devoient marcher en campagne. Ceux-ci se reposant sur l'opposition du Tribun, ne comparurent point, & ils ne craignoient pas, tant qu'elle subsisteroit, que les Consuls les fissent arrêter. Mais ces Magistrats prirent une autre route pour se faire obéir, & sans rentrer dans Rome, afin de ne se pas trouver en concurrence avec les Tribuns, ils envoyèrent abatre les maisons de campagne, & couper les arbres des premiers Plebéiens qui avoient refusé de comparoitre après la citation.

Cette exécution militaire fit rentrer le peuple dans son devoir; on le vit accourir aussi-tôt & se présenter devant les Consuls pour recevoir leurs ordres. Chacun prit les armes; on marcha aux ennemis; la guerre se fit sans aucun succès considérable; & les Consuls retinrent les soldats

le plus long-temps qu'ils purent en campagne & sous leurs enseignes, pour éviter de nouvelles seditions.

Mais quand on fut de retour, & qu'il fallut procéder à l'élection de nouveaux Consuls, la discorde se renouvela avec plus de fureur que jamais. Les principaux du Senat qui étoient les plus intéressés dans la recherche des terres publiques, destinoient cette dignité à Appius Claudius fils de celui dont nous avons parlé. Il avoit hérité de son pere des biens considérables, un grand nombre de Cliens, & sur-tout cette hauteur & cette fermeté qui l'avoient rendu si odieux à la multitude. Aussi le peuple ne vouloit point en entendre parler, & il demandoit quelques-uns de ces anciens Sénateurs qui lui avoient paru les plus favorables. Chaque parti demouroit attaché opiniâtrément à la résolution qu'il avoit prise. Le Senat se flatoit d'emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d'une assemblée qui seroit faite par Centuries. Les Consuls la convoquèrent à l'ordinaire, & suivant le droit qui étoit attaché à leur dignité; mais le peuple excité par ses Tribuns, fit tant de bruit, & il y eut des contestations, & des disputes si aigres & si violentes, qu'on ne put ce jour-là procéder à l'élection. C'étoit le dessein secret des Tribuns, qui par une entreprise toute nouvelle convoquèrent le lendemain une seconde assemblée. Les Consuls & le Senat en corps ne manquèrent pas de s'y trouver, & ils demandèrent aux Tribuns par quelle autorité ils s'ingéroient de vouloir

loir présider à l'élection des Consuls. Ceux-ci leur répondirent que l'intérêt du peuple les obligeoit à ne pas souffrir qu'on lui donnât des tyrans pour Magistrats ; & que si le Senat ne choisiroit des gens de bien , ils sçauroient bien s'opposer à toute élection qui seroit préjudiciable au peuple.

Quelques Sénateurs irrités de cette audace, vouloient que le premier Consul nommât un Dictateur, qui par le pouvoir suprême & absolu de sa dignité, punit severement les auteurs de ces nouveautez. Mais comme on avoit lieu de craindre que le peuple ne se revoltât ouvertement, les meilleures têtes du Senat & les plus sages ne crurent pas devoir dans une pareille conjoncture commettre l'autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti plus modéré. Le Senat se contenta de créer un *entre-Roi*, comme nous en avons vu sous les Rois pendant la vacance du Trône. Cette Magistrature passagere fut déferée à A. Sempronius Atratinus, qui la remit à Sp. Largius. Ce Magistrat qui avoit un esprit de conciliation, représenta au Senat, qu'en s'obstinant à vouloir porter Appius au Consulat, il pourroit à la fin exciter une sedition dangereuse, & hazarder le droit qu'il avoit de faire faire l'élection des Consuls par une assemblée de Centuries ; ce qui l'en rendoit toujours le maître. Qu'il étoit de sa prudence d'éviter avec soin tout ce qui pouvoit donner atteinte à un droit si précieux, & dont il pouvoit se servir en faveur d'Appius dans des con-

vois

jonctu-

jonctures plus favorables. Enfin l'*entre-Roi* ménagera si adroitement l'un & l'autre parti, qu'il les obligea de part & d'autre à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l'élection se feroit toujours à l'ordinaire, & par les suffrages des Centuries ; mais que dans cette occasion il y auroit un des Consuls au choix du peuple, qui designeroit celui des Sénateurs ou des Consulaires qui lui seroit le plus agreable, & que le Senat nommeroit son Colleague.

L'union étant rétablie à ces conditions, on proceda seulement pour la forme à l'élection des Consuls. Les Tribuns firent tomber cette dignité à C. Julius Iulus, que tout le monde sçavoit être partisan du peuple & esclave des Tribuns. Les Patriciens nommerent pour son Colleague Q. Fabius Vibulanus d'une maison illustrée par des Consulats presque continuels, & qui sans avoir jamais offensé le peuple, n'avoit pas laissé de défendre dans toutes les occasions les droits & la dignité du Senat.

Le peuple se flatoit, ayant un Consul à sa devotion, de faire nommer les Commissaires, & de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu'on reconnut la difference qu'il y a entre ceux qui ne s'élèvent aux premieres dignitez qu'à force de bassesses, & ces hommes genereux que le merite autant que la naissance y place naturellement. C. Julius voulut à la verité tenter de faire publier le *Senatus-Consulte*, mais à peine osa-t-il soutenir son

Tom. I.

I

sen-

An de
Rome
271.

D. H. 1. 2.

An de Ro-
me 271.

sentiment contre celui de Fabius. Le Consul du Senat, s'il est permis de parler ainsi, avoit pris une si grande superiorité sur celui du peuple, quoique leurs dignitez fussent égales, qu'il sembloit qu'il n'y en eût qu'un cette année dans la République. Fabius l'obligea de sortir de Rome avec lui, & de marcher contre les Eques & les Veïens. C'étoient des peuples de la Toscane qui avoient fait quelques courses sur les terres des Romains: on usa de reprefailles, & cette expedition se termina par le pillage de la campagne.

Ces petites guerres étoient la ressource ordinaire des Consuls, qui pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peuple, le tiroient de Rome sous ce prétexte, & portoient la guerre au dehors dans la vûe de faire trouver à leurs soldats aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fît oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendoient encore plus féroces, & la paix faisoit renaître dans des courages si fiers la discorde que la guerre n'avoit que suspendue.

On la vit éclater de nouveau au sujet de l'élection des Consuls. Le peuple réduit à ne pouvoir choisir que des Nobles, eut bien souhaité du moins que les suffrages ne fussent tombez que sur ceux de cet Ordre qui paroissent Plebeïens d'inclination. On disoit même tout haut dans les assemblées, que c'étoit bien assez que le peuple souffrît qu'on tirât les deux Consuls du corps des Patriciens, sans qu'on leur don-

donnât encore ceux qui étoient le plus opposés au partage des terres. Le Senat au contraire ne destinoit cette dignité qu'à ceux en qui il trouvoit plus de courage & de fermeté; chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale vivacité, l'affaire enfin s'accommoda. On convint de se régler sur la maniere dont on en avoit usé dans la dernière élection. Le peuple nomma encore son Consul, quoique toujours pris parmi les Patriciens: ce fut Sp. Furius; & le Senat choisit C. Fabius celui même qui pendant sa Questure avoit fait perir Cassius.

Il étoit question de continuer la guerre contre les Eques & les Toscans qui renouvelloient leurs incursions. Les nouveaux Consuls voulurent faire prendre les armes au peuple, mais un Tribun appelé Sp. Icilius s'y opposa hautement. Il dit qu'il formeroit la même opposition à tous les Decrets qui émaneroient du Senat, sur quelque affaire que ce fût, jusqu'à ce qu'on eût rapporté dans l'Assemblée du Peuple le Senatus-Consulte, & nommé en conséquence des Commissaires. Qu'il lui étoit indifférent que les ennemis ravageassent la campagne, ou que des usurpateurs en restassent propriétaires. Cependant les Eques & les Veïens mettoient tout à feu & à sang dans le territoire de Rome, sans que le Senat pût trouver des troupes à leur opposer, par l'opiniâtreté du Tribun qui arrêtoit toutes les levées. Dans cet embarras Appius, dont nous venons de parler, ouvrit un avis dont le succès fut heureux. Il

An de
Rome
272.

Tit. Liv.
l. 1.
D. H. in
principio
l. 9.
Zonaras
l. 2.
Val. M.
l. 9. c. 3.

T. Liv.
Dec. 1. 1. 2.

représenta que la puissance du Tribunal n'étoit redoutable que par l'union des Tribuns, & que si l'opposition d'un seul Tribun pouvoit suspendre l'exécution d'un Arrêt du Senat, elle avoit le même effet à l'égard des délibérations de ses Collegues. Qu'il n'étoit pas impossible qu'il n'y eût de la jalousie entre eux, qu'il falloit tâcher d'y introduire de la division, & travailler secretement à engager quelqu'un qui entrât dans les interêts du Senat. Ce conseil fut approuvé & suivi; les Sénateurs s'attachèrent à gagner l'amitié des Tribuns, & ils y réussirent; quatre de ce College declarerent dans une assemblée publique, qu'ils ne pouvoient souffrir que les ennemis, à la faveur des divisions qui regnoient dans la ville, ravageassent impunément la campagne. Icilius eut le chagrin & la honte de voir lever son opposition; le peuple prit les armes, & suivit les Consuls à la guerre. Ce fut pendant plusieurs années comme une alternative de troubles dans la ville, & de guerres en campagne, sans que le peuple pût venir à bout de la publication de la Loi. Il s'en prenoit aux Consuls, & pour s'en vanger, on vit des soldats qui n'eurent point de honte, au retour de l'Armée, de servir d'accusateurs ou de témoins contre leurs Généraux, comme s'ils eussent manqué de courage ou de capacité dans la conduite de l'Armée.

A peine un Consul étoit-il sorti de Charge qu'il se voyoit traduit devant l'Assemblée

blée du Peuple, c'est-à-dire devant un Tribunal où il avoit ses plus cruels ennemis pour juges. C'est ainsi que Menenius fils d'Agrippa se vit accusé, sous prétexte que durant son Consulat les ennemis avoient emporté le Fort de Cremere. Les Tribuns Q. Confidius & T. Genutius demanderent hautement sa mort; mais le Senat & tous ses amis sollicitèrent si vivement en sa faveur, qu'il ne fut condamné qu'à une amende qui montoit à deux mille *asses*, c'est-à-dire environ vingt écus de notre monnoie: somme modique si on la considère par rapport au temps où nous écrivons, mais qui étoit très-considérable dans un siècle & une République où les premiers Magistrats vivoient du travail de leurs mains. On peut dire même que cette amende étoit excessive à l'égard de Menenius, à qui son pere n'avoit laissé d'autre patrimoine que sa gloire & sa pauvreté. Ses amis lui offrirent genereusement de payer pour lui la somme à laquelle il avoit été condamné; mais il ne le voulut pas souffrir, & pénétré de l'injustice & de l'ingratitude de ses concitoyens, il s'enferma dans sa maison où il se laissa mourir de faim & de douleur.

On attaqua ensuite un autre Consulaire appelé Spurius Servilius qui avoit succédé à Menenius au Consulat. On lui faisoit un crime d'un combat, où après avoir défait les Toscans, il avoit perdu quelques troupes en poursuivant les ennemis avec plus de courage que de prudence. Mais ce

AndeRo-
me 277.

D. H. 1. 24

AndeRo-
me 278.

n'étoit qu'un prétexte, & une victoire qu'il avoit remportée faisoit son apologie. Le véritable crime de l'un & l'autre Consulaire étoit de n'avoir jamais voulu pendant leur Consulat nommer les Commissaires qui devoient faire le partage des terres.

Servilius qui n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, n'eut recours ni aux prières ni au crédit de ses amis pour échapper à la colere du peuple. Il se présenta, pour ainsi dire, de front au peril, & sans changer d'habit ni de contenance, il se rendit à l'Assemblée du Peuple où il avoit été cité; & adressant la parole à la multitude: „ Si on m'a fait venir ici, „ lui dit-il, pour me demander compte „ de ce qui s'est passé dans la dernière „ bataille où je commandois, je suis prêt „ de vous en instruire. Mais si ce n'est „ qu'un prétexte pour me faire perir com- „ me je le soupçonne, épargnez-moi des „ paroles inutiles: Voilà mon corps & ma „ vie que je vous abandonne, vous pou- „ vez en disposer.

D.H.1.9. Quelques-uns des plus moderez d'entre le peuple lui ayant crié qu'il prît courage, & qu'il continuât sa défense: „ Puisque j'ai à „ faire à des Juges & non pas à des ennemis, „ ajouta-t-il, je vous dirai, Romains, que „ j'ai été fait Consul avec Virginius dans „ un temps que les ennemis étoient maî- „ tres de la campagne, & que la dissen- „ sion & la famine étoient dans la ville. „ C'est dans une conjoncture si fâcheuse „ que j'ai été appelé au gouvernement de „ l'E-

„ l'Etat. J'ai marché aux ennemis que j'ai „ défaits en deux batailles, & que j'ai con- „ traints de se renfermer dans leurs places. „ Et pendant qu'ils s'y tenoient comme ca- „ chez par la terreur de vos armes, j'ai ra- „ vagé à mon tour leur territoire; j'en ai „ tiré une quantité prodigieuse de grains „ que j'ai fait apporter à Rome où j'ai réta- „ bli l'abondance. Quelle faute ai-je com- „ mis jusqu'ici? Me veut-on faire un crime „ d'avoir remporté deux victoires? Mais „ j'ai, dit-on, perdu beaucoup de monde „ dans le dernier combat; peut-on donc li- „ vrer des batailles contre une nation aguer- „ rie, & qui se défend courageusement, sans „ qu'il y ait de part & d'autre du sang répan- „ du? Quelle Divinité s'est engagée envers „ le Peuple Romain de lui faire remporter „ des victoires sans aucune perte? Ignorez- „ vous que la gloire ne s'acquiert que par de „ grands perils? Je suis venu aux mains avec „ des troupes plus nombreuses que celles „ que vous m'aviez confiées, je n'ai pas lais- „ sé après un combat opiniâtre de les enfon- „ cer. J'ai mis en déroute leurs Legions qui „ à la fin ont pris la fuite. Pouvois-je me re- „ fuser à la victoire qui marchoit devant „ moi? Etoit-il même en mon pouvoir de „ retenir vos soldats que leur courage sem- „ portoit, & qui poursuivoient avec ardeur „ un ennemi effrayé? Si j'avois fait sonner la „ retraite; si j'avois ramené nos soldats dans „ leur camp, vos Tribuns ne m'accuse- „ roient-ils pas aujourd'hui d'intelligence „ avec les ennemis? Si vos ennemis se sont

ralliez, s'ils ont été soutenus par un corps
 de troupes qui s'avançoit à leur secours ;
 enfin s'il a fallu recommencer tout de
 nouveau le combat, & si dans cette der-
 niere action j'ai perdu quelques soldats,
 n'est-ce pas le sort ordinaire de la guerre ?
 Trouverez-vous des Generaux qui veuil-
 lent se charger du commandement de vos
 Armées, à condition de ramener à Rome
 tous les soldats qui en seroient sortis sous
 leur conduite ? N'examinez donc point si
 à la fin d'une bataille j'ai perdu quelques
 soldats, mais jugez de ma conduite par
 ma victoire, & par les suites de la victoire.
 S'il est vrai que j'ai chassé les ennemis de
 votre territoire ; que je leur ai tué beau-
 coup de monde dans deux combats ; que
 j'ai forcé le debris de leurs armées de s'en-
 fermer dans leurs places, & que j'ai enri-
 chi Rome & vos soldats du butin qu'ils
 ont fait dans le pays ennemi ; que vos Tri-
 buns s'élèvent, & qu'ils me reprochent en
 quoi j'ai manqué contre les devoirs d'un
 bon General. Mais ce n'est pas ce que je
 crains, ces accusations ne servent que de
 prétexte pour pouvoir exercer impuné-
 ment leur haine & leur animosité contre
 le Senat & contre l'Ordre des Patriciens.
 Mon veritable crime, aussi bien que ce-
 lui de l'illustre Menenius, c'est de n'avoir
 pas nommé l'un & l'autre pendant nos
 Consulats, ces Decemvirs après lesquels
 vous soupirez depuis si long-temps. Mais
 le pouvions-nous faire dans l'agitation &
 le tumulte des armes, & pendant que les

enne-

ennemis étoient à nos portes, & la division
 dans la ville ? Et quand nous l'aurions
 pû, sçachez, Romains, que Servilius
 n'auroit jamais aurorisé une Loi qu'on
 ne peut observer, sans exciter un trouble
 general dans toutes les familles, sans
 causer une infinité de procès, & sans
 ruiner les premieres maisons de la Répu-
 blique, & qui en sont le plus ferme sou-
 tien. Faut-il que vous ne demandiez ja-
 mais rien au Senat qui ne soit préjudicia-
 ble au bien commun de la patrie, & que
 vous ne le demandiez que par des sedi-
 tions ? Si un Sénateur ose vous représenter
 l'injustice de vos prétentions ; si un Con-
 sul ne parle pas le langage seditieux de
 vos Tribuns ; s'il défend avec courage la
 souveraine puissance dont il est revêtu, on
 crie au tyran. A peine est-il sorti de Char-
 ge, qu'il se trouve accablé d'accusations.
 C'est ainsi que par votre injuste Plebiscite
 vous avez ôté la vie à Menenius, aussi
 grand Capitaine que bon citoyen. Ne de-
 vriez-vous pas mourir de honte d'avoir
 persécuté si cruellement le fils de ce Me-
 nenus Agrippa à qui vous devez vos Tri-
 buns, & ce pouvoir qui vous rend à pre-
 sent si furieux ? On trouvera peut-être que
 je vous parle avec trop de liberté dans l'é-
 tat present de ma fortune ; mais je ne crains
 point la mort, condamnez-moi si vous
 l'osez ; la vie ne peut être qu'à charge à un
 General qui est réduit à se justifier de ses
 victoires : après tout, un sort pareil à celui
 de Menenius ne peut me deshonorer.

AndeRo-
me 278.Tit. Liv.
l. 2.

D. H. l. 9.

D. H. l. 9.

AndeRo-
me 280.

Ce genereux Patricien dissipa le péril par sa fermeté, & le peuple honteux de la mort de Menenius, n'osa condamner Servilius qui fut absous par la plus grande partie des suffrages. Le salut de ce Consulaire qui venoit d'échapper à la fureur des Tribuns, ne leur fit rien relâcher de leurs prétentions au sujet du partage des terres. Ils continuèrent à infecter la multitude par le poison ordinaire de leurs harangues seditieuses; enfin un de ces Tribuns appelé Cn. Genucius homme hardi, entreprenant, & qui n'étoit pas sans éloquence, somma publiquement L. Emilius Mammercus, & Vop. Julius tous deux Consuls cette année, de nommer incessamment les Commissaires qui, suivant le Senatus-Consulte, devoient procéder au partage de terres, & y faire poser des bornes qui pussent arrêter les usurpations.

Les deux Consuls pour étudier ses poursuites, se défendirent d'abord de prendre connoissance d'une affaire qui s'étoit passée long-temps avant leur Consulat: & pour donner une apparence de justice à un refus qui n'étoit fondé que sur l'intérêt de leur corps, ils ajoutèrent que ce Senatus-Consulte étoit péri par l'inexécution; & que personne n'ignoroit qu'il y avoit cette différence entre les Loix & de simples Decrets du Senat, que les unes étoient perpétuelles & inviolables, au lieu que les Senatus-Consultes n'avoient pas plus de durée que le temps de la Magistrature de celui à qui on en avoit renvoyé l'exécution.

Le

Le Tribun sans s'arrêter à cette distinction, eût bien voulu pouvoir attaquer directement ces Magistrats; mais comme il prévit qu'il ne lui seroit pas aisé de faire périr deux Consuls pendant qu'ils seroient revêtus de la souveraine puissance, il s'adressa à A. Manlius, & à L. Furius qui ne faisoient que sortir de Charge. Il les cita devant l'Assemblée du Peuple, & il les accusa de n'avoir pas voulu nommer les Commissaires dans le dessein de priver des pauvres citoyens & des braves soldats, de la part qui leur étoit si légitimement acquise dans les terres de conquête. Ce Tribun furieux exhorta le peuple à se faire justice lui-même, & ajouta que ce ne seroit que par la punition de ces grands coupables, & par la crainte d'un pareil supplice, qu'on pourroit réduire leurs successeurs à exécuter enfin le Senatus-Consulte; & après avoir fait des sermens horribles qu'il poursuivroit cette affaire jusqu'à la mort, il marqua le jour que le peuple en devoit prendre connoissance. Cette accusation & ces menaces violentes épouvantèrent les Patriciens. Ils voyoient avec autant de colere que de douleur que les Tribuns en vouloient également à leurs biens & à leurs vies, & qu'il sembloit qu'il y eût une conjuration formée pour se défaire de tous les Sénateurs les uns après les autres. Chacun se reprochoit sa patience & sa moderation: on tint différens conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le peuple qui triomphoit d'a-

I 6

vance,

Id. D. H.
ibid. l. 9.

Zonaras.

vance, se vantoit insolemment que malgré tous les artifices du Senat, la Loi du partage des terres passeroit à la fin, qu'elle seroit même scellée par le sang de ceux qui s'y étoient opposez, & que la mort de Cassius ne demeureroit pas sans être vengée. Le Senat dissimuloit également sa crainte & son ressentiment. Mais la veille qu'on devoit juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune marque qu'il eût été empoisonné, ou qu'on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place, & le petit peuple, dont l'esprit se tourne aisément du côté de la superstition, crut que les Dieux desapprovoient son entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que quelques Patriciens avoient servi de Ministres à la Divinité. Cependant ce sentiment de Religion qui s'étoit emparé des esprits de la multitude, leur inspira un grand respect pour le Senat, en faveur duquel il sembloit que le Ciel se fût déclaré d'une manière si visible. On ne parla plus pendant quelque temps du partage des terres: les Tribuns étoient confus, & le Senat auroit repris toute son autorité, si dans cette révolution il n'eût pas voulu la pousser trop loin.

Il étoit question de lever des troupes, & d'enrôler les Legions pour marcher contre l'ennemi. Les Consuls escortez de leurs Lieutenants, tinrent à l'ordinaire leur Tribunal dans la place, & pour faire sentir au peuple leur puissance, ils condamnoient à

l'a-

l'amende ou au fouet, souvent sans aucun égard pour la Justice, les citoyens qui ne se présentoient pas aussi-tôt qu'ils avoient été appelez pour donner leurs noms. Une conduite si severe commença à aliéner les esprits, & la manière injuste & violente dont les Consuls voulurent enrôler, comme simple soldat, un Plebeien qui avoit été Centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du peuple.

Ce Plebeien appelé P. Volero, s'étoit distingué à la guerre par sa valeur, & passoit pour un bon Officier. Cependant au préjudice de ses services, & des emplois qu'il avoit remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat. Il ne voulut pas obéir, & se plaignit publiquement que les Consuls le vouloient deshonoré, parcequ'il étoit Plebeien. Ces Magistrats sur son refus envoyèrent un Lieutenat pour l'arrêter, & comme il faisoit de la résistance, ils ordonnerent qu'on le batît de verges, supplice dont les Generaux punissoient la desobéissance de leurs soldats. On voulut se saisir de sa personne, mais Volero plein de courage & d'indignation repoussa le Lieutenat, & le frappant d'un coup dans le visage, il demanda en même temps la protection des Tribuns. Comme ils paroissoient insensibles à ses cris: „ J'en appelle au „ peuple, dit-il, en adressant la parole aux „ Consuls. „ Puisque nos Tribuns intimidez par votre puissance aiment mieux „ qu'on maltraite à leurs yeux un citoyen „ que de s'exposer à être étouffez dans leur „ lit

Tit. Liv.
Dec. l. 2.

An de
Rome
280.

„ lit comme Genutius. Se tournant ensui-
te vers le peuple qui paroïsoit indigné de
la violence qu'on lui vouloit faire : „ Af-
„ fidez-moi, mes compagnons, crioit-il :
„ Nous n'avons plus d'autre ressource
„ contre une si grande tyrannie que dans
„ nos forces.

Le peuple ému par ce discours prend feu,
se soulève, attaque les Licteurs qui escortoient les Consuls. On brise leurs faisceaux, on les écarte; la Majesté du Consulat n'est pas capable d'arrêter la fureur du peuple, & les Consuls sont contraints de s'enfuir & de se cacher.

Le Senat s'assemble aussi-tôt; les Consuls font leur rapport de la rebellion de Volero, & concluent à ce qu'il fût puni comme séditieux, & précipité du haut de la Roche Tarpeïenne. Les Tribuns au contraire demandoient justice contre les Consuls, & ils se plaignoient de ce que ces Magistrats au préjudice de la Loi *Valeria*, & d'un appel devant l'Assemblée du Peuple Romain, avoient voulu faire foueter ignominieusement un brave citoyen, comme si c'eût été un vil esclave: nouveau sujet de dissension entre ces deux Ordres de la République. Volero qui redoutoit la puissance des Consuls, demanda le Tribunat, qu'il regardoit comme un asile inviolable où il seroit à couvert contre toutes les violences de ses ennemis. Pour obtenir cette Charge, il se vanta dans une assemblée publique, que s'il étoit jamais revêtu de cette Dignité, il scauroit bien empêcher à l'a-

ve-

venir que le peuple ne fût opprimé par la puissance du Senat.

Les Plebeïens, qui faisoient toujours le plus grand nombre dans ces assemblées, charmez des esperances que leur donnoit Volero, lui accorderent tous leurs suffrages. Il fut élu Tribun malgré la brigade & la cabale des Patriciens; il entra en exercice de cette Magistrature sous le Consulat de L. Pinarius & de P. Furius. Le peuple attentif à ses démarches, croyoit que pour se venger des deux Consulaires qui l'avoient maltraité, il alloit les attaquer & les mettre en Justice; mais il portoit plus loin ses vûes. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du Senat, & il entreprit de le priver de l'autorité qu'il avoit dans l'élection des Tribuns.

Nous avons dit qu'il n'y avoit alors que deux manieres de convoquer les Assemblées du Peuple Romain, l'une par *Curies*, & l'autre par *Centuries*. Elles différoient en ce que dans les assemblées par *Curies* on comptoit les voix par tête, ce qui rendoit le peuple plus puissant; au lieu que dans les assemblées par *Centuries*, comme les seuls Patriciens composoient plus de *Centuries* que le peuple, tout l'avantage étoit de leur côté. Du reste la forme de convoquer l'une & l'autre assemblée étoit égale; ce droit appartenoit au Senat: & comme il n'y avoit alors que des Patriciens qui pussent être Augures, c'étoient eux qui prenoient les auspices. Volero s'étant aperçu que l'autorité de ces Augures & cel-

Ande :
Rome :
221.

le

le du Senat influoient beaucoup dans l'une & l'autre assemblée, entreprit de tirer de l'assemblée par Curies l'élection qu'on faisoit des Tribuns.

D.H. 1. 9.

Il représenta au peuple dans une assemblée generale, que le Senat & les Patriciens étoient maîtres absolus du Gouvernement; que les premieres Dignitez de la République, les Charges civiles, militaires, & même celles du Sacerdoce, étoient renfermées dans leur Ordre. Qu'outre ces avantages particuliers, ils avoient encore le privilege de déterminer par un *Senatus-Consulte* quand on devoit tenir des assemblées, d'y présider, de faire précéder les délibérations par des auspices que les Ministres de la Religion, Patriciens de naissance, interprétoient toujours suivant les vûes & les intérêts de leur Ordre; & enfin qu'il falloit un nouveau *Senatus-Consulte* pour confirmer ce qui s'y étoit passé. Qu'à la faveur de tant de droits qu'ils s'étoient attribuez, ils n'avoient gueres moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisoient par *Curies*, quoiqu'on y recueillit les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptoient seulement par *Centuries*. Qu'il étoit temps de rompre tous ces liens que la politique du Senat avoit formez pour enchaîner les suffrages des Plebeïens. Qu'il demandoit qu'au moins pour ce qui regardoit l'élection des Tribuns, il fut permis de convoquer une troisième sorte d'assemblée, qui se fît par *Tribus*, où les suffrages se recueilliissent par tête comme dans celle des

des *Curies*, mais où tous les citoyens Romains, qui composoient alors trente Tribus, & tant les habitans de la ville que ceux de la campagne, fussent également reçus à donner leurs voix. Qu'on en bannît les *Senatus-Consultes*, jusqu'alors nécessaires tant pour la convocation que pour la ratification de ce qui y auroit été arrêté. Que les Tribuns seuls fussent autorisez à faire cette convocation pour l'élection de leurs successeurs, & que les Consuls ne s'en mêlassent plus. Qu'on en exclût aussi les *Augures* qui ne manquoient jamais de trouver des défauts dans les élections qui n'étoient pas agréables au Senat; & qu'enfin ces élections, qui auparavant devoient être confirmées par un Decret du Senat, ne fussent à l'avenir ratifiées que par un *Plebiscite*, c'est-à-dire par une Ordonnance du Peuple.

Tous les Plebeïens se declarerent avec chaleur pour une proposition qui en les tirant eux & leurs Magistrats de la dépendance des Consuls, augmentoit de nouveau la puissance du peuple aux dépens de l'autorité du Senat. Les Consuls au contraire, le Senat & tout l'Ordre des Patriciens s'y opposoient de toutes leurs forces. Ils représenterent dans différentes assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une Loi aussi dangereuse ne pouvoit être reçue qu'au mépris des Dieux, & de ce que la Religion a de plus saint, & qu'elle alloit rompre ces liens qui attachoient les citoyens les uns aux autres, & ruiner la subordination si nécessaire.

faire pour entretenir la paix & l'union entre les differens Ordres de l'Etat. Chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale animosité. C'étoit le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux Ordres de la République. Il n'étoit plus question du partage des terres; les vûes & les intérêts des Grands & du peuple sembloient être fixés dans la décision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en feroit le succès.

Une peste affreuse qui infecta la ville & la campagne, interrompit le cours de ces dissensions. Chacun étant appliqué à ses pertes particulières, & à sa propre conservation, avoit moins d'attention pour les intérêts publics. Mais ce mal ayant été aussi court que violent, les Tribuns reprirent aussi-tôt leurs poursuites pour faire recevoir la Loi proposée par Volero. Ce Magistrat populaire étant prêt de sortir de Charge, le peuple qui ne croyoit pas pouvoir réussir sans son secours, le continua dans le Tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues & l'opposition des Patri-ciens.

Le Senat crut qu'il falloit lui opposer un homme d'un caractère ferme, & incapable de se laisser épouvanter par les cris & les menaces du peuple. Il choisit Appius Claudius, & l'éleva au Consulat sans sa participation. On observa que bien loin de braver cette suprême Dignité, il n'avoit pas daigné seulement se présenter dans l'assemblée le jour de l'élection. Il avoit hérité

de

de son pere son attachement inviolable pour les intérêts du Senat; mais la fermeté héroïque du premier étoit dégénérée en dureté dans le fils. C'étoit un homme naturellement fier, quoique sans ambition, qui ménoit toutes les affaires avec hauteur, & qui ne vouloit rien devoir à la persuasion, & à ces ménagemens délicats, si nécessaires pour conduire un peuple libre. On lui donna pour Collegue T. Quintius, d'un caractère tout opposé, naturellement doux, insinuant, & qui avoit sçu se faire aimer du peuple, quoiqu'il fût à la tête du parti qui lui étoit opposé. Le Senat l'avoit choisi exprès dans l'esperance que ses conseils & son exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fier & de trop hautain dans les manieres d'Appius.

Ces deux Consuls étant entrez dans l'exercice de leurs Charges, convoquerent aussi-tôt le Senat. Il étoit question de trouver les moyens les plus convenables pour empêcher la publication de la Loi de Volero.

Appius fut d'avis que sous quelque prétexte, dont on ne manque jamais entre voisins, on entreprit incessamment une nouvelle guerre. Il représenta que le Senat ayant à gouverner un peuple d'un génie inquiet, avide de nouveauté, & excité par des Tribuns séditeux, l'expérience avoit fait voir qu'on n'auroit jamais la paix au dedans de l'Etat, si on ne portoit la guerre au dehors, & si on ne tiroit le peuple d'une ville où l'oisiveté entretenoit les murmures & l'esprit de

Quint-

Id. D. H.
l. 9.Ande Ro-
me 282.

D. H. l. 9.

Quintius fut d'un sentiment contraire : il dit qu'il lui paroïssoit injuste de faire la guerre à des nations dont la République n'avoit point alors sujet de se plaindre ; que le peuple même s'appercevroit bien-tôt des vûes secretes du Senat, & que s'il refusoit de prendre les armes, il faudroit employer la force pour le réduire : ce qui ne manqueroit pas d'exciter une sedition, dans laquelle il étoit à craindre que la Majesté du Senat ne fût commise. Comme Quintius avoit ce Mois-là les Licteurs & la principale autorité, il fallut que son Collegue se rendît à son avis, qui fut suivi par la plus grande partie du Senat.

Cependant Volero, voulant venir à bout de ses premiers desseins, ne fut pas plutôt entré dans son second Tribunat, qu'il proposa de nouveau la Loi pour une Assemblée du Peuple par Tribus. Il ajoûta de concert avec ses Collegues, qu'il demandoit en faveur du peuple que l'élection des Ediles s'y fît comme celle des Tribuns ; & qu'on y rapportât toutes les affaires dont le peuple avoit droit de prendre connoissance. Ce qui vouloit dire qu'il ne prétendoit pas moins que de faire passer du Senat au peuple toute l'autorité du gouvernement. On assembla de nouveau le Senat sur des propositions si extraordinaires. Quintius naturellement doux & Republicain, sans être populaire, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur d'un peuple courageux, & dont la République, disoit-il, tiroit tous les jours des services importans. Mais Appius fier.

fier & severe soutenoit qu'on trahissoit les interêts du Senat par une indulgence qui marquoit moins de bonté, que la foiblesse du gouvernement. Que les Tribuns après les avoir dépouillez de leur autorité, ne leur laisseroient peut-être pas les robes bordées de pourpre, & les marques de leur dignité. Il conclut qu'après tant de discours inutiles, qui s'étoient faits sur le même sujet, il n'y avoit plus qu'un coup d'autorité qui pût réprimer les entreprises seditieuses des Tribuns. Que les Patriciens suivis de leurs Cliens, devoient prendre les armes, écarter le peuple de la place, & charger sans distinction tous ceux qui se rendroient les protecteurs d'une Loi si pernicieuse. Cet avis fut rejeté, comme trop violent, & même dangereux. Le Senat prit un parti plus modéré : il fit demander aux Tribuns qu'on bannît des assemblées publiques ces disputes & ces contestations tumultueuses, au travers desquelles il étoit difficile de démêler la justice & la raison ; que les Consuls pussent paisiblement, & sans être interrompus, représenter au peuple les veritables interêts de la République, & qu'on prendroit ensuite de concert des résolutions conformes au bien commun du peuple & du Senat.

Les Tribuns n'osèrent refuser une proposition si équitable : Quintius monta à la Tribune aux Harangues ; il parla d'une maniere si vive & si touchante des avantages de la paix, & des malheurs qui suivoient des divisions & du changement des

Id. D. H.
l. 9.

des Loix, que si Appius n'eût pas pris la parole immédiatement après lui, le peuple paroîtroit disposé à rejeter la proposition de Volero.

Mais ce Consul qui ne connoissoit de manieres de traiter avec les hommes, que celles de hauteur, au lieu de profiter de l'impression que le discours de son Collegue venoit de faire sur l'esprit des Auditeurs, s'emporta à des invectives qui eurent le même effet que les harangues seditieuses des Tribuns, & qui ne servirent qu'à irriter de nouveau les Plebeïens, & à les éloigner du Senat. Il leur reprocha d'une maniere desagréable au Senat même, & odieuse au peuple, sa premiere desertion sur le Mont Sacré, & l'érection du Tribunal, qu'il disoit n'avoir été arraché du Senat que par une revolte déclarée, & les menaces d'une guerre civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner si d'un Tribunal formé par des seditieux, il n'en sortoit que des tumultes & des discordes, qui ne prendroient fin que par la ruine entiere de la République; qu'on ne reconnoissoit déjà plus aucune trace de l'ancien gouvernement. Que les Loix les plus saintes étoient abolies; la puissance Consulaire méprisée, & la dignité du Senat avilie. Qu'on portoit l'impudence jusques à vouloir exclure des élections les *Senatus-Consultes* & les *Auspices*, c'est-à-dire tout ce que la Religion & l'Etat avoient de plus sacré & de plus respectable. Que bien-tôt avec un nouveau gouvernement on introduiroit dans Rome des

des Dieux étrangers; qu'on aboliroit le Senat, dont on diminueoit tous les jours l'autorité, pour élever sur ses ruines un Conseil suprême composé des Tribuns du peuple. Qu'il prioit les Dieux de lui ôter la vie avant que d'être spectateur d'une si étrange revolution. „ Et afin, dit-il, en „ se tournant vers le peuple, de vous faire connoître mes sentimens, je declare „ que je m'opposerai toujours constamment à la publication d'une Loi si injuste, & j'espère qu'avant que vos Tribuns soient venus à bout de la publier, je vous ferai sentir quelle est l'étendue „ du pouvoir d'un Consul.

Ce ne fut qu'en fremissant de colere & d'indignation que le peuple entendit un discours si injurieux. Le plus ancien des Tribuns appelé *Lectorius*, qui passoit pour un des plus braves soldats de la République, lui répondit que personne n'ignoroit qu'il sortoit d'une maison où l'orgueil & l'inhumanité étoient hereditaires; que son pere avoit été le plus cruel ennemi du peuple, & que lui-même en étoit moins le Consul que le tyran. Mais qu'il lui declaroit à son tour que malgré sa dignité & sa puissance de Consul, les élections des Tribuns & celle des Ediles se feroient dans la suite par les *Comices des Tribus*. Il jura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, qu'il perdrait la vie, ou que dans le jour même il feroit recevoir la Loi. Il commanda en même temps au Consul de sortir de l'assemblée pour ne pas apporter de

D.H. *Ibid.*
Tit. Liv.
Dec. 1.
l. 2.

de troubles quand on recueilloit les suffrages.

D.H. *ibid.*
l. 9.

Appius semocqua de son ordre, & il lui cria que quoique Tribun, il devoit sçavoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable Magistrature, & dont tout le pouvoir se renfermoit à former une opposition aux Décrets du Senat qui pouvoient être préjudiciables aux Plebeïens. Là-dessus appelant auprès de lui ses parens, ses amis & ses Cliens, qui étoient en grand nombre, il se mit en état d'opposer la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ses Collegues, fit publier par un Heraut que le College des Tribuns ordonnoit que le Consul fût conduit en prison: & aussi-tôt un Officier de ce Tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le premier Magistrat de la République. Mais les Sénateurs, les Patriciens, & cette foule de Cliens qui étoient attachez à Appius, le mirent au milieu d'eux, & repoussèrent l'officier. Lectorius transporté de colere s'avança lui-même pour le soutenir, & implora le secours du peuple. La multitude se soulève; les plus mutins se joignent au Tribun; on n'entend plus que des cris confus que produit une animosité réciproque. Bien-tôt on passe des injures aux coups; & comme il étoit défendu en ce temps-là de porter des armes dans la ville, chaque parti s'en fait des bances ou des pierres qu'il rencontre. Il y a bien de l'apparence que cette émotion ne se seroit pas à la fin terminée sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu.

répandu, si Quintius n'eût engagé quelques Consulaires, & d'anciens Sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à adoucir les Tribuns. Mais la nuit qui survint obligea plus que tout le reste les deux partis également irrités l'un contre l'autre à se separer.

Le tumulte recommença le lendemain. Le peuple animé par ses Tribuns, & surtout par Lectorius, qui avoit été blessé la veille, s'empare du Capitole, s'y cantonne, & semble vouloir commencer une guerre ouverte. Le Senat de son côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'appaîser la sédition, que pour concilier les deux Consuls, dont le premier comme plus modéré, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur du peuple, au lieu qu'Appius protestoit qu'il mourroit plutôt que de consentir qu'on cedât rien à des séditeux: ce desordre continua plusieurs jours. Quintius qui n'étoit pas désagréable à la multitude, aborde les Tribuns, les caresse, & les conjure de donner leurs ressentimens particuliers au bien public, & de vouloir rétablir dans la ville la paix & la concorde. Les Tribuns lui répondirent que c'étoit à son Collegue qu'il devoit s'adresser, & que lui seul étoit cause de la division qui se trouvoit dans la République. Qu'ils ne croyoient pas exiger une chose injuste en demandant que l'élection des Tribuns se fît seulement dans une assemblée par Tribus. Que cela n'en excluait ni les Sénateurs, ni les Patriciens, ni les Chevaliers qui tous

étoient inscrits dans quelqu'une des trente Tribus, & qui pourroient toujours intervenir dans les assemblées par Tribus comme citoyens particuliers. Que le peuple souhaitoit seulement qu'ils n'y présidassent point, mais que cet honneur fût déferé à ses Magistrats particuliers. Qu'il n'y avoit qu'à établir une Loi si équitable, & qu'on verroit bien-tôt le calme rétabli dans la ville, sans cependant qu'ils prétendissent de déflister de poursuivre dans la suite Appius, pour avoir blessé Lectorius dont la personne étoit sacrée.

Quintius leur repartit avec beaucoup de douceur, que dans le desordre qui étoit arrivé, on ne pouvoit pas attribuer la blessure du Tribun à Appius plutôt qu'à un autre; qu'il leur conseilloit même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, & d'en faire une honnêteté au Senat. Il prit de là occasion de leur insinuer qu'il ne croyoit pas impossible que le Senat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du peuple au sujet de la Loi, s'il s'en remettoit absolument à sa décision; que c'étoit peut-être la voye la plus sûre pour réussir, au lieu que si le peuple prétendoit l'emporter par la force, il se trouveroit toujours un grand nombre de Sénateurs & de Patriciens qui se feroient un honneur de lui résister.

Les Tribuns qui connoissoient la prudence de Quintius, sentirent bien qu'un homme aussi habile n'auroit pas fait de pareilles avances s'il n'eût été bien assuré de la

la disposition du Senat: & comme il n'étoit plus question que de sauver par une déference apparente l'honneur de cette compagnie, les Tribuns contens de gagner le fond de l'affaire, ne chicanerent point sur la forme: ils assurèrent Quintius que le peuple l'avoueroit de tout ce qu'il diroit de sa part au Senat. Les Tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'il n'engageoit point leurs successeurs qui pourroient reprendre l'année suivante la poursuite de la Loi, si les délibérations du Senat n'étoient pas favorables au peuple.

Quintius ayant quitté les Tribuns, convoqua le Senat auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite l'avis des Consulaires, en commençant par P. Valerius Publicola. Ce Sénateur dit que la blessure du Tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius & Lectorius, il croyoit qu'on en devoit ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tumulte qui en avoit été la cause. Mais qu'à l'égard du fond de la question qui étoit de sçavoir si on devoit permettre qu'il se tint des assemblées sans Senatus-Consulte & sans Auspices, il s'en remettoit en son particulier à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix. Apparemment que ce Consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matière si délicate, de peur de s'attirer la haine du peuple à qui il n'étoit déjà que trop odieux par la mort de Cassius dont il s'é-

toit rendu accusateur. L'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur : mais Quintius naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il déterminâ en fin le Senat à relâcher encore au peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force ; il appelloit à témoins les Dieux & les hommes, que la République étoit trahie, & qu'on alloit recevoir une Loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du Senat que celles qu'on avoit publiées sur le Mont Sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens Sénateurs : ils n'ignoroient pas que si le Consul ne dépendoit que du Senat, chaque Sénateur au contraire étoit, pour ainsi dire, en la puissance du peuple, qui depuis l'affaire de Coriolan s'étoit mis en possession de faire le procès aux Patriciens. Ainsi ou l'amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des Tribuns, réunirent la plupart des suffrages à l'avis de Quintien. La Loi fut publiée du consentement des deux Ordres, & on élut pour la première fois des Tribuns dans une assemblée convoquée par Tribus. Les Patriciens s'en retirèrent, pour n'être pas confondus avec la plus vile populace ; ils avoient à leur tête Appius encore plus indigné contre le Senat même que contre le peuple. Il disoit que c'étoit une chose bien indigne que le Senat l'eût abandonné dans une entreprise où il l'avoit engagé, en l'élevant à une dignité qu'il ne demandoit pas. Il ne s'en servit depuis que pour faire sentir aux Plebeïens que la

AndeRo-
me 282.
D. H. l. 9.
T. Liv.
Dec. 1. l. 2.

la victoire, que leurs Tribuns venoient de remporter, ne lui avoit pas abaissé le courage.

Les Eques & les Volsques durant ces divisions avoient fait à leur ordinaire des incursions sur les terres de la République. Les Légions n'étoient composées que du Peuple Romain, Citoyen & Soldat en même temps. Les deux Consuls les partageaient entre eux ; Quintius marcha contre les Eques, & Appius commanda l'Armée destinée contre les Volsques. Ce General se voyant hors de Rome avec cette autorité absolue que donne le commandement militaire, fit observer la discipline avec une severité que ses soldats regarderent moins comme un ordre nécessaire, que comme une vengeance du passé. La dureté du commandement irrita les esprits : Centurions & Soldats, chacun murmuroit contre les ordres du General. Il se fit une espece de conjuration moins contre sa vie que contre sa gloire : les soldats pour l'empêcher de vaincre & de recevoir ensuite les honneurs du triomphe, résolurent de concert de ne point s'opposer aux entreprises des ennemis. Les Volsques ayant présenté la bataille, & Appius ayant tiré son Armée du camp pour les combattre ; les Romains, à l'approche de l'ennemi, jetterent leurs armes, s'enfuirent honteusement, & ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faisoient à leur General, s'il ne leur en coutoit que la perte de leur propre honneur.

D. H. l. 9.
Tit. Liv.
Dec. 1. l. 2.
Zonaras.
L. Florus.
l. 1. c. 22.
Val. Max.
l. 9. c. 3.

Appius au desespoir, court de tous costez pour les rallier & les ramener au combat. Il prie & il menace inutilement ; les uns s'écartent pour ne pas recevoir ses ordres ; d'autres sans être bleffez lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès sur des parties saines de leur corps ; ils demandent qu'on les ramene dans le camp pour se faire panser, & tous s'y jettent en foule sans en attendre l'ordre. Les Volques profitent de ce desordre, & après avoir taillé en pieces ceux qui se retiroient les derniers, ils attaquent les retranchemens. Pour lors les soldats qui craignoient que l'ennemi ne pénétrât dans le camp, font face sur les retranchemens, combattent avec courage, & repoussent les Volques sans les poursuivre, contents d'avoir fait voir à leur General qu'ils eussent pu vaincre s'ils l'avoient voulu.

Appius encore plus irrité de ce nouvel outrage que de leur fuite, voulut le lendemain assembler son Armée, & se placer dans son Tribunal pour faire une justice exemplaire des seditieux. Mais les soldats méprisèrent le signal qui les appelloit à l'assemblée. Ils demandoient à haute voix à leurs Officiers qu'ils les tirassent de dessus les terres de l'ennemi, où ils ne pouvoient manquer d'être défaits. Ces Officiers qui ne voyoient plus ni discipline ni obéissance dans l'Armée, conseillèrent au General de ne pas commettre son autorité contre des esprits mutinez. Appius outré de cette revolte abandonna son camp : mais comme il étoit

étoit en marche, les Volques avertis par quelque transfuge, vinrent charger avec de grands cris ceux qui faisoient l'arrière-garde. La terreur se répand par tout, & passe jusques aux corps les plus avancez ; chacun jette ses armes ; ceux qui portoient les enseignes les abandonnent : ce n'est plus comme dans la premiere occasion une fuite simulée ; tout se débande & s'écarte ; & ils ne se rallierent qu'après être arrivez sur les terres de la République.

Appius les ayant fait camper dans un endroit qui couvroit le pays, & où il ne pouvoit être forcé de combattre malgré lui, convoqua une seconde fois l'assemblée. Etant monté sur son Tribunal, il reprocha aux soldats qui l'environnoient leur lâcheté, & leur perfidie encore plus criminelle que le défaut de courage. Il demande aux uns ce qu'ils ont fait de leurs armes, & à ceux qui portoient les enseignes, s'ils les avoient livrées aux ennemis. S'abandonnant à sa severité naturelle, qui étoit encore augmentée par le juste ressentiment de leur desertion, il fait décimer les soldats, & couper la tête aux Centurions & aux autres Officiers qui avoient abandonné leur poste. Comme le temps des Comices pour l'élection des Consuls de l'année suivante approchoit, il ramena à Rome le debris de son Armée, qui n'y rentra qu'avec la honte du châtimement sur le visage, & un violent desir de la vengeance dans le cœur.

Appius irrita le peuple, & s'attira sa
K. 4. haine

haïne tout de nouveau par l'opposition qu'il forma aux instances que les Tribuns de cette année renouvelloient en faveur de la Loi *Agraria*. Ces Magistrats du peuple n'étoient pas plutôt parvenus au Tribunat, qu'ils ne cherchoient qu'à se distinguer par des propositions qui flatassent la multitude. Les uns inventoient de nouvelles Loix; d'autres reprenoient la poursuite de celles qui n'avoient point encore été reçues; & tous n'avoient pour objet que de partager avec le Senat & les Patriciens les biens, les dignitez & les Magistratures de la République.

An de R. 253.

Ce fut sous le Consulat de L. Valerius & de T. Emilius qui venoient de succéder dans cette dignité à Quintius & à Appius, que C. Sicinius Tribun du peuple, & petit-fils de ce Sicinius Bellutus, le chef de la sédition sur le Mont Sacré, fit renaître avec ses Collegues l'ancienne dispute au sujet du partage de ces terres publiques dont les Patriciens & les plus riches habitans de Rome étoient en possession.

D. H. l. 9.

L'affaire dépendoit en quelque maniere des Consuls, qui par le *Senatus-Consulte* rendu sous le Consulat de Cassius & de Virginus, étoient autorisés à nommer les Commissaires qui devoient procéder à la recherche & au partage de ces terres. Les Tribuns eurent l'adresse de mettre dans leurs intérêts ces deux premiers Magistrats de la République. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions: ce Consul prit un parti si extraordinaire par un sentiment

ment de vengeance contre le Senat qui avoit refusé les honneurs du triomphe à son pere revenu victorieux d'une guerre contre les Eques. Valerius de son côté ne fut pas fâché de trouver une occasion d'adoucir le peuple, qui ne pouvoit lui pardonner la mort de Cassius dont il s'étoit rendu accusateur pendant sa Quêsture.

Les Tribuns assurés des deux Consuls, porterent ensuite l'affaire au Senat. Ils parlerent avec beaucoup de modération, & ils demanderent avec les prières les plus soumises qu'il plût enfin à la compagnie de faire justice au peuple, & que les Consuls ne différassent plus à nommer les Decemvirs qui devoient regler le partage des terres. Les deux Consuls firent comprendre par leur silence qu'ils ne s'y opposoient point. Valerius comme premier Consul, demanda ensuite l'avis de la compagnie, & il commença par Emilius pere de son Collegue. Cet ancien Sénateur se déclara en faveur du peuple: il dit que rien ne lui paroissoit plus injuste que de voir des particuliers enrichis seuls des dépouilles des ennemis, pendant que le reste des citoyens gémissoient dans l'indigence & dans la misère. Que les pauvres Plebeïens craignoient d'avoir des enfans auxquels ils ne pouvoient laisser que leur propre misère en héritage; qu'au lieu de cultiver chacun la portion de terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints pour vivre de travailler comme des esclaves dans les terres des Patriciens, & que cette vie servile étoit peu propre

D. H. ibid.

à former le courage d'un Romain. „ Ain-
 „ si, dit ce Vieillard, je suis d'avis que nos
 „ Consuls nomment des Decemvirs, qui
 „ procedent au partage de ces terres, qui
 „ étant publiques & communes, doivent
 „ tourner également au profit de tous les
 „ particuliers.

Appius s'opposa à cet avis avec autant de
 hauteur que s'il eût été un troisième Con-
 sul, ou même qu'il eût été revêtu d'une
 Dictature perpétuelle. Il répondit à Emi-
 lius, que le peuple ne pouvoit se prendre
 de sa misère qu'à sa propre intemperan-
 ce; qu'il avoit eu des terres en partage
 dès la fondation de Rome; que plus d'une
 fois les Consuls lui avoient abandonné le
 butin qu'on avoit fait sur les terres des en-
 nemis, & que si on faisoit une recherche
 exacte, on trouveroit que ceux qui avoient
 eu le plus de part à ces dépouilles étrange-
 res étoient les plus pauvres. Que tant que
 ces Plebeïens croupiroient dans la débau-
 che & l'oïsiété, il n'étoit pas au pouvoir
 de la République de les enrichir; qu'il s'é-
 toit passé plus de quinze Consulats depuis
 qu'on avoit rendu le Senatus - Consulte
 pour le partage des terres, sans qu'aucun
 des Magistrats précédens eussent songé seu-
 lement à le mettre à exécution, parcequ'ils
 n'ignoroient pas que le Senat par un pareil
 Arrêt n'avoit eu en vûe que d'appaïser la
 sédition, pour donner le temps au peuple
 de reconnoître l'injustice, & même l'im-
 possibilité de ses prétentions; & que d'ail-
 leurs ces anciens Consuls s'avoient bien que

D.H. ibid.
 l. 2.

le

le Senatus - Consulte étoit peripar la pres-
 cription, & qu'ils n'avoient garde de se
 charger d'une commission en vertu d'un
 pouvoir expiré. Qu'il n'y avoit pas plus à
 craindre des Consuls en Charge trop habi-
 les & trop éclairés, pour entreprendre une
 pareille affaire sans le concours & l'autorité
 du Senat. „ Mais afin de vous faire voir,
 „ ajoûta Appius, qu'en rejetant un Acte
 „ prescrit, je ne prétens pas soutenir des
 „ usurpateurs, je declare que mon avis est
 „ que sans faire mention davantage du par-
 „ tage des terres, on réunisse au profit du
 „ domaine public les terres de tous ceux qui
 „ n'en pourront pas justifier l'acquisition &
 „ les bornes par des titres legitimes.

Quelqu'équitable que fût cet avis, ni les
 Grands ni le peuple ne pouvoient goûter un
 sentiment qui alloit à dépouiller les riches,
 sans que les pauvres en profitassent. Mais
 comme après tout il rejettoit le partage des
 terres, & que la recherche proposée contre
 les injustes possesseurs paroïsoit encore
 bien éloignée, la plupart des Senateurs
 donnerent de grandes louanges à Ap-
 pius. Les Tribuns au contraire outrez
 de trouver en la personne seule de ce
 Consulaire la haine & l'opposition de tous
 les Patriciens, résolurent de le faire pe-
 rir, & ils le citèrent devant le peuple
 comme l'ennemi déclaré de la liberté pu-
 blique.

C'étoit le crime ordinaire de ceux qui
 n'en avoient point, & qu'on vouloit
 pourtant perdre. Le Senat s'intéressa dans

K. 6

cette

cette affaire comme dans la sienne propre & il regardoit Appius comme l'intrépide défenseur de ses droits. La plupart vouloient solliciter la multitude en sa faveur ; mais il s'y opposa avec son courage & sa fermeté ordinaire. Il ne changea ni d'habit ni de langage : & le jour de l'assemblée il parut au milieu de ses accusateurs avec la même dignité que s'il eût été leur Juge. Les Tribuns lui reprocherent la dureté de son Consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de soldats par la main du bourreau, que les ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat. Pour rendre ce Consulaire encore plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduite sévère de son pere ; mais il répondit à ces différens chefs d'accusation avec tant de force, que le peuple étonné & confus n'osa le condamner. Les Tribuns qui craignoient qu'il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit, & qu'il ne restoit pas assez de temps pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius qui jugea bien qu'il n'échapperoit point à la fin à la haine implacable de ces Magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son Oraison funebre. Les Tribuns ennemis de sa memoire, voulurent s'y opposer, sous prétexte que son pere étoit censé entre les criminels par l'accusation dont il n'avoit pas été absous avant sa mort.

D.H.L.9.

mort. Mais le peuple plus genereux leva l'opposition, & il entendit sans peine les louanges d'un ennemi qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer, & qu'il ne craignoit plus.

Les Tribuns reprirent ensuite l'affaire de la Loi *Agraire*, que le procès d'Appius avoit comme suspendue. La mort de ce grand homme sembloit devoir intimider tous ceux qui seroient tentés de s'opposer à la publication de la Loi ; mais comme la fortune de la plupart des Sénateurs en dépendoit, & que plusieurs riches Plebéiens avoient aussi acquis différens cantons de ces terres publiques, le parti des Patriciens se fortifia : celui du peuple s'affoiblit, la poursuite des Tribuns en fut rallentie ; & les propriétaires demeurèrent toujours en possession de ces terres, malgré les prétentions & les plaintes du petit peuple. Les Romains l'année suivante, & sous le Consulat d'Aulus Virginius & de T. Numicius, furent occupés dans des guerres ou plutôt dans des courses & des incursions contre les Eques, les Volques & les Sabins ; mais au retour de la campagne on vit renaître les divisions ordinaires.

La multitude qui se croyoit opprimée par le crédit des Grands, pour en marquer son ressentiment, s'absenta de toutes les assemblées qui se faisoient par Centuries, & où les Consuls & le Senat présidoient. Il sembloit que les Plebéiens voulussent se separer encore une fois du corps de la République : on n'en vit aucun à l'é-

K 7.

lec-

An de
Rome
284.

An de
Rome
285.

lection des Consuls pour l'année suivante; & ce qui n'étoit jamais arrivé, T. Quintius & Q. Servilius furent élevés à cette dignité par les suffrages seuls du Senat, des Patriciens & de leurs Cliens, qui malgré ces divisions suivoient toujours le parti de leurs patrons.

Ces deux Consuls pour empêcher que la division n'allât plus loin, occuperent le peuple pendant toute l'année en différentes guerres contre les Eques & les Volsques. T. Quintius enleva à ces derniers la ville d'Antium & tout son territoire. Le pillage & le butin adoucirent les esprits de la multitude, & le soldat de retour à Rome n'osoit se plaindre de ses Generaux sous lesquels il venoit d'acquérir des biens & de la gloire.

An de
Rome
286.

Mais les plaintes & les dissensions recommencerent sous le Consulat de Tib. Emilius & de Q. Fabius. Nous avons vu qu'Emilius pendant son premier Consulat s'étoit déclaré pour le partage des terres; les Tribuns & les partisans de la Loi Agraria reprirent de nouvelles esperances sous son second Consulat; l'affaire fut agitée dans le Senat, Emilius n'avoit point changé de sentiment. Ce Consul toujours favorable au peuple, soutenoit qu'il étoit impossible de maintenir la paix & l'union entre les citoyens d'un Etat libre, si par le benefice de la Loi on ne rapprochoit la condition des pauvres de celle des riches, & qu'on ne partageât par portions égales les terres conqui-

quises sur les ennemis. Mais ce partage si intéressant pour les Plebeïens souffroit de grandes difficultez. Il falloit pour cela reconnoître & établir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, & ce qu'il y avoit joint des terres publiques. Il falloit même étendre cette distinction entre les cantons que les Patriciens avoient achetez du domaine public, & ceux qu'ils n'avoient pris d'abord qu'à titre de cens sous leurs noms ou sous des noms empruntez, & qu'ils avoient depuis confondus avec une partie des communes dans leur propre patrimoine. Une longue prescription déroboit aux recherches les plus exactes la connoissance de ces différentes usurpations. Les Patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfans comme leur patrimoine, & ces terres devenues héréditaires, étoient passées en différentes maisons à titre d'hérédité, par vente & par acquisitions. De riches Plebeïens en possédoient même depuis quelque temps une partie qu'ils avoient acquise de bonne foi; en sorte qu'il ne sembloit pas qu'on pût toucher à cette affaire sans causer un trouble general dans la République.

Emilius sans avoir égard à des inconveniens si dignes de consideration, insistoit toujours opiniâtrément en faveur de la publication de la Loi. Il vouloit avoir le merite aux yeux du peuple de l'avoir fait recevoir pendant son Consulat; & il étoit soutenu par d'anciens Senateurs qui regardoient la mediocrité de la fortune des patriciens

ticuliers & l'égalité des biens comme les plus fermes soutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, & ceux surtout qui possédoient de ces terres publiques, se plaignoient qu'Emilius pour se rendre agreable au peuple, voulût lui faire des liberalitez du bien de la Noblesse. On en vint jusques aux invectives & aux injures; plusieurs lui reprocherent qu'il agissoit moins en Consul, qu'en Tribun seditieux: & on vit avec étonnement des Senateurs manquer de respect pour le Chef du Senat, & pour le souverain Magistrat de la République. Fabius son Collegue, pour prévenir les suites de ces divisions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l'un ni à l'autre parti.

Tit. Liv.
Dec. 1.
l. 1.

La plus grande partie des habitans de la ville d'Antium avoient péri dans la dernière guerre, Fabius pour adoucir le Peuple Romain, que sa misère & les harangues seditieuses des Tribuns rendoit furieux, proposa d'envoyer une partie des plus pauvres citoyens de Rome, en forme de Colonie, dans Antium, & de partager entre eux des terres voisines qu'on avoit enlevées aux Volsques. Cet avis fut d'abord reçu avec de grands applaudissemens par le petit peuple, toujours avide de la nouveauté. On nomma aussi-tôt pour faire l'établissement de cette Colonie, T. Quintius, A. Virginus, & P. Furius. Mais quand il fut question de donner son nom à ces Triumvirs, il y eut peu de Plebeïens qui se présentassent; Rome avoit trop de charmes pour

les

ses habitans, personne n'en vouloit sortir. Les jeux, les spectacles, les assemblées publiques, l'agitation des affaires, la part que le peuple prenoit dans le gouvernement, tout y retenoit un citoyen quelque pauvre qu'il fût. On regardoit une Colonie comme un honnête exil, & les plus misérables Plebeïens aimèrent mieux dans cette occasion vivre à Rome dans l'indigence, & y attendre le partage si incertain des terres publiques, dont on les flatoit depuis si long-temps, que d'en posséder actuellement dans une riche Colonie; en sorte que les Triumvirs pour remplir le nombre destiné pour la Colonie, furent obligés de recevoir des étrangers & des aventuriers qui se présentèrent pour y aller habiter. L'unique avantage qu'on tira de cet établissement, fut que ceux du peuple qui refuserent d'y être compris, n'osèrent relever l'affaire du partage des terres.

D.H. l. 5.

Une peste affreuse desola en ce temps-là la ville & la campagne. Un nombre infini de peuple, plusieurs Senateurs & les deux Consuls même P. Servilius & L. Æbutius en moururent. Les Volsques & les Eques croyant remporter de grands avantages sur les Romains, s'ils les attaquoient dans de telles conjonctures, recommencerent la guerre sous le Consulat de L. Lucretius Tricipitinus, & de T. Veturius Geminus. Ces deux Magistrats ne furent pas plutôt élevés à cette Dignité, qu'ils se mirent en état des'opposer aux courtes des ennemis. Mais comme ils ne pou-

Orof. l.
11. c. 13.

An de
Rome
290.

An de
Rome.
291.

voient

voient pas tirer beaucoup de secours d'une ville où la peste venoit de faire de si grands ravages, ils appelèrent à leurs secours les Latins & les Herniques alliez du Peuple Romain. Ils se mirent à leur fête, & combattirent avec tant de courage que les ennemis furent défaites en trois batailles différentes.

LIVRE IV.

Le Tribun C. Terentillus Arsa propose qu'on établisse du consentement du Peuple un corps de Loix pour servir de règle dans l'administration de la Justice. Ceson, qui s'y oppose, est obligé de s'enfuir en Toscane pour se soustraire au jugement du Peuple. Les Tribuns forment le dessein de faire périr tous les Sénateurs & Patriciens qui leur étoient odieux. Le Consul Claudius rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s'empare du Capitole. Les Romains l'attaquent & l'obligent à se tuer. Quintus Cincinnatus est tiré de la charrue pour commander les Armées en qualité de Consul. Il refuse un second Consulat, & retourne cultiver son petit héritage. Il est rappelé pour aller en qualité de Dictateur délivrer un Consul, que les ennemis tenoient enfermé avec toute son Armée. Il délivre le Consul & ses soldats, défait les ennemis, & rentre triomphant dans Rome. Quintus Ceson son fils est rappelé de son

son exil. Le Sénat accorde au peuple le pouvoir d'élire dix Tribuns au lieu de cinq, à condition qu'il abandonnera le projet de la Loi Terentilla. Le Mont Aventin cède au Peuple par un Sénatus-Consulte. T. Romilius & C. Veturius Consuls, remportent une victoire complète sur les ennemis. Le Peuple à la persuasion de Siccinius, leur refuse l'honneur du triomphe, & même les condamne à une amende, parcequ'ils s'étoient opposés à la publication de la Loi Agraire.

PENDANT que les deux Consuls étoient en campagne, un Tribun du peuple appelé C. Terentillus Arsa, entreprit de signaler son avènement au Tribunat par de nouvelles propositions. Ce Tribun ayant reconnu que le Sénat & les Consuls arrêtoient toujours par leur autorité la publication de la plupart des Loix que proposoient ses Collegues, chercha différens moyens d'affaiblir & de diminuer une puissance qui étoit l'objet perpétuel de l'envie & de l'émulation des Tribuns. Il demanda en pleine assemblée qu'on mit des bornes à l'autorité absolue des Consuls, & en même temps qu'on établit du consentement du peuple, des Loix fixes & constantes qui servissent de règle au Sénat dans les jugemens qu'il rendoit au sujet des procès qui naissoient entre les particuliers.

Pour juger de l'importance de cette seconde proposition, peut-être qu'il ne sera pas

pas inutile d'observer ici que Rome n'avoit point encore de Loix, ni une forme constante d'administrer la justice. La volonté seule de ses anciens Rois avoit tenu lieu de Loi pendant leurs regnes; les Consuls & le Senat en succédant à leur puissance, succédèrent à ce droit souverain de rendre la justice, & ils regloient leurs Arrêts par les principes de l'équité naturelle, ou par d'anciens usages, ou enfin par les premières Loix de Romulus & de ses successeurs dont on trouvoit encore de légers vestiges dans les Livres sacrez dont les seuls Patriciens étoient dépositaires. Le peuple en étoit peu instruit: la plupart occupez hors de Rome à la guerre, ou établis à la campagne, ne venoient guères à la ville que les jours de marche pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux Comices & aux assemblées publiques qui ne se tenoient que ces jours-là. Ils se remettoient de tous leurs différens au jugement des Consuls, les seuls en ce temps-là qui eussent quelque teinture des lettres, mais qui tous à l'égard du peuple faisoient un mystère de ces premiers élémens de leur jurisprudence.

La mort d'un grand nombre de Patriciens que la peste avoit enlevé, & l'absence des deux Consuls, qui étoient actuellement à la tête des Armées, parut une conjoncture favorable à Terentillus pour introduire quelque changement dans le gouvernement. Il représenta au peuple que les Magistrats Patriciens étoient arbitres absolus de

de sa fortune; que dans les différends qui naïssoient entre un Patricien & un Plebéien, le dernier étoit toujours sûr de succomber; que dans la perte de son procès, il ne lui restoit pas même la consolation de pouvoir connoître s'il avoit été bien ou mal jugé; & il conclut à ce qu'on établît incessamment des Loix connues de tout le monde, qui servissent de reglement aux Magistrats dans leurs Jugemens, & aux parties de preuves de l'équité ou de l'injustice de leur cause.

Il se déchaîna ensuite ouvertement contre la puissance des Consuls. Il dit qu'on avoit attaché à cette dignité une autorité & un pouvoir insupportable dans une Ville libre; que les deux Consuls étoient revêtus de la puissance souveraine dont jouissoient les anciens Rois de Rome; qu'ils avoient comme ces Princes une robe bordée de pourpre, la chaire curule ou d'ivoire; des Gardes & des Lieutenants. Que dans la Ville ils rendoient la justice sans appel, & toujours avec une autorité absolue; qu'en campagne & en temps de guerre ils commandoient les Armées, & faisoient toujours la guerre & souvent la paix, sans même consulter le Senat, auquel ils se contentoient pour la forme de rendre compte ensuite de leur administration. Qu'ainsi ils avoient toute l'autorité des Rois, & qu'il ne leur en manquoit que le titre. Mais que pour empêcher que leur domination ne dégénérât à la fin dans une tyrannie perpétuelle, il demandoit qu'on établit

T. Liv.
1.3. Dec. 1.

blit cinq hommes des plus gens de bien de la République, qui fussent autorisez à restreindre dans de justes bornes une puissance si excessive : en sorte que les Consuls à l'avenir n'eussent d'autorité sur leurs concitoyens que celle que les mêmes citoyens auroient bien voulu leur accorder.

Des propositions si hardies surprirent & étonnerent tous les Sénateurs. Ils reconnurent alors, mais trop tard, la vérité de ce que les deux Appius avoient prédit tant de fois, que le peuple après avoir essayé la foiblesse du Senat par tant de Loix qu'il en avoit extorquées en sa faveur, attaqueroient enfin ouvertement son autorité dans celle des Consuls qui en étoit le plus ferme soutien. Heureusement pour cette Compagnie, Quintus Fabius en l'absence des Consuls, étoit alors Gouverneur de Rome. C'étoit un Consulaire sage, prudent, adroit, & qui sans s'abaisser sçavoit s'accommoder à l'humeur du peuple, de maniere qu'il lui étoit presque aussi agreable qu'un Tribun.

Cet habile Magistrat voyant que ce Tribun entreprenant alloit ruiner la Dignité Consulaire, dépêcha secretement differens Couriers aux deux Consuls, pour leur donner avis de ce qui se passoit, & pour les conjurer de revenir à Rome en diligence. Pour gagner du temps, il représentoit tantôt au peuple, & tantôt aux autres Tribuns qu'on s'étoit contenté jusques alors dans Rome de suivre dans les jugemens le droit naturel, & les seuls principes

pes du bon sens. Que la multitude des Loix ne serviroit qu'à obscurcir la vérité; & qu'il prévoyoit avec douleur tous les malheurs qui naîtroient dans la République, de cette forme judiciaire que Terentillus y vouloit introduire. Il insinuoit ensuite avec beaucoup de douceur, que quand même ces changemens seroient trouvez necessaires, il n'étoit ni de l'honneur ni de la justice des citoyens qui étoient alors à Rome, d'entreprendre d'en décider en l'absence des deux Consuls, & de cette partie du peuple qui composoit leurs Armées. Qu'ils seroient en droit de se plaindre à leur retour qu'on eût précipité la décision d'une affaire de cette conséquence, qui interessant tous les particuliers, ne devoit être décidée que dans une Assemblée generale du Peuple Romain. Que les Consuls même, comme Chefs de la République, protesteroient contre tout ce qui auroit été arrêté sans leur participation; au lieu que quand ces deux souverains Magistrats se trouveroient à la tête du Senat, & que tout le peuple seroit de retour, on prendroit de concert des mesures conformes au bien de l'Etat & au salut de la République. Fabius ajoûta à ces raisons des prières pressantes qui lui donnoient d'autant plus d'autorité, qu'il sembloit en exiger moins.

La plupart des Tribuns se rendirent à des raisons si solides, & n'insisterent plus sur la premiere demande de Terentillus qui regardoit la limitation du pouvoir des Consuls.

suls. Peut-être aussi que ce fut l'espérance de parvenir eux-mêmes un jour à la dignité du Consulat, qui leur ôta le dessein d'en diminuer l'autorité. Mais ils persisterent à demander qu'on choisît dans le Senat & parmi le peuple des personnes capables de composer un corps de Loix pour établir une forme constante dans la manière de rendre la justice aux citoyens. Cependant sur les instances de Fabius, ils consentirent à suspendre la poursuite de cette affaire, & les Consuls à leur retour trouvèrent la Ville tranquille; mais ce calme ne dura pas long-temps. Les Herniques alors alliés du Peuple Romain, firent sçavoir que les Etrusques & les Volscs leurs voisins armoient secrètement, & que la nouvelle Colonie d'Antium étoit entrée dans cette ligue. Nous avons vu plus haut que comme il ne s'étoit pas présenté un assez grand nombre de Citoyens Romains pour remplir cette Colonie, on y avoit suppléé par des gens ramassés de différens endroits, Latins, Herniques & Toscans: il s'y étoit même glissé des Volscs. Ces aventuriers en plus grand nombre que les Romains, s'étoient rendus les plus puissans dans le Conseil. Ils entretenoient secrètement des intelligences avec les ennemis de Rome; & quoiqu'ils ne se fussent pas encore déclarés ouvertement contre la République, on ne laissoit pas d'avoir leur fidélité pour suspecte.

Cependant le Senat, qui ne vouloit pas être surpris, ordonna que les deux Consuls

se-

feroient des levées incessamment: ce qui s'appelloit parmi les Romains *faire le choix*, parceque tous les citoyens étant soldats, les Consuls quand il survenoit une guerre, étoient en droit de choisir ceux qui leur paroïssent en état de servir. Ces deux Magistrats ayant fait placer leur Tribunal dans la place, citèrent ceux qu'ils vouloient mener en campagne. Mais les Tribuns s'y opposèrent: ils firent renaître les propositions de Terentillus pour l'établissement d'un corps de Loix; & Virginius le plus emporté de ces Tribuns, cria dans la place que cette guerre prétendue n'étoit qu'un artifice du Senat pour tirer le peuple hors de Rome, & l'empêcher sous ce prétexte de donner ses suffrages au sujet d'une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très-vives, & excitèrent de nouveaux tumultes. On ne voyoit plus ni obéissance dans le peuple, ni autorité dans les Consuls. Tout se décidoit par la force: & ces Magistrats ayant tenté de faire arrêter un Plebeien qui refusoit de marcher à la guerre, les Tribuns l'enlevèrent aussitôt aux Licteurs, & le remirent en liberté. Les Consuls craignant de commettre davantage leur dignité, se retirèrent de la place. Et comme les avis des Herniques ne s'étoient pas trouvés vrais, & que les ennemis n'entreprenoient rien, ils s'abstinrent pendant quelque temps de se trouver dans ces assemblées tumultueuses dans lesquelles les plus

Tom. I.

L

vio-

violens & les plus emportez avoient le plus d'autorité. On ne parloit au peuple que de la neccessité où il étoit d'obliger les Consuls à regler leurs jugemens par un corps de Loix connues & publiques. Mais le Senat sous prétexte de conserver d'anciens usages, ne pouvoit se résoudre à renoncer à cette maniere arbitraire de rendre ses Arrêts.

AndeRo-
mic 292.

Il y eut cette année des tremblemens de terre ; & il parut dans l'air des exhalaisons enflammées. Ces Phenomenes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de regarder comme les précurseurs de nouvelles calamitez, firent oublier cette affaire pour quelque temps. On ne s'occupoit que de sinistres présages qui se multiplioient à la faveur de la peur & de la superstition. Les uns avoient vu des spectres qui changeoient à tous momens de formes, d'autres avoient entendu la nuit des voix extraordinaires. Des Historiens celebres n'ont point fait difficulté de nous rapporter sur la foi de ces visionnaires, qu'il avoit plu de chair crüe, & que pendant qu'elle tomboit comme des flocons de neige, des oiseaux carnaciers en prenoient en l'air differens morceaux. On eut recours aussi-tôt aux Oracles ; on consulta les Livres des Sybilles. Les dépositaires de ces Livres sacrez, tous Patriciens, publièrent que Rome étoit menacée de voir des ennemis redoutables assieger la ville à la faveur des divisions qui y regnoient. Cette prédiction paroissoit copiée d'après ce

qui

qui venoit d'arriver dans l'entreprise de Coriolan. Aussi les Tribuns se doutèrent bien que les Prêtres avoient ajusté leur réponse aux vûes & aux interêts du Senat. La populace au contraire qui regardoit le passé comme caution de l'avenir, & qui redoutoit de voir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea ses Tribuns à conférer avec le Senat pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs divisions. On s'assembla plusieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne vouloit rien relâcher de ses prétentions. Enfin le temps ayant dissipé cette frayeur que les Prêtres avoient tâché d'inspirer au peuple, les Tribuns s'assemblerent de nouveau, & sans consulter le Senat, ils présenterent à la multitude le projet d'une nouvelle Loi.

Cette Loi portoit que le peuple nommeroit incessamment cinq Consulaires qui seroient choisis entre les personnes les plus sages & les plus éclairées du Senat. Que ces Commissaires seroient autorisez pour recueillir & former un corps de Loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des differends qui survenoient entre des particuliers. Qu'ils en feroient leur rapport dans une Assemblée du Peuple, & qu'ils les afficheroient dans la place publique, afin que chacun en pût prendre connoissance & en dire son avis. Les Tribuns ayant proposé ce projet, declarerent qu'ils en remettoient la publication au troisième jour de marché, afin que ceux

L 2

qui

qui voudroient s'y opposer pussent librement représenter au peuple les raisons de leur opposition.

Plusieurs Sénateurs s'éleverent aussi tôt contre cette nouvelle proposition. C'est le sujet de beaucoup de disputes, qui ne servoient qu'à traîner les choses en longueur. A la fin les Tribuns tenterent d'emporter l'affaire de hauteur. Ils convoquerent pour cela une nouvelle assemblée où tout le Sénat se trouva. Les premiers de ce corps représentèrent au peuple, malgré les Tribuns, qu'il étoit inoui que sans *Senatus-Consulte*, sans prendre les *Auspices*, & sans consulter ni les Dieux, ni les premiers hommes de la République, une partie des citoyens, & la partie la moins considérable, entreprît de faire des Loix qui devoient être communes à tous les Ordres de l'Etat. Ils firent goûter leurs raisons à ceux des *Plebeïens* qui leur paroïssent les plus raisonnables. La plus vile populace au contraire prévenue par ses Tribuns, demandoit avec de grands cris qu'on délivrât les *Bulletins*, & qu'on recueillît les suffrages; mais les plus jeunes Sénateurs & les *Patriciens* firent échouer ce projet. *Quintius Ceson* fils d'un *Consulaire* étoit à leur tête: il se jette dans la foule, frappe & écarte tout ce qui se présente devant lui; & à la faveur de ce tumulte qu'il avoit excité exprès, il dissipe l'assemblée malgré les Tribuns qui firent inutilement ce qu'ils purent pour la retenir.

Les Sénateurs & les *Patriciens* donnerent

rent à *Ceson* des louanges qui ne servirent qu'à exciter encore davantage son audace & son animosité contre le peuple. C'étoit un jeune homme d'une figure agreable, d'une taille avantageuse, & d'une force de corps extraordinaire, naturellement fier, hardi & intrépide: il ne connoissoit point le peril, & il s'étoit déjà distingué à la guerre par des actions d'une valeur surprenante. Comme il n'avoit pas moins d'éloquence que de courage, & qu'il étoit toujours le premier à répondre aux harangues seditieuses des Tribuns, ces Magistrats outrez de trouver en lui seul l'animosité de tous les *Patriciens*, conjurerent sa perte. Après être convenu entre eux des chefs d'accusation, *A. Virginius* le fit citer devant l'Assemblée du Peuple.

Tant que *Ceson* s'étoit trouvé dans la chaleur des disputes, soutenu par les applaudissemens du Sénat, qui flatoient sa vanité, il avoit toujours fait paroître beaucoup de fermeté & de constance. Mais tout son courage l'abandonna à la vue de l'Appariteur. L'exemple de *Coriolan* fit alors une vive impression sur son esprit. On le vit timide, effrayé, se reprochant le passé, redoutant l'avenir, & tout prêt à changer honteusement de parti. Il prit des habits de deuil, & avec une contenance triste & humiliée, il recherchoit avec bassesse la faveur des moindres *Plebeïens*.

Le jour qu'on devoit traiter de son affaire, il n'osa même paroître devant le peuple. Il fallut que son pere accompagné

de ses parens & de ses amis , se présentât pour lui. A. Virginius commença son accusation par les reproches qu'il fit à Ceson de son humeur imperieuse , de son manque de respect pour les Assemblées du Peuple , & des violences qu'il y avoit exercées contre les particuliers. „ Et que deviendra notre liberté , s'écrioit Virginius, quand les Patriciens auront élevé au Consulat ce jeune ambitieux , qui n'est tant encore que personne privée , cause déjà de justes allarmes à sa patrie par sa violence & son audace ? Il produisit ensuite tous les Plebéiens que Ceson avoit maltraitez , & qui demandoient justice. Ses parens & ses amis ne s'amuserent point à le vouloir disculper de ces prétendues violences ; ils ne répondirent aux invectives du Tribun que par les louanges de l'accusé. Les uns rapporterent tous les combats où il s'étoit signalé ; d'autres nommoient les citoyens auxquels dans des batailles il avoit sauvé la vie ; on apporta en même temps dans la place les différentes marques d'honneur dont ses Generaux avoient récompensé sa valeur. T. Quintius Capitolinus qui avoit été trois fois Consul , dit qu'il l'avoit mené à la guerre ; qu'à ses yeux il étoit sorti vainqueur de plusieurs combats singuliers qu'il avoit soutenus contre les plus braves des ennemis , & qu'il l'avoit toujours regardé comme le premier soldat de son Armée. Lucretius , qui avoit été Consul l'année précédente , ajoutoit qu'il étoit de l'intérêt de la République de conserver un

citoyen.

citoyen si accompli , & que l'âge en augmentant sa prudence , emporteroit chaque jour quelque chose de ce caractère impétueux qui le rendoit odieux à la multitude.

L. Quintius Cincinnatus son pere , l'homme de son siècle le plus estimé pour sa capacité dans le gouvernement de l'État , & dans le commandement des Armées , se contenta de prier le peuple de donner un fils à un pere qui n'avoit jamais offensé aucun citoyen. Le respect & la veneration qu'on avoit pour cet illustre Vieillard , fléchit la multitude , & le peuple paroïssoit disposé à pardonner à Ceson. Mais Virginius qui avoit résolu de le perdre , répond à Cincinnatus que son fils étoit d'autant plus coupable qu'il n'avoit pas sçu profiter des exemples d'un pere comme lui. Qu'il nourrissoit dans sa maison le tyran de sa patrie , & que les grands exemples de ses ancêtres devoient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ses propres enfans. „ Et afin, dit ce Tribun, en se tournant vers le peuple, qu'il ne paroisse pas que je veuille en imposer, je consens, si on le veut, qu'on ne parle point ici ni des discours injurieux que Ceson a tenus dans nos assemblées contre le peuple, ni des violences qu'il a exercées contre de meilleurs citoyens que lui. „ Mais je demande que M. Volscius mon Colleague soit entendu sur des plaintes particulières qu'il a à faire contre lui ; & j'espère que le peuple ne laissera pas sans vengeance un de ses Magistrats si cruellement outragé.

L. 4.

Pour

Tit. Liv.
I. 3. c. 12.
D.H. l. 10.

D.H.I.re. Pour lors Volscius paroissant sur la Tribune pour y jouer le rôle qu'il avoit concerté avec son Colleague : „ J'aurois souhaité, dit-il, en adressant la parole au peuple, „ avoir pu porter plutôt mes plaintes de la mort d'un frere très-cher que Ceson a tué dans mes bras. Mais la crainte des violences ordinaires du même Ceson, & le crédit de sa famille, ne m'a que trop fait comprendre ce que j'avois à craindre moi-même d'une pareille poursuite. Si je ne viens plus assez à temps pour me rendre son accusateur, du moins ne pourra-t-on pas rejeter le triste témoignage que je rendrai de sa cruauté & de sa tyrannie.

„ Ce fut, continua ce fourbe, sous le Consulat de L. Ebutius & de P. Servilius que revenant un soir mon frere & moi de souper chez un de nos amis, nous rencontrâmes proche le quartier où logent les femmes publiques, Ceson plein de vin, & accompagné à son ordinaire de plusieurs jeunes Patriciens insolens comme lui, & qui venoient apparemment de faire la débauche ensemble dans ces maisons de prostitution. Ils nous attaquèrent d'abord par des railleries piquantes, & par des injures que je crus devoir dissimuler. Mais mon frere moins patient que moi, leur ayant répondu comme un homme libre & plein de courage devoit faire, Ceson tomba aussi-tôt sur lui, & se prévalant de ses forces, il lui donna tant de coups de poings & de pieds, qu'il

l'as-

„ l'assomma à mes yeux & dans mes bras, „ sans que je pusse opposer à une si grande violence, d'autres armes que des cris & des prières inutiles. Je ne pus en porter mes plaintes aux deux Consuls qui moururent de la peste la même année. L. Lucretius & T. Veturius leurs successeurs furent long-temps en campagne. Ce ne fut qu'à leur retour que je songeai à former mon action. Mais Ceson ayant appris mon dessein, me surprit un soir à l'écart, & il me donna tant de coups que je fus obligé pour éviter un sort pareil à celui de mon frere, de lui promettre de ne parler jamais de l'une & l'autre violence.

Le peuple fut si ému par ce récit, que sans approfondir la vérité du fait, il alloit condamner sur le champ Ceson à perdre la vie; mais A. Virginus qui conduisoit toute cette fourberie, voulut la revêtir des apparences de la justice, & faire perir l'Accusé par les formes ordinaires. Il demanda qu'attendu que Volscius n'avoit pas ses témoins présents, Ceson fut arrêté, & mis en prison jusqu'à ce que son crime eût été avéré. T. Quintius son parent représenta qu'il étoit inoui dans la République, que sur une simple accusation on commençât par arrêter un citoyen peut-être innocent; & que cette nouvelle forme de procédure donnoit atteinte à la liberté publique. Mais le Tribun soutint que cette précaution étoit nécessaire pour empêcher qu'un aussi grand criminel n'échappât à la justice du peuple. On agita cette question avec

L 5

beau-

beaucoup de chaleur & d'animosité de part & d'autre. Enfin on convint que l'Accusé demeureroit en liberté, mais sous la caution de son pere & de neuf autres Patriciens, qui s'obligerent de le représenter le jour qu'il devoit être jugé, ou de payer une amande, dont les Tribuns conviendroient avec le Senat. Ceson, quoiqu'innocent, n'osa s'abandonner au jugement du peuple; il sortit de Rome la nuit, s'enfuit & se retira en Toscane. Les Tribuns ayant appris sa fuite, firent regler l'amande par le Senat, & ils l'exigerent avec tant de rigueur & de dureté, que Quintius après avoir vendu la meilleure partie de son bien, fut contraint de se reloger dans une méchante chaumière qui étoit au-delà du Tybre: & on vit cet illustre Consulaire réduit à cultiver de ses propres mains cinq ou six arpens de terre, qui composoient alors tout son bien, & qu'on appella depuis de son nom *les Prez Quintiens*.

D.H.L.10.

Après l'exil de Ceson, les deux Tribuns se crurent victorieux du Senat, & se flattoient de voir la Loi bien-tôt établie; mais comme cette affaire regardoit presque tous les Grands, la Noblesse s'unit encore plus étroitement depuis la disgrâce du fils de Quintius: & si-tôt qu'on proposoit la publication d'un corps de droit, on voyoit s'élever, pour ainsi dire, mille Cesons, qui tous s'y opposoient avec la même intrépidité. Le temps d'élire de nouveaux Consuls étant arrivé, le Senat & les Patriciens de concert, firent tomber cette dignité à C.

Clau-

Claudius frere d'Appius dernier mort; parceque sans avoir rien de sa dureté & de ses manieres hautaines, il n'étoit pas moins attaché aux intérêts de son Ordre. On lui donna pour Collegue P. Valerius, qui entrant dans son second Consulat, fut nommé pour premier Consul dans cette élection.

An de Rome
me 292.

Les Tribuns s'aperçurent bien par ce concert de toute la Noblesse, que quand même par différentes accusations ils feroient périr tous les ans quelque Consulaire l'un après l'autre, ils ne viendroient pas à bout d'un corps où il y avoit autant d'union que de pouvoir. Ainsi sans s'arrêter davantage à persecuter & à mettre en Justice ceux des Patriciens qui se signaloient davantage par leur opposition à la Loi, ils formerent secrètement l'affreux dessein de faire périr tout d'un coup la meilleure partie du Senat, & d'envelopper dans leur ruine tous les Patriciens qui leur étoient odieux & suspects par leur credit ou par leurs richesses. Pour faire réussir un si détestable projet, leurs émissaires répandirent d'abord parmi le petit peuple des bruits sourds, qu'il se formoit secrètement de grands desseins contre sa liberté. Ces bruits vagues & incertains passans de bouche en bouche, se chargeoient de nouvelles circonstances toutes plus funestes les unes que les autres, & qui remplirent à la fin la ville d'inquiétude, de trouble & de défiance.

Les Tribuns voyant les esprits prévenus, & dans cette agitation si propre à rece-

L 6

voir

D. H.
L. 10.

voir la première impression, se firent rendre une Lettre en public. Ils étoient dans leur Tribunal, lorsqu'un inconnu la leur présenta devant tout le peuple, puis il se perdit à l'instant dans la foule. Les Tribuns lisoient ensemble, & tout bas, cette Lettre qu'ils avoient eux-mêmes concertée: & en la lisant ils affectoient un air d'étonnement & de surprise pour exciter la curiosité & l'inquiétude du peuple. Ils se leverent ensuite, & ayant fait faire silence par un Héraut, Virginius adressant la parole à l'Assemblée: „ Le Peuple Romain, dit-il „ d'un air conterné, est menacé de la plus „ grande calamité qui lui puisse arriver: & „ si les Dieux protecteurs de l'innocence, „ n'eussent découvert les méchans desseins „ de nos ennemis, nous étions tous perdus. Il ajouta qu'il falloit que les Consuls en fussent instruits, & qu'il leur rendroit compte ensuite de ce qui auroit été résolu dans le Senat.

Pendant que ces Magistrats vont trouver les Consuls, leurs émissaires répandus dans l'Assemblée, publioient, de concert avec eux, différens bruits qui n'avoient pour objet que de rendre les Patriciens plus odieux à la multitude. Les uns disoient en general qu'il y avoit long-temps qu'on se doutoit bien qu'il se tramoit de mauvais desseins contre la liberté du peuple; d'autres comme mieux instruits, assuroient que les Eques & les Volques de concert avec les Patriciens, devoient mettre Ceson à leur tête, comme un autre Coriolan; & que

sou-

soutenu de leurs forces, il devoit rentrer dans Rome pour se vanger de ses ennemis, abolir le Tribunal, & rétablir le gouvernement sur ses anciens fondemens, & qu'on rendroit ensuite aux Eques & aux Volques, en reconnaissance de leurs secours, les villes & les terres qu'on leur avoit enlevées: quelques-uns disoient même qu'il n'étoit pas bien sûr que Ceson fût sorti de Rome. Qu'ils avoient entendu dire qu'il étoit caché chez un des Consuls; que son dessein étoit d'assassiner pendant une nuit les Tribuns dans leurs maisons. Que tous les jeunes Patriciens entroient dans cette conjuration, & que la Lettre que les Tribuns venoient de recevoir en contenoit peut-être l'avis & les preuves. Enfin ces creatures des Tribuns ne faisoient exprès que de fâcheux préjuger de cette Lettre mystérieuse, pour entretenir toujours les esprits dans la prévention & dans la haine contre le Senat & les Patriciens.

Les Tribuns étant arrivés au Senat, Virginius qui portoit la parole, l'adressant aux Consuls & à tous les Sénateurs: „ Il y a „ déjà quelque temps, Peres conscripts, „ leur dit-il, qu'il s'est répandu dans cette „ ville des bruits sours d'une conspiration „ contre la liberté du peuple. Mais comme „ ils étoient sans auteur, nous les avons „ regardés comme de vains discours enfantez par la peur & l'oisiveté. Depuis ce „ temps-là des avis mieux circonstanciés „ nous sont venus; mais comme ils étoient „ encore sans nom d'auteur, nous n'avons

-35

L. 7.

pas

pas cru que cela méritât de vous être rapporté. Cependant pour ne rien négliger dans une affaire de cette conséquence, nous avons fait secrètement des perquisitions; & il nous étoit revenu assez d'indices d'une conspiration, mais sans en avoir encore pu découvrir l'objet, le chef & les complices. Il n'y a pas deux heures que nous avons enfin percé cet affreux mystère; une Lettre que nous venons de recevoir dans notre Tribunal nous apprend qu'il y a une conjuration, & nous découvre le dessein des conjurez. Les premiers indices qu'on avoit découverts se trouvent conformes à la Lettre d'avis. Dans un péril si éminent, où le temps qu'on employeroit à délibérer sur la punition du crime seroit presque aussi criminel que le crime même, nous sommes accourus en diligence suivant notre devoir pour vous en donner avis, & pour vous révéler des projets que vous ne pourriez entendre sans horreur.

Scachez, Peres conscripts, que nous avons reçu une Lettre dans laquelle on nous avertit que des personnes distinguées par leur naissance & leurs dignitez, que des Sénateurs & des Chevaliers, que le temps ne nous permet pas de nommer, ont résolu d'abolir absolument le Tribunal, tous les droits & tous les privilèges du peuple. Que pour faire réussir des desseins si détestables, ils sont convenus que Ceson Quintius, à la tête d'un corps
d'E-

d'Eques & de Volsques, s'approcheroit secrètement, & de nuit, d'une des portes de Rome, que ses complices lui tiendroient ouverte; qu'on l'introduiroit sans bruit dans la ville, & que les principaux conjurez partagent en différentes bandes, iroient à la faveur des ténèbres surprendre & attaquer chacun les maisons des Tribuns; & qu'on devoit nous égorger tous dans la même nuit avec les principaux du peuple, & ceux qui dans les assemblées faisoient paroître plus de zèle pour la défense de la liberté.

Nous vous conjurons, Peres conscripts, de ne nous pas abandonner à la fureur de ces scelerats. Pour prévenir leurs mauvais desseins, nous espérons que vous ne nous refuserez pas un Sénatus-Consulte qui nous autorise d'informer nous-même de cette conspiration, & d'en faire arrêter les chefs. Il est bien juste que les Magistrats du peuple prennent connoissance par eux-mêmes de ce qui regarde le salut même de tout le peuple, & qu'on ne prétende point retarder à l'ordinaire, & par des discours étudiés, ni la délibération, ni l'Arrêt que nous demandons. Tout retardement seroit dangereux; c'est peut-être cette nuit même que doit éclater une si furieuse conspiration, & il n'y a que des conjurez qui puissent s'opposer à la recherche de la conjuration.

Tous les Sénateurs détestèrent une pareille entreprise; mais ils étoient partagés sur

sur la réponse qu'on devoit faire à Virginius. Les plus timides craignoient qu'un refus ne fit soulever le peuple, & n'excitât une sédition. Ceux au contraire qui étoient d'un caractère plus ferme, représentoient qu'il n'étoit pas moins dangereux d'accorder un *Senatus-Consulte* aux Tribuns, que de donner des armes à des furieux & à des frénétiques qui les tourneroient aussi-tôt contre les principaux du *Senat*. Parmi ces différens avis, C. Claudius un des Consuls se leva, & adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposoit point à l'information qu'il demandoit; qu'il consentoit même qu'on en donnât la commission à des Magistrats Plebeïens, mais qu'il requeroit avant toute chose qu'on examinât si la conspiration étoit bien réelle :

„ Voyons donc; lui dit-il, de qui est cette
 „ Lettre si mystérieuse que vous avez reçue
 „ dans votre Tribunal; quels sont les Sena-
 „ teurs & les Chevaliers qui y sont nommez.
 „ Que ne les nommez-vous vous-même? Il
 „ nous reste encore assez de temps pour con-
 „ noître ces grands coupables. Pourquoi
 „ n'avez-vous pas au moins fait arrêter le
 „ porteur d'une Lettre anonyme qui renfer-
 „ moit une accusation si atroce contre les
 „ premières personnes de la République? Je
 „ ne suis pas moins surpris de ce que vous
 „ ne nous ayez point fait voir ce rapport ad-
 „ mirable qui se trouve entre les indices qui
 „ vous ont fait soupçonner qu'il y avoit
 „ une conjuration, & la Lettre qui vous
 „ en découvre les chefs & les complices.

Est-

„ Est-il possible que vous ayez pu vous per-
 „ suader que le *Senat* abandonneroit à vo-
 „ tre fureur nos plus illustres citoyens sur
 „ une simple Lettre destituée de toute es-
 „ pece de preuves?

„ Oui, Peres conscripts, les Tribuns
 „ s'en sont flatez, & la facilité avec laquel-
 „ le vous venez de souffrir qu'on nous ait
 „ enlevé Ceson, a fait croire à ces Magis-
 „ trats séditieux que sous un gouverne-
 „ ment si foible ils pouvoient tout oser.
 „ Voilà le fondement de ce phantôme de
 „ conspiration dont on nous a voulu faire
 „ peur; & s'il y a quelque peril à craindre
 „ pour l'Etat, il ne peut venir que de ces
 „ flateurs du peuple, qui voulant passer
 „ pour les défenseurs de la liberté publi-
 „ que, en sont véritablement les ennemis.

Ce discours prononcé avec fermeté par un Consul dont tout le monde connoissoit la pénétration & la probité, étourdit les Tribuns. Ils sortirent du *Senat* couverts de confusion & pleins de fureur. Le peuple les attendoit: ils se rendirent à l'assemblée, où ils se déchaînerent également contre le Consul & contre tout le *Senat*.

Mais C. Claudius les suivit; il monta le premier à la Tribune aux Harangues. Animé de cette confiance que donne la vérité, il s'expliqua devant le peuple de la même manière qu'il venoit de faire dans le *Senat*; & il parla avec tant de force & d'éloquence, que les plus gens de bien parmi le peuple demeurèrent convaincus que

que ce plan secret d'une conjuration dont les Tribuns faisoient tant de bruit, n'étoit qu'un artifice dont ils se servoient pour pouvoir perdre leurs ennemis. Il n'y eut que la plus vile populace, qui voulut toujours croire la réalité de cette conspiration imaginaire qui servoit à repaître son animosité contre les Patriciens : & les Tribuns l'entrenoient avec soin dans une erreur qui leur donnoit lieu de se faire valoir.

Dans un Etat si rempli de troubles & d'agitations, Rome fut à la veille de passer sous une domination étrangère. Un Sabin seul forma un dessein si hardi, il s'appelloit Appius Herdonius. C'étoit un homme distingué dans sa nation par sa naissance, par ses richesses, & par un grand nombre de Cliens qui étoient attachez à sa fortune : d'ailleurs ambitieux, hardi, entreprenant, & qui crut qu'il n'étoit pas impossible de surprendre la ville à la faveur des divisions qui regnoient entre le peuple & le Senat. Il se flatoit de faire soulever les esclaves, d'attirer à son parti tous les bannis, & même de faire déclarer le petit peuple en sa faveur, en le flatant de le rendre arbitre des Loix du Gouvernement. Son dessein étoit, après avoir surpris Rome, de s'en faire le Souverain; ou de livrer la ville à la Communauté des Sabins, en cas qu'il ne pût pas avec ses propres forces se maintenir dans son usurpation.

Il communiqua d'abord son dessein à ses amis particuliers. Plusieurs s'attachèrent

rent à sa fortune dans la vûe de s'enrichir du pillage de Rome; ce fut par leur moyen qu'il rassembla jusqu'à quatre mille hommes tant de ses Cliens, que d'un grand nombre d'esclaves fugitifs, de bannis & d'aventuriers, auxquels il donna retraite sur ses terres. Il chargea ensuite quelques Vaisseaux plats de ces troupes; & se laissant aller la nuit au courant du Tybre, il aborda avant le jour du côté du Capitole. Il monta sans être aperçu sur la montagne, & à la faveur des tenebres il s'empara du Temple de Jupiter & de la Forteresse qui y étoit attachée. De-là il se jette dans les maisons voisines, & coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas se joindre à lui. Pendant qu'une partie de ses soldats se retranche, & fait des coupures le long de la montagne, les Romains qui échappent à la première fureur du Sabin, descendent dans la ville, & y portent l'épouvante & la terreur. L'alarme se répand de tous côtés; les Consuls éveillez par le bruit, & qui ne redoutent pas moins l'ennemi domestique que l'étranger, ignorent si ce tumulte vient du dedans ou du dehors. On commence par mettre des corps de garde dans la place & aux portes de la Ville. La nuit se passe dans l'inquiétude: enfin le jour fait connoître quel est le chef d'une entreprise si hardie & si surprenante.

Herdonius du haut du Capitole arbore un chapeau au bout d'un javelot, comme le signal de la liberté, dans le dessein d'engager

ger les esclaves, qui étoient en très-grand nombre dans la ville à se rendre auprès de lui. Ses soldats pour empêcher le peuple de prendre les armes, crient que leur General n'est venu à Rome que pour délivrer les habitans de la tyrannie du Senat, pour abolir les usures, & établir des Loix qui fussent favorables au peuple. Les Consuls, dès la pointe du jour, assemblèrent le Senat : il fut résolu de faire prendre les armes au peuple. Les Tribuns declarerent qu'ils ne s'y opposeroient pas, pourvu qu'ils fussent quelle seroit la récompense du citoyen & du soldat. „ Si vous nous voulez „ promettre par serment, dirent-ils aux „ Consuls, après qu'on aura repris le Capitole, de nommer les Commissaires que „ nous demandons pour l'établissement „ d'un corps de Loix, nous sommes prêts „ de marcher aux ennemis. Mais si vous „ êtes toujours inflexibles, nous sçaurons „ bien empêcher le peuple d'exposer sa vie „ pour maintenir un gouvernement si dur „ & si tyrannique.

Le Senat n'apprit qu'avec une vive indignation, que les Tribuns missent à prix, pour ainsi dire, le salut de la ville & les services du peuple. On vit bien qu'ils vouloient se prévaloir de la conjoncture présente. C. Claudius étoit d'avis qu'on se passât plutôt du secours mercenaire du peuple, que de l'acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les Patriciens seuls, avec leurs Cliens, suffisoient pour chasser l'ennemi. Que si dans la suite on a-

voit.

voit besoin d'un plus grand nombre de trou-
pes, on pourroit appeller les Latins & les
autres alliez : & que dans une extrémité, il
valoit encore mieux armer leurs esclaves
que de recevoir la loi des Tribuns. Mais
les Senateurs les plus âgés, & qui avoient
le plus d'autorité dans la compagnie, voyant
l'ennemi sur leurs têtes, & craignant qu'on
n'introduisît dans la ville les Sabins, les
Eques & les Volsques, furent d'avis que
dans un peril si éminent on ne devoit rien
refuser au peuple pour l'engager à prendre
promptement les armes. P. Valerius pre-
mier Consul, qui étoit de ce sentiment, se
rendit sur la place, & il promit au peuple
que si-tôt qu'on auroit repris le Capitole,
& rétabli le calme dans la ville, il n'em-
pêcheroit point les Tribuns de proposer la
Loi : & que pour lui, soit qu'il fût ques-
tion de l'accepter, soit qu'on voulût la re-
jetter, il ne consulteroit que le bien seul
de ses concitoyens, & qu'il se souviendrait
toujours de son nom, comme d'une obliga-
tion hereditaire de favoriser les intérêts du
peuple dans toutes les choses qui ne seroient
pas contraires au bien commun de la Ré-
publique. Le peuple charmé de cette espe-
rance, prit les armes, & jura solennelle-
ment de ne les point quitter que par ordre
des Consuls. Les Romains appelloient
cette sorte d'armement du nom de *Tumulte*.
Personne n'en étoit exempt. Le Chef pro-
nonçoit ordinairement ces paroles : *Qui*
voudra sauver la République, me suive. A-
lors ceux qui s'étoient assemblez juroient
tous

tous ensemble de défendre la République jusqu'à la dernière goutte de leur sang : ce qui s'appelloit *Conjuraton*. Quand le peuple tout armé eut fait ces sermens, les deux Consuls, suivant l'usage, tirèrent au sort pour sçavoir celui qui devoit commander l'attaque. Cet emploi échût à Valerius, pendant que C. Claudius sortit de la ville à la tête d'un corps de troupes pour empêcher qu'il ne vînt du secours à Herdonius, ou que les ennemis pour faire diversion n'attaquassent quelqu'autre quartier de la ville.

Mais il ne parut point d'autres troupes en campagne qu'une Legion que L. Mamilius souverain Magistrat de Tuscule envoyoit de lui-même au secours des Romains : Claudius la fit passer dans la ville. Valerius se mit à la tête des citoyens & des alliez, & marcha droit aux ennemis. Les Romains & les Tusculans combattirent avec une égale émulation. C'étoit à qui auroit la gloire d'emporter les premiers retranchemens. Herdonius soutint leurs efforts avec un courage déterminé : il étoit d'ailleurs favorisé par la supériorité du poste qu'il occupoit. On se batit longtemps avec beaucoup de fureur, & une opiniâtreté égale. Le jour étoit déjà bien avancé sans qu'on pût encore distinguer de quel côté étoit l'avantage. Le Consul Valerius voulant exciter ses soldats par son exemple à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de l'attaque. P. Volomnius personnage Consulaire qui combattoit auprès

de

de lui, fit couvrir son corps pour dérober aux troupes la connoissance d'une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les Sabins furent contraints de lâcher pied, & les Romains emportèrent leurs retranchemens avant qu'ils se fussent aperçus qu'ils combattoient sans General. Herdonius après avoir perdu la plupart de ses soldats en disputant le terrain pied à pied, se voyant sans ressource, & forcé par tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des Romains. Ce qui lui restoit de soldats se passerent leurs épées au travers du corps : quelques-uns se précipiterent du haut de la montagne. Ceux que les Romains purent prendre en vie furent traités comme des voleurs. On ne punit pas moins severement les transfuges & les bannis, qui s'étoient joints à Herdonius ; & par cette victoire l'ennemi étranger fut chassé de la ville. Mais le domestique y resta toujours le plus fort, & les Tribuns prirent même occasion de cet avantage & des promesses du Consul Valerius pour renouveler leurs prétentions, & pour exciter de nouveaux troubles.

Ces Magistrats du peuple, ou pour mieux dire ces Chefs éternels de toutes les seditions, fommerent Claudius de faire proposer la Loi, & de satisfaire par là aux manes de son Colleague qui s'y étoit engagé si solennellement. Le Consul pour ralentir leurs poursuites & gagner du temps, eut recours à différens prétextes. Tantôt

il

il s'excusoit de tenir l'assemblée sur la nécessité de purifier le Capitole, & de faire des sacrifices aux Dieux. Tantôt il amusoit le peuple par des jeux & des spectacles. Enfin ayant usé tous ces prétextes, & se voyant pressé par les Tribuns, il déclara que la République par la mort de Valerius étant privée d'un de ses Chefs, il falloit, avant que de songer à établir une Loi, procéder à l'élection d'un nouveau Consul; & il désigna le jour que devoient se tenir les Comices des Centuries. Le Senat & tout le corps des Nobles & des Patriciens qui avoient un si grand intérêt de s'opposer à la reception de cette Loi, résolurent de substituer à Valerius quelque Consulaire dont le mérite imposât au peuple, & qui scût en même temps faire échouer la proposition des Tribuns. Ils jetterent les yeux dans ce dessein sur L. Quintius Cincinnatus pere de Ceson, que le peuple venoit de bannir avec tant d'animosité. Et ils prirent si bien leurs mesures, que le jour de l'élection étant arrivé, la premiere classe composée de dix-huit Centuries de Cavalerie, & de quatre-vingt d'Infanterie, lui donna sa voix: ce concours unanime de toutes les Centuries d'une classe qui surpassoit toutes les autres par le nombre de ses suffrages, lui assura cette dignité: & il fut déclaré Consul en son absence, & sans sa participation. Le peuple en fut surpris & effrayé: il vit bien qu'en lui donnant pour souverain Magistrat un Consul irrité de l'exil de son fils, on n'avoit en vûe que d'éloigner la publication de la Loi.

Loi. Cependant les députez du Senat sans s'arrêter au mécontentement du peuple, furent chercher Quintius à la campagne où il s'étoit retiré depuis la disgrâce de son fils, & où il cultivoit de ses mains cinq ou six arpens de terre qui lui étoient restez des debris de sa fortune.

Ces députez le trouverent conduisant lui-même sa charuë. Ce fut en le saluant en qualité de Consul, & en lui présentant le Decret de son élection, qu'ils lui apprirent le sujet de leur voyage. Ce venerable Vieillard fut embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre. Comme il étoit sans ambition, il préféroit les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat de la dignité Consulaire. Néanmoins l'amour de la patrie l'emportant sur celui de la retraite, il prit congé de sa femme; & lui recommandant le soin de leur ménage: „ Je crains bien, „ ma chere Racilia, lui dit il, que nos „ champs ne soient mal cultivez cette année. On le revêtit en même temps d'une robe bordée de pourpre, & les Licteurs avec leurs faisceaux se présenterent pour l'escorter & pour recevoir ses ordres. C'est ainsi que son mérite & les besoins de l'Etat le ramenerent dans Rome où il n'étoit point rentré depuis la disgrâce de son fils. Il n'eut pas plutôt pris possession du Consulat, qu'il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans l'invasion d'Herdonius. Prenant de là occasion de convoquer l'Assemblée du Peuple, il monta à la Tribune aux Harangues, & sans se déclarer pour le Senat ni

pour le peuple, il les reprimanda l'un & l'autre avec une égale severité. Il reprocha au Senat que par cette facilité continuelle à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des Tribuns, il avoit entretenu l'insolence & la rebellion du peuple. Il dit qu'on ne trouvoit plus dans les Senateurs cet amour de la patrie & ce desir de la gloire, qui sembloient être naturels à leur Ordre. Qu'une timide politique avoit pris la place de l'autorité légitime, & de la fermeté qui étoit si nécessaire dans le gouvernement. Il ajouta qu'il regnoit dans Rome une licence effrénée: que la subordination & l'obéissance sembloient en être bannies. Qu'on venoit de voir, à la honte du nom Romain, des seditieux mettre à prix le salut de leur ville, tous prêts à reconnoître Herdonius pour leur Souverain, si on refusoit de changer la forme du gouvernement. „ Voi-
 „ la le fruit, s'écria-t-il, de ces harangues
 „ continuelles dont le peuple se laisse en-
 „ ivrer. Mais je sçaurai bien l'arracher à
 „ ces seducteurs qui regnent aujourd'hui
 „ dans Rome avec plus d'orgueil & de ty-
 „ rannie que n'ont jamais fait les Tarquins.
 „ Sçachez donc, Peuple Romain, que
 „ nous avons résolu mon Colleague &
 „ moi, de porter la guerre chez les Eques
 „ & chez les Volsques. Nous vous de-
 „ clarons même que nous hivernerons en
 „ campagne sans rentrer pendant tout no-
 „ tre Consulat dans une ville remplie de
 „ seditieux. Nous commandons à tous ceux
 „ qui ont prêté le serment militaire, de se
 „ trou-

„ trouver demain avec leurs armes au Lac
 „ Regille. Ce sera là le rendez-vous de
 „ toute l'Armée.

Les Tribuns lui repartirent d'un air mo-
 queur, qu'il couroit risque d'aller à la guer-
 re seul avec son Colleague; & qu'ils ne
 souffriroient point qu'il se fit aucune levée.

„ Nous ne manquerons point de soldats,
 „ répondit Quintius; & nous avons encore
 „ sous nos ordres tous ceux qui à la vue du
 „ Capitole ont pris les armes, & juré solem-
 „ nellement de ne les quitter que par la per-
 „ mission des Consuls. Si par vos conseils ils
 „ refusent de nous obéir, les Dieux van-
 „ geurs du parjure sçauront bien les punir
 „ de leur desertion.

Les Tribuns qui vouloient échapper à un
 engagement si positif, s'écrierent que ce
 serment ne regardoit que la personne seule
 de Valerius, & qu'il étoit enseveli dans son
 tombeau. Mais le peuple plus simple, & qui
 ignoroit encore cet art pernicieux d'inter-
 preter les Loix de la Religion à son avanta-
 ge; rejeta une distinction si frivole. Cha-
 cun se disposa à prendre les armes, quoi-
 qu'avec chagrin. Ce qui augmentoit encore
 la répugnance, c'est qu'il s'étoit répandu
 un bruit que les Consuls avoient donné des
 ordres secrets aux Augures de se trouver de
 grand matin au bord du Lac. On soupçon-
 noit qu'ils y vouloient tenir une assemblée
 generale, & qu'on pourroit bien y casser
 tout ce qui avoit été fait dans les précédentes
 en faveur du peuple, sans qu'il pût
 alors se prévaloir du secours & de l'opposi-

sition de ses Tribuns dont l'autorité & les fonctions se bornoient à un mille de Rome : en sorte que s'ils se fussent trouvez dans cette assemblée, ils n'y auroient pas eu plus de considération que de simples Plebeïens, & qu'ils auroient été également soumis à l'autorité des Consuls.

Quintius pour tenir le peuple en respect, publioit encore exprès qu'à son retour il ne convoqueroit point d'assemblée pour élire de nouveaux Consuls, & qu'il étoit résolu de nommer un Dictateur, afin que les seditieux apprissent par leur châtement que toutes les harangues des Tribuns ne seroient pas capables de les mettre à couvert de la puissance & des Jugemens sans appel du souverain Magistrat.

Le peuple qui jusqu'alors n'avoit fait la guerre que contre des ennemis voisins de Rome, accoutumé à revenir dans sa maison à la fin de chaque campagne, fut confterné d'un dessein qui l'exposoit à passer l'hiver sous des tentes. Les Tribuns n'étoient pas moins allarmez par la crainte d'une assemblée hors de Rome, où il se pouvoit prendre des résolutions contraires à leurs intérêts. Les uns & les autres intimidés par la fermeté des Consuls, eurent recours au Senat : les femmes & les enfans tout en larmes, conjurerent les principaux Sénateurs d'adoucir Quintius, & d'obtenir de ce severe Magistrat que leurs maris & leurs peres pussent revenir chez eux à la fin de la campagne. L'affaire fut mise dans une espece de negociation. C'étoit le point où le

Con.

Consul par cette severité affectée, mais nécessaire, avoit voulu amener les Tribuns. Il se fit comme un traité provisionnel entre eux : Quintius promit de ne point armer & de ne point faire hyverner les troupes en campagne s'il n'y étoit forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis ; & les Tribuns de leur côté s'engagerent à ne point faire au peuple aucune proposition touchant l'établissement des Loix nouvelles.

Quintius au lieu de faire la guerre, employa tout le temps de son Consulat à rendre justice aux particuliers. Il écou-toit tout le monde avec bonté ; il examinoit avec attention le droit des parties, & rendoit ensuite des Jugemens si équitables, que le peuple charmé de la douceur de son gouvernement, sembloit avoir oublié qu'il y eût des Tribuns dans la République.

Malgré une conduite si pleine de moderation & d'équité, Virginius, Volscius & les autres Tribuns employoient tous leurs soins pour se faire perpetuer dans le Tribunat, sous prétexte que le peuple avoit besoin de leur zele & de leur capacité pour faire recevoir la proposition de Terentillus. Le Senat qui prévoyoit les abus qui pouvoient s'ensuivre de cette Magistrature perpetuelle, fit une Ordonnance qui défendoit qu'aucun citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même Charge. Mais malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces Tribuns accoutumez à la douceur du commandement

M 3

de-

dement, firent tant de brigues, qu'on les continua dans le même emploi pour la troisième fois. Le Senat qui croyoit avoir tout à craindre de ces esprits seditieux, sans avoir égard au Décret qu'il venoit de rendre, vouloit de son côté continuer aussi Quintius dans le Consulat; mais ce grand homme s'y opposa hautement; il représenta avec beaucoup de gravité aux Senateurs le tort qu'ils se faisoient de vouloir violer eux-mêmes leurs propres Ordonnances. Que rien ne marquoit davantage la foiblesse du gouvernement que cette multitude de Loix nouvelles qu'on proposoit tous les jours, & qu'on n'observoit pas. Que c'étoit par une conduite si inconstante qu'ils s'attiroient justement le mépris de la multitude. Le Senat également touché de la sagesse & de la moderation de Quintius, revint à son avis. On proceda à l'élection; Q. Fabius Vibulanus, & L. Cornelius Maluginensis furent nommez Consuls pour l'année suivante. A peine Quintius fut-il sorti de Charge qu'il retourna à sa campagne, pour y reprendre ses travaux & ses occupations ordinaires.

Après son départ, les amis de sa maison, & entre autres A. Cornelius Servius, & C. Servilius tous Questeurs cette année, indignez de l'exil injuste de Ceson, citerent en Jugement M. Volscius son accusateur, l'auteur & le ministre d'une si cruelle persecution. Ces deux Questeurs par le pouvoir attaché à leurs Charges, convoquerent l'Assemblée du Peuple. Ils produisirent diffé-

rens.

rens témoins, dont les uns déposoient avoir vu Ceson à l'Armée le jour même que Volscius prétendoit qu'il avoit tué son frere dans Rome; d'autres rapportoient que ce frere de Volscius étoit mort d'une maladie de langueur qui avoit duré quelques mois, & qu'il n'étoit point sorti de sa maison depuis qu'il étoit tombé malade. Ces faits & beaucoup d'autres, étoient attestez par un si grand nombre de gens de bien, qu'on ne pouvoit plus douter de la malice & de la calomnie de Volscius. Mais les Tribuns Collegues & complices de Volscius, arrêterent ces poursuites, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas souffrir qu'on prit les voix sur aucune affaire avant que le peuple eût donné ses suffrages au sujet des Loix proposées. Le Senat se servit à son tour du même prétexte, & si-tôt qu'on parloit des cinq Commissaires que les Tribuns demandoient, il faisoit revivre l'affaire de Volscius. Le Consulat de Fabius & de Cornelius se passa dans ces oppositions reciproques.

La guerre se ralluma sous celui de C. Nautius & de L. Minutius leurs successeurs. Les Sabins & les Eques renouvelerent leurs irruptions. Nautius marcha contre les Sabins, les batit, & entra sur leur territoire, où il mit tout à feu & à sang. Minutius n'eut pas un si heureux succès contre les Eques. Ce General timide, & qui songeoit moins à vaincre qu'à n'être pas vaincu, pensa perir avec toute son Armée par trop de précaution. Il s'étoit retranché dans un endroit où il

M. 4.

avoit.

Val. Max.
l. 4. c. 1.

Ande Ro-
me 294.

Ande Ro-
me 292.

avoit à dos, à droite & à gauche des montagnes qui couvroient son camp. Ces fortifications naturelles ne lui laissoient qu'une issue : les Eques prévinrent les Romains & s'en emparerent. Ils s'y fortifierent ensuite de maniere qu'ils ne pouvoient être forcez à combattre : ils tiroient facilement leurs vivres & les fourrages par leurs derrieres pendant que l'Armée Romaine enfermée dans les détroits de ces montagnes manquoit de tout. Quelques Cavaliers qui à la faveur des tenebres traverserent le camp ennemi, en porterent les nouvelles à Rome. Ils dirent que l'Armée investie de tous côtez, & comme assiégée, seroit obligée faute de vivres de mettre les armes bas si on ne lui donnoit un prompt secours. Quintus Fabius Gouverneur de la Ville, dépêcha aussi-tôt un Courier à l'autre Consul pour lui apprendre l'extrémité où se trouvoit son Colleague. Nautius ayant laissé son Armée sous les ordres de ses Lieutenans, partit secretement & se rendit en diligence à Rome. Il y arriva la nuit ; & après avoir conféré sur le champ avec les principaux du Senat, on convint qu'il falloit dans cette occasion avoir recours au remede dont on se servoit dans les plus grandes calamitez, c'est-à-dire à l'élection d'un Dictateur. Le Consul, selon le droit attaché au Consulat, nomma L. Quintius Cincinnatus, & ils s'en retournerent aussi-tôt avec la même diligence se remettre à la tête de son Armée. Le Gouverneur de Rome envoya à

Quin-

Quintius le Decret du Consul, on trouva ce grand homme comme la premiere fois, cultivant de ses propres mains son petit heritage. Les députez en lui annonçant sa nouvelle dignité, lui présentèrent vingt-quatre Liéteurs armez de haches d'armes entre-lassées dans leurs faisceaux : espece de Gardes des anciens Rois de Rome, dont les Consuls avoient retenu une partie, mais qui ne portoient des haches d'armes dans la ville, que devant le seul Dictateur. Le Senat ayant appris que Quintius approchoit, lui envoya un bateau dans lequel il passa le Tybre ; ses trois enfans, ses amis & les premiers du Senat furent le recevoir à la sortie du bateau, & le conduisirent jusqu'à sa maison. Le Dictateur nomma le lendemain pour General de la Cavalerie L. Tarquinius, Patricien d'une rare valeur, mais qui pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter & de nourrir un cheval, n'avoit encore servi que dans l'Infanterie. Ainsi toute l'esperance de la République se trouvoit renfermée dans un Vieillard qu'on venoit de tirer de la charuë, & dans un fantassin à qui on confioit le commandement general de la Cavalerie.

Mais ces hommes qui se faisoient honneur de la pauvreté, n'en montroient pas moins de hauteur & de courage dans le commandement. Le Dictateur fit fermer les boutiques, & ordonna à tous les habitans qui étoient encore en âge de porter les armes, de se rendre avant le coucher du Soleil dans le Champ de Mars chacun avec dou-

ze pieux, & des vivres pour cinq jours. Il se mit ensuite à la tête de ces troupes, & arriva avant le jour assez près du camp ennemi. Il alla le reconnoître lui-même, autant que les tenebres le pouvoient permettre. Ses soldats par son ordre poussèrent de grands cris pour avertir le Consul de l'arrivée du secours; ils se retrancherent, & fortifierent ces retranchemens par une palissade faite des pieux qu'ils avoient apportez de Rome: & ces retranchemens servoient en même temps à enfermer le camp ennemi. Le General des Eques appelé Gracchus Duilius, entreprit malgré les tenebres, d'interrompre ce travail. Ses troupes s'avancerent, mais avec cette crainte & cette inquiétude que causent toujours la surprise & la nuit. Quintius qui avoit prévu cette attaque, lui opposa une partie de son Armée, pendant que l'autre continuoit à se retrancher. Le bruit des armes & les cris des combatans rendirent le Consul encore plus certain du secours. Il attaqua de son côté le camp des Eques, moins dans l'espérance de l'emporter, que pour faire diversion. Cette seconde attaque attira de ce côté-là une partie des Eques, & donna le temps au Dictateur d'achever ses retranchemens: en sorte que les ennemis au point du jour se virent à leur tour assiégés par deux Armées. Le combat se renouvela avec le retour de la lumière. Le Dictateur & le Consul attaquèrent alors avec toutes leurs forces le camp ennemi: Quintius trouva l'endroit de son attaque moins

moins fortifié, parceque le General des Eques n'avoit pas cru avoir à se défendre de ce côté-là: il ne fit qu'une foible résistance; & comme il craignoit d'être emporté l'épée à la main, il eut recours à la négociation. Il envoya des députez au Consul, qui, sans les entendre, les renvoya au Dictateur. Ces députez s'étant présentés à lui malgré la chaleur de l'action, le conjurerent d'arrêter l'impetuosité de ses soldats, & de ne pas mettre sa gloire à faire perir presque toute une nation; & ils offrirent d'abandonner leur camp, & de se retirer sans bagage, sans habits & sans armes. Quintius leur répondit avec fierté, Qu'il ne les estimoit pas assez pour croire que leur mort fût de quelque consequence à la République; qu'il leur laissoit volontiers la vie; mais qu'il vouloit que leur General & les principaux Officiers restassent prisonniers de guerre, & que tous les soldats passassent sous le joug, sinon qu'il alloit les faire tailler tous en pieces. Les Eques environnez de toute part, se soumirent à toutes les conditions qu'il plut à un ennemi victorieux de leur imposer. On ficha deux javelines en terre, & une troisième fut attaché de travers sur la pointe des deux premieres. Tous les Eques nus & desarmez passerent sous ce Portique militaire: espece d'infamie que les victorieux imposoient à des vaincus, qui ne pouvoient ni combattre, ni se retirer. On livra en même temps aux Romains le General & les Officiers, qui furent reservez pour servir au triomphe du Dictateur.

Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l'Armée qu'il avoit amenée de Rome, sans en rien retenir pour lui, & sans vouloir souffrir que les troupes du Consul qu'il venoit de dégager, y prissent part. „ Sol-
 „ dats, leur dit-il avec severité, vous qui
 „ avez été à la veille de devenir la proie de
 „ nos ennemis, vous ne partagerez point
 „ leurs dépouilles. Puis se tournant vers le
 Consul : „ Et vous, Minucius, ajouta-t-il,
 „ vous ne commanderez plus en chef à ces
 „ Légions jusqu'à ce que vous ayez fait
 „ paroître plus de courage & de capacité.
 Ce châtement militaire ne diminua en rien
 du respect & de la reconnoissance de ces
 troupes pour leur libérateur; & le Consul
 & ses soldats lui décernèrent une couronne
 d'or du poids d'une livre, comme à celui
 qui avoit sauvé la vie & l'honneur à ses
 concitoyens.

Le Senat ayant reçu les nouvelles de la
 victoire que le Dictateur venoit de rempor-
 ter, & le partage judicieux qu'il avoit fait
 des dépouilles des ennemis, honteux, pour
 ainsi dire, qu'un si grand Capitaine vieillît
 dans la pauvreté, lui fit dire qu'il enten-
 doit qu'il prit une part considérable dans le
 butin qu'il avoit fait sur les ennemis. Il
 voulut même lui adjuger une portion des
 terres conquises sur les Eques avec le nom-
 bre d'esclaves & de bestiaux nécessaires pour
 les faire valoir. Mais Quintius crut devoir
 un plus grand exemple à sa patrie. Il préféra
 cette pauvreté, qu'il regardoit comme l'asi-
 le & le soutien de la liberté, à toutes les ri-
 chesses.

chesses qu'on lui offroit : persuadé qu'il n'y
 a rien de plus libre & de plus indépendant
 qu'un citoyen qui sans rien attendre des au-
 tres, tire toute la subsistance de son propre
 fond ou de son travail.

Ce grand homme en moins de quinze
 jours dégagea l'Armée du Consul, vainquit
 celle des ennemis, & reentra triomphant dans
 Rome. On menoit devant son Char le Ge-
 neral ennemi & un grand nombre d'Offi-
 ciers qui faisoient le principal ornement de
 son triomphe. Les soldats Romains le sui-
 voient couverts de chapeaux de fleurs, &
 celebrans sa victoire par des chançons mili-
 taires. Il abdiqua ensuite la Dictature, quoi-
 qu'il eût pu retenir cette Dignité pendant
 six mois. Une telle modération augmenta
 encore sa gloire & l'affection de ses conci-
 toyens.

Les amis de sa maison se prévalant de cette
 conjoncture, obtinrent enfin qu'on jugeât
 Volscius l'Accusateur de Quintius Ceson
 son fils. On tint l'assemblée; le Déléateur
 convaincu de calomnie & de faux témoignage,
 fut condamné à un exil perpétuel; Ce-
 son fut rappelé, & les Tribuns qui voyoient
 que le peuple adoroit son pere, n'osèrent
 s'opposer à un Jugement si équitable. Quin-
 tius content du retour de son fils, & couvert
 de gloire, s'arracha aux applaudissemens
 des Romains, & retourna s'envelir dans
 sa chaumine où il reprit ses travaux ordi-
 naires.

Il n'y fut pas long-temps; de nouveaux
 troubles qu'exciterent les Tribuns du peu-

AN DE RO-
ME 296.

ple au sujet de la publication de la Loi *Terentilla*, pour se vanger du retour de Ceson, obligèrent le Senat de rappeler son pere pour l'opposer à ces Magistrats seditieux. Les Sabins & les Eques sous le Consulat de C. Horatius & de Q. Minucius, venoient de faire à leur ordinaire des courses jusqu'aux portes de Rome. Le Senat ordonna aussi-tôt que les deux Consuls marcheroient incessamment contre les ennemis. La conduite de l'Armée destinée contre les Eques échut par le sort à Horatius; & Minucius fut chargé du commandement de celle qu'on devoit opposer aux Sabins. Mais quand il fut question de faire prendre les armes au peuple, les Tribuns s'y opposerent, & ils protesterent à leur ordinaire qu'ils ne souffriroient point qu'aucun Plebeien donnât son nom pour aller à la guerre, qu'on n'eût procédé auparavant à l'élection des Commissaires. Les Consuls qui voyoient avec douleur les ennemis ravager impunément le territoire de Rome, convoquerent le Senat pour tâcher de faire lever ces oppositions. Quintius qui étoit revenu de sa campagne, représenta avec sa fermeté ordinaire, qu'au lieu de perdre le temps à disputer contre les Tribuns, il falloit marcher incessamment aux ennemis; que si le peuple toujours seduit par ses Tribuns, persistoit dans sa desobéissance il étoit d'avis que le Senat entier, les Patriciens avec leurs amis & leurs Cliens, prissent les armes; que malgré les Tribuns ils seroient suivis de tous les gens de bien qui

ai-

ai-

ai-

aimoient sincèrement leur patrie; qu'il étoit prêt, quoiqu'accablé d'années, d'en donner le premier l'exemple; & qu'ils trouveroient dans le combat ou une victoire glorieuse, ou une mort honorable.

Tout le Senat applaudit à un sentiment si genereux. Ces venerables Vieillards coururent dans leurs maisons prendre les armes; & suivis de leurs enfans, de leurs Cliens & de leurs domestiques, ils se rendirent sur la place où le Consul C. Horatius avoit convoqué l'assemblée. Le peuple y étoit accouru, & paroissoit touché d'un spectacle si nouveau. Le Consul lui représenta que tant d'illustres personnages aimoient mieux s'exposer à une mort presque certaine, que de souffrir plus long-temps les ennemis aux portes de Rome, & qu'il exhortoit tous les bons citoyens de se joindre à eux pour vanger la gloire du nom Romain. Mais Virginus qui depuis cinq ans s'étoit fait continuer dans le Tribunat, crioit avec beaucoup de vehemence qu'il ne souffriroit point que le peuple prît les armes qu'on n'eût auparavant terminé l'affaire qui concernoit les Loix. Le Consul se tournant vers ce Tribun avec un visage rempli d'indignation: „ Il faut convenir, lui dit-il, que vous faites une action bien heroïque & digne de votre conduite ordinaire, d'entretenir éternellement la division entre le peuple & le Senat; mais ne croyez pas que vos cris & vos oppositions nous fassent abandonner la République fondée sur de si heureux auspices. Sachez,

ai-

ai-

„ Virginius, & vous autres Tribuns, que
 „ ces illustres Vieillards que vous voyez
 „ courbez par le nombre des années, plutôt
 „ que sous le poids de leurs armes, vont
 „ combattre genereusement contre les en-
 „ nemis du nom Romain, pendant que vous
 „ autres intrépides défenseurs des droits du
 „ peuple, vous demeurerez cachez derrière
 „ nos murailles, & que comme des femmes
 „ timides, vous attendrez avec inquiétude
 „ l'événement de la guerre. Si ce n'est peut-
 „ être que vous vous flatiez après que le sort
 „ journalier des armes vous aura défait du
 „ Senat & de la Noblesse Romaine, que les
 „ ennemis victorieux, pour récompense de
 „ votre lâcheté, vous laisseront jouir paissi-
 „ blement de la tyrannie que vous avez
 „ usurpée, & qu'ils ne voudront point dé-
 „ truire Rome, quoiqu'ils y trouvent par-
 „ tout des monumens & des trophées de
 „ leurs anciennes défaites.

„ Mais quand même à votre considéra-
 „ tion ils l'épargneroient, sçachez que nos
 „ femmes & nos enfans après avoir perdu
 „ leurs peres, leurs maris & tout ce qu'el-
 „ les avoient de plus cher, auront assez de
 „ courage pour ne vouloir pas nous survi-
 „ vre; qu'elles sont bien résolues de mettre
 „ le feu par-tout, & de s'ensevelir elles-
 „ mêmes sous les ruines de leur patrie. Tel
 „ est, Romains, ajouta le Consul, le triste
 „ avenir que nous annoncent vos perpe-
 „ tuelles dissensions.

Le peuple s'attendrit à un discours si tou-
 chant; tout le monde versoit des larmes. Le

Con-

Consul les voyant émus, & se laissant em-
 porter lui-même à sa douleur: „ N'avez-
 „ vous point de honte, ajouta-t-il, de voir
 „ ces illustres Vieillards, ces Senateurs que
 „ vous appelez vos Peres, se dévouer gene-
 „ reusement à une mort certaine pour un
 „ peuple rebelle & insolent? Meritez-vous
 „ le nom de Romains; & ne devriez-vous
 „ pas vous cacher, infideles que vous êtes
 „ à votre patrie, déserteurs de ses Armées,
 „ & plus ennemis de vos Generaux que les
 „ Eques & que les Sabins?

Virginius s'apercevant que le discours
 du Consul faisoit impression sur la multitu-
 de, crut devoir s'accommoder au temps; &
 prenant des manieres plus radoucies: „ Nous
 „ ne vous abandonnerons jamais, Peres
 „ conscripts, dit-il, & nous ne sommes pas
 „ capables de trahir les intérêts de notre pa-
 „ trie. Nous voulons vivre & mourir avec
 „ vous: la mort ne nous peut être que douce
 „ en combattant sous de si dignes Chefs, pour
 „ la défense commune de notre patrie. Il est
 „ vrai que citoyens du même Etat, ayant
 „ tous contribué également, & au prix de
 „ notre sang à établir la liberté, nous avons
 „ demandé des Loix superieures à l'autorité
 „ du Senat, & qui en prescrivissent l'étendue
 „ & les bornes. N'est-ce pas la constitution
 „ essentielle de tout Etat Republicain, que
 „ personne n'y soit sujet que de la Loi,
 „ & que la Loi soit plus puissante que les
 „ Magistrats? Cependant si vous persistez
 „ à vouloir retenir vos anciennes Coutu-
 „ mes, je consens en mon particulier
 „ de

de ne vous en plus parler, je leverai même mon opposition; & je suis prêt d'exhorter le peuple à prendre les armes & à vous suivre, pourvu que vous lui accordiez une grace qui lui sera utile, sans être préjudiciable à votre autorité.

Le Consul lui répondit que si sa demande étoit juste, le peuple trouveroit toujours le Senat disposé à le favoriser, & qu'il pouvoit expliquer avec confiance ses intentions. Virginius ayant conféré un moment avec ses Collegues, repartit qu'il souhaitoit de pouvoir s'expliquer dans le Senat. Les Consuls s'y rendirent aussi-tôt: Virginius les suivit: il portoit avec lui le Decret original qui avoit été fait pour la creation des Tribuns. Ayant été admis dans l'assemblée, il en fit la lecture avec la permission des Consuls, & ajouta: „ Tout ce que le peuple vous demande par ma bouche, Peres conscripts, c'est qu'il vous plaise joindre cinq Tribuns aux premiers qui ont été établis sur le Mont Sacré; en sorte que désormais les cinq premières classes aient chacune deux Tribuns. Virginius se retira ensuite pour laisser délibérer le Senat sur sa proposition. Caius Claudius s'opposa hautement à cette nouvelle demande. Il représenta à l'assemblée qu'en ajoutant cinq Tribuns aux cinq anciens, c'étoit multiplier le nombre de ses ennemis; qu'on alloit insensiblement former un second Senat, qui n'auroit pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quintius envisagea cette affaire par un autre côté-

côté: il soutint au contraire qu'en multipliant le nombre des Tribuns, il seroit plus aisé d'introduire parmi eux la division. Qu'il s'en trouveroit toujours quelqu'un moins seditieux, qui par considération pour le Senat, & peut-être par des sentimens de jalousie, s'opposeroit pour en éluder l'effet. Qu'on devoit se tenir bien-heureux qu'ils renoncassent à ce prix aux Loix nouvelles qu'ils demandoient avec tant d'instance; & que personne n'ignoroit qu'en matière de gouvernement, tout changement dans les Loix ébranloit un Etat jusques dans ses fondemens. L'avis de ce grand homme passa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius: le premier Consul lui déclara que le Senat lui accordoit sa demande. Il seut lui faire valoir cette nouvelle grace en des termes convenables à la dignité du corps dont il étoit le Chef: & le Senat & le peuple réunis dans un même sentiment, concoururent également, quoique par des vues opposées, à l'augmentation du nombre des Tribuns.

Le Senat ne fut pas long-temps sans éprouver que la complaisance qu'il avoit eue pour les dernières demandes du peuple, ne servoit qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En effet, les Tribuns devenus encore plus audacieux par leur nombre, proposèrent qu'on abandonnât au peuple le Mont Aventin, ou du moins la partie de cette Montagne qui n'étoit point occupée par des Patriciens. L. Icilius Chef du College des Tribuns, représenta que le fond de

AndeRo-
me 296.

D. H. l. 16.

cet-

cette Montagne appartenoit à la République ; que quelques Patriciens en avoient à la vérité acheté des cantons ; mais que d'autres s'étoient emparez par une pure usurpation des endroits qu'ils occupoient. Que ce qui restoit de ce terrain étant inculte & inhabité , il demandoit qu'on le donnât gratuitement au peuple , qui devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvoit plus où se loger. Il proposoit en même temps qu'on confirmât aux Patriciens la possession des endroits dont ils justifieroient l'acquisition , & qu'on en exclût ceux de cet Ordre qui y auroient bâti sans titres valables , en leur rendant le prix des maisons qu'ils y auroient fait construire.

Il n'y avoit rien en apparence que de juste dans cette proposition. C'étoit d'ailleurs un petit objet : mais M. Valerius & Sp. Virginius, les Consuls de cette année, craignant que de ce partage du Mont Aventin le peuple ne s'en fit un droit pour renouveler ses anciennes prétentions au sujet des terres de conquêtes , différèrent de convoquer le Senat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius s'étant aperçu de cette affectation des Consuls à éloigner toute convocation du Senat par une entreprise qui n'avoit point d'exemple, leur envoya un Appariteur pour leur commander de sa part de convoquer sur le champ le Senat , & de s'y rendre eux-mêmes sans retardement.

Les Consuls justement indignez de l'audace

dace du Tribun , & du manque de respect de l'Appariteur , firent chasser honteusement ce porteur de message qui essuya même par leur ordre quelques coups de bâton que lui donna un des Licteurs des Consuls. C'en fut assez pour exciter les harangues séditieuses du Tribun qui ne demandoit qu'un prétexte pour pouvoir se déchaîner contre le Senat. Il représenta au peuple que dans la personne de son Appariteur on avoit violé les droits sacrés du Tribunat ; il fit arrêter le Licteur des Consuls , & vouloit le faire mourir comme un sacrilège & comme un homme dévoué aux Dieux infernaux. Les Consuls , quoique les premiers Magistrats de la République , ne purent l'arracher des mains de ceux qui étoient ses Juges & ses parties.

Le Senat tâcha de gagner quelqu'un des Tribuns qui pût s'opposer à cette fureur d'un de ses Collegues ; mais Icilius avoit pris les devans , & il avoit représenté si vivement à tout le College des Tribuns, que la puissance & la force de leur Charge consistoit dans leur union , qu'ils étoient convenus qu'aucun ne formeroit d'opposition à ce qui auroit été arrêté entre eux à la pluralité des voix. Ainsi le malheureux Licteur se voyoit à la veille de périr pour avoir obéi trop ponctuellement aux ordres des Consuls. Il fallut pour le sauver que le Senat entrât en composition avec les Tribuns. On ceda le Mont Aventin au peuple par un *Senatus-Consulte*, & le Licteur fut relâché. Mais ce

An de
Rome
297.

D. H.
L. 10.

qui fit une brèche considérable à l'autorité des Consuls, c'est que les Tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le Senat; eux qui dans leur institution n'osoient y entrer, & qui en attendoient les ordres sous un portique comme de simples Officiers.

Ils n'en demeurèrent pas là, & Icilius le plus hardi & le plus entreprenant des Tribuns, ayant été continué dans cette Magistrature pour l'année suivante, fit dessein d'assujettir les Consuls même sous son empire, & d'obliger ces premiers Magistrats de la République, quoique revêtus de la souveraine puissance, de subir le jugement de l'Assemblée du Peuple.

An de Rome
298.

T. Romilius & C. Veturius qui étoient Consuls cette année, ayant reconnu que l'intérieur de l'Etat n'étoit jamais plus tranquille que quand on portoit ses armes au dehors, résolurent de faire la guerre aux Eques & aux Sabins pour se venger de leurs brigandages & de leurs irruptions continuelles. Il étoit question de lever des troupes & de faire sortir les Legions de Rome. Les deux Consuls, mais Romilius surtout, Magistrat naturellement fier & sévère, leverent ces troupes, & procederent à l'enrôlement des Plebeïens avec une rigueur peu convenable à la disposition présente des esprits. Ils n'admettoient aucune excuse, & ils condamnoient à de grosses amendes ceux qui ne se présentoient pas aussi-tôt qu'ils étoient appelés. Romilius en fit même arrêter plusieurs,

seurs, qui sous differens prétextes vouloient se dispenser de marcher cette année en campagne. Les Tribuns ne manquèrent pas de prendre leur défense, & ils tentèrent d'enlever ces prisonniers des mains des Liseurs. Les Consuls s'avancèrent pour soutenir l'exécution de leur Ordonnance: les Tribuns irrités de leur opposition, & soutenus de la populace en furie, furent assez hardis pour vouloir arrêter les Consuls même, & pour commander aux Édiles de les conduire dans les prisons publiques. Cet attentat contre les souverains Magistrats de la République augmenta le tumulte; les Patriciens indignés de l'audace & de l'insolence de ces Tribuns, se jettent dans la foule, frappent indifféremment tout ce qui leur fait résistance, dissipent l'assemblée, & obligent les Tribuns après avoir été bien batus, à s'enfuir comme les autres. Ceux-ci confus & irrités du mauvais succès de leur entreprise, convoquerent l'assemblée pour le jour suivant, & ils eurent soin d'y faire venir la plupart des Plebeïens de la campagne. L'assemblée fut nombreuse; les Tribuns se voyant les plus forts, firent citer les deux Consuls, comme ils auroient pu faire de simples particuliers; & l'Appareteur les somma de venir rendre compte devant l'Assemblée du Peuple de ce qui s'étoit passé dans la place le jour précédent: les Consuls rejetterent la citation avec mépris. Pour lors les Tribuns qui se flattoient que le Senat les obligerait, comme Coriolan & Ceson,

à reconnoître l'autorité de l'Assemblée du Peuple, & à se soumettre à son Jugement, se rendirent au Palais. Après avoir été introduits dans le Senat, ils demanderent justice de la violence qu'ils prétendoient que les Consuls leur avoient faite. Ils ajoutèrent qu'on venoit dans leurs personnes de violer les Loix sacrées du Tribunat; qu'ils espéroient que le Senat ne laisseroit pas un si grand crime sans punition, & qu'ils requeroient, avant toute chose, ou que les Consuls se purgeassent par serment d'avoir eu part au dernier tumulte, ou, si un juste remord les empêchoit de faire ce serment, qu'ils fussent condamnés par un *Senatus-Consulte* à se présenter devant l'Assemblée du Peuple, & à en subir le Jugement. Romilius prit la parole, & leur reprocha avec beaucoup de hauteur, qu'eux seuls en empêchant la levée des soldats, étoient les auteurs de ce tumulte; qu'ils avoient porté leur audace jusqu'à vouloir faire arrêter les Consuls, les souverains Magistrats de la République; qu'ils osoient encore les menacer en plein Senat de leur faire subir le jugement du peuple, eux qui n'y pouvoient pas traduire le dernier des Patriciens sans un *Senatus-Consulte* exprès. Mais qu'il leur déclaroit, que s'ils étoient assez hardis pour pousser plus loin une entreprise si odieuse, il feroit prendre sur le champ les armes à tout le corps des Patriciens; qu'il se rendroit à leur tête dans la place; qu'il chargeroit tout ce qui se présenteroit devant lui; & que peut-être il

les

les feroit repentir d'avoir abusé de la patience du Senat, & d'avoir porté trop loin une audace qui n'avoit plus de bornes.

Ces disputes allerent si loin, que la nuit survint avant que le Senat eût pu rien statuer sur cette affaire, & la plupart des Sénateurs ne furent pas fâchés que ces plaintes & ces reproches réciproques eussent consommé le temps de l'assemblée pour n'être point obligés de décider entre les Consuls & les Tribuns, & sur-tout pour éviter par leur refus de fournir aux derniers le prétexte qu'ils cherchoient d'exciter une nouvelle sédition.

Ces Tribuns voyant bien que le Senat traîneroit l'affaire en longueur, convoquèrent le lendemain l'Assemblée du Peuple, auquel ils firent leur rapport de ce qui s'étoit passé dans le Senat. Ils déclarèrent qu'il ne falloit point attendre de justice d'un corps où leurs ennemis dominoient, & qu'ils alloient abdiquer le Tribunat, & déposer la Magistrature, si le peuple ne prenoit des résolutions pleines de vigueur, & si nécessaires pour la conservation de leur dignité.

Les plus mutins parmi les Plebeiens opinèrent à se retirer une seconde fois sur le Mont Sacré, à s'y rendre tous en armes, & de-là commencer la guerre contre les Patriciens. D'autres en apparence plus modérés, mais qui étoient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposèrent que sans prendre les armes, & sans solliciter plus long-temps un *Senatus-Consulte*, le

Tom. I.

N.

peu-

peuple de sa seule autorité fit le procès aux Consuls, & les condamna à une grosse amende. Enfin ceux qui n'avoient pas encore perdu entièrement tout le respect qui étoit dû aux premiers Magistrats de la République, représentèrent qu'il étoit inoui qu'on eût jamais entrepris dans une Assemblée du Peuple de faire le procès aux deux Consuls dans l'année même du Consulat, & sur-tout sans la participation du Senat. Qu'une pareille démarche leur paroïssoit bien hardie; qu'ils ne doutoient point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes qui à la fin pourroient produire une Guerre civile. Que le succès en étoit incertain; qu'il étoit même à craindre, si les Patriciens avoient l'avantage, qu'ils ne ruinaient entièrement l'autorité du peuple pour se venger de ceux qui l'auroient voulu pousser trop loin. Qu'ainsi ils étoient d'avis qu'on fûrît toute procédure contre les Consuls jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de Charge; & qu'en attendant on poursuivît seulement les particuliers qui avoient fait paroître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différens, les Tribuns s'arrêtèrent au second qui leur paroïssoit le plus sûr & le plus prompt pour satisfaire leur ressentiment; & ils indiquèrent une assemblée où le peuple à leur requisition devoit condamner les Consuls à l'amende. Mais les Tribuns s'étant aperçus, après que la première chaleur des esprits fut apaisée, que le peuple faisoit paroître moins d'empressement pour une affaire qu'il regardoit comme particulière à ces Magistrats, ils résolurent pour

pour assurer mieux leur vangeance de la différer, & même de la revêtir du prétexte ordinaire des intérêts du peuple, sans y mêler le différend qu'ils avoient avec les Consuls. Ainsi le jour marqué pour l'assemblée étant arrivé, Icilius qui portoit la parole pour ses Collegues, déclara que le College des Tribuns, à la prière & à la considération des plus gens de bien du Senat, se désistoit de l'action intentée contre les Consuls; mais qu'en abandonnant leurs intérêts propres, ils étoient incapables de négliger ceux du peuple. Qu'ils demandoient qu'on procédât au partage des terres; que le temps enfin étoit venu d'autoriser une Loi si équitable proposée depuis long-temps, & dont la publication avoit toujours été éludée par les artifices des Patriciens. Il exhorta en même temps ceux des Plebeïens qui s'intéressoient à cette affaire, d'en dire librement leur avis à l'assemblée.

Pour lors un Plebeïen appelé L. Siccius ou Sicinius Dentatus, se présenta dans la Tribune. C'étoit un Vieillard encore de bonne mine, quoique âgé de plus de soixante ans, & qui avec une éloquence guerrière, parla lui-même magnifiquement de sa propre valeur & de toutes les occasions où il s'étoit signalé. Il représenta d'abord qu'il y avoit quarante ans qu'il portoit les armes; qu'il s'étoit trouvé dans six-vingt combats; qu'il y avoit reçu quarante-cinq blessures, & toutes par devant; que dans une seule bataille il avoit été blessé en douze endroits différens; qu'il avoit obtenu quatorze Couronnes

Civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de citoyens; qu'il avoit reçu trois Couronnes Murales, pour être monté le premier sur la brèche dans des places qu'on avoit emportées d'assaut. Que ses Generaux lui avoient donné huit autres Couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les Etendarts des Legions; qu'il conservoit dans sa maison quatre-vingt colliers d'or, plus de soixante brassèlets, des javelots dorez, des armes magnifiques, & des harnois de cheval, comme le témoignage & la récompense des victoires qu'il avoit remportées dans des combats singuliers, & qui s'étoient passés à la tête des Armées. Que cependant on n'avoit eu aucun égard à toutes ces marques honorables de ses services, & que ni lui ni tant de braves soldats, qui aux dépens de leur sang avoient acquis à la République la meilleure partie de son territoire, n'en possédoient pas la moindre portion. Que leurs propres conquêtes étoient devenues la proie de quelques Patriciens qui n'avoient pour mérite que la Noblesse de leur origine, & la recommandation de leur nom. Qu'il n'y en avoit aucun qui pût justifier par titres la possession legitime de ces terres; à moins qu'ils ne regardassent les biens de l'Etat comme leur patrimoine, & les Plebeïens comme de vils esclaves, indignes d'avoir part à la fortune de la République. Mais qu'il étoit temps que ce peuple genereux se fit justice à lui-même, & qu'il devoit faire voir sur la place, & en autorisant sur le champ la Loi du partage des terres, qu'il n'avoit pas moins

Varro de
Lingua.
D. H. l. 10.

de.

de fermeté pour soutenir les propositions de ses Tribuns, qu'il avoit montré de courage en campagne contre les ennemis de l'Etat.

Icilius donna de grandes louanges à l'auteur de ce discours. Mais comme il affectoit de paroître exact observateur des Loix, il lui représenta qu'on ne pouvoit avec justice refuser aux Patriciens de les entendre sur les raisons qu'il leur plairoit d'alléguer contre la Loi: & il remit l'assemblée au jour suivant.

Les deux Consuls tinrent des conférences secrètes pendant une partie de la nuit avec les principaux du Senat sur les mesures qu'on devoit prendre pour résister aux entreprises du Tribun. Après différens avis, on convint d'employer d'abord les manieres les plus insinuates, & tout l'art de la parole pour gagner le peuple, & le détourner de la publication de la Loi: mais que si animé par ses Tribuns, il persistoit à vouloir donner ses suffrages, on s'y opposeroit hautement, & qu'on employeroit même les voyes de fait. On fit dire à tous les Patriciens qu'ils se trouvaient de grand matin dans la place avec leurs amis & leurs Cliens; qu'une partie environnât la Tribune aux Harangues pour empêcher les Tribuns de s'y rendre les plus forts, & que le reste de la Noblesse se dispersât par pelotons dans l'assemblée pour s'opposer à la distribution des bulletins.

Les Patriciens ne manquèrent pas de se trouver sur la place de grand matin, & ils occupèrent tous les postes dont on étoit convenu. Les Consuls étant arrivés, les Tribuns firent aussi-tôt publier par un Heraut que si

N 3

quel;

quelque citoyen vouloit proposer des moyens solides d'opposition à la publication de la Loi, il lui étoit permis de monter à la Tribune aux Harangues, & de représenter ses raisons au peuple. Plusieurs Sénateurs s'y présentèrent successivement; mais si-tôt qu'ils commençoient à parler, une troupe insolente de petit peuple apostée par les Tribuns pouvoit des cris confus qui empêchoient qu'on ne les pût entendre. Les Consuls indignez de cette insolence, protestèrent hautement contre tout ce qui se pourroit passer dans une assemblée si tumultueuse. Pour lors les Tribuns levant le masque, leur répondirent avec beaucoup de fierté, que leur protestation n'empêcheroit point la publication de la Loi; qu'il y avoit trop longtemps qu'on amusoit le peuple par de vains discours, dont la longueur affectée ne tenoit qu'à éloigner la décision de cette affaire, & qu'il falloit enfin que les suffrages de l'assemblée en décidassent: & là-dessus Icilius commanda qu'on ouvrit les Urnes, & qu'on distribuât les bulletins au peuple. Les Officiers s'étant mis en état d'exécuter ses ordres, de jeunes Patriciens des premières maisons de la République, ayant pris ce commandement pour le signal dont ils étoient convenus secrètement entre eux, enlevèrent les Urnes, & répandirent les bulletins. D'autres escortez de leurs amis & de leurs Clients, se jetèrent dans la foule, poussent, frappent, écartent le peuple, & demeurent enfin les maîtres de la place. Les Tribuns outréz qu'on eût ainsi déconcerté leurs mesures,

se retirèrent les derniers, mais ils convoquerent l'assemblée pour le jour suivant: & après s'être plaints qu'on eût violé si ouvertement la majesté du Peuple Romain, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'informer contre les auteurs du tumulte, ce qui leur fut accordé sur le champ.

Ils ne manquèrent point de témoins, qui déposèrent unanimement que ce desordre avoit été excité par la plupart des jeunes Patriciens. Mais comme leur grand nombre leur servoit en quelque manière d'asile, & qu'il n'y avoit pas moyen de comprendre dans l'information tous les Patriciens de la République, les Tribuns qui cherchoient des victimes à leur ressentiment, dont la punition pût intimider le Sénat, firent tomber l'accusation sur ceux qui étoient des familles *Posthumia*, *Sempronia* & *Clelia*. On les cita devant l'Assemblée prochaine du Peuple; mais quoique ces jeunes Patriciens se fissent honneur d'avoir empêché que la Loi n'eût été publiée, le Sénat ne fut pas d'avis qu'ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles Sénateurs se flaterent qu'en les abandonnant au peuple, cette modération diminueroit son ressentiment, ou qu'ayant, pour ainsi dire, exhalé toute sa colere par leur condamnation, cette vangeance lui feroit oublier la publication de la Loi. Cependant le jour de l'assemblée étant arrivé, les esprits les plus violens parmi le peuple vouloient pousser cette affaire à toute rigueur; mais les plus sages qui regardoient le silence du Sénat

D. H. l. ro.
Tit. Liv.
Dec. 1.
l. 3.

comme un aveu tacite de la faute des Accu-
sez, contens qu'il les abandonnât à la Justi-
ce du Peuple, furent seulement d'avis de les
condamner à une amande: ce qui fut approu-
vé à la pluralité des voix. Le Senat ne s'y
opposa point; on vendit même publique-
ment les biens des condamnés pour y satis-
faire, & le prix en fut consacré à Cérés.
Mais le Senat fit racheter ces biens de ses
propres deniers par des personnes interpo-
sées. On les rendit quelque temps après aux
anciens propriétaires, & le Senat ne fut pas
fâché qu'il n'en eût coûté que de l'argent
pour arrêter la publication de la Loi. Mais
les Tribuns ne prirent pas si aisément le
change. Ils revinrent bien-tôt au partage des
terres. C'étoit le sujet le plus ordinaire de
leurs harangues.

Pendant que le peuple passoit les jours
entiers sur la place à entendre ces déclama-
teurs, il arriva des couriers de *Tusculum*,
qui dirent que les Eques s'étoient jettes sur
le territoire de cette ville, alliée du Peuple
Romain; qu'ils mettoient tout à feu & à
sang dans la campagne; qu'il étoit même
à craindre qu'ils n'emportassent cette place
s'ils en formoient le siège: & les habitans
demandoient du secours avec beaucoup
d'instance. Le Senat ordonna aussi-tôt que
les Consuls se mettroient en campagne avec
les forces de la République. Les Tribuns ne
manquerent pas de s'y opposer à leur ordi-
naire, & ils vouloient faire acheter leur
consentement par la publication de la Loi.
Mais le peuple plus genereux que ses Ma-
gis-

istrats, se ressouvenant du secours qu'il
avoit reçu de *Tusculum* contre l'invasion
d'*Herdonius*, offrit de bonne grace de
prendre les armes. On leva promptement
une Armée; les deux Consuls se mirent à
la tête. *Siccus Dentatus*, ce Plebeien qui
venoit de haranguer si vivement en faveur
de la Loi *Agraire*, se présenta pour les sui-
vre avec huit cens veterans comme lui, qui
avoient tous achevé le temps de service pre-
scrit par les Loix, mais qui dans cette occa-
sion voulurent encore aller à la guerre sous
le commandement particulier de *Siccus*,
qu'ils nommoient hautement l'*Achille* Ro-
main.

L'Armée Romaine s'avança jusqu'à *Al-
gide* qui étoit à seize mille de Rome, & ren-
contra les ennemis assez près de la ville
d'*Antium*. Ils étoient retranchés sur le haut
d'une montagne. Les Romains camperent
sur une éminence opposée; ils se fortifie-
rent avec soin, & les Generaux retinrent
les soldats dans le camp pour cacher leurs
forces à l'ennemi. Les Eques prirent ces
précautions pour un effet de la peur des
Consuls. Ils descendoient souvent dans la
plaine, & ils venoient quelquefois jusques
sur les bords des retranchemens du camp
reprocher aux Romains la timidité de
leurs Generaux. Les deux Consuls, pour
entretenir l'ennemi dans cette fausse con-
fiance, tenoient toujours les portes du
camp fermées. Mais un jour que *Romilius*
commandoit en chef, & que c'étoit à lui
à donner les ordres, ce Consul ayant ap-
perçu

perçu que toute l'Armée des Eques étoit sortie de son camp, & que la plupart des soldats dispersés & répandus dans la campagne fourageoient impunément jusqu'au pied de ses retranchemens, il résolut de les charger dans la plaine, & de faire attaquer en même temps le camp qu'ils avoient sur la montagne, afin qu'ils ne fussent point de quel côté étoit la véritable attaque. Dans cette vue il fit appeller Siccus Dentatus qui commandoit le corps de vétérans dont nous venons de parler; & soit par estime pour sa valeur, soit qu'il ne fût pas fâché d'exposer ce Plebéien dans une occasion très-dangereuse, il le chargea de l'attaque du camp en-

D.H.L.ro. nemi: " Nous allons, lui dit-il, mon
" Colleague & moi, marcher aux ennemis.
" Pendant que nous attirerons toutes les
" forces de notre côté, jetez-vous avec le
" corps que vous commandez dans cette
" gorge & ce chemin détourné qu'on dé-
" couvre dans la montagne, & qui conduit
" à leur camp. Poussez jusqu'aux retran-
" chemens, & tâchez de vous en rendre le
" maître. En faisant en même temps deux
" attaques différentes, nous causerons une
" diversion utile, & qui en partageant les
" forces de nos ennemis, diminuera leur
" défense. Siccus lui répondit qu'il étoit
" prêt d'obéir, aveuglement à ses ordres:
" Mais souffrez, lui dit-il, que je vous re-
" présente que l'exécution m'en paroît im-
" possible, & en même temps très-dange-
" reuse. Croyez-vous, continua ce vieil
" Officier, que les ennemis en descendant
" de

" de la montagne, & de leur camp, ne se
" soient pas assurés par un bon corps d'In-
" fanterie du seul chemin qui peut faciliter
" leur retraite? Puis-je seul forcer ce poste
" avec les vétérans, & sans être soutenu
" par de plus grandes forces? Une pareille
" entreprise n'est propre qu'à nous faire pe-
" rir tous. Huit cens hommes pourront-ils
" résister à l'Armée entière des ennemis,
" qui nous prendra par derrière dans le mé-
" me temps que nous aurons en tête ceux
" qui occupent le chemin de la montagne?

Le Consul irrité des remontrances de Sic-
cius, lui repartit brusquement, que sans se
mêler de faire le General, il n'avoit qu'à
obéir aux ordres qu'on lui donnoit: ou qu'à
s'il y trouvoit trop de péril, il en chargeroit
d'autres Officiers, qui sans faire les capa-
bles, viendroient glorieusement à bout de
cette entreprise. Et vous, grand Capitaine
ajouta le Consul avec une raillerie pi-
quante, vous qui faites la guerre depuis
quarante ans, qui vous êtes trouvé à six-
vingt combats, & dont tout le corps est
couvert de blessures, retournez à Rome
sans avoir osé envifager l'ennemi, & rap-
portez sur la place cette langue si élo-
quente & plus redoutable à vos conci-
toyens que votre épée ne l'est aux Eques
& aux Etruriens.

L'Officier outré des reproches de son Ge-
neral, lui répondit fierement qu'il voyoit
bien qu'il vouloit faire périr un vieil soldat,
ou le deshonoré. Mais que l'un étoit bien
plus facile que l'autre; qu'il alloit marcher

au camp ennemi, & qu'il l'emporteroit, ou qu'il se feroit tuer en chemin avec tous ses compagnons. Ces veterans prirent ensuite congé des autres soldats, qui ne les virent partir que comme des gens qu'on envoyoit à la boucherie. Heureusement pour eux ils étoient sous les ordres d'un vieil Officier qui sçavoit faire la guerre. Siccus prit un grand détour, & ayant marché quelque temps, il découvrit dans l'éloignement, & sur des montagnes voisines, une grande Forêt qui sembloit s'étendre jusqu'au camp ennemi. Il se pressa aussi-tôt de gagner ce bois : " Bon courage, mes compagnons, s'écrioit-il en montant, ou je suis bien trompé, ou j'aperçois une route qui nous conduira plus sûrement au camp des ennemis que celle que notre General m'avoit prescrite. Ce ne fut pas sans peine que ces vieux soldats, chargés de leurs armes, parvinrent jusqu'au sommet de cette montagne. Mais ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils reconnurent qu'ils étoient sur une hauteur qui dominoit sur le camp ennemi, & ils s'en approcherent à la faveur des bois, sans avoir été aperçus par les sentinelles & les gardes avancées.

Pendant cette marche, les deux Armées des Romains & des Eques en étoient venues aux mains dans la plaine. On combatit longtemps de part & d'autre avec une valeur égale, & sans que la victoire se déclarât pour aucun parti. La plupart des soldats que les Eques avoient laissés à la garde de leur camp, croyant n'avoir rien à craindre de leur der-

rière,

rières, étoient accourus sur le bord de la montagne pour voir la bataille. Pendant qu'ils s'étoient dispersés pour jouir plus aisément d'un si grand spectacle, Siccus qui les observoit profita de cette negligence. Il fond sur le camp, surprend la garde, taille en pieces tout ce qui s'oppose à ses efforts, fait le reste prisonnier; & après avoir laissé quelques soldats pour la garde du camp, il tombe ensuite sur ceux qui regardoient paisiblement le combat, & les emporte sans peine. Quelques-uns dont l'éloignement favorisoit la fuite, se jetterent dans ce chemin creux qui conduisoit dans la plaine, & où les Eques avoient laissé quelques cohortes pour assurer leur retraite, comme Siccus l'avoit bien prévu. L'Officier Romain qui les poursuivoit vivement, arrive presque aussi-tôt, les presse, les pousse & les renverse sur ce corps de garde. Tous prennent la fuite; le soldat effrayé ne s'aperçoit point du petit nombre des ennemis; la peur les multiplie à ses yeux; il va chercher sa sûreté dans le gros de l'Armée, & il y porte la crainte & l'épouvante : Siccus arrive qui l'augmente. Les Eques se voyant attaqués par derrière, lâchent pied. Ce fut moins dans la fuite un combat qu'une déroute generale. Les uns veulent regagner la montagne; d'autres s'écartent dans la plaine, & ils rencontrent par tout l'ennemi & la mort. La plupart furent taillez en pieces; & il ne s'en sauva que ceux que les Romains voulurent bien faire prisonniers, ou qui échaperent à la faveur de la nuit qui survint durant le combat.

Pen-

Pendant que les Consuls achevoient de vaincre, & qu'ils poursuivoient les fuyards, Siccus plein de ressentiment contre les Generaux, forme le dessein de les priver des fruits & des honneurs de la victoire. Il remonte seul avec sa troupe dans le camp ennemi, coupe la gorge aux prisonniers, tue les chevaux; met le feu aux tentes, aux armes & à tout le bagage, & ne laisse aucune de ces marques de la victoire qu'on exigeoit des Generaux quand ils demandoient l'honneur du triomphe. Il marche ensuite en grande diligence, arrive à Rome avec sa cohorte, & rend compte aux Tribuns de ce qui s'étoit passé. Le peuple voyant ces Vieillards seuls, & encore couverts du sang des ennemis, s'atroupe autour d'eux, & leur demande des nouvelles de l'Armée. Siccus leur annonce la victoire qu'on venoit de remporter sur les Eques, & il se plaint en même tems de l'inhumanité des Consuls, qui sans nécessité, dit-il, & pour satisfaire seulement leur haine contre les Plebéiens, avoient exposé huit cens veterans à une mort qui paroïssoit certaine. Il raconta ensuite par quel bonheur ils avoient échappé aux embûches que leur avoient tendu les Consuls. " Ce-
 " pendant, ajouta-t-il, nous avons pris le
 " camp ennemi, & taillé en pieces ceux qui
 " le gardoient. De-là nous nous sommes
 " rendus maîtres des détroits de la monta-
 " gne; nous en avons chassé les Eques, &
 " facilité par notre valeur la victoire des
 " Consuls. Nous demandons pour toute
 " récompense qu'on ne décerne point les
 " hon-

" honneurs du triomphe à des Generaux qui
 " ne se sont servis de leur autorité, que pour
 " faire perir sans nécessité leur propres con-
 " citoyens.

Le peuple qui n'étoit que trop indisposé contre les Patriciens lui promit de ne consentir jamais au triomphe des Consuls. Les soldats de ces Generaux à leur retour entre-
 rent dans cette caballe, par ressentiment de ce que les deux Consuls les avoient privez du butin qu'ils avoient fait vendre au profit de l'épargne, sous prétexte qu'elle étoit épuisée. Les Consuls pour obtenir l'honneur du triomphe, représenterent en vain qu'ils avoient remporté une victoire com-
 plette, taillé en pieces l'Armée ennemie, & fait sept mille prisonniers. Le peuple prévenu qu'ils avoient voulu faire perir les veterans, leur refusa avec opiniâtreté qu'on remerciât les Dieux de leur victoire, & qu'ils pussent rentrer dans la ville avec les ornemens du triomphe. Le Senat, soit par des principes d'équité, soit par la crainte de quelque nouvelle sedition, ne jugea pas à propos de s'intéresser pour eux; & le peuple qui regardoit cet affront comme une victoire qu'il remportoît sur tout l'Ordre des Patriciens, défera dans les Comices suivans la qualité de Tribun à Siccus.

Ces deux Consuls ne furent pas même plutôt sortis de Charge, que sous le Consulat de leurs successeurs Sp. Tarpeius & A. Aternius, on les cita devant l'Assemblée du Peuple. C'étoit le sort ordinaire de ces souverains Magistrats. L'accusation rou-

T. Liv. l. 4.

An de
 Rome
 299.
 Val. Max.
 l. 3 c. 2.
 Plin. l. 7.
 c. 28.

liot

loit sur l'affaire de Siccius ; mais leur véritable crime étoit l'opposition constante que l'un & l'autre avoient apportée à la publication de la Loi *Agraire*. Le peuple les condamna tous deux à une amende, Romilius à dix mille *asses*, & Veturius à quinze mille. L'Histoire ne nous a point appris la raison de la différence que le peuple mit dans ces deux amendes : ce fut peut-être parceque Veturius eût plus de part au mauvais traitement qu'avoit essuyé l'Appariteur d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on établit en même temps une Loi du consentement de tous les Ordres de l'Etat, par laquelle il étoit permis à tout Magistrat de condamner à une amende ceux qui auroient manqué de respect pour sa dignité : privilege réservé auparavant aux seuls Consuls. Mais pour empêcher que quelques Magistrats particuliers n'abusassent de cette nouvelle autorité, & ne la portassent trop loin, il étoit ordonné par la même Loi que désormais la plus haute amende pour ces sortes de fautes ne pourroit excéder la valeur de deux beufs ou de trente moutons : monnoyes de cuivre qui portoient ce nom de leur empreinte, & frappées sous le regne de Servius Tullius sixième Roi de Rome.

D.H.1.10:
sub fin.

Fin du quatrième Livre





~~19735/5.~~

